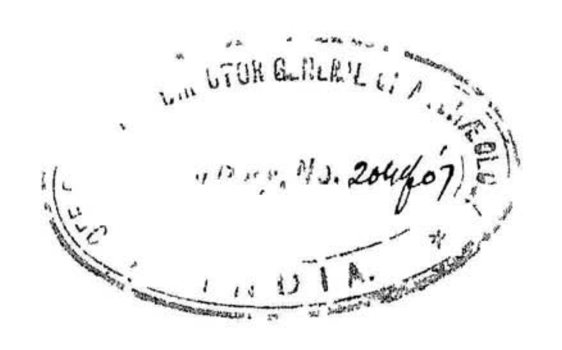

THE DIRECTOR GENERAL OF
Library Regn
NDIA

VOYAGE

AUX INDES ORIENTALES

ET A LA CHINE.

III.



VOYAGE

AUX INDES ORIENTALES ET A LA CHINE,

FAIT PAR ORDRE DE LOUIS XVI,

DEPUIS 1774 JUSQU'EN 1781;

DANS lequel on traite des mœurs, de la religion, des sciences et des arts des Indiens, des Chinois, des Pégouins et des Madégasses; suivi d'observations sur le Cap de Bonne-Espérance, les îles de France et de Bourbon, les Maldives, Ceylan, Malacca, les Philippines et les Moluques, et de recherches sur l'histoire naturelle de ces pays, etc., etc.

PAR M. SONNERAT,

Correspondant de l'Institut national de France, etc.

Nouvelle édition, revue et rétablie d'après le manuscrit autographe de l'auteur; augmentée d'un Précis historique sur l'Inde, depuis 1778 jusqu'à nos jours, de notes et de plusieurs Mémoires inédits, par M. SONNINI.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n.° 17.

M. D. CCCVI.



VOYAGE

AUX INDES ORIENTALES

ET

A LA CHINE.

CHAPITRE III.

Du Pégu[1].

QUAND les portugais s'établirent dans cette contrée, ils la trouvèrent divisée en deux royaumes : les abassys, connus des européens sous le nom de *pégouins*, habitaient celui du Pégu, et les barmans[2], celui d'Ava. Ces deux nations, gouvernées par des puissances rivales, ne vécurent pas long-tems en bonne intelligence. Le roi d'Ava, jaloux du commerce de ses voisins, rassembla des troupes

[1] Les habitans de ce pays le nomment *bagou*. (S.)

[2] Le vrai nom de ce peuple est *birmans*, de *birmahs*, nation guerrière depuis long-temps connue dans cette contrée. (S.)

nombreuses en 1685, et leur déclara la guerre. Il les soumit, fit périr leur monarque avec toute sa famille, et voulut anéantir jusqu'au nom de Pégu. Les deux états réunis sous sa puissance, ne formèrent plus qu'un royaume. Il s'étend jusqu'à la Chine du côté du nord; à l'orient, il est borné par le Tonquin, le Quinam et la Cochinchine; au midi, par le royaume de Siam; à l'occident, en partie par la mer, et en remontant il se termine à Chatigam, qui confine au Bengale.

En 1735, les vaincus secouèrent le joug, et vengèrent le sang de leurs anciens maîtres; par un juste retour, ils massacrèrent le tyran avec toute sa famille; et comme il ne leur restait aucun prince légitime, ils élurent un nouveau roi. La fermeté du prince ramena le calme. Lorsqu'il eut affermi sa puissance par son courage et par le supplice des factieux, il ne s'occupa qu'à rendre à ses états leur première splendeur, en y faisant refleurir le commerce. Les européens y furent attirés; et les anglais, profitant de cette circonstance, y établirent plusieurs comptoirs, tels que ceux de la grande et de la petite Négrailles [1] et celui

[1] Les anglais écrivent *Négrais*. Ils prirent possession de ces îles en 1687, et le gouvernement du fort Saint-

de Bacim, sur la pointe occidentale de la côte du Pégu.

Dans ce même tems, les zélandais, chassés de Banquibazard par Allaverdikan, nabab du Bengale, se réfugièrent au Pégu, et voulurent s'y établir par la force des armes; mais trop faibles pour exécuter une pareille entreprise, ils y furent massacrés.

Les français profitèrent mieux des bonnes dispositions du prince : M. Dupleix, gouverneur général dans l'Inde, lui envoya un ambassadeur en 1751, avec des présens considérables. Les français obtinrent du roi du Pégu la permission de faire un établissement à Siriam [1], et ils s'y seraient maintenus sans la révolution suivante :

Georges y forma un établissement. En 1757, Alompra la céda à perpétuité à la compagnie anglaise, avec le terrain nécessaire pour établir une factorerie vis-à-vis de l'ancienne ville de Persaim, sous la condition d'un tribut annuel d'armes à feu et de munitions de guerre. Deux ans après, tous les habitans de cette petite colonie furent massacrés par les birmans (S.)

[1] Ville du Pégu où les européens venaient faire leur commerce. Quoique cette ville n'existe plus, la rivière conserve encore le nom de rivière de *Siriam*, nom qu'elle a donné aux beaux grenats siriams, appelés si improprement *syrians*.

Après vingt ans de paix, un simple villageois leva l'étendard de la révolte : il était barman d'origine, et s'appelait *Alompra.* Suivi de quelques laboureurs dont il était le chef, il voulut devenir le libérateur de sa nation, et l'affranchir du joug des pégouins. Ces rebelles, armés seulement d'un bâton, obtinrent d'abord quelque succès. Le roi du Pégu, méprisant un semblable ennemi, ne lui opposa que peu de résistance ; mais il éprouva dans la suite qu'il n'en est point qui ne soit dangereux. Le parti d'Alompra grossissait de jour en jour. Il se vit bientôt à la tête de vingt mille barmans, à l'aide desquels il s'empara de la capitale du royaume, où il trouva des munitions et des armes. Devenu plus ambitieux par cette conquête, il se fit proclamer roi, descendit la rivière avec une rapidité surprenante, et vint camper à deux lieues de Siriam, dans l'endroit même où il jeta les fondemens de la ville de Rangon, qui depuis est devenue l'entrepôt du commerce : il mit le siége devant Siriam, et la fit raser pour punir les habitans de leur résistance pendant dix-huit mois.

Les français étaient convenus avec Alompra d'une neutralité qu'ils n'observèrent pas. Le

roi du Pégu avait fait demander des secours à Pondichéry. On fut long-tems à se décider ; mais enfin, au mois de juillet 1756, on lui fit passer quelques troupes avec des munitions sur les vaisseaux le *Diligent* et la *Galathée*. Quoique ce dernier arrivât long-tems avant l'autre, il ne put mouiller à Siriam que deux jours après la reddition de cette ville. Le capitaine tomba dans un piége que lui tendit Alompra. Ce conquérant, indigné contre les français, s'empara du vaisseau, fit trancher la tête à tous les officiers, de même qu'à l'agent de la nation, et retint prisonniers les matelots et les soldats.

Le *Diligent*, forcé de relâcher aux îles Nicobards, n'arriva que six semaines après la *Galathée*. Le capitaine, plus prudent, n'entra dans la rivière qu'avec précaution ; et lorsqu'il apprit le massacre des français, il retourna à Pondichéry.

Alompra se servit utilement des munitions et des soldats pris sur la *Galathée*. Après avoir promis des récompenses à ces derniers, il bloqua le roi de Pégu dans sa capitale. Celui-ci soutint le siége jusqu'au mois de mai 1757, tems auquel il se vit forcé de se rendre. Le vainqueur usa de stratagême pour s'en défaire,

Il était dit dans les annales que celui qui mettrait une couronne sur la pagode de Rangon, vaincrait tous ses ennemis, et serait reconnu pour le roi le plus puissant. Il en fit faire une d'or enrichi de diamans et de rubis, aussi pesante que lui, sa femme et ses enfans. Après l'avoir placée sur le cône de la pagode, en présence du roi prisonnier, il lui demanda s'il le reconnaissait pour son maître; et sur sa réponse négative, il lui fit trancher la tête.

Pendant ces troubles, les anglais se fortifièrent dans leurs établissemens de Bacim et de Négrailles. Comme ils étaient les seuls européens qui se fussent avisés de construire des forts, ils devinrent suspects au nouveau roi, qui les attaqua plusieurs fois à la tête des barmans; mais il fut toujours repoussé. Enfin, employant contre eux les français qu'il avait retenus prisonniers, il les chassa totalement de son royaume.

On sait que la misère et la dépopulation sont les suites inévitables de la guerre. Lorsqu'Alompra voulut jouir du fruit de ses travaux, il s'affligea de ne régner que sur des ruines. Pour y remédier, il ne vit d'autre moyen que de faire la conquête de Siam, et de répandre dans ses états les hommes

que cette conquête lui soumettrait; en conséquence, il partit suivi de quarante mille hommes. Dans sa route, il s'empara de Tavaye, de Tennassérin et de Mergui. Bientôt il pénétra jusqu'à Siam, dont il fit le siége; et sans doute il aurait triomphé, si une dyssenterie, produite par les fatigues d'un siége long et pénible, ne l'eût emporté en septembre 1760, dans la cinquantième année de son âge.

Ses fils, qui l'avaient suivi dans cette expédition, firent embaumer et transporter son corps au Pégu, avec toute la pompe due à sa mémoire. L'aîné, qui s'appelait *Kandropa*, fut déclaré son successeur. Ami de la paix, il gouverna son peuple avec sagesse; mais après cinq ans d'un règne paisible, il mourut sans laisser d'héritiers, et la couronne passa sur la tête de Zékinmédou son frère.

Celui-ci marchant sur les traces d'Alompra, recommença la guerre avec les siamois. Il eut le bonheur de terminer glorieusement ce que son père avait entrepris avec courage. Siam fut conquise et le roi fait prisonnier, ainsi que toute sa famille. Ce malheureux prince, dépouillé de ses états, offre encore aujourd'hui dans Ava, l'exemple le plus frappant

des vicissitudes de la fortune. Ses mains, accoutumées à porter le sceptre, ont été forcées de s'endurcir aux travaux les plus vils. Privé de tous ses biens, réduit à la dernière misère, il semble que le vainqueur n'ait respecté sa vie que pour lui faire désirer le trépas.

Après avoir jeté plusieurs millions de prisonniers siamois dans son royaume, Zékinmédou soumit les cassayers, et déclara la guerre aux chinois. Ce peuple nombreux n'eut pas de peine à lui opposer une armée de cent mille hommes. La sienne n'était composée que de trente mille; mais il fondit sur eux avec tant de fureur, qu'il les mit en déroute et fit soixante mille prisonniers, qui furent envoyés aux environs d'Ava, pour y cultiver la terre.

C'est à-peu-près dans le même tems, c'est-à-dire en 1769, que la compagnie des Indes lui fit demander la permission de rétablir son commerce dans le Pégu. Le député qu'elle lui envoya fut reçu de ce prince avec beaucoup de distinction. Il lui donna les marques les plus éclatantes de son estime pour la nation française, et le renvoya chargé d'une lettre adressée au conseil de Pondichéry et conçue en ces termes :

« Moi, empereur d'Ava, roi des rois et de

« toute puissance, vous fais savoir que j'ai « reçu la lettre que votre ambassadeur, M. Fé- « raud, m'a remise avec les présens qui con- « sistent en une pièce de velours rouge, une « autre de velours noir, une troisième de « velours jaune, cinq pièces d'étoffes d'or ou « d'argent, deux paquets de galons d'or, et « deux paquets de galons d'argent, huit cent « vingt-quatre petits couteaux, un fusil à deux « coups damasquiné en or, cinq cent vingt- « cinq fusils de munition, deux cent quatre- « vingt-six-boulets, dix-huit cent balles à fu- « sil, cent grenades armées, un baril de pierres « à fusil, dix barrils de poudre. J'ai pareille- « ment reçu la lettre que votre ambassadeur « m'a remise, et que Milard, mon esclave, « m'a interprétée [1]. J'ai reçu votre ambassa- « deur dans mon palais d'or. A l'égard des « demandes que vous me faites, je ne puis

[1] M. Milard avait passé sur la *Galathée* en qualité de volontaire; il eut le bonheur d'échapper au massacre des français et de gagner l'amitié du roi, qui lui donna la place de grand maître d'artillerie, et de capitaine de ses gardes. Dans plusieurs occasions, il rendit des services importans aux français, et nommément à M. de Gouyon, commandant le *Castries*, qui s'y trouva pendant les troubles de 1775, où les français furent soupçonnés de favoriser les rebelles; il est mort en 1778.

« vous accorder l'île Moluque, parce que c'est « un endroit suspect. Je ne veux pas non plus « vous rendre les cinq français. Vous me faites « aussi mention de leur paye, et vous me « demandez une personne pour régler leur « compte ; je laisse cela à la disposition de « Milard. Je vous exempte de tous droits, et « je vous laisse libres dans votre commerce. « Je vous accorde aussi l'endroit au sud de « Rangon, qui se nomme *Mangthu*. La gran- « deur du terrain le long de la rivière, est « de cinq cents thas [1] et la largeur de deux « cents, que le gouverneur de Rangon fera « mesurer. Tous les vaisseaux français qui « viendront mouiller dans le port de l'établis- « sement français, seront obligés de donner le « compte de leurs marchandises et autres « effets, au gouverneur de Rangon, pour voir « quels sont les présens que je dois exiger « pour me dédommager des droits. Vous ne « pourrez vendre aucune munition de guerre « dans mes états, sans ma permission. J'envoie « mes ordres en conséquence au gouverneur « de Rangon. Quand il arrivera des vaisseaux « français, il aura soin de faire la visite à

[1] Le thas est de dix pieds et demi.

« bord; et sitôt que les marchandises seront « dans les magasins, il fera mettre la chappe.

« Tous les vaisseaux qui viendront mouiller « dans l'établissement français, seront obligés « de mettre leur gouvernail à terre.

« Je vous envoie votre ambassadeur avec « l'accord que je lui ai fait. »

Donné le 12 de la lune du mois
de Kohoug 1132.

La compagnie des Indes obtint donc un emplacement considérable à Rangon, avec le droit d'y bâtir ses magasins et d'y arborer le pavillon français. Elle fut la seule à qui le roi du Pégu ait encore accordé ce dernier privilége : les anglais, les hollandais, les arméniens ne purent l'obtenir. Mais la compagnie n'ayant pas su profiter de ces avantages, les français qui vont commercer aujourd'hui dans cette contrée, n'y sont plus distingués des autres nations; le souverain les regarde comme ses esclaves, dès qu'ils mettent le pied dans ses états.

Les siamois ne restèrent pas long-tems sous les lois des barmans. Ceux qui s'étaient retirés dans les bois pour éviter l'esclavage, se rassemblèrent, élurent un roi chinois d'ori-

gine ; et marchant sous ses drapeaux, ils chassèrent les pégouins et les barmans du royaume de Siam. Le roi d'Ava voulut les soumettre une seconde fois. A cet effet, il rassembla des troupes nombreuses en 1775, composées de pégouins et de barmans. Les premiers, supérieurs en forces, se révoltèrent, massacrèrent la plus grande partie des barmans, et dirigèrent leurs armes sur Rangon; mais n'ayant point de généraux pour les guider, ils échouèrent dans leur entreprise et n'opérèrent aucune révolution. Zékiumédou rétablit la tranquillité dans son royaume, et mourut l'année suivante. Ses frères, suivant le testament d'Alompra, devaient régner successivement; mais quelque tems avant sa mort, Zékinmédou avait fait reconnaître pour roi son fils aîné, qui monta sur le trône à l'âge de vingt-deux ans. Pour éviter toute discussion avec ses oncles, il les fit massacrer au nombre de cinq, de même que ses frères; les seigneurs qui leur étaient attachés, eurent le même sort. C'est par ces meurtres abominables qu'il se trouve aujourd'hui paisible possesseur d'un sceptre souillé de sang et flétri par les mains impures qui le retiennent.

Les pégouins et les barmans ne sont pas

divisés en castes ou tribus. Ils suivent tous la même religion, qui, dans son principe, paraît être celle des brames. Le dogme de la métempsycose en est la base; mais ils l'ont défiguré au point qu'aujourd'hui ils mangent toutes sortes d'animaux, même du *bœuf*, pourvu qu'ils s'abstiennent de le tuer. Quant à leurs dieux, ils en comptent sept principaux; les cinq premiers se sont incarnés et ont déjà vécu sur la terre, pour apprendre aux hommes à connaître la vertu.

Les deux autres doivent y ramener un jour le tems heureux des premiers âges. Cependant ils n'en adorent qu'un seul, qu'ils appellent *godéman;* il est le dernier des cinq qui se sont incarnés, et paraît être le même que Vichenou.

Les livres sacrés ne marquent point le tems de sa vie terrestre. Ils se bornent à dire qu'en mourant, il a promis de répandre ses graces infinies pendant six mille ans sur ceux qui l'invoqueraient; c'est pour les mériter que les pégouins et les barmans vont régulièrement dans sa pagode une fois la semaine; et tous les jours de fête, ils y chantent ses louanges, brûlent des cierges devant sa figure, lui offrent des viandes, du poisson, des légumes et

du riz cuit : ces offrandes deviennent la proie des chiens et d'autres animaux qui entrent dans la pagode et qui en sortent librement.

Leurs temples sont ornés avec décence; ils ne les remplissent pas de figures obscènes, comme les habitans de la côte de Coromandel, de Malabar et du Bengale. Les pégouins ont une vénération particulière pour celui de Kelkel, près de Siriam, et les barmans pour celui de Digon, près de Rangon. Ce dernier est singulièrement construit; il se termine en cône, et n'a ni portes ni fenêtres : c'est par une ouverture pratiquée au sommet, sur lequel on voit la couronne d'or qu'y fit placer Alompra, que les princes, les seigneurs et le peuple, jettent les richesses immenses qu'ils apportent en offrandes. Ce trésor doit être un des plus riches de la terre, si toutefois les barmans n'ont pas trouvé le moyen de le piller par quelque souterrain.

Par une coutume barbare, lorsqu'on bâtit une pagode, les premières personnes qui passent sont jetées dans les fondemens. Cette horrible cérémonie est cependant assez ordinaire, parce que ces peuples consacrent presque toutes leurs richesses à la construction de pareils édifices, ce qui est parmi eux une œuvre

très-méritoire, de même que de fonder des baos[1], ou de contribuer aux funérailles de leurs talapoins, qu'ils brûlent avec pompe.

Cette magnificence, qu'ils mettent dans les obsèques de leurs prêtres, annonce combien ils les révèrent. Ils sont moins instruits que les brames, et portent le nom de *ponguis*. Quoiqu'on les appelle *talapoins*, ils n'ont aucun rapport avec les prêtres du Tibet, et ne connaissent point le grand Lama, comme l'ont avancé quelques auteurs.

Le souverain est honoré d'une manière qui tient de l'adoration : par un usage commun chez les orientaux, on se prosterne devant lui les mains jointes, les pieds nuds, jetés en arrière et collés contre les cuisses; les grands même sont obligés de prendre cette humiliante posture toutes les fois qu'ils l'approchent.

Dans toutes les cérémonies, il se place sur un trône très-élevé, pour montrer combien il est au-dessus des princes qui composent sa cour; aucun de ces derniers ne peut rester dans la ville lorsqu'il en sort, et l'on a grand soin d'en fermer les portes. Enfin il est si persuadé qu'il est assez puissant pour commander

[1] Espèce de couvent.

à tous les rois de la terre, qu'après son dîner une trompette annonce que le roi des rois et de toute puissance vient de se lever de table, et qu'il est libre à tous les autres de s'y mettre. Il croit qu'il n'y a pas de souverain qui possède un Empire aussi beau que le sien, et que les autres nations ne sauraient s'en passer. Le peuple même est dans cette erreur; il appelle les étrangers *gens de bois*, et leur pardonne tout ce qu'ils peuvent faire contre ses usages, parce qu'il l'attribue à leur grossiéreté naturelle et à leur peu d'éducation [1].

[Les titres que l'empereur d'Ava se donne sont tout-à-fait singuliers. On les trouve rassemblés dans une lettre de ce souverain au gouverneur-général du Bengale, dont le major Symes a publié la traduction.

« Le seigneur de la terre et de l'air, le monarque de vastes contrées, le souverain des royaumes de Sonah-parinda, Tombadeva, Seawuttena, Zagnienguia, Sounaboumy, dans le district d'Hurri-Mounza, dans le pays de Dzemée, Hamaratta, Dzodinagara; souverain

[1] D'après de tels principes, c'est s'exposer tout au moins au ridicule, que de représenter dans les graces qu'on leur demande, qu'elles contribueront à enrichir ce royaume par l'augmentation du commerce.

de toutes ces immenses régions; seigneur des grandes villes de Poucka, Yama, Sirykettera, Sygnié, Lebon, Bamou, Magone, Momeik, Momien, Neoum, Schoe-Mona, Mobri, Quantong, desquels pays et villes les gouverneurs et potentats envoient des présens en signe de respect et de soumission à la présence royale; aussi d'Henzaouddy, communément appelé *Pégu*, du port de Rangoun, du port de Bassien, de l'Arracan, du port de Deniaouddy, Sandouay, du port de Donaraouddy, Maoung, du port de Mickaouddy, Ramrié, du port de Ramaouddy, Mondema ou Martaban, Tawoï, Brieck ou Merguì, et Tenasserem, ports appartenans à sa majesté, où les négocians commercent et les habitans sont protégés; propriétaire de toutes les espèces de pierres précieuses, des mines de rubis, agates, lasni, saphyrs, opales; aussi des mines d'or, d'argent, d'ambre, de plomb, de fer-blanc, de fer et de petroleum, d'où l'on peut tirer tout ce que la terre a de plus désirable, comme les arbres, les feuilles et le fruit de la perfection croissent dans le paradis: possesseur d'éléphans, de chevaux, de voitures, d'armes à feu, d'arbalètes, de lances, de boucliers et de toute espèce d'instrumens

de guerre; souverain de braves généraux et d'armées victorieuses, invulnérables comme la roche Mahakouda, Mahanuggera, Ummerapoura, la grande et florissante cité d'or, illuminée et illuminante, comme le séjour des anges, aussi durable que le firmament, et enrichie d'or, d'argent, de perles, d'agates et des neuf pierres originaires; le trône d'or, le siége de la splendeur, d'où émanent les édits impériaux, et protègent le genre humain; empereur qui connaît les dix devoirs auxquels tous les rois sont assujettis, devoirs appelés *mangianterra*, tous lesquels ce grand prince accomplit strictement, dont l'intelligence, à l'aide de la divine providence, est assez grande pour diriger son peuple dans le droit chemin, et le retenir dans l'obéissance et dans la voie de la vraie religion; peuple dont l'aisance et le bonheur augmentent tous les jours sous les auspices d'un pareil monarque; maître des éléphans blancs, rouges et marquetés. Puissent les louanges de celui dont les serviteurs placent le pied heureux de la faveur et de la confiance, comme les lotus fleuris, sur leurs têtes obéissantes, retentir aussi loin que le soleil et la lune étendent leur influence! Tels sont les principaux ministres, les gardiens de

l'état, entre lesquels le premier woungee [1] annonce ce qui suit :

« ..... L'illustre gouverneur-général, représentant du roi d'Angleterre ..., ayant député le major Michel Symes, avec des lettres et des présens, pour les offrir aux pieds d'or..., le gouverneur d'Henzaouddy (le Pégu) en a immédiatement donné connaissance aux pieds d'or.....

« Les demandes du major de Symes... ont été portées aux oreilles d'or du souverain, des nobles et des potentats. Voyant donc que l'illustre gouverneur-général, représentant du roi d'Angleterre, a ainsi manifesté son desir de cimenter amitié et alliance ; moi, roi immortel, dont la philantropie est universelle ; dont la sollicitude pour le bonheur et le bien-être du genre humain ne cesse jamais, je prescris, etc., etc. [2]. » . . . .

L'excessive vanité, le ridicule amour-propre de cet empereur *aux oreilles, aux pieds et*

[1] *Woun* signifie *fardeau*, et *woungee* veut dire *porteur d'un grand fardeau*.

[2] Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, ou l'empire des Birmans, par le major Michel Symes, traduit par M. Castera, t. III, page 117.

au nez d'or, ne peuvent être comparés qu'aux viles complaisances, aux stupides adulations de ses courtisans, ou pour mieux dire de ses esclaves. Il demandait un jour à ses envoyés, à leur retour de Madras, si cette ville pourrait résister un instant à l'attaque de ses balons de guerre (ce sont des espèces de chaloupes). Ils répondirent tous : *oh, non certainement.*]

L'empereur a droit de vie et de mort sur tous ses sujets, qu'il regarde comme des esclaves. Cette servitude pèse continuellement sur les particuliers, et les contraint d'afficher la misère. Celui qui possède quelque chose, assure des pensions pour la nourriture des talapoins, ou fait bâtir des pagodes; s'il garde son argent, le gouverneur lui suscite une mauvaise affaire, et bientôt il est dépouillé : s'il le cache, et qu'on vienne à le découvrir, il ne lui en coûte pas moins que la vie, parce qu'on soupçonne qu'il le réservait pour former des intrigues.

Cependant le pégouin chérit sa patrie; il est poli, prévenant, affable, mais susceptible et chicaneur. Les lois n'ont pas trouvé de meilleur frein que de le punir par la bourse; toutes les insultes ont été prévues et taxées à

une amende pécuniaire [1], de sorte qu'on se met à l'abri de toute poursuite, pourvu qu'on consigne la somme, et qu'on paye les épices des juges et des écrivains. On excepte cependant le cas d'assassinat, mais ce n'est que pour le peuple : dans ce pays comme dans tous les autres, les grands échappent au supplice, et peuvent être criminels impunément. Celui qui en attaque un autre en justice, n'est pas tou-

[1] Sous les empereurs romains, les insultes furent aussi taxées et rachetées. Pour faire sentir le ridicule d'une semblable loi, un patricien ne sortait jamais qu'accompagné d'esclaves chargés d'argent. Il appliquait des soufflets aux passans et leur payait aussitôt la taxe. Juvenal disait avec autant de raison que d'énergie : *omnia Romæ cum prætio*. A cet égard, Rome moderne a été plus corrompue que Rome ancienne. On sait que sous la seconde race de nos rois, tous les crimes furent taxés à la chancellerie romaine, sans en excepter les plus horribles ; ces taxes sont rapportées, comme propres à faire connaître l'esprit du siècle, par l'abbé Velli, dans son *Histoire de France*. Dans les lois bourguignones, Lombardes, Saliques, Ripuaires, et même dans les Capitulaires de Charlemagne, tous les crimes et les insultes étaient taxés : encore aujourd'hui les crimes se rachètent en Turquie, même le meurtre et l'assassinat. Cette horrible vénalité des graces pour des crimes impardonnables, existe sous d'autres noms dans la plupart des états de l'Europe.

jours sûr de gagner sa cause. Si les preuves manquent, on plonge les deux parties dans l'eau. Le premier qui revient sur la surface, a perdu son procès; mais il peut se libérer en se faisant esclave de corps de l'empereur, auquel il donne tout son bien; au moyen de cet abandon son adversaire n'a plus de prise sur lui.

[On appelle cette sorte de jugement, *jugement par ordalie;* il a lieu toutes les fois que les juges trouvent trop de difficultés à décider la question de droit.

Suivant les lois du Pégu, le débiteur qui ne peut s'acquitter devient l'esclave de son créancier, jusqu'à ce que, par son travail, il ait éteint sa dette. Les parens du débiteur répondent souvent de son insolvabilité; on les saisit, et on les vend pour l'acquittement de ce qu'il doit.

Ces mêmes lois punissent le vol simple, pourvu que la valeur des objets volés n'excède pas environ deux mille quatre cents livres de notre monnaie, de la marque sur la joue et sur la poitrine. A la récidive, on coupe le bras du voleur, et s'il se rend coupable d'un troisième vol, on lui tranche la tête]

Les pégouins sont fort sobres : presque toute leur nourriture consiste en légumes ou

en poissons pourris, qu'ils appellent *prox*, et qui leur servent d'épices pour assaisonner les ragoûts [1]. Ils sont lascifs, comme tous les orientaux : le mariage n'est point indissoluble, la justice en ordonne la cassation ; mais la partie qui la demande, ne peut emporter de la maison que ce qu'elle a sur le corps. La pluralité des femmes, si commune dans tout l'Orient, n'est que tolérée au Pégu ; elle y est même défendue par la religion. Cependant on y trouve des couvens de femmes publiques, où chacun peut choisir pour son argent [2]. Les femmes convaincues d'adultère sont forcées d'entrer dans ces couvens et de

[1] Les pégouins se servent pour faire leur prox, d'un petit poisson qu'ils appellent *gnapi* ou *napi*, et dont l'espèce n'est pas déterminée. Tout ce que l'on sait, c'est que ce poisson ressemble à la sardine.

Gaspar Balby, dont Mandeslo cite la relation, dit que les pégouins battent des petits poissons dans un mortier jusqu'à ce qu'ils soient réduits en pâte ; qu'ils laissent pourrir cette pâte au soleil, et que lorsque la corruption l'a rendue liquide, ils s'en servent dans leurs sauces en guise de beurre ou d'huile, faisant, ajoute ce voyageur, leurs délices d'une chose dont il nous serait impossible de souffrir la puanteur. (S.)

[2] La rue qu'habitent les femmes publiques et où elles sont reléguées, porte le nom de *tachalli*. (S.)

s'y prostituer [1]. [D'autres causes conduisent souvent les femmes dans ces lieux de prostitution. Par exemple, si leur mari ou leurs parens ont contracté des dettes qu'ils sont hors d'état de payer, ces malheureuses deviennent esclaves, et sont livrées, par d'infâmes créanciers, à de vils proxénètes, qui trafiquent de leurs charmes.] Les hommes, suivant la loi, doivent être punis de mort, mais ils se rédiment avec de l'argent.

Les femmes du peuple vont presque nues; il ne leur est permis de porter qu'une espèce de jupon qui ne descend qu'aux genoux : passé par-derrière, il n'est pas assez ample pour croiser tout-à-fait au-devant; de manière qu'une femme qui marche montre jusqu'au haut de la cuisse. Les femmes des seigneurs en portent de plus ou moins longs, suivant le rang qu'elles occupent.

[Lorsqu'elles veulent se parer, les dames birmanes, se teignent en rouge les ongles et les paumes des mains, vraisemblablement avec de la poudre de henné, de même que les

[1] A Rome, les femmes convaincues d'adultère étaient renfermées dans une espèce de cachot près des portes de la ville; là, elles étaient abandonnées à la brutalité des libertins.

femmes de la presqu'île de l'Inde, de l'Arabie, de l'Egypte, etc [1]. Mais celles de Pégu ont une coutume non moins bizarre qui leur est particulière; c'est de se parfumer le sein avec de la poudre de bois de sandal ou de l'écorce d'un arbre appelé *sounneka*; quelques-unes s'en frottent aussi le visage.

Ces dames, si singulièrement peintes et saupoudrées, croyent ajouter à leurs attraits en se couvrant les dents d'une peinture noire. Cette mode est également adoptée par les hommes. S'il faut s'en rapporer à Gaspard Balby, ceux-là sont soumis, dans leur jeunesse, à l'infibulation, pour les mettre hors d'état d'outrager la nature par un penchant abominable, trop commun chez la plupart des peuples de l'Orient.]

On brûle généralement tous les morts; mais les grands et les talapoins, renommés par leur science, sont préalablement embaumés et mis dans des cercueils de plomb. Souvent on ne les porte au bûcher que six mois après leur trépas.

[Le miel est le principal ingrédient employé par les birmans pour empêcher la putréfaction des corps. Ceux des pauvres sont enterrés ou jetés dans la rivière; mais les

[1] *Voyez* le tom. 1, p. 52.

funérailles des riches se font avec beaucoup de solennité.]

Les voyages au Pégu ne sont plus si lucratifs qu'ils l'étaient autrefois. Pour faire quelque bénéfice, les vaisseaux que le commerce y attire, sont obligés de passer à Achem, où ils portent des fusils, de la poudre, de petits canons, de grosses toiles de quinze conjons, du fil d'or, du galon et du drap; ils prennent en échange du benjoin, du camphre et de l'or, sur lequel on ne gagne aujourd'hui que quatre pour cent; les autres objets rendent peu de choses. Le bénéfice de la vente ne va pas au-delà de vingt à vingt-cinq pour cent. Le roi faisant seul le commerce, oblige de vendre et d'acheter de son agent au prix qu'il veut; quand on peut soustraire à sa cupidité quelques marchandises, on les vend à son peuple qu'il opprime, et l'on y gagne considérablement. [1]

Les français avaient su acquérir la confiance des achémois, qui les préféraient aux anglais à cause de leur douceur; mais quelques expéditions que les français ont faites

[1] L'on trouvera dans le chapitre suivant quelques autres renseignemens sur le commerce du Pégu. (S.)

contre eux, les ont totalement aliénés, notamment celles du vaisseau *la Paix*, en 1770, et de l'*Etoile* à *Borneo*, en 1775[1]. Ils les leur rappellent toutes les fois qu'ils y vont, et jamais on ne pourra les leur faire oublier. Un souvenir pareil mettra toujours obstacle au commerce qu'ils voudront faire avec ce ce peuple; car il est lâche, et conséquemment traître et vindicatif.

Dès qu'un vaisseau mouille dans le port, il doit faire saluer le roi par un des officiers de l'équipage; mais on ne l'approche pas les mains vides, il faut toujours lui faire quelques présens. Autrefois, avant que d'entrer dans ses appartemens, on était obligé d'ôter ses souliers; aujourd'hui on peut s'en dispenser, pourvu qu'on mette une paire de drap rouge par-dessus ceux qu'on porte ordinairement.

Les vaisseaux qui vont au Pégu prennent à Achem une partie de leur cargaison en arèques; elles doivent être préparées différemment de celles qu'on porte à la côte de Coromandel, ce qui oblige d'y séjourner près

[1] *Voyez* au sujet de cette dernière expédition à Borneo, le chapitre V. (S.)

de quatre mois. Ils achèvent de compléter leur cargaison en cocos aux îles Nicobards. Ces deux objets rendus au Pégu, donnent toujours un bénéfice de trente-cinq à quarante pour un.

On suit au Pégu les mêmes usages qu'au Japon. Aussitôt qu'un vaisseau mouille devant Rangon, le gouverneur envoie ordre de mettre à terre le gouvernail et les canons montés; on est obligé de donner une liste fidèle des hommes de l'équipage, des armes offensives et défensives dont on est pourvu, de la quantité des balles de marchandises qu'on apporte, et généralement de tout ce qui est à bord. On sépare ce qui est de l'armement ou à l'usage du vaisseau, et ce qui est à vendre. Après cette déclaration, le gouverneur fait donner un magasin où tout doit être déposé.

Jusqu'à la parfaite exécution de ce dernier article, il n'est permis de communiquer avec personne. Le gouverneur se rend ensuite au vaisseau, suivi d'un nombreux cortège, qui profite du repas qu'on est obligé de lui donner; et si dans sa visite il trouve quelque chose qui n'ait point été déclaré, fût-ce même de l'argent, il le confisque : un officier ne peut garder qu'une vingtaine de roupies, car il

faut que l'argent soit emmagasiné comme les marchandises, avec la différence qu'il ne paye aucun droit, et qu'on a l'attention de le rendre. La visite finie, on fait au gouverneur les présens d'usage, qui consistent en assiettes de porcelaine, en sucre et en boëtes de thé. Les opérations du commerce sont souvent retardées par ces préliminaires, parce qu'on ne peut se procurer un ouvrier, quelque besoin qu'on en ait, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement remplis.

On fait une seconde visite de tout ce qui a été mis dans le magasin. Les balles sont ouvertes à l'effet d'en payer les droits; ceux du roi consistent à dix pour cent en nature, car on compte neuf pièces, et la dixième est pour lui: les écrivains, gardiens, et celui qui échappe les marchandises, ont deux et demi pour cent. L'un des chefs a le droit aussi de prendre cinq pièces, mais non pas des considérables, comme draps et autres objets de prix. Après toutes ces vérifications, il est permis de charger le vaisseau.

Le bois de tek qu'on en rapporte est excellent pour la construction, et propre à faire de beaux meubles. Il se conserve dans l'eau sans se corrompre, au point qu'il n'est pas

rare de voir des vaisseaux au Pégu naviguer plus de cent ans.

[Voici la description de cet arbre fameux, que l'on peut avec raison regarder comme le prince des forêts de l'Asie méridionale.

Le tek[1] est un très-grand et très-bel arbre, dont l'écorce épaisse et rude a une teinte cendrée; ses feuilles sont opposées, pétiolées, très-grandes, aigues, argentées par-dessous et glabres par-dessus, avec de très petits points blanchâtres. Les fleurs sont petites, en pannicules, avec des bractées opposées deux à deux à toutes les ramifications; le calice est tomenteux et blanc; la corolle est blanche, un peu plus grande que le calice et pubescente à l'extérieur. Il y a un nectaire de couleur orangée; les antheres sont jaunâtres, et l'ovaire est soyeux et blanchâtre. Le fruit est une baie grise, de la grosseur d'une aveline. Les racines sont rousses, d'une odeur

[1] *Tek*, par les anglais *teek*; par les malabares, *theka*; par les brames, *sailo*; par les malais, *jati*, et par les portugais, ainsi que par les hollandais, *teka*.

Theka, Reede, *hort. Malabar*, tom. 4, pag. 57, tab. 27. — Gaertn. *de fruct. et semin.* cent. 4, tab. 57, fol. 6.

Tectona grandis, Lin. *Syst. nat.*

nigrelette, et d'une saveur astringente et légèrement amère.

Cet arbre croît naturellement et en très-grande abondance au Malabar, principalement dans les provinces d'Atsjencoyl et deCalicolan, sur le côté oriental de la chaîne des Gattes, aux royaumes d'Ava et du Pégu, à Ceylan, etc. Il y forme, plutôt sur les montagnes que dans les plaines, de vastes forêts, qui passent pour être très-mal-saines. L'on n'y voyage qu'en exposant sa santé; et les ouvriers qui les exploitent, quoique nés et élevés, pour ainsi dire, à l'ombre de ces colosses du règne végétal, portent sur leur physionomie et dans toute leur habitude, l'impression très-remarquable des émanations nuisibles d'un séjour dangereux, et ils parviennent rarement à un âge avancé.

Le bois du tek, qui ressemble assez à celui du chêne, est le plus durable de tous les bois; il est aussi le plus propre à la construction des vaisseaux. Sa dûreté, et son tissu extrêmement compact, peut-être même son amertume, empêchent les vers de l'attaquer, si ce n'est néanmoins dans les eaux douces, où suivant Réede, il n'est pas à l'abri des ravages de ces petits animaux, si redoutables

pour les vaisseaux. On a remarqué que le fil de ce bois est entrecoupé par des fragmens de quartz, qui proviennent des sables dans lesquels le tek croît le plus communément. C'est du reste un bois fort difficile à travailler, et il ne peut être entamé que par des outils d'une excellente trempe. Le tek du Pégu n'a pas la même densité que celui du Malabar. Sa pesanteur spécifique n'est que de vingt-sept livres le pied cube, tandis que celle du tek de quelques contrées de l'Inde est de quarante-neuf livres. Aussi les vaisseaux bâtis à Surate durent-ils beaucoup plus long-tems que ceux qui sont construits au Pégu.

Ce bois, préférable au meilleur chêne de l'Europe, pour les constructions navales, lui est également supérieur pour les édifices publics et particuliers. Il n'entre point d'autre bois dans la charpente des temples de l'Indostan et des pays voisins. Plusieurs autres parties de l'arbre qui le fournit, sont employées dans les arts, chez les peuples de ces contrées. Avec les jeunes feuilles, ils préparent une couleur pourpre, qui sert à teindre les étoffes de soie et de coton. Ces mêmes feuilles, encore tendres, sont pour les indigènes un mets délicat; et, cuites avec du sucre, elles

donnent un sirop, qu'ils emploient pour la guérison des aphtes. Enfin, pour ne rien omettre au sujet d'un arbre si intéressant, j'ajouterai que les médecins de l'Inde recommandent la décoction des feuilles du tek avec du miel, dans l'hydropisie; les racines desséchées, pilées et réduites en poudre, pour dissoudre le sang coagulé; et les jeunes fruits, dont on forme une pommade dans les maladies de la peau.]

Le Pégu est très-riche par lui-même; on y trouve des mines d'or, d'argent, de cuivre et de calin, mais on ne les exploite pas. Le fer, plus tendre que le nôtre, s'y trouve pur en masses de quinze à vingt livres, prêt à être mis en œuvre. [Le plomb, l'étain, l'antimoine, l'arsenic, y sont très-abondans.] Les rubis, quoique très-communs, ont cependant une valeur, mais on ne peut les sortir du royaume que par contrebande; il en coûterait des sommes immenses, si l'on était pris en fraude, peut-être la liberté même et la confiscation du vaisseau.

On y trouve aussi des saphyrs, des émeraudes [1], des topases, des aigues-marines. Les

[1] Le major Symes prétend qu'il n'existe ni émeraudes

pégouins appellent toutes ces pierres fines *rubis*, et les distinguent par la dénomination de rubis bleu, rubis vert, rubis jaune, etc. [1]

Le soufre et le brai y sont communs et à très-bon compte; la terre y est fertile, mais on ne la cultive que pour avoir du riz. On en sème une espèce particulière qui est très-estimée à la côte. Elle s'appelle *plot*. Lorsqu'on en fait cuire, il se dissout et se réduit en gelée.

Les pégouins n'ont aucune manufacture de toile ni de soie; ils se contentent de fabriquer pour leur usage quelques étoffes de coton:

ni diamans dans aucune partie de l'Ava et du Pégu; mais on y trouve, dit-il, des améthistes, des grenats, de superbes chrysolites, du jaspe, des pierres d'aimant et du marbre qui n'est pas inférieur au plus beau que produit l'Italie; il prend un poli qui le rend pour ainsi dire transparent. (S.)

[1] D'après une conversation que j'ai eue avec le savant M. Romé-de-l'Isle, à qui l'Histoire naturelle doit tant de découvertes utiles, j'appris que toutes ces pierres fines orientales paraissent être les mêmes, puisqu'elles ont la même cristallisation, la même pesanteur et la même dureté, et qu'elles ne doivent la différence de leur couleur qu'aux parties qui les ont colorées. Ainsi les pégouins n'ont pas tout-à-fait tort de donner la même dénomination à toutes ces pierres fines.

les autres productions sont l'indigo, le cachou, l'ivoire, les huiles de poisson, de bois et de terre. Les chevaux sont de la plus grande beauté; les éléphans, les buffles sont monstrueux, ainsi que les bœufs et les moutons dont le pays abonde. La branche de commerce la plus lucrative serait celle du salpêtre qu'on y trouve aussi communément qu'au Bengale; mais cet objet est de la plus grande contrebande, et le souverain n'a jamais voulu permettre qu'on en fît l'exportation.

Il serait très-utile au commerce de la France de rétablir ses négociations avec le Pégu; mais cette faveur dépend du succès que ses armes auront sur la côte de l'Inde, et exige le rétablissement de la paix entre les puissances européennes.

CHAPITRE IV.

Notes sur le Pégu[1].

Erreurs de M. d'Après, préjudiciables aux vaisseaux qui vont au Pégu. — Vaisseaux construits au Pégu par les arméniens et par les maures; ils les vendent aux anglais, qui les arment, et par là augmentent leur marine dans l'Inde, à l'insçu du gouvernement français. — Bois de tek admirable pour la construction des vaisseaux; facilité que l'on y a de les y construire et radouber; raisons de la plus grande économie. — Nom et valeur de l'argent par comparaison avec la livre de France; poids et mesures comparés de même. — Traitemens que l'on fait aux vaisseaux arrivant au Pégu; droits que l'on y paie; manière de s'y conduire. — Productions du pays; son commerce; importation; exportation. — Motif de s'emparer du Pégu, ou d'y avoir un établissement fixe; ports qui s'y trouvent; les moyens. — Grande pagode, ses richesses; ses fortifications naturelles, son utilité.

»« MONSIEUR d'Après de Mannevillete, ce grand marin, en indiquant dans son *Neptune Oriental*, la route qui va à Synam, capitale

[1] Ce mémoire fait partie des manuscrits appartenants à M. Sonnerat, et remis à l'éditeur du *Voyage aux*

du Pégu, n'a pas connu les révolutions arrivées dans ce pays. Il ignorait qu'Alompra, empereur d'Ava et des birmans, s'en est emparé; qu'il l'a détruite, et que cette ville, la demeure de ses rois, le centre du commerce, et où il y avait un comptoir français, n'est plus qu'un repaire de tigres, après que le conquérant en eut égorgé une partie des habitans et fait noyer leur dernier souverain; que depuis cette époque, il s'est accumulé dans le canal, des sables qui y forment un banc qui à-coup-sûr ferait échouer ou périr les vaisseaux qui tenteraient le passage, outre le danger pour les équipages, d'avoir le cou coupé ou d'être faits esclaves, comme étant alliés des pégouins. Les vaisseaux le *Fleury* et la *Galathée* offrent un triste exemple en ce genre. Les officiers de leur état-major, au nombre de douze, MM. les chevaliers d'Arbouville et de Lasalle, Guerre, Matin, etc., furent décolés et tout l'équipage fut réduit en esclavage. Les capitaines ne connaissant pas la rivière, se confièrent à un pilote birman qui, les croyant ennemis de la nation, par la route

Indes et à la Chine. Je ne sais de quelle main est cet écrit, mais j'ai dû y faire quelques corrections et additions. (S.)

qu'ils tenaient, les fit échouer et mit leurs vaisseaux sur des hauts-fonds, et dans des positions à ne pouvoir plus se relever et à n'avoir plus d'autre parti à prendre que de se défendre par le feu de leur batterie; mais ils en furent bientôt les victimes. Plusieurs français, auxquels on laissa la vie, et qui sont esclaves depuis cet événement, m'ont raconté leurs malheurs, sans espoir de les voir finir.

En 1777, tems où j'étais au Pégu, le sieur Pignon, français de nation, capitaine de vaisseaux au service des espagnols aux Manilles, ignorant la révolution arrivée dans le pays, et sur les instructions de M. d'Après, crut venir au Pégu en toute sûreté, comme il avait fait environ vingt ans auparavant, époque où il y avait été envoyé par la compagnie française, au service de laquelle il était alors. Il y avait été bien accueilli, ainsi qu'à Magny, qui était alors aux siamois et qui est à cette heure aux birmans. Mais les tems étaient bien changés! Il ne reconnut son erreur que lorsqu'il ne lui fut plus possible d'y remédier. Sa cargaison était en cochenille et en caisses de piastres. Après toutes les avanies possibles, il lui fallut faire les plus grands sacrifices pour obtenir sa liberté. Nous tombâmes nous-mêmes dans

cette erreur, et nous ne prîmes la même route, que d'après les instructions de M. d'Après, et croyant aller à Synam, ville de nos anciens alliés.

Il m'a paru important de donner ces renseignemens, ainsi que les suivans, afin qu'ils soient consignés dans le *Neptune Oriental*. Je crois nécessaire d'y ajouter que les grands palmiers qui marquaient l'entrée de la rivière qui va à Rangon, actuellement la capitale du Pégu, et qui sont marqués dans le livre de M. d'Après, sont coupés, et qu'il faut, après avoir passé l'embouchure de la riviere de Chynabaquer, entrer dans la première passe, qui est celle de la rivière de Rangon, laquelle, quoique paraissant très-petite, va en s'élargissant, au point que cinquante vaisseaux peuvent y entrer. C'est la seule qui puisse conduire à Rangon. Si l'on s'y prenait autrement, on serait emporté par les courans les plus rapides sur des bancs dont les plus expérimentés marins ne pourraient se tirer. Il faut que le vaisseau qui va à Rangon, envoie sa chaloupe chercher le pilote pour monter la rivière, laquelle, quoique peu dangereuse, a peu de fond dans certains endroits. Il faut sur-tout, lorsqu'on est dans la rivière, ne

point prendre le canal à droite, qui va à Synam. Il sera parlé des autres précautions indispensables et du traitement que l'on éprouve de la part des birmans, à l'article du commerce.

Vaisseaux construits au Pégu et vendus aux anglais, qui, par cette voie, peuvent augmenter leur marine à l'insçu de la France.

Le vaisseau maure sur lequel je suis passé, en 1777, du Pégu au Bengale, venait d'y être construit. Il était percé à deux batteries et pouvait en porter une autre sur sa dunette. Il est actuellement à Calcuta, appartenant aux anglais. Les arméniens et les maures, qui font construire les vaisseaux au Pégu, ne sont que les prête-noms. J'en ai vu sur le chantier plusieurs d'une force étonnante, et deux, à en juger par la longueur de la quille, pourraient faire des vaisseaux du premier et du second rang. Etant prisonnier à Madras, j'en ai reconnu un que les anglais avaient armé et joint à leur escadre. Il n'était certainement pas un des plus faibles.

C'est aux français que les birmans doivent

les premières leçons de l'art de construire les vaisseaux, et ils en ont bien profité; car ils excellent dans ce travail. Mais ce qui est étonnant et même inconcevable, c'est que les français, après avoir été les instituteurs des pégouins dans l'architecture navale, n'aient pas tiré parti de leurs connaissances et des ressources qu'offre l'Inde, tant en bois qu'en d'autres articles de construction et de gréement, pour augmenter leur marine militaire et commerçante, dans des mers où l'éloignement rendait les matériaux transportés d'Europe très-rares et excessivement chers.]

Bois de tek, excellent pour la construction; son étonnante durée; facilités qu'offre le Pégu pour construire les vaisseaux et pour les radouber.

Le bois de tek est dans ce pays d'une grosseur et d'une longueur surprenantes. Il a la propriété de ne point éclater, quand il essuie un coup de canon, événement qui fait plus de tort et tue plus de monde que les boulets même. Il est propre à la mâture [1], à faire les

[1] Le bois de tek, excellent pour la construction du

membres, les courbes, quilles, etc.; il est incorruptible à l'eau et peu sujet au feu par la densité de ses pores. Les vaisseaux qui en sont construits, ont une durée que les nôtres n'auront jamais en Europe. Il en est à Surate, que l'on assure être de plus de cinquante ans et en fort bon état. La dureté et l'amertume de ce bois, le rendent inaccessible aux vers, et l'huile de bois et celle de terre, qui se trouvent abondamment dans le pays, contribuent aussi à le garantir des insectes et des différentes impressions de l'air. Les bankasals ou chantiers sont sur les bords de la rivière par laquelle on fait venir les bois propres à la construction des vaisseaux; et par le moyen des gondis ou bassins qui se trouvent naturellement, ou que l'on fait creuser à vil prix, ils sont à l'eau sans risque et sans frais. Des constructeurs et des ouvriers que l'on y entretiendrait, procureraient à l'état des vaisseaux de tous rangs, qui, par leur durée et le bas prix des bois et de la main-d'œuvre, épargneraient à l'état des

corps des bâtimens, est moins propre à la mâture, surtout pour les hauts mâts et les vergues; il est trop lourd, et par son poids il pourrait nuire à la stabilité du vaisseau. *Voyez*, du reste, le chapitre précédent, au sujet des bonnes qualités de ce bois. (S.)

sommes immenses. Combien le radoub que l'on donnerait aux vaisseaux, n'épargnerait-il pas d'argent? radoub qui ne se peut faire qu'à l'Ile-de-France et avec de grandes dépenses, les matières premières venant presque toutes d'Europe. Souvent même elles y manquent, et les bois de cette île ne sont pas propres à la mâture, par leur trop grande pesanteur et leur peu d'élasticité. Combien de vaisseaux n'ont pas pu se radouber dans l'Inde et ont été obligés de revenir en France dans le plus mauvais état, et de courir les plus grands dangers? Plusieurs même ont péri dans le trajet.

[C'est ici le lieu de parler de deux préparations que l'on met en usage avec succès dans plusieurs parties de l'Asie, pour couvrir le bordage des vaisseaux.

La galgale employée avec tant de succès en plusieurs parties de l'Asie, particulièrement à Surate, pour préserver les vaisseaux des vers qui les détruisent dans toutes les mers, et particulièrement dans les eaux chaudes, n'est autre chose qu'une portion de chaux, de coquillage ou de corail, réduite en pâte, avec une portion d'huile et de jagre, (c'est le sucre brut sortant de la cuve). On bat

cette pâte de façon à en faire un mastic qui puisse s'appliquer sur le bordage des vaisseaux, après qu'ils ont été chauffés suffisamment pour en tirer l'humidité, sans endommager la qualité du bois.

Le salamgousty ne diffère de la galgale, qu'en ce que l'on ajoute à celle-ci de la rapure de bambou; il s'applique, comme la galgale, avec la main, dans les coutures, pour préserver le *ker*, qui tient lieu d'étoupe dans ce pays-là.

Voici ce qu'un ingénieur de la marine a observé au sujet de l'une et de l'autre de ces substances.

En 1743, un vaisseau construit à Surate, échoua à la côte de Malabar, se perdit, sans qu'on pût le sauver; l'ingénieur se transporta à bord avec des charpentiers. Pour satisfaire sa curiosité; il voulut faire délivrer une portion de franc bord, pour s'assurer si ce qu'il avait entendu dire était vrai; ses ouvriers furent obligés de se servir de la masse et du ciseau à froid, pour détacher la galgale et découvrir le bois; il vit, à son grand étonnement, que ce bois était sain et sec, comme dans le moment où il avait été employé. Il visita de même les coutures, qu'il ne put dé-

couvrir qu'avec la plus grande difficulté, et il les trouva plus dures que lorsqu'elles avaient été enduites de salamgousty. Des informations certaines apprirent que le vaisseau était construit depuis trente ans, que la dernière galgale était appliquée depuis dix-huit, et qu'on n'avait pas touché aux coutures. Il faut observer qu'on ne parvient à donner la consistance nécessaire à ce mastic, qu'en le battant fort long-tems avec des machines faites exprès, et qu'il faut l'employer à mesure qu'il est fait, c'est à-dire, dans les vingt-quatre heures.

Cette opération est, sans contredit, préférable à tout ce que l'on a tenté à si grand frais, même au doublage en cuivre; il y a même tout à présumer que le mailletage bien fait, et mieux appliqué qu'on ne fait communément, est préférable aux feuilles de cuivre, et ne va pas, d'ailleurs, au cinquième de la dépense qu'elles exigent.

Il est essentiel de remarquer que l'opération de la galgale ne monte pas au sixième de la dépense du doublage en cuivre, et n'est même pas si forte que celle du mailletage. Les vaisseaux bâtis à Surate ne sont point mailletés; on observe seulement de donner

cinq quarts de pouce à leur doublage, qui est de bois de *tek*.

Une bonne galgale fait durer une carène plus de sept ans, sans autre soin que de l'essuyer et de la nettoyer de la mousse qui y croît, et qui retarde la marche du vaisseau. La meilleure carène ne dure guère plus de dix ans, il y a donc une économie de deux carènes, ce qui donne pour un fort bâtiment de soixante pieds, près de 30,000 liv. d'économie pendant six ans, sans y comprendre la perte de tems qu'il faut pour chaque carène.

En carénant un vaisseau de guerre avec la galgale, on s'aperçoit qu'un coup de canon ne fait qu'un trou uni et égal, et qu'il n'entache pas le bois; qu'au contraire, par le procédé ordinaire, le bois est éclissé, ce qui force à en délivrer deux, trois pieds, et souvent davantage.]

Nom, valeur des pièces de monnaie, par comparaison à la livre de France; marchandises, mesure et poids.

L'argent a deux dénominations, *tikal* et *Coakle*. Tikal [1] est une partie d'argent qui représente 2 liv. 10 s. de France. La Coakle est un morceau d'argent sphérique, dont le dessous est plat; sa pesanteur est arbitraire, ses subdivisions se nomment *tikaux;* on les coupe par morceaux plus ou moins grands, qui servent de monnaie; leur valeur est en raison du plus ou moins d'alliage; il est ordinairement de vingt-cinq pour cent au dessous du titre.

Les boémiens [2] ou orfévres du pays, argentent cette monnaie; et lorsque l'on reçoit des paiemens, ou que l'on en fait, on prend deux de ces orfévres pour juger de la valeur intrinsèque de l'argent.

L'argent est marchandise, il en est en même-tems le signe représentatif.

La petite monnaie, pour les comestibles et

[1] Le mot propre est *kiat;* cette pièce pèse dix deniers, dix grains et trois quarts. (S.)

[2] D'autres disent *pimouts.* (S.)

les objets de petite valeur, est de plomb, que l'on coupe par morceaux, et que l'on pèse par tikaux.

Leurs poids s'appellent *tikal, bise, man, ceste.*

Le tikal, pèse . . . 4 gros.
La bise, pèse . . . 3 livres 14 onces.
Le man, pèse . . 16 bises.

Quarante cestes forment un tonneau charge d'Europe. Pour n'être pas trompé, il faut faire les poids, et les faire allouer au rondail ou lieu où se rend la justice; il en coûte peu.

Traitement que l'on fait aux vaisseaux à leur arrivée au Pégu; droits que l'on y paye; manière de s'y conduire.

Lorsque le vaisseau est entré dans la rivière, et qu'il est à environ huit lieues de la ville de Ramgon, il vient à bord, du choqui, espèce de douane, deux birmans, qui sont comme des commissaires; ils s'emparent du vaisseau au nom du roi, et y restent jusqu'à ce que le grand vidoul ou prince soit instruit de l'arrivée, et donne l'olle, ou permission de descendre à terre.

Si le vaisseau ne vient pas pour le commerce, et que ce soit par besoin, à cause d'une voie d'eau ou du manque de vivres, il est regardé comme épave, on le confisque, et l'équipage est fait esclave; les birmans alléguant pour raison, que c'est la force qui vous a fait venir chez eux, et que sans leur secours vous eussiez perdu la vie qu'ils vous ont sauvée; ce qui leur donne droit, disent-ils, non-seulement sur votre vie, mais encore sur tout ce que vous avez. Il en est de même parmi eux; si un homme tombe à l'eau, il est esclave de droit de celui qui le retire. Le législateur a senti qu'il fallait à ce peuple barbare un motif d'intérêt pour faire le bien; mais le commerce des européens les a un peu adouci, les lois sont mitigées, et l'on en est quitte pour des présens. Ils sentent bien que s'ils traitaient trop inhumainement les étrangers, ils ne reviendraient plus dans leur pays, ce qui les priverait de quantité de choses dont ils se sont fait des besoins, et qu'ils acquièrent en échange de celles qu'ils ont dans leur pays, et qui leur deviendraient superflues.

Quoiqu'ils voient avec le plus grand plaisir arriver des vaisseaux, la méfiance leur fait

prendre les plus dures précautions, et les plus humiliantes pour des étrangers.

Ils ôtent du vaisseau le gouvernail, les canons, fusils, munitions, et désarment l'équipage sans distinction.

Ils font ensuite la visite du vaisseau au chargement et au déchargement ; l'on est obligé de donner trente bises de sucre du pays aux visiteurs, et de les régaler ; l'on porte les ballots, les marchandises, etc., au godom ou magasin du roi ; on les ouvre en présence de tous les chefs, et la dixième pièce, de quelque nature qu'elle puisse être, est à eux. Ils marquent les pièces restantes, qui, sans cette empreinte, seraient confisquées. Viennent après cela les autres droits que l'on paye en argent; ils montent de douze à quinze cents roupies, tant pour le roi, le prince gouverneur, les chabander et les chikailler ou gens de justice, l'oindor ou celui qui a l'oreille du roi, l'ingouster ou l'interprête, etc., que pour les droits d'encrage, l'entrée et la sortie du pilote ; ils poussent encore la cupidité et l'injustice jusqu'à exiger autant pour un petit vaisseau que pour un grand.

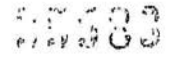
Quoique les droits soient tyranniques et exorbitans, on en est amplement dédommagé

par le prix de la vente, et spécialement par les marchandises d'importation. D'ailleurs, un capitaine de vaisseau ou un subrécargue, connu pour avoir été plusieurs fois chez les pégouins en liaison de commerce, en tire meilleur parti.

Il faut, pour captiver la bienveillance des différens chefs, leur faire des présens, tant pour sa sureté, que pour se procurer les facilités de vendre, d'acheter, et de recouvrer les sommes qui sont dues.

Il faut avoir des lingousters ou interprêtes portugais, qui, habitués au pays et connaissant les langues, mettent à même de faire le commerce avec succès.

Il ne faut avoir aucun démêlé avec les gens du pays, et sur-tout n'en venir à aucune voie de fait; il en coûterait immensément, et l'européen, qui passe toujours chez eux pour avoir de l'argent, serait sûr d'avoir tort; et, par un étrange renversement des lois connues, si un homme lève un bâton sur un autre, il lui en coûtera le quadruple que s'il l'avait frappé, parce que, disent-ils, on ne connaît pas la blessure qui aurait été faite si le coup eût porté. Il est quantité d'autres coutumes qui paraissent encore plus bizarres aux yeux d'un



européen; mais c'est à lui à s'y conformer, et à se conduire avec la plus grande circonspection. L'expérience, l'usage, le mettront au fait de quantité de choses trop longues à détailler : le bénéfice que l'on peut espérer, est un véhicule puissant pour encourager celui qui veut commercer dans ce pays.

Production du pays, son commerce, importation, exportation.

Ce pays, le mieux boisé de l'univers, fournit le bois de tek, admirable pour la construction des vaisseaux; le bois rouge, sorte d'ébène, élastique comme la baleine; le bois noir, également élastique; l'ébène blanc [1], bois de construction et de charpente; les chimbs ou madriers; les camas, espèces de planches fort épaisses, faites au pays. Tous ces différens objets, qui peuvent servir à la construction des vaisseaux, se transportent à

[1] L'ébenier noir est le plaqueminier ébène (*diospyros ebenum*, Lin.); les botanistes distinguent l'ébenier blanc par la dénomination *d'ébenoxille* (*ebenoxilum*); enfin Rumphe a donné à l'ébenier rouge le nom de *tanionus* (S.)

la côte de Coromandel, au Bengale. Il y a 200 pour 100 à gagner.

Le calin, ou étain commun, s'achète 50 à 60 tikaux les cent bises.

Le calin, ou étain fin, que l'on achète à Tavaye, ville du Pégu, y prend le nom de *rangue*, et s'y vend 80 tikaux.

La cire y est très-abondante; les pains ont la forme de très-grosses pierres de taille carrées, et s'y achètent 80 tikaux les cent toises.

Le cache est une espèce de gomme, que les indiens dans toute l'Inde mêlent avec leur bétel, qu'ils ont continuellement à la bouche; elle entre aussi dans la peinture; elle est du plus grand débit à la côte de Coromandel et au Bengale. Il y a 300 pour 100 à gagner.

Le cardamome vaut 30 tikaux les cent bises; à Tavaye, il est à meilleur marché; il est d'un excellent débit dans toute l'Inde, où l'on en fait différens usages. Il y a 200 pour 100 de bénéfice.

Le morphil, ou dents d'éléphans; il y en a de deux qualités. La meilleure est de 150 tikaux les cent bises; il se débite en Europe.

Le riz du Pégu et du royaume d'Ava est sans contredit le plus beau et le meilleur de l'Inde; l'évély, ou riz blanc, se vend très-bon

marché. Il y a un profit immense quand le roi en permet l'exportation.

Le coton d'Ava, de la plus grande finesse, qui se vend 24 à 25 tikaux les cent bises, serait du plus grand produit en Europe.

[On y distingue deux sortes de coton ; l'un, blanc comme celui de l'Inde et de l'Amérique ; l'autre, de couleur jaune, dont on fait le nankin. C'est à Chahaing qu'est le principal entrepôt du coton.]

La soie se vend plus ou moins de 80 tikaux les cent bises, suivant sa finesse ; il y a le plus grand profit à faire sur cette marchandise.

[La plus grande partie de la soie qui se vend au Pégu, se tire du Yunan, province du sud-ouest de la Chine.]

Il serait essentiel de se procurer des modèles de leurs pagnes ou habillemens, tant pour hommes que pour femmes : la variété de nos dessins et de nos couleurs leur plairait à coup sûr, et cette spéculation rapporterait de très-grands bénéfices.

Le salpêtre se tire de Tromio et de Jabbadin, villes du Pégu ; il se vend 12 tikaux les cent bises. Il y aurait un profit immense pour l'état, en obtenant du roi d'Ava l'importation de cette substance : un présent qui lui serait fait

à propos, ainsi qu'à ses ministres, pourrait en faire obtenir la permission. Nous sommes obligés de tirer le salpêtre du Bengale par les mains des anglais, qui nous le vendent huit roupies le man; ce qui, par comparaison, fait voir une diminution des trois quarts du prix, si l'on pouvait obtenir d'établir cette branche de commerce au Pégu.

[Mais, jusqu'à présent, le gouvernement a défendu très-sévèrement l'exportation du salpêtre et de la poudre à tirer; personne ne peut en vendre sans une permission expresse.]

Quoique le Bengale ne soit pas l'objet de mon mémoire, je ne peux passer ici sous silence le profit immense que nous tirerions du sel que les français faisaient faire à la côte de Coromandel, et dont les anglais tiraient le profit, s'étant approprié au Bengale le commerce exclusif du salpêtre et de l'opium.

Nous portions au Bengale notre sel, qui nous coûtait, la garce pesant huit milliers, 25 à 30 roupies. Obligés de passer par les mains des anglais, ils nous donnaient en échange du salpêtre et d'autres marchandises; et, ce qui ne leur revenait pas à cent roupies, ils le vendaient 1,000 à 1,200 livres.

A Patna et autres lieux, où le sel manque absolument, quels profits immenses ne pourrions-nous pas un jour partager avec eux !

La carvatte, ou poisson salé, dont se nourrit le peuple, et que l'on donne aux équipages des vaisseaux, vaut 10 tikaux les cent bises. L'huile d'ingely, qui coûte un quart de tikal les quatre bises, en détail, tient lieu d'huile d'olive dans le pays; elle a beaucoup de propriétés, et se vend très-bien à la côte de Coromandel et au Bengale.

L'huile de terre et l'huile de bois, valent 20 tikaux les cent bises. La première se puise dans des trous, que l'on fait en terre dans de certains endroits du Pégu, et l'autre s'exprime d'une sorte de bois huileux : ces deux sortes d'huile conservent admirablement le bois, sur lequel elles forment le plus beau vernis, et empêchent les insectes de s'y attacher et de le piquer, tant dans l'intérieur qu'au-dehors, elles le garantissent en outre de toutes les intempéries de l'air; elles sont également bonnes pour la peinture et la médecine; on leur reconnaît encore d'autres propriétés. Elles se vendent très-bien à la côte de Coromandel et au Bengale.

La lacque et l'indigo y sont très-abondans et à bas prix.

L'on trouve dans les bois une sorte de muscade sauvage, oblongue, plus grosse que la muscade ordinaire; elle en a le goût et les propriétés, ce qui pourrait procurer une nouvelle branche de commerce. D'une centaine que j'avais, je n'en ai pu sauver qu'une, les autres m'ayant été prises par les anglais.

Le bled y vient à merveille; des esclaves français en ont semé, et, depuis quelques années, ils en recueillent assez pour en vendre quelques milliers aux vaisseaux français et anglais qui y viennent. Le pain est de la plus grande blancheur et d'une saveur exquise. La terre, de la plus grande fertilité, offre des plaines entre-coupées de ruisseaux, et qui n'attendent que des bras pour produire; les légumes d'Europe y viennent d'eux-mêmes.

On y trouve des vignes sauvages, des cafiers, et quantité d'autres arbustes et de fruits dont la nomenclature m'est inconnue.

Si ces peuples vivaient sous un gouvernement plus doux, si les bêtes féroces étaient détruites ou éloignées, ce qui ne serait pas difficile si l'agriculture était en vigueur, ce

pays serait un des plus beaux de l'univers. L'on y trouve en outre des eaux minérales très-salubres, des plantes médicinales, qui, connues des botanistes, enrichiraient la médecine des plus utiles découvertes.

A un climat heureux, à un sol fertile, cette contrée joint des rubis, d'autres pierres précieuses, des mines d'or et d'argent, dont le despote se réserve lui seul l'exploitation, sa politique voulant que ses sujets n'aient que le plus strict nécessaire : mais les mines d'or et d'argent y sont si abondantes, que j'ai vu, après des tems d'orages, le peuple ramasser des parcelles de ces deux métaux, avec le sable que les torrens entraînent des montagnes. Ils l'emploient en partie à l'appliquer en feuilles sur leurs pagodes, pour lesquelles ils ont la plus grande vénération. Ils ont des mines de très-bon fer, d'autres de cuivre et de plomb; mais ils ne savent pas les exploiter.

On leur porte du fer qu'on leur vend de 80 à 100 tikaux, et du plomb de 30 à 40 tikaux les cent bises. Ils font de ce dernier métal leur petite monnaie.

On leur porte des cocos des îles Nicobard et Carnicobard; on les vend de douze à

quinze tikaux le cent. Ce peuple, qui ne mange presque rien de ce qui a eu vie, fait la plus grande consommation de ces fruits.

Cet objet est d'un produit immense ; on se procure les cocos par échange avec du tabac, des sabres et de la toile bleue.

On leur porte aussi de la mantaigue ou graisse, qui leur tient lieu de beurre, que l'on achète un tikal au Bengale, et qu'on leur vend quinze.

Enfin on leur porte de l'arèque, dont ils se servent pour faire leur bétel; on le change au royaume d'Achem pour de l'opium, et l'on y fait un grand profit.

Ils achètent de nos draps verts, jaunes, gris, rouges; cette dernière couleur est affectée aux guerriers; il y a beaucoup à gagner.

Ils achètent aussi toutes sortes de quincailleries.

Des chapeaux, des souliers s'y vendront très-bien à quelques milliers de portugais ou soi-disant tels, qui, malgré leur teinte noire, se traitent d'européens. Ils se font gloire de s'habiller comme eux et d'avoir l'air de leur ressembler. Il faut aussi leur porter de l'eau-de-vie, qu'ils payent un bon prix.

Déjà l'on voit au bazar ou marché, des boutiques tenues par des maures et des chinois, dans lesquelles on voit des objets de luxe. Un établissement européen leur aurait bientôt fait un besoin de la plupart des articles du même genre que nous leur fournirions, ce qui augmenterait notre commerce et la somme des richesses de l'état.

Motifs pour s'emparer du Pégu, ou pour y avoir un établissement fixe; moyens à employer; ports qui s'y trouvent.

Il est certain que les anglais chercheront un jour à s'emparer du Pégu. Le projet qu'ils en eurent et qui fut éventé lorsqu'ils étaient possesseurs du fort de Negrais (où ils étaient en petit nombre), les fit tous massacrer en un jour. Leur conduite dans l'Inde, leurs vues ambitieuses ne laissent là-dessus aucun doute. Ils ont été long-tems sans oser s'y montrer; enfin ils y sont revenus, et y font le commerce le plus avantageux. Ils ont pour eux beaucoup d'arméniens qui s'y sont fixés, qui leur sont entièrement dévoués, et qui, depuis nombre d'années, ont toujours trouvé le moyen de faire nommer l'un d'entr'eux

chabander ou ministre des étrangers; ce qui leur donne le plus grand crédit auprès du roi, et une prépondérance étonnante sur les autres peuples. Les anglais y ont toujours quelqu'un de leur nation qui y reste et fait les achats, en attendant le retour de leurs vaisseaux. Ils y ont fait construire des magasins. Sans les circonstances de la guerre présente, ils auraient peut-être déjà fait des tentatives d'invasion. Les hollandais y ont aussi des vues d'établissement. Ils ont anciennement fait des tentatives qui, mal dirigées, n'ont pas eu de suite.

D'après cet exposé, l'on sent, lorsque les circonstances le permettront, combien il sera instant de prévenir les anglais; et il est bien sûr que si la nation française s'emparait du pays ou qu'elle y eût un établissement fixe, elle s'indemniserait bien amplement des pertes qu'elle a faites dans le Bengale et à la côte de Coromandel, où même, depuis long-tems avant l'invasion des anglais, elle n'avait qu'une existence précaire.

Tout doit engager la France à cette expédition; les objets nombreux d'importation qui s'y trouvent, ceux d'exportation, les avantages de plusieurs ports à l'abri de tous vents, tandis que nous n'en possédons point à la côte

de Coromandel, et que nous étions obligés d'envoyer, pendant la mauvaise saison, hiverner nos vaisseaux à Achem, sans aucun objet fixe et sans pouvoir les y radouber. Là, nous aurions des ports, des endroits sûrs, faciles pour remâter, radouber, carener les vaisseaux; ce qui ne pourrait se faire qu'en les renvoyant aux Iles-de-France avec des frais immenses, les bois que l'on y emploie venant d'Europe et ceux du pays n'y étant point propres, tant à cause de leur pesanteur que de leur peu d'élasticité, défauts qui faisaient casser les mâts qui en étaient formés, au premier coup de vent qu'ils essuyaient.

En y envoyant quelques constructeurs et des ouvriers, non-seulement nous ferions à peu de frais les réparations convenables à nos vaisseaux; mais aussi ils y seraient construits à moitié moins de frais, avec une force, une solidité, et une durée qu'ils ne peuvent avoir en Europe; la qualité et la bonté des bois étant infiniment supérieures au Pégu.

Un établissement fixe et solide mettrait à même d'y avoir tout sous sa main. Le ker sert à faire les cables; les différentes huiles de terre, de bois, de matieres bitumineuses, y tiendraient lieu de goudron et lui seraient

sûrement bien supérieures; des mines abondantes de cuivre, de fer, permettraient d'y établir une fonderie de canons; l'abondance des comestibles que l'on se procurerait, pour peu que l'on y eût des bras, ne laisserait rien à désirer.

Les peuples de ces contrées, malgré le despotisme affreux sous lequel ils gémissent, sont industrieux, portés aux arts, comme le prouvent la construction géométrique de leurs pagodes, et leurs étoffes de soie et de coton, qui ne le cèdent pas aux nôtres, et qui ont de plus un beau coloris durable, que ceux d'Europe ne peuvent égaler.

Sous un gouvernement modéré qui assurerait aux habitans leurs propriétés, et qui leur en imposerait, on en tirerait un parti étonnant; et en coopérant à leur bonheur, la nation augmenterait la somme de ses richesses, et elle ne verrait plus ses vaisseaux insultés impunément par ce peuple depuis tant de tems, insultes qu'elle n'a pas l'espoir de voir cesser tant que l'on n'y aura pas un établissement solide. Ce que j'ai dit de l'arrivée des vaisseaux au Pégu, vient à l'appui de mon assertion.

Les pégouins, nos anciens alliés et dans la

capitale desquels nous avons un comptoir, voient avec horreur une nation étrangère dans leur pays. Quelque tems auparavant que j'y arrivasse, ils tentèrent de l'en chasser; et sortant tout-à-coup de leurs bois, de leurs montagnes où ils s'étaient retirés, ils vinrent au nombre de vingt mille former le siége de Rangon; c'en était peut-être fait de la domination birmane, sans la cupidité d'un vaisseau hollandais, qui, s'imaginant avoir de grandes récompenses des birmans, se servit de son artillerie contre les ballons de guerre ou barques des pégouins, et en coula à fond une partie. Sa diversion leur fit lever le siége, et coûta la vie à plus de douze mille d'entr'eux des deux sexes, que les birmans massacrèrent avec la plus grande férocité. Les hollandais furent récompensés d'une manière bien différente de celle qu'ils avaient espérée. Les birmans leur prirent leurs canons, toutes leurs munitions de guerre, sans leur rien payer, et leur firent regarder comme une grace de leur accorder la liberté de partir. Leur voyage ne fut pas long, l'on sut qu'ils avaient péri peu de jours après au Martaban. Les pégouins croyaient si bien détruire la puissance ennemie, qu'il était passé en proverbe parmi eux,

que *si on voulait avoir l'idée d'un birman, il fallait se dépêcher d'en tirer un portrait.* Pendant le siége, il leur tomba quelques français entre les mains; ils les traitèrent avec humanité. Il n'en fut pas de même des birmans, qui violant le droit des gens et de l'humanité, attachèrent les pieds et les mains à plusieurs français nommés *Boutif, Michel, Rouambois.* Ce dernier avait épousé la petite-fille du fameux Constance, ministre du roi de Siam. Ils furent tous jetés à l'eau, et leurs femmes violées. J'ai vu ces victimes infortunées. Le seul Boutif, qui était d'une force étonnante, en eut assez pour rompre ses liens dans l'eau. Il se sauva dans les bois, où, par une continuité de bonheur, il échappa à la voracité des tigres. Pressé par la faim, il revint au milieu des birmans, qui le regardèrent comme un protégé de leurs dieux, lui donnèrent à manger, et depuis ne lui firent aucun mal. Le même homme a eu la hardiesse de se sauver, lui second, dans une chaloupe, et de revenir à Pondichéry. Il est grand marin, bon pratique du Pégu, dont il sait la langue. Il y a encore à la Côte, plusieurs autres français qui connaissent parfaitement la navigation des côtes du Pégu.

Mille à douze cents européens bien commandés feraient aisément la conquête du Pégu. L'on aurait pour soi les pégouins, qui mettraient au moins vingt mille hommes sur pied, ou, pour mieux dire, toute la nation, qui ayant la mort de son roi et de ses ancêtres à venger, se joindrait aux français, leurs anciens alliés, pour détruire l'ennemi commun.

Les siamois se joindraient de même à nous. Le roi de Siam actuel, d'origine tartare, général du dernier roi siamois, que les birmans ont brûlé dans sa ville de Juthin, après en avoir massacré ses habitans, a, dans le temps que j'étais dans le pays, envoyé ses forces contre eux, et les a entièrement chassés de ses états par le moyen des prêtres et de l'évêque qui réside à Siam, et qui est bien avec le roi. On pourrait concerter un plan d'attaque, qui ne laisserait aux birmans que le parti d'évacuer bien vîte le Pégu, et de se retirer dans leur pays natal. On pourrait leur imposer des lois pour les mines de rubis et d'autres pierres précieuses qu'ils ont dans l'état d'Ava, et les rendre tributaires.

Ce peuple ne tient pas en rase campagne; il ne fait la guerre qu'en cherchant à sur-

prendre son ennemi ; ils ne tiendraient pas contre des troupes européennes. Ils ont des fusils et de la poudre ; ils s'en servent peu. Leurs armes favorites sont la lance et le dau, espèce de sabre sans garde, qu'ils ont continuellement nud à la main. [C'est, chez les birmans, non-seulement un instrument de guerre, mais ils s'en servent journellement dans leurs travaux, comme pour façonner le bois, couper des bambous, etc.]

Ils ont quelques pièces de canon, avec lesquelles ils ont eu tant de supériorité sur leur ennemi ; mais ils auraient beaucoup de peine à s en servir, sans les esclaves français, qu'ils mènent à la guerre avec eux, et qui seuls sont en état de charger les pièces et de les tirer. Il est hors de doute que ces gens-là se joindraient à nous tout de suite, et nous seraient de la plus grande utilité, par la connaissance qu'ils ont du pays.

Si l'on s'emparait de la ville de Rangon, entourée d'un large fossé du côté de la terre, et qui a la mer de l'autre côté; si l'on y élevait un terrain plein, au lieu des pieux faits d'arbres entiers, qui font son unique défense; enfin si l'on s'emparait de la grande pagode de Godoma, dont je donnerai la description

ci-après, toutes les forces de cette partie du monde ne pourraient nous en chasser.

Les comestibles ne doivent pas inquiéter. Il existe dans le pays une nation agricole, nommée *caraïners*, qui aiment mieux vivre dans les bois avec les tigres, qu'avec les birmans, qui leur ont fait éprouver toutes sortes de persécutions. Maintenant ils sont en paix avec leurs persécuteurs, et ils leur portent du riz en échange de quelques articles de peu de valeur, qui suffisent à leurs besoins.

Ce peuple est presque blanc; il est bon et hospitalier. On le croit d'origine égyptienne. L'habillement des hommes et des femmes a la forme des chasubles de nos prêtres, et ils sont les seuls dans cette contrée qui portent cette sorte de vêtement. En les traitant avec bonté, nous trouverions chez eux les plus grandes ressources, et le produit de leurs terres nous ouvrirait une branche de commerce des plus lucratives dans toute l'Inde.

[Voici le portrait que le major Symes fait de ce peuple intéressant et peu connu.

Les caraïners ou carianers sont répandus dans plusieurs provinces, et principalement dans celles de Dalla et de Bassieu. Il y en a

aussi plusieurs familles dans les districts voisins de Rangoun. Les caraïners ont des mœurs fort simples, et une religion analogue à leurs mœurs. Ils parlent une langue différente de celle des birmans. Ils mènent une vie pastorale et agricole, et ils sont extrêmement laborieux. On ne voit pas s'établir dans leurs villages, des gens qui ne sont pas de leur nation. Ils n'habitent point les villes, ni ne s'allient avec des personnes d'une autre race que la leur; faisant profession de vivre en paix avec tout le monde, ils ne prennent jamais les armes, ni ne se mêlent des querelles du gouvernement, ce qui les oblige nécessairement d'être toujours soumis au parti qui s'empare du pouvoir. Leur principale et presque seule occupation, est de travailler à la terre et d'élever des troupeaux et de la volaille. Ils excellent sur-tout dans l'art de cultiver les jardins. C'est à eux qu'on doit une grande partie des provisions qui se consomment dans le pays. Depuis quelques années les birmans étant devenus les grands propriétaires des terres, ont opprimé les caraïners, dont un grand nombre s'est retiré dans les montagnes de l'Arracan.

Les caraïners n'ont point de lois écrites;

mais ils se gouvernent d'après les maximes d'une jurisprudence traditionnelle. Quelques-uns d'entre eux apprennent à parler la langue birmane; mais il en est fort peu qui sachent la lire et l'écrire, encore n'est ce que très-imparfaitement. Les caraïners sont doux, timides, bienfaisans et extrêmement hospitaliers.

On monte dans leurs maisons par une échelle assez étroite, d'environ douze pieds. Ces maisons, élevées sur des poteaux, sont distribuées de manière à former une cour carrée; l'intérieur est une espèce de grange, divisée en deux par une cloison de nattes. De grosses planches forment le plancher; des nattes, les parois; et des bambous couverts de chaume, la toiture. Le soir, les habitans retirent leur échelle, ferment leur porte; et par ce moyen, ils n'ont rien à craindre, ni des bêtes sauvages, ni des voleurs.

La vie que mènent les caraïners est vraiment patriarchale. Ils n'ont d'autre occupation que celle de cultiver la terre et de faire paître leurs troupeaux. Ils adorent Goddma, mais non pas avec cette ferveur qui anime les Birmans. Ils ont plutôt l'air de se soumettre à la doctrine de leurs conquérans, qu'ils ne feignent de la comprendre.

Un caraïner interrogé par les anglais sur sa religion, convint du peu de lumières de sa nation, et en donna une singulière raison. « Dieu, dit-il, écrivit un jour ses lois et ses commandemens sur la peau d'un buffle, et somma les nations de la terre de venir en prendre copie; ce qu'elles firent toutes, excepté les caraïners qui n'en eurent pas le tems, parce qu'ils étaient occupés à l'agriculture. Cela est cause qu'ils sont toujours restés dans leur état d'ignorance, et que leurs soins se bornent aux travaux champêtres [1].]

Si l'on ne voulait pas garder le pays en souveraineté, on pourrait rétablir sur le trône un des descendans des rois du Pégu, qui, par le besoin qu'il aurait de nous, et par reconnaissance, nous accorderait tout ce que nous croirions nous être utiles.

Si à des vues de conquêtes succédaient des vues plus pacifiques, on pourrait en attendant des circonstances heureuses, demander tout le terrain qu'Alompra, empereur des birmans, avait accordé à la compagnie des Indes francaise. L'acte de donation est encore

[1] Extrait de la relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, par le major Symes; traduction de M. Castera.

dans les archives du roi son petit fils, écrite sur une lame d'or. Cette concession avait coûté beaucoup en présens à la compagnie, et il faudrait les renouveler. Cet établissement demanderait, de la part de ceux qui y seraient, beaucoup de circonspection, étant sous la domination immédiate des birmans, auxquels un rien donne de l'ombrage.

Il serait de la plus grande importance pour la nation, d'avoir l'île aux Mangles, qui, anciennement nous avait été concédée par les rois du Pégu [1], et sur laquelle nous avons même eu notre pavillon; mais on ne sut pas, dans le tems, tirer parti d'une circonstance aussi précieuse, et s'y fortifier; nous nous serions formé l'établissement le plus utile, et à l'abri de toutes les révolutions.

Cette île, déjà en culture, bien boisée, susceptible d'être fortifiée à peu de frais, a vingt-cinq lieues de tour; elle a de très-beaux ports formés par la nature, où les vaisseaux peuvent entrer par deux endroits différens, c'est-à-dire, par le bras de la rivière de Syna-

[1] Cette dénomination d'*île aux Mangles* est une altération de celle de *Manghtu*, que cette île porte dans le pays (S.)

baguer [1], et par celui qui va à Rangon, capitale actuelle du pays. La communication avec Ava serait très-facile, et des chaloupes pontées serviraient à pénétrer dans les terres, pour en recueillir toutes les productions; indépendamment de ce que les gens du pays étant en commerce avec nous, nous porteraient dans leurs ballons.

Sa position respectable en imposerait à tous vaisseaux qui voudraient pénétrer dans le pays.

Les birmans sentent bien l'importance de cette île, et il faudrait des circonstances heureuses et des présens faits à propos, tant au roi qu'à ses ministres, pour les déterminer à nous la concéder.

Il y aurait aussi moyen d'y transporter des troupes avec quelques vaisseaux, et de s'y fortifier; nous aurions pour nous les pégouins, qui nous donneraient tous les secours possibles; d'ailleurs, l'île fournirait abondamment à tous nos besoins, et offrirait l'avantage d'y posséder un port, des bois de construction, et un entrepôt de commerce.

[1] Ou Chinabucker. Cette île qui a la mer au sud et à-peu-près la figure d'un triangle, est formée sur ses deux longs côtés par deux bras de la rivière (S.)

Grande pagode de Digum, ses richesses, sa fortification naturelle et son utilité.

Le bâtiment qui est à une demi-lieue de Rangon, actuellement capitale du Pégu, renferme différentes statues du dieu Goddma, objet du culte des birmans, des cochinchinois, des siamois et des autres nations voisines, où cette pagode jouit de la plus grande célébrité. Elle a dans son enceinte une pyramyde en cône, de trois cents coudées de circonférence, de cent quatre-vingt-dix-sept de hauteur, non compris le chapiteau; de quarante coudées de diamètre, et d'autant d'élévation. Elle a coûté pour la dorer en entier, deux lacs de roupies d'or, ce qui équivaut à sept millions de notre monnaie; le chapiteau est d'or, d'un quart de pouce d'épaisseur, orné de rubis et d'autres pierres précieuses; on prétend que leur valeur surpasse de beaucoup celle de l'or qui a été employé à dorer cette masse; ce chapiteau, que j'ai examiné avec une longue vue, présente huit cercles, à chacun desquels sont suspendues quantité de petites cloches d'or et d'argent, qui, mues par le vent, font un carrillon continuel.

Les conquérans attachent leur destinée à cette pagode ; aussi les rois d'Ava, afin de se rendre le Dieu propice, ont donné plusieurs fois, pour orner le temple, des pierreries et une quantité d'or équivalente à leur poids et à celui de leurs femmes.

La cour et le peuple font des présens à proportion ; tous les jours on voit des birmans, lorsqu'ils ont amassé un peu d'or, venir l'appliquer à l'embellissement de cette pagode.

Le massif n'a aucune entrée, et n'est l'objet de la vénération du peuple, qu'en raison des cheveux du dieu Goddma, qu'il croit être sous les fondemens de cet édifice.

Au pourtour sont de petites chapelles où le dieu Goddma est assis à la manière des orientaux, soit de stature ordinaire, soit colossale ; il est environné de statues en albâtre ou en porphyre.

La situation de cette pagode est des plus heureuses ; elle est élevée sur un terrain carré, ceinte par trois murs fort épais et faits en brique, et qui bâtis en amphithéâtre, laissent sur chacun d'eux un espace bien plus que suffisant pour y mettre de l'artillerie, laquelle bien servie, défendrait tous ceux qui oseraient en approcher ; un ruisseau l'entoure

presque en entier, ses eaux minérales et salubres, conduites à peu de frais dans les fossés dont on environnerait la pagode, la rendraient imprenable.

Il serait donc instant, si l'on faisait une descente dans ce pays, de transporter à la pagode de Digum quelques pièces de campagne; l'on est sûr de la conquête du pays, et d'être amplement dédommagé de la peine et des frais de l'armement et du transport. Il serait aussi important de s'emparer de Rangon, qui est déjà entouré aux trois quarts d'eau; peu de dépenses en rendraient la conquête certaine et nous procureraient un bon port. Ces deux objets en notre pouvoir, ce qui est une chose facile, nous mettraient à l'abri de toute attaque de l'ennemi.

L'on aurait à craindre pour les vaisseaux, en cas de descente, les pungols ou brûlots des birmans, qui sont formés d'un tas de bois placé dans les ballons ou barques, et auxquels on met le feu pour les laisser aller; mais il est aisé de s'en garantir, par le moyen des chaloupes qui en empêcheraient l'approche.

Il faut se méfier des arméniens, qui sont les plus grands ennemis de la nation fran-

çaise; ils sont furieux de ce qu'on leur a refusé la permission de s'établir à Pondichéry.

Si c'est un bien ou un mal, c'est un problême que je ne me permettrai pas de résoudre; ce qu'il y a de sûr, c'est que les arméniens se sont retirés à Madras et au Bengale, chez les anglais. Ils ont embelli leur ville par les superbes maisons qu'ils y ont fait construire. Ils y ont de grands établissemens, et ils y font un commerce immense; aussi sont-ils absolument dévoués aux anglais. Les circonstances, si l'on était maître du pays, détermineraient, ou à se les attacher, ou à les expulser entièrement. Quant aux portugais et aux maures qui résident au Pégu, soyez les maîtres, et ils sont à vos pieds.

J'ai cherché à démontrer, du mieux qu'il m'a été possible, l'utilité d'un établissement fixe au Pégu, pour y pouvoir construire, carener et radouber les vaisseaux; celle d'un port, pour y faire hiverner les vaisseaux que nous avons à la côte de Coromandel, et que nous sommes obligés d'envoyer à la côte de l'Est, sans pouvoir s'indemniser des frais immenses qu'ils occasionnent en pure perte.

Il faut joindre à ces avantages, celui d'y établir un commerce que l'on ferait avec la

côte de l'Est, les royaumes d'Ava, de Siam, d'Arracan, le Bengale, les côtes adjacentes, celle de Coromandel, et qui serait d'un produit immense à notre nation. Cette conquête aurait d'ailleurs l'avantage inestimable de prévenir les anglais, qui, dans des tems favorables, ne manqueraient pas de mettre à exécution leur projet d'un établissement exclusif au Pégu. »«

CHAPITRE V.

De l'île Bornéo et des îles Adamans.

[On a vu que M. Sonnerat attribuait la haine des achémois contre les français, et leur prédilection pour les anglais, à quelques expéditions que le gouvernement des établissemens français dans l'Inde, dirigea contre eux, et particulièrement à celles du vaisseau *La Paix*, en 1770, et de la flûte l'*Etoile*, à Bornéo, en 1775[1]. Cette dernière expédition sur-tout, a produit la plus fâcheuse et la plus durable impression dans l'esprit des naturels de Bornéo, et des îles nombreuses qui l'avoisinent; les autres nations européennes qui font le commerce de l'Inde, ont eu le soin perfide et intéressé de fomenter ces dispositions défavorables, déjà trop exaltées chez des peuples pour qui le desir de la vengeance est une portion d'héritage transmise de génération en génération, sans que le tems parvienne à l'affaiblir. Cette opiniâtreté dans la

[1] *Voyez* dans ce volume le chap. III, p. 27.

rancune, forme le trait le mieux prononcé du caractère des orientaux, et des victimes sans nombre sont tombées sous ses coups.

Ce fut peut-être ce besoin indomptable de la vengeance, qui provoqua le massacre de plusieurs français dans un des ports de Bornéo; mais c'est certainement la punition qu'on voulut en faire, qui produisit la haine invétérée que les peuples de cette partie de l'Asie conservent contre notre nation. Les détails de cette funeste expédition n'ont jamais été publiés; ils contiennent des renseignemens précieux sur des contrées encore peu connues. Si nous parvenons à reconquérir dans l'Inde une prépondérance que nous n'aurions jamais dû perdre, ces renseignemens montreront, en indiquant les fautes que l'on a commises, les vrais moyens d'établir des relations avantageuses de commerce à Bornéo; et dans tous les cas, ils formeront une nouvelle preuve à ajouter à toutes celles que l'expérience a accumulées, que l'emploi des armes et tout appareil guerrier, sont un très-mauvais accompagnement pour le commerce, et que ses registres cessent de s'ouvrir aux spéculations profitables, dès qu'ils sont souillés de sang.

Avant de commencer le récit d'événemens malheureux dont Bornéo a été le théâtre, il n'est pas hors de propos de donner une idée de cette île.

C'est une des plus grandes, et peut-être la plus grande des îles du monde; une multitude d'autres îles, parmi lesquelles il en est de fort considérables, l'entourent, et elle paraît au milieu d'elles comme la souveraine de ce nombreux archipel. Les naturels de Bornéo, appelés *biajos*, ont la peau noire et les cheveux longs; ils se sont retirés dans l'intérieur des terres, et ont abandonné les rivages de la mer à des peuples plus actifs, moins sauvages, mais aussi plus féroces et plus dangereux. C'est un mélange impur de macassarais, de javanais, de malais, d'arabes, et de quelques biajos; entreprenans et avides, la force que l'on déploierait contre eux, ne les rendrait que plus intraitables et plus cruels; ce n'est qu'en présentant des appâts à leur cupidité, que l'on parviendra à traiter avec eux, et dans la suite, à adoucir leurs mœurs. Aussi, tous les établissemens que les européens ont tenté de former parmi eux, ont été, non-seulement sans succès, mais même, presque tous ceux qui les avaient commencés ont péri victimes

de la fureur de ces barbares. Les chinois seuls, plus souples et plus adroits, sont en possession de commercer dans des parages si funestes aux européens ; ils s'y présentent comme de simples marchands, sans armes, sans autre appareil que celui des ballots de marchandises qu'ils apportent en retour de celles qu'ils viennent y chercher, sans autre ambition que celle de consommer paisiblement leurs échanges ; en un mot, sans manifester, sans ressentir même le moindre desir de domination ou de conquête.

Au reste, l'île de Bornéo offre de grandes richesses aux spéculateurs ; l'or et les diamans s'y trouvent au sein des montagnes que couronnent de vastes forêts, d'où l'on peut tirer de très-beaux bois de construction, avec d'autant moins de peine, que le sol est coupé par des rivières qui, se divisant en une multitude de branches, présentent les moyens d'une prompte et facile communication. Le poivre et la *muscade* abondent dans l'intérieur, ainsi que le sang de dragon, le camphre, le sandal, de superbes joncs, le calin, etc. etc.

L'on connaît peu l'intérieur de cette île ; ses côtes même n'ont pas été entièrement reconnues par les navigateurs européens ; mais

il y a plusieurs points que leurs vaisseaux de commerce fréquentent : telle est la baie de Passir, située sur la côte occidentale, dans le détroit de Macassar. Je m'arrêterai plus particulièrement sur ces parages, non-seulement parce que les vaisseaux y abordent assez souvent, mais aussi parce que le sang français y a coulé.

Si l'on remonte de Passir, ville bâtie près de la baie du même nom, vers le nord, on rencontre au bout de deux ou trois jours, une autre ville assez grande, nommée *Coety*. Le prince qui la gouvernait en 1774, s'appelait *Pangaram-Scrip*, et professait la religion musulmane. Pour aller de Passir à Coety, les vaisseaux doivent se tenir à une lieue environ au large, et remonter ensuite, pendant quinze lieues, la rivière qui y conduit, et dont les rives très-basses et couvertes d'arbres, sont inondées par la marée montante, et conséquemment inhabitées.

Une espèce de forteresse entourée de troncs de palmiers, et défendue par vingt-trois pièces de canon, domine Coety, et sert de demeure au roi et à sa famille; des trésors immenses y sont, dit-on, renfermés. La ville possède aussi des richesses considérables; plus de sept à

huit cents bâtimens de commerce y arrivent chaque année de toutes les îles voisines. Comme le prince de Coety s'est rendu fameux et redoutable par ses crimes et ses trahisons, les étrangers s'abstiennent d'y aller commercer, mais ses sujets se rendent à Passir pour y porter les marchandises de leur pays, et y prendre en retour celles dont ils ont besoin.

Du bord de la mer pour arriver à Passir, on remonte pendant deux heures de chemin une rivière, à l'embouchure de laquelle est une maison habitée par des gens que le prince y entretient pour lui donner avis de l'arrivée des vaisseaux. Aussitôt que les vaisseaux ont jeté l'ancre, un chabandar ou officier du gouvernement vient à bord, où il est reçu seul et sans suite. Il s'informe quel est le vaisseau, quel est le nom du capitaine, d'où il vient, et pourquoi il se présente sur cette côte. Après avoir satisfait à toutes ces questions, si l'on a le projet de faire quelque commerce, on doit donner connaissance des diverses marchandises que l'on apporte; mais il ne faut jamais en déclarer la quantité, car si elle était considérable, ce serait en faire tomber le prix.

Lorsque le chabandar a pris toutes les in-

formations qu'il croit nécessaires, il se rend auprès du prince pour lui en rendre compte; celui-ci envoie de ses affidés pour acheter les marchandises qui lui conviennent; il permet ensuite aux marchands du pays de s'accommoder du reste. On les voit alors arriver avec leurs bateaux, et s'arrêter à quelque distance du vaisseau. La chaloupe qui sert de *vat-et-vient*[1], porte les marchandises que l'on demande, et rapporte celles qui sont délivrées en retour. Dans tous les cas, il ne convient jamais de faire de crédit; l'on ne peut se dispenser, au contraire, de recevoir les valeurs à mesure qu'on livre les marchandises.

Par des raisons particulières, les anglais ont mis, dit-on, le commerce de Passir, sur le pied de ne pas permettre que l'on ouvre les caisses d'ophium avant de les vendre; ils exigent que ces caisses soient prises sans examen et sur la bonne foi.

[1] Pour *va-et-vient*. L'usage a prévalu, dans la marine, d'ajouter un *t* que la langue française réprouve. Le vat-et-vient est un cordage fixé d'un bout à un vaisseau, et de l'autre à terre, à un rocher, à un autre vaisseau ou à une ancre. Un homme seul dans une chaloupe ou dans un canot, se hale le long de ce cordage, sans avoir besoin de se servir d'aviron. (S.)

Le roi de Passir verrait avec peine un trop grand nombre d'européens dans sa ville, il n'en faudrait pas davantage pour lui donner de l'inquiétude et des soupçons. C'est par cette raison que l'on n'envoie ordinairement à terre que le subrécargue avec les canotiers, l'interprête et un ou deux domestiques. D'ailleurs, si l'on permettait aux matelots de descendre pour se rendre à la ville de Passir, il serait à craindre que dans des momens d'ivresse ou de mauvaise humeur, ils ne prissent querelle avec les gens du pays, et ne provoquassent la vengeance des habitans, ou ne fissent rompre toutes les relations de commerce.

Une attention importante, c'est de ne pas négliger de gagner, par des présens et par tout autre moyen, l'amitié du chabandar qui vient à bord du vaisseau. Lorsque le subrécargue se rend à Passir, il doit présenter au roi les objets qu'il aura appris lui être les plus agréables.

Il faut éviter dans ce pays-là de paraître richement vêtu et avec du galon. C'est un ancien préjugé qui s'y est conservé avec le souvenir des officiers hollandais, qui, lorsqu'ils se montrèrent sur cette côte pour y

faire la guerre, portaient des habits galonnés; ensorte que, quiconque n'étant point instruit de cette particularité, se présente avec de l'or sur ses habits, est regardé comme un hollandais, c'est-à-dire, comme un ennemi; car la haine que lui a voué le peuple de Passir, a rendu ces mots synonymes. C'est même une injure entr'eux que de s'appeler *hollandais.*

Ce fut, sans doute, pour avoir ignoré ces circonstances, et faute de précautions, que le bâtiment du roi, l'*Epreuve*, commandé par M. de Marchis, eut, en 1774, son équipage massacré dans la baie de Passir. Le prince qui règne sur cette partie de la côte, *Pangaram Scrip*, se présenta pour demander au capitaine de l'*Epreuve* la permission de lui faire visite à bord. M. de Marchis voulant témoigner à ce perfide musulman combien il était flatté de sa visite, et combien il désirait former des liaisons étroites d'amitié entre la France et le peuple de cette contrée, reçut le prince avec tous les honneurs qu'il put imaginer; puis il l'engagea à dîner avec les personnes de sa suite. A la première santé portée au prince, tous ses gens tirèrent leurs criks de dessous leurs vêtemens, et les plongèrent

dans le sein du capitaine et des officiers du vaisseau, assis à table sans défiance. A cet horrible signal, les gens des bateaux appartenans au prince, qui étaient le long du vaisseau, sautèrent à bord les armes à la main et tuèrent tout ce qui se présentait. Après le massacre de la plus grande partie de l'équipage, ils s'emparèrent du bâtiment, et firent esclaves tous ceux qui n'étaient pas tombés sous leurs coups.

Les administrateurs français dans l'Inde, résolurent de punir une trahison aussi noire, et d'en tirer la vengeance la plus éclatante. Ils jugèrent que leur devoir leur commandait de faire un grand exemple, qui forçât à respecter le pavillon, et lui permît de se montrer avec sûreté et dignité dans les mers de l'Inde. De pareils attentats paraissaient ne devoir pas rester impunis; et les souffrir patiemment, c'était donner aux peuples chez lesquels le commerce nous attire, une idée désavantageuse de nos forces, et leur inspirer un sentiment de mépris qui les encouragerait à tout tenter, et à nous maltraiter en toute occasion. Dans l'opinion des administrateurs, il fallait inspirer de la crainte dans les esprits, pour conserver, au milieu des asia-

tiques, l'importance et la considération nécessaires aux succès de nos établissemens et de notre commerce; et le pardon des injures étant une vertu inconnue chez ces peuples, loin d'être regardée comme une générosité, ne serait, à leurs yeux, que faiblesse et impuissance.

Plusieurs exemples semblaient venir à l'appui d'une opinion que tout le monde ne partagera pas, et qu'en mon particulier je suis loin d'adopter. Le plus frappant est celui des angrias, pirates redoutés, qui infestaient la côte de Malabar, et attaquaient indifféremment tous les navires qu'ils rencontraient; ils avaient cependant été forcés de respecter le pavillon anglais, par la terreur qu'il porta dans le pays même de ces forbans. Ils s'étaient emparé de plusieurs bâtimens de Bombaye: l'amiral Watson se trouvant dans l'Inde, employa son escadre à les châtier; il attaqua et prit leur fort, les contraignit à payer des sommes considérables, en dédommagement des torts qu'ils avaient faits à sa nation, et leur dicta un traité, par lequel ils s'obligeaient à ne jamais attaquer les vaisseaux anglais; tandis que notre modération, ou peut-être notre fai-

blesse, avait enhardi ces mêmes angrias, jusqu'à s'emparer, en 1769, du vaisseau *le Doyard*, à attaquer l'année suivante, presque sous le fort de Mahé, le vaisseau de la compagnie, *l'Indien*, de soixante pièces de canon; et cinq ans après, la flûte du roi, *la Seine*, commandée par M. de La Pérouse, qui ne dut son salut qu'à la vigoureuse et opiniâtre résistance qu'il leur opposa.

Enfin, les administrateurs français, animés du zèle le plus énergique, et dans les intentions les plus louables, se décidèrent à punir les peuples de Bornéo, coupables du massacre affreux dont l'équipage de *l'Epreuve* avait été victime. La flûte *l'Etoile* parut propre à cette expédition, dont quelques administrateurs et des particuliers firent tous les frais; et elle partit au commencement de 1775 de Chandernagor, où son commandant, M. de Trobriand, reçut les instructions suivantes [1].

[1] Ces instructions, comme je l'ai déjà dit, renferment des connaissances utiles sur l'île de Bornéo. (S.)

Instructions pour M. de Trobriand, lieutenant de la marine du roi, commandant la flûte l'Étoile, *pour l'expédition de Bornéo, dont il est chargé par l'administration royale de Pondichéry.*

Le sang français, versé d'une manière aussi inhumaine, à Passir, dans l'île de Bornéo, et avec autant de trahison, demande depuis long-tems la vengeance de la nation: la sureté des sujets en impose la loi; la gloire du prince offensé exige qu'il en soit fait un exemple si éclatant, que le pays qui a été le théâtre du crime, l'étant aussi du châtiment, en conserve éternellement la mémoire dans ses archives. Les peuples qui en ont été les auteurs, ont joui depuis ce tems-là du fruit de leurs forfaits: les richesses qu'ils ont pillées ont fait leur récompense. Le vaisseau qu'ils ont enlevé navigue dans leurs mers, et le pavillon du roi, qui y était arboré, a été obligé de céder la place au leur; mais ils touchent enfin au moment de reconnaître la puissance qu'ils ont ainsi osé outrager, et le vaisseau de sa majesté, l'*Étoile*, sous le commandement d'un des officiers de sa marine, va incessam-

ment aller le leur apprendre. La prudence de M. de Trobriand, sa fermeté et son habileté, assurent d'avance le succès de cette expédition; et déjà, l'on se flatte avec raison que le juste respect qu'il saura imprimer rendra tous les ports de Bornéo accessibles aux bâtimens français, et qu'ils pourront, à l'avenir, s'y présénter et y commercer avec la sureté et la liberté dont ils jouissent par-tout ailleurs. En conséquence, voici les instructions que nous avons cru les plus nécessaires et les mieux combinées :

I. M. de Trobriand quittera le Gange le plutôt possible, montant la flûte du roi l'*Étoile*, qui sera accompagnée de la corvette particulière l'*Indiscrette*, et de la chaloupe pontée la *Badine*. Il fera armer la corvette, s'il est possible, de 8 canons de deux à trois livres, non compris ceux à chandeliers, arquebuses ou espingoles qu'il pourra faire placer sur son pont.

Il donnera également à la chaloupe *la Badine*, les petits canons à chandelier, arquebuses ou espingoles dont elle sera susceptible pour sa défense. Il faudra sur-tout des grenades à main, pour jeter, s'il est besoin, sur les bateaux qu'elle sera dans le cas d'attaquer, et

il distribuera à chacun de ces deux bâtimens, le nombre de matelots et autres gens qu'il jugera nécessaire à leur sureté et au succès des opérations dont ils seront chargés par lui.

II. Après sa sortie du Gange, s'il croit nécessaire de rafraîchir ses provisions, les deux endroits où il pourra remplir son objet, sont l'île de Junk-ceylan, qui se trouve sur sa route, et Queda, à l'entrée de Malac. Les vivres de toute espèce s'y trouvent en grande abondance et à un prix raisonnable, sur-tout à Queda. Il y a à Junk-ceylan des chrétiens et des pères portugais de cette mission, qui pourront lui être utiles pour lui donner les renseignemens et les connaissances dont il pourra avoir besoin, et, moyennant quelques bouteilles de vin ou d'eau-de-vie en présent, ils seront avoués ses serviteurs. Il est bon de prévenir ici que les chrétiens de cet endroit sont extrêmement jaloux de leurs femmes, et qu'il convient en conséquence de tenir une ferme police à ce sujet parmi les gens de ses vaisseaux.

A Queda, il y a une vieille femme chrétienne que l'on nomme *nonha* ou *dame* par excellence, qui a tout crédit dans le pays; elle a été autrefois maîtresse du roi, qui, par

reconnaissance, la laisse jouir de tout pouvoir. Son mari, qui est un chinois, est le chef des étrangers. C'est elle qui fournit ordinairement les vaisseaux de toutes les provisions dont ils ont besoin, et elle a attention de les faire payer le plus cher qu'elle peut. Il y aurait meilleur marché à s'approvisionner auprès des particuliers de l'endroit; mais, comme on a généralement besoin d'elle, on la ménage. Au surplus, ce qu'elle fait payer de plus n'est jamais qu'une très-petite bagatelle. M. de Trobriand, lorsqu'il sera sur les lieux, fera pour le mieux, pour les intérêts qui lui sont confiés. Dans tous les cas, il conviendra toujours qu'il se fasse ami de cette femme, et il n'y a aucun inconvénient qu'il lui fasse une visite, ou qu'au moins il lui envoie un officier ou le subrécargue pour la complimenter de sa part.

Il y a à Queda un gouverneur de la part du roi, et un mounchi ou divan, qui est malabare. C'est cet homme qui fait toutes les affaires, et il est nécessaire, à ce titre, de lui faire quelques petits présens, consistant en quelques pièces de toiles, couteaux, ciseaux et petits miroirs, le tout pour la valeur d'une centaine de roupies. Il faudra aussi en faire à la nonha dont nous venons de parler.

III. En quittant Queda, s'il juge que la saison le lui permette, il sera bon qu'il aille à Salangor pour y montrer le pavillon français, mais il se tiendra dans la rade et n'entrera pas dans la rivière. Il n'y restera que le tems qu'il jugera à propos, et seulement pour lier amitié entre la nation française et le prince.

IV. De Salangor il ira à Malac, où il est nécessaire qu'il ne s'arrête point, de peur que les hollandais, pendant son séjour, ne découvrissent sa mission, qu'ils auraient peut-être intérêt à traverser. Il leur serait facile de le faire, en envoyant des avis à leur comptoir de Bornéo, situé à Baniar Massen, d'où il serait aisé de prévenir les princes et les peuples de Bornéo, qui, une fois avertis, se tiendraient sur leurs gardes. Il n'en faudrait pas davantage pour faire manquer l'opération.

V. Après avoir dépassé Malac, il sera bon, comme à Salangor, d'aller se montrer à Joor, qui se trouve à la sortie du détroit. Il y a si long-tems que les vaisseaux français ne sont pas vus dans tous ces parages et qu'ils y sont presqu'oubliés. Il n'y faudrait également rester que le tems nécessaire pour faire amitié avec le prince du pays.

VI. De Joor, M. de Trobriand se rendra

dans le détroit de Banca, à Palimbam, lieu très-important à connaître, à cause du grand commerce qui s'y fait, et dont les anglais retirent le plus grand avantage. Il serait bon, par conséquent, de pouvoir le faire partager à notre nation avec eux. Les hollandais y ont un comptoir. Le pays est gouverné par un sultan, qui leur vend, ainsi qu'aux étrangers, toutes les productions de son pays, consistant en calin, poivre et poudre d'or.

VII. Du détroit de Banca, ou de Palimbam, il fera voile, avec toute la diligence possible, vers la partie la plus importante de sa mission, qui est Bornéo, et dirigera sa route de manière à pouvoir arriver à la rivière de Lawie et de Tunjong-bry : c'est le lieu où l'on dit que se fait le plus de commerce de l'île. L'or, le poivre, les diamans, le benjoin et le camphre y sont très-abondans ; mais les peuples qui y habitent sont les plus barbares et les plus traîtres de l'île. Ce n'est qu'en se tenant constamment sur ses gardes, que l'on peut se mettre à l'abri de leur trahison. Au surplus, ils ne sont pas plus braves qu'ailleurs, et il n'y a jamais à craindre d'en être attaqué à force ouverte. Il faut seulement être en garde contre toute surprise, comme

la seule chose à appréhender. Le canon et les armes à feu les mettent toujours en déroute, et leurs bâtimens ne sont pas en état de tenir contre ceux de M de Trobriand, sur-tout armés d'européens, comme ils le sont. Il est important de prendre les connaissances les plus exactes sur ce pays, sur ses productions et sur son commerce, tant d'importation que d'exportation, ayant soin sur-tout de bien connaître quelles sont les marchandises les plus propres à la consommation des peuples, tant de l'Inde que d'Europe; la quantité qu'il en faudra de chaque espèce, et le prix qu'elles s'y vendent. La même chose aussi de celles que l'on y prend en retour, le prix et la quantité que l'on peut en tirer. Il m'a été dit que le coffre d'ophium s'y vendait depuis mille jusqu'à douze cents piastres.

VIII. De Lawie et Tunjong-bry, M. de Trobriand, avec ses bâtimens, suivra la côte pour gagner Passir. Il doit s'y montrer sous pavillon anglais, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas de bâtimens de cette nation, car alors il arborerait celui des danois, et enverrait son canot, avec un officier et son interprête, qui remonterait la rivière jusqu'au lieu où habite le roi. Ils se présenteraient à lui avec quelques pré-

sens, lui disant qu'ils sont venus pour commercer, qu'ils en demandent l'agrément, et que leur cargaison consiste en peu d'ophium et autres effets en petite quantité, ceci étant seulement une épreuve pour travailler plus en grand par la suite, si l'on a lieu d'être content. Le roi probablement ne manquera pas d'accepter cette proposition, et alors on commencera avec lui des opérations de commerce, comme si c'était réellement l'unique objet du voyage. Pendant tout ce tems-là, l'interprête, et autres personnes du vaisseau qui iront à terre, seront spécialement chargés de s'informer, comme par un motif de curiosité, du malheur arrivé à M. de Marchis, à l'équipage de son vaisseau, des circonstances qui y auront donné lieu, de quelle manière les choses se sont passées, du nom du prince et des peuples qui ont commis la trahison et le massacre, de ce que sera devenu le bâtiment qu'ils ont enlevé, s'il continue à naviguer, dans quel endroit il sera allé, si on l'attend bientôt, et s'il doit partir ou revenir avec une cargaison.

Tous ces éclaircissemens pris avec toute la promptitude possible, M. de Trobriand n'aura pas de tems à perdre pour filer le

long de la côte, et se rendre sur le pays du prince qui sera le coupable. Le rapport des gens échappés au massacre est, qu'il a plusieurs bâtimens assez grands, et la chose est croyable, puisque M. de Marchis en avait acheté un de lui pour charger le surplus de sa cargaison, que le *sien* n'avait pu prendre. M. de Trobriand fera tout son possible pour les rencontrer et les enlever; et afin que la capture soit meilleure, il épiera le moment où il apprendra qu'ils sont prêts à partir, ou à revenir de voyage richement chargés. Il mettra à bord du sien tout ce qu'il y trouvera, en faisant procès-verbal par inventaire, et ensuite les brûlera, à moins qu'il ne juge à propos de les conserver, pour les amener avec lui avec toute leur cargaison.

Les diverses prises qu'il fera ainsi de tous les grands bâtimens qu'il rencontrera, ne doivent pas empêcher de faire courir sa chaloupe bien armée et sa corvette, sur tous les autres plus petits bâtimens qui naviguent le long des côtes, et que l'on nomme des *praux*. Il en enlèvera également tout ce qui s'y trouvera, et les brûlera ensuite.

Comme il est nécessaire de rendre le châtiment des peuples qu'il aura à punir, le

plus éclatant possible, je serais d'avis que sur le nombre de prisonniers qu'il fera sur les différens bâtimens, il en choisisse une certaine quantité qu'il fera remettre à terre, après leur avoir coupé le nez et les oreilles, et à quelques-uns, le poing. Ces gens se répandant ensuite dans les villages des environs, seront des témoins vivans de notre vengeance; et c'est ainsi que la renommée la publiant dans toute l'île, apprendra par la suite à respecter le nom français, en faisant connaître que ce n'est pas impunément que l'on égorge les sujets de la nation, et que tôt ou tard elle sait s'en venger. De cet acte qui, tout violent qu'il puisse paraître, est nécessaire, puisqu'il n'est qu'une juste représaille, il ne peut résulter qu'un bon effet, en répandant dans tout le pays la terreur de notre nom, et en apprenant à tous les peuples combien il est respectable et terrible lorsqu'on l'offense; et il en arrivera que si, par la suite, il va des bâtimens français commercer dans ces contrées, les princes ainsi que les habitans prendront garde à les maltraiter, à les voler, et à les opprimer [1].

[1] Il faut être bien pénétré de la juste horreur qu'inspire l'attentat des insulaires de Bornéo, pour se char-

Cette vengeance ainsi assouvie, nous pensons qu'il ne serait pas mal de saisir quelques bâtimens appartenans aux princes voisins qui n'auraient pas trempé dans ce crime, et cela, uniquement dans la vue de les leur rendre; ce qu'il faudra fidèlement exécuter, afin de donner par-là un exemple de notre justice et de notre modération envers les peuples neutres ou amis, ainsi que nous en aurons donné un de notre vengeance contre nos aggresseurs.

IX. Après cette expédition faite contre le prince qui est l'objet de notre colère, M. de Trobriand retournera à Passir, pour voir quel effet elle aura fait sur l'esprit du prince et des peuples de l'endroit. Chemin faisant, il sera bon qu'il enlève, s'il le peut, quelques-uns de leurs bâtimens, afin de les leur rendre avec tous les effets sur la première réclamation, et s'en faire un mérite. L'on s'appli-

ger de l'exécution de pareils ordres, et même pour les lire sans frissonner. Dans le nombre des malheureux destinés à être si cruellement mutilés, il devait s'en trouver plusieurs qui n'avaient pris aucune part au massacre des français : mais n'importe; telle est, pour le malheur de l'humanité, la législation des représailles, consignée dans le code de la guerre. (S.)

quera à leur témoigner les sentimens de paix et d'amitié dont on est animé pour eux; et il faudra se faire une étude de leur en donner des preuves, ainsi que toutes les marques de confiance qui pourront s'allier avec la sûreté. Il y a lieu de présumer, qu'après une satisfaction aussi éclatante que celle que l'on viendra de prendre, il n'y aura pas à craindre de nouvelle trahison. Si le roi de Passir répond à toutes ces avances comme il le doit, il sera important de se lier avec lui par un traité de commerce pour la nation, suivant le projet ci-joint, par lequel il s'engagera à recevoir les vaisseaux français, à faciliter leur commerce, et à les protéger. L'on profitera de ce moment favorable, pour vendre dans son pays toutes les marchandises qui seront chargées sur le Both, et dont les bénéfices serviront à dédommager les intéressés des frais de l'expédition.

X. Comme les frais de cet armement coûtent considérablement à ceux qu'un esprit de patriotisme et le desir de contribuer à venger le sang français ont porté à s'y intéresser, et qu'il est conséquemment juste de chercher à les en dédommager par les bénéfices du commerce, autant qu'il ne s'écartera pas du

vrai but de sa mission, on laisse M. de Trobriand à décider s'il conviendra de laisser commencer les opérations de commerce à Passir, avant la vengeance qu'il est chargé de tirer contre les assassins, ou s'il doit faire marcher celle-ci avant l'autre. C'est une chose qui dépend entièrement des circonstances et des informations qu'il prendra sur les lieux; et conséquemment, l'on ne peut que s'en rapporter à sa sagesse et à son discernement. Au reste, depuis Lawic jusqu'à Tunjong-Bry, on pense qu'il lui sera facile de procurer au subrécargue, les moyens de vendre la plus grande partie de la cargaison aux peuples qui habitent cette côte.

XI. Dans tout le cours de ces instructions, nous avons parlé du roi de Passir, comme s'il n'avait aucune part au massacre, quoiqu'il se soit commis dans sa rade, et à l'entrée de la rivière qui conduit à sa ville, parce que c'est ainsi que le rapport nous en a été fait. Il a même été ajouté que ce prince avait averti la veille M. de Marchis de se tenir sur ses gardes, en le prévenant de la conspiration que tramait contre lui le prince voisin qui l'a mise à exécution, et dont nous n'avons jamais pu savoir le nom; mais dont il sera facile

de s'informer dans l'endroit même de Passir. Malgré cela, c'est une chose à éclaircir, car il serait possible que ce prince, avec ses beaux dehors, fût un des complices; et si la chose est prouvée, il doit devenir notre victime; de même aussi qu'il est juste de le traiter en véritable ami, si le fait se trouve tel que nous le récitons ici.

XII. Une observation trop essentielle pour qu'elle doive être omise, c'est que le roi de Passir est l'ennemi juré des hollandais, le nom seul de cette nation le fait écumer de colère; c'est une information que nous avons eue, et que l'on doit regarder comme certaine; et ces sentimens sont la suite d'une guerre que ceux-ci lui ont faite pendant longtems. En conséquence, il faudra bien se donner de garde de faire voir le pavillon de cette nation, et de prendre son nom; il n'en faudrait pas davantage pour gâter toutes les affaires, et pour n'être pas reçu dans le pays, quelque chose que l'on fît, parce que si l'on voulait y entrer de force, tous les peuples prendraient la fuite, et il resterait désert. D'après cela, ne voulant pas d'abord faire connaître notre pavillon, il n'y en a pas d'autre à choisir que celui des danois, ou espagnols,

ou anglais; et nous sommes d'avis que le dernier conviendrait le mieux, parce qu'il sera moins suspect, vu que les vaisseaux de cette nation vont souvent commercer dans cet endroit: mais s'il s'y en trouvait dans le tems où M. de Trobriand arriverait, le pavillon danois serait préférable à tout autre. Les espagnols de Manille ne sont pas, en général, aimés par les peuples voisins, et ils sont encore actuellement en guerre avec ceux de l'île Yolo, où, depuis peu, les anglais ont transporté l'établissement qu'ils avaient formé dans celle de Balaba, et que le mauvais air et les maladies ont forcé d'abandonner. Si la mousson permettait à M. de Trobriand, après son expédition faite, d'aller à ce nouvel établissement anglais, le ministre en apprendrait sans doute le détail avec plaisir; mais la chose ne peut lui être recommandée, qu'autant qu'elle ne préjudiciera point à ses autres opérations, et qu'elle ne lui ferait pas courir le risque de retarder considérablement son retour.

XIII. Les peuples que l'on peut soupçonner d'avoir trempé dans le massacre de M. de Marchis, ne doivent être que depuis Chapan, lieu situé au sud de Passir, environ vingt lieues, jusqu'à Coety, qui est à-peu-

près à la même distance dans le nord. C'est dans cet espace, que M. de Trobriand doit porter la terreur de ses armes; mais au surplus, il est impossible que les premiers prisonniers qu'il y fera, ne lui indiquent promptement le prince coupable ; et il pourra se servir d'eux avec avantage, pour avoir les connaissances nécessaires sur le local, et sur la manière dont il devra se comporter pour qu'il tombe, s'il est possible, entre ses mains. Si, contre toute espérance, un pareil événement arrivait, c'est alors que le succès de l'expédition serait complet, et que la vengeance serait pleinement assouvie. Dans la supposition de ce cas, plus désiré qu'il n'est attendu, M. de Trobriand garderait aux fers, et avec des précautions bien sûres, ce prince auteur du crime, et l'obligerait à racheter la punition de mort qui lui serait due, par une grosse somme, soit en espèces, soit en marchandises, capable de dédommager de la perte du vaisseau l'*Epreuve*, et de sa cargaison, et des frais du présent armement. A cette condition, qui serait infiniment plus avantageuse que de lui donner la mort, il pourrait le remettre en liberté, après toutefois lui avoir fait signer un traité par lequel, après avoir

reconnu l'énormité de son crime, et en avoir demandé pardon au roi, il promettrait à l'avenir à tous les sujets de la nation, un asile assuré dans ses états, et toute la sûreté et liberté désirables pour leur commerce. S'il refusait de s'y soumettre à ces conditions, il faudrait lui donner la mort qu'il a méritée, et que son supplice servît ainsi à jamais de monument à notre vengeance dans toute l'île ; et ce serait en saisissant et pillant tous les bâtimens de ses sujets, qu'il faudrait chercher à dédommager l'expédition de tous ses frais.

XIV. L'expédition étant finie, et le sang français bien vengé, comme il peut devenir très-important au commerce de la nation dans cette partie, que M. de Trobriand prenne toutes les connaissances qui y ont rapport, il est invité, si toutefois la saison le lui permet, à aller à l'île Celèbes, en évitant cependant les lieux où les hollandais ont des établissemens.

Il y a dans cette île plusieurs princes indépendans, qui, malgré les efforts des hollandais, ont su conserver leur liberté, et sont toujours prêts à entrer en guerre avec eux lorsqu'ils veulent y porter atteinte. Sur le territoire de ces princes, croît, comme dans

tout le reste de l'île, la muscade et le girofle; c'est là que vont les chercher les bonguis, qui les vont vendre ensuite aux anglais, à Bencolen, ou dans les escales, comme à Salangor, Rio et Queda. M. de Trobriand s'informera de la nature de ce commerce, de quelle manière il se fait, et si l'on pourrait avec justice s'y livrer, sans contrevenir aux traités de la nation avec les hollandais, et sans qu'il y eût à craindre de troubler la bonne intelligence et l'harmonie entr'eux et nous. A cet effet, il serait fort à souhaiter que M. de Trobriand pût faire le tour de cette île, en s'arrêtant aux principaux endroits le long de la côte, en prenant langue avec les naturels du pays, qui, suivant ce que l'on en dit, seraient assez contens de lier commerce avec les nations étrangères. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques bâtimens anglais de Bengale y ont été, et ont eu lieu d'être satisfaits de leur voyage. Nous pouvons donc nous flatter des mêmes succès. Outre l'avantage réel qui en résulterait pour le commerce, M. de Trobriand en retirerait encore des connaissances utiles relativement à la navigation; et comme c'est un point particulièrement recommandé par le ministre aux officiers de sa majesté qui naviguent dans

les mers de l'Inde, il doit donc aussi faire une des principales vues de l'expédition dont M. de Trobriand se trouve chargé. Les deux bâtimens qui l'accompagnent le serviront merveilleusement bien dans toutes ces découvertes.

XV. Comme les intéressés dans un armement aussi coûteux, et qui a un but aussi louable, ne peuvent attendre à s'en dédommager que par les bénéfices du commerce, le seul moyen qui leur reste pour profiter de cette ressource, serait que les bâtimens, après avoir fait toutes les opérations indiquées dans le cours de ces instructions, autant toutefois que la mousson et le tems le permettront, se rendissent à Macao, d'où ils rapporteraient une cargaison de Chine, en retour des marchandises qu'ils y porteraient. Nous regardons d'ailleurs cette relâche comme absolument nécessaire dans la saison où se trouvera M. de Trobriand, puisqu'il n'en a pas d'autres pour hiverner, en attendant que le changement de mousson lui permette de revenir à Pondichéry ou au Bengale. Les rafraîchissemens de toute espèce s'y trouvent en abondance pour les équipages, ainsi que les autres ressources

dont les bâtimens seraient dans le cas d'avoir besoin [1].

XVI. Afin de ne rien négliger de tout ce qui est capable d'instruire dans tout le cours de ce voyage, sur tout ce qui peut être utile à l'agrandissement de sa nation et à son commerce, nous regarderions comme très-intéressant que M. de Trobriand, chemin faisant, après avoir quitté le Gange, serrât le plus qu'il pourrait la côte de l'est des Andamans, et envoyât ses petits bâtimens pour la reconnaître et sonder le fond. L'on assure qu'à la tête du sud de la grande Andaman, dans le passage qu'il y a entre les deux, il se trouve un excellent port capable de contenir les plus grands vaisseaux, et à l'abri de tous vents. Une découverte semblable serait capable de produire par la suite de trop grands avantages, pour n'y pas porter toute l'attention qu'elle mérite.

[1] Ici le rédacteur de ces instructions se trompe. Les bâtimens de l'expédition ne pourront rester à Macao, et ils seront obligés d'aller à Canton et de payer le droit d'encrage, qui ne laissé pas d'être cher. M. de Trobriand, comme officier du roi, aura de nombreuses difficultés à éprouver à la Chine. (S.)

XVII. Comme il est intéressant pour le succès de l'expédition de la tenir secrète, il sera nécessaire que M. de Trobriand masque son pavillon; et, à cet effet, dès qu'il sortira du Gange, il aura soin de faire arborer tour-à-tour, et à sa volonté, pavillon anglais, hollandais, danois, mogol, etc., ayant soin, en même tems, de ne jamais se faire connaître par les vaisseaux des nations qu'il pourra rencontrer, soit en mer, soit dans les relâches. Il serait peut-être même bon de convenir que, lorsque la flûte porterait tel pavillon, les autres bâtimens en porteraient un différent. Ce serait le moyen de faire croire qu'ils ne sont point de compagnie, et qu'ils n'appartiennent point à la même nation. . . .

Nota. Les articles XVIII, XIX et XX ne sont relatifs qu'aux intérêts particuliers des armateurs et des équipages.

XXI. De toutes les escales qui viennent d'être indiquées à M. de Trobriand dans le cours de ces instructions, si la saison avancée ou d'autres circonstances ne lui permettaient pas de les faire sans exposer le principal objet de sa mission, il n'en exécutera que la partie qui lui sera la plus particulièrement recommandée par le subrécargue, avec celle qu'il jugera

la plus propre à lui procurer des connaissances utiles à la navigation, ainsi qu'à l'agrandissement du commerce de la nation dans ces contrées, mais sans jamais perdre de vue combien il lui est important de se rendre à Bornéo dans le mois de mars : c'est le plus beau tems de l'année, la mousson est sur sa fin, le vent vient de dessus l'île, avec brise du large l'après-midi : il est toujours modéré en cette saison, et il n'y a à craindre que quelques orages de peu de durée. Le mois d'avril est doux ; les vents s'y déclarent au sud-est, et la côte est tenable jusqu'en juin. Comme il lui est indiqué d'attaquer l'île de Bornéo par Lawie et Tunjong-Bry, après qu'il aura pris connaissance de ces endroits, et qu'il y aura terminé les opérations de commerce qui lui sont recommandées, autant toutefois qu'elles seront possibles, il filera le long de la côte jusqu'à l'île *Laut*, où il pourra mouiller pour y prendre langue. Sa situation proche de la grande île, dans un éloignement qui n'est que de 30 à 40 lieues de Passir, fait espérer que l'on pourra s'y procurer quelques informations utiles au succès de la mission. Il s'y présentera avec tout l'extérieur de l'amitié aux peuples qui y habitent, et leur fera entendre qu'il n'est

venu que pour faire avec eux un commerce avantageux. Il paraît y avoir un très-beau port, et, par cette raison, il conviendra peut-être de choisir cet endroit pour y former un établissement, dans le cas où, par la suite, on le jugera nécessaire au commerce, autant cependant que les peuples y paraîtront traitables, qu'ils consentiront à nous recevoir, et qu'ils nous donneront toutes les suretés nécessaires. Cela demande, au reste, des connaissances détaillées qui ne peuvent être trop recommandées à M. de Trobriand, sur l'espèce de commerce que l'on y pourrait faire, sur les productions du pays, sur la qualité des marchandises de toute espèce qu'il pourrait fournir, soit par lui-même, soit en les recevant de la grande île, et enfin sur les objets propres à la consommation des peuples et sur la quantité nécessaire pour la remplir. Ces informations prises, si elles répondaient au but désiré, alors M. de Trobriand pourrait proposer à quelque prince de l'endroit un traité de commerce, par lequel celui-ci s'obligerait à recevoir annuellement la quantité de marchandises dont lui-même produirait la liste, en fixant un prix invariable. Il s'engagerait de même à fournir en

retour, tout le poivre, le camphre, le benjoin, et les autres productions du lieu, en quantité suffisante pour payer l'état de demandes annuelles qu'il aurait faites. Ce qu'il y a de certain, c'est que si, comme il est avantageux de le faire pour l'agrandissement et l'avantage du commerce de la nation, l'on songe à former un établissement dans le pays, nous sommes d'avis qu'il faut préférer un emplacement dans quelqu'île, plutôt que dans la terre ferme de Bornéo, par la raison qu'y ayant moins de peuples et de princes indépendans, l'on trouve plus de sureté dans une île semblable. L'on y aurait tout au plus à se défendre d'un peuple faible et peu nombreux. Dans la grande, il y aurait à se tenir en garde contre des royaumes immenses, dont les habitans sont généralement renommés par leur mauvaise foi, leurs trahisons, leurs brigandages et leurs assassinats. Les hollandais qui y sont établis depuis longues années, en ont fait une triste expérience. Ils ont été plusieurs fois surpris dans leurs loges, et massacrés jusqu'au dernier; cependant ils ne se sont pas rebutés, induction non douteuse des avantages considérables qu'ils retirent du commerce qui les y attire.

XXII. Pour avoir les connaissances les plus parfaites sur l'île de Bornéo, ses productions

et l'étendue de son commerce, M. de Trobriand fera ensorte, autant que les opérations dont il est chargé particulièrement, et aussi autant que celles qui sont confiées au subrécargue pourront le permettre, d'aller visiter tous les ports où il se fait du commerce. Il gardera note de ce que chaque endroit fournit et consomme, ainsi que de la quantité et des prix; mais il évitera de s'approcher de l'établissement des hollandais, de peur que ceux-ci ne venant à pénétrer ses vues et ses desseins, n'en conçoivent de la jalousie, et ne cherchent à les traverser en décriant la nation, et la rendant suspecte aux gens du pays.

XXIII. Je suis instruit qu'il y a dans cette île plusieurs ports où les chinois envoient annuellement leurs vaisseaux. Ce sont les lieux qu'il est principalement intéressant de connaître, vu le double avantage qu'il y aurait souvent de traiter avec les chinois. Il est d'ailleurs à croire que dans les endroits où il se fait le plus de commerce, les peuples y sont plus policés et plus susceptibles d'humanité qu'ailleurs, à cause de la fréquentation des étrangers [1].

[1] Cet article peut être regardé comme la critique de tout le projet. Pourquoi les chinois sont-ils reçus à

XXIV. Une précaution strictement recommandée, et qui est trop essentielle pour que l'on doive s'en écarter, c'est d'être continuellement sur ses gardes à bord de tous les bâtimens, sans jamais permettre aux gens du pays d'y monter sans nécessité ou en trop grand nombre à-la-fois. Trop de confiance peut coûter cher, ainsi que nous le prouve que trop la fatale expérience de M. de Marchis et de bien d'autres capitaines anglais que l'on pourrait citer pour avoir eu le même sort. Il est vrai qu'il y a beaucoup moins à craindre de ces sortes de trahisons dans l'expédition actuelle, vu que les bâtimens sont armés d'européens qui ne se laissent pas égorger comme des lascards.

XXV. Dans les endroits où le subrécargue fera le commerce, M. de Trobriand se dispensera, autant qu'il le pourra, d'accorder à ses gens la permission de descendre à terre; il

Bornéo ? Pourquoi n'y sont-ils point exposés aux trahisons et aux massacres ? C'est qu'ils s'y présentent en simples marchands, sans armes, sans défiance, sans précautions, en un mot sans aucun dessein qui puisse alarmer les chefs du pays. Nos canons, nos fusils, nos soldats, notre ambition, notre envie de dominer partout, nous font craindre et trop souvent détester (S.)

pourrait en résulter des querelles et des disputes préjudiciables au bien des affaires et à ses desseins. Enfin il tiendra la main pour que l'ordre le plus grand, et la discipline la plus sévère soient observés à bord des bâtimens.

XXVI. Si le tems lui permet d'aller à la découverte de toutes les petites îles qu'il rencontrera en côtoyant Bornéo, il ne négligera pas d'en prendre connaissance, d'en faire des relevés, d'observer les fonds et les sondes, et d'examiner s'il y a des ports. En faisant toutes ces observations, utiles à la navigation, il ne négligera pas en même tems celles qui sont relatives au commerce, les unes et les autres étant très-importantes au bien de la nation.

L'arrivée à Chandernagor du nommé Léandre, domestique de l'infortuné M. de Marchis, échappé au massacre de l'équipage de l'*Épreuve*, fit ajouter aux premières de nouvelles instructions, dont voici la substance :

« Le poivre et le calin sont les marchandises les plus communes à Passir; et comme ce sont aussi les articles les meilleurs pour la Chine, il faudra les acheter par préférence. Il en est de même des nids d'oiseaux, s'il s'en trouve. Les épiceries, telles que le girofle et

la muscade, y sont apportées en abondance des îles voisines. C'est encore un objet à ne pas négliger. La muscade se vend à Bengale de 4 à 5 roupies la serre; le girofle de 5 à 6; le macis de 6 à 7.

« Les cargaisons des bâtimens étant une fois complétées, de sorte qu'il ne reste plus de place pour y loger davantage de marchandises, il faudra recevoir de l'or et des piastres pour ce qui restera d'effets à vendre, et, dans le cas où l'on aurait le choix de l'un ou de l'autre, il faudra donner la préférence aux piastres que l'on rapportera à Bengale, si l'on n'est pas dans la nécessité de les employer en Chine pour l'achat des cargaisons de retour.

« A Passir, il est d'usage, comme dans tous les autres ports, de payer au prince le droit d'ancrage; mais, comme il ne convient pas que les bâtimens du roi y soient sujets, le subrécargue s'en entendra avec le gouvernement, et arrangera les choses de manière que la somme qu'il paiera passe pour un présent, et non comme un droit. Il en fera de même dans tous les autres lieux où les vaisseaux seraient obligés de mouiller pour les affaires de commerce. Il sera plus avantageux de vendre les gros canons de fer et les toiles, ainsi que

le fer et les soieries, à Salangor et Queda, en retour de calin, qu'à Bornéo, où l'on assure que les canons se vendent moins bien; mais les petits y ayant une défaite plus avantageuse, il conviendra de les y porter.

« Léandre, sur le rapport duquel ces nouvelles instructions ont été dressées, parle parfaitement la langue de Passir; en conséquence, il s'embarque comme interprête. C'est un homme en état de donner de très-grandes connaissances sur tout le pays, sur la manière d'y conduire les affaires, et sur les usages, puisqu'il y a demeuré plus d'un an. Il sera donc bon de le consulter, et de le bien traiter.

« Comme, dans la vue de remplir les projets de vengeance qui sont médités, l'on a cru convenable de masquer le pavillon français, et de s'annoncer pour une autre nation, il sera nécessaire que ce même Léandre se donne comme étant au service de la nation dont il prendra le nom.

« Il assure qu'à Passir il y a plusieurs gens qui y sont restés échappés au massacre de M. de Marchis; qu'ils y vivent dans la misère, et qu'ils désirent de revenir à Bengale. Il est particulièrement recommandé de leur donner toute

assistance et passage à bord des bâtimens. Ils seront de plus, en état de donner les meilleurs renseignemens, d'après les connaissances étendues que leur long séjour leur aura donné occasion d'acquérir sur le pays, et particulièrement sur Coety, qui est le théâtre de notre vengeance projetée, et où il serait si important de l'exercer de manière à la rendre aussi éclatante que le massacre commis a été barbare. Mais, encore une fois, c'est une affaire entièrement confiée aux soins et à la prudence de M. de Trobriand; et c'est lui qui jugera sur les lieux de la possibilité des choses, et jusqu'à quel point il lui conviendra de s'engager, en combinant ses forces avec la nature des entreprises qu'il aurait à faire, et en ne s'y livrant qu'autant que le succès lui en paraîtra assuré, sans trop exposer la vie de ses gens.

« Plus haut que Lawie, en remontant la côte de l'est de Bornéo, et à-peu-près sur la même ligne que Joor, est et ouest, est un lieu nommé *Monpava*, que Léandre déclare être une souveraineté appartenant à Pangaram - Scrip, auteur de l'assassinat. C'est le patrimoine de ses pères, où il conserve ses richesses sur le haut d'une montagne. Il y a une rivière pour

y aller, dans laquelle il assure qu'il garde la plus grande partie de ses bâtimens de commerce et ses praux; il ajoute aussi que l'on y trouvera *l'Epreuve*. En conséquence de cet avis, on pense qu'il convient que M. de Trobriand se rende en droiture à cet endroit pour y commencer les hostilités, en y arrêtant tous les bâtimens qui tomberaient sous ses mains, et traitant les prisonniers qu'il ferait, de la manière prescrite dans les premières instructions. Enfin, il y commettra tous les dégâts capables de causer les plus grands torts et les plus grandes pertes, au prince qui a mérité notre vengeance. L'expédition finie dans cet endroit, alors il se rendra à Lawie et Tunjong-Bry, pour voir s'il y aurait moyen de faire commerce avec les peuples de cet endroit, qu'il chercherait à rassurer.

« L'île *Laut*, qui est sur le chemin de Tunjong-Bry pour aller à Passir, appartient, suivant la déclaration dudit Léandre, à ce même Pangaram-Scrip. Il s'en est emparé il y a peu d'années, et y a formé un établissement. Le port qui s'y trouve, sert de retraite et d'hivernage à ses bâtimens, et il assure que *l'Epreuve* s'y trouvera si elle n'est pas à Monpava. Il sera donc nécessaire de s'arrêter à

cette île pour s'assurer du rapport de Léandre; et s'il est tel que nous le supposons ici, alors il faudra traiter cet endroit comme on l'aura fait à Monpava, en saisissant et pillant tous les bâtimens de commerce et bateaux qui pourront s'y rencontrer.

« Le même Léandre ajoute encore, que le roi de Passir n'a pas été, à beaucoup près, autant de nos amis qu'il l'a voulu témoigner pour se mettre à l'abri de tout soupçon; qu'au contraire, il est très-certainement complice du crime; et il en donne pour preuve, l'assassinat qu'il a laissé commettre dans sa propre ville de Passir, par les bouguis, qui venaient de massacrer l'équipage d'un vaisseau français. Un homme de cet équipage fut assassiné par eux dans sa propre maison, sans que le prince se mît en peine d'envoyer du monde pour le sauver; de plus, il a laissé ces mêmes bouguis enlever et piller tranquillement tous les effets et marchandises appartenant à l'armement et aux gens du vaisseau, sans avoir fait la moindre démarche pour les empêcher; à l'égard de ceux qui n'ont point été égorgés, ils étaient au nombre de dix à douze traités en esclaves, qu'ils le sont encore actuellement, et ce n'est qu'en

exerçant les métiers les plus bas et les plus vils, ainsi que par les aumônes que leur ont faites les étrangers, qu'ils pouvaient vivre.

« S'il en est ainsi, ce que M. de Trobriand vérifiera sur les lieux, alors il est certain que le roi de Passir est aussi coupable que Pangaram-Scrip, et qu'il doit éprouver le même sort, afin que tous ceux qui ont trempé dans le crime se ressente également de la punition.

« Et afin que tous les pays qui appartiennent à Pangaram-Scrip ne soient pas épargnés, il sera nécessaire que M. de Trobriand établisse, s'il le peut, des croisières à l'entrée de la rivière de Coety, pour s'emparer de tous les bateaux qui se présenteront pour y entrer et pour en sortir. Enfin, il se comportera de manière à laisser la terreur répandue dans toute l'île, et de façon que les peuples apprennent pour toujours à respecter la nation et à craindre de l'offenser.

« Comme il est bien difficile de réunir dans ce voyage les vues de commerce avec les hostilités projetées, c'est aussi le point qui demande le plus d'adresse de la part de M. de Trobriand pour concilier ces deux opposés; et l'on se flatte qu'il saura y réussir, en profitant des occasions que les circonstances

pourront lui fournir lorsqu'il sera sur les lieux. En attendant, il sera toujours bon pour le profit des intéressés dans cet armement, et pour leur épargner les pertes qu'il pourrait leur en coûter, que le subrécargue fasse ensorte de vendre à Quéda, Salangor et Joor tous les effets de commerce qui lui sont confiés, en ne réservant que l'ophium, parce que, quand bien même cet article resterait, l'on en trouverait toujours une bonne défaite en Chine. Les gros canons et le fer doivent sur-tout être vendus à Quéda et à Salangor, vu qu'ils ne le seraient pas à Bornéo, où ils n'ont point de demande. Les gens de Passir viennent à Salangor et à Quéda ; si donc l'on y en rencontre quelques-uns, il sera facile de prendre d'eux, à l'avance, toutes les informations, et de se diriger dès le principe de l'arrivée à Bornéo.... »

« A Chandernagor, le 21 septembre 1774. »

Deux cents européens, matelots ou soldats, et vingt lescards, formaient l'équipage des trois bâtimens de l'expédition. Les finances du roi de France dans l'Inde ne permettant pas de leur faire supporter tout le poids de cet armement, plusieurs particuliers, également

animés par un zèle patriotique et par l'espoir de quelques bénéfices, s'étaient réunis pour en faire les avances ; et ils avaient choisi un subrécargue pour suivre et gérer les intérêts de leur commerce. M. Boucaud commandait la corvette *l'Indiscrète*, et M. de Bizidou, la goëlette *la Badine*.

M. de Trobriand remplit sa mission en militaire habile et en marin expérimenté; mais les opérations commerciales n'eurent aucun succès, et les intéressés à l'armement ne retirèrent non-seulement aucun fruit de leurs avances, mais ces mêmes avances leur restèrent en pure perte. Cette campagne ne laissa pas de coûter bien du monde, par les combats, les maladies, les accidens. Dans la route, avant d'arriver à Bornéo, la chaloupe de *l'Etoile* avait mouillé à l'entrée de la rivière de Joor, pour y faire de l'eau et acheter des rafraîchissemens; en attendant la marée favorable, tout l'équipage, composé de quatorze ou quinze hommes, dormait d'un profond sommeil. Deux seuls malais, voleurs de profession, qui passaient dans un bateau, s'étant aperçus de cette incroyable négligence, sautèrent dans la chaloupe, le crick à la main, et *égorgèrent* les premiers français qui se présen-

tèrent. Les cris des mourans éveillèrent les autres, la terreur s'empara d'eux, ils se jetèrent à la nage et gagnèrent la côte. Les deux malais restés maîtres de la chaloupe, pillèrent tout ce qui s'y trouvait, et la laissant ensuite dériver au courant, elle fut sauvée et ramenée au vaisseau, par les gens échappés au massacre, et qui la reprirent après l'éloignement des forbans. M. de Trobriand, furieux de cet événement, monta aussitôt à la ville de Joor, et menaça le roi de la mettre à feu et à sang, si on ne lui livrait les assassins; mais ce prince tremblant vint à bout de fléchir le commandant français, en cherchant à lui persuader que les deux brigands n'étaient point ses sujets, et qu'ils habitaient des îles voisines, d'où ils venaient souvent commettre dans son pays de semblables excès.

Une autre chaloupe, dans un engagement avec des bateaux de Bornéo, chavira, et plusieurs hommes périrent; il y en eut quelques-uns de tués dans les divers combats livrés aux insulaires; et les maladies en ayant emporté un plus grand nombre, les bâtimens rentrèrent dans le Gange avec des équipages si affaiblis, qu'ils pouvaient à peine manœuvrer.

Du reste, l'armement tira de Pangaram-Scrip, auteur du massacre du vaisseau *l'Epreuve*, contre lequel l'armement était dirigé, la vengeance la plus complète; la plupart de ses bâtimens, avec lesquels il exerçait la piraterie, furent pris et détruits; tous ceux de ses sujets qui voulurent résister, furent tués ou noyés; peu s'en fallut même que le prince ne tombât prisonnier. On porte à plus de trois cents le nombre des insulaires qui périrent par les armes des français, sans compter ceux que l'on mutila, conformément aux instructions.

Le prince de Maupava, voisin de Pangaram-Scrip, intimidé de ces terribles exécutions militaires, se hâta de chercher à les détourner de son pays. Il envoya un député à M. de Trobriand, pour lui témoigner combien il désirait de devenir l'ami des français, et lui offrir une île toute entière, ou dans ses états même, autant de terrain qu'il en demanderait. M. de Trobriand répondit avec honnêteté à l'invitation de ce prince, et lui proposa un traité, qui fut accepté et signé sur-le-champ et sans modifications; il était conçu en ces termes:

TRAITÉ passé, sous l'approbation de la cour de France, entre le commandant des vaisseaux de sa majesté, mouillés entre Pontiana et Maupava, et expédiés pour venger le sang français, versé avec autant de barbarie que de trahison, par Pangaram-Scrip, ennemi commun des français et du roi de Maupava, qui consent aux clauses et conditions ci-après.

I. Qu'il nous cédera un emplacement, soit en terre ferme [1], soit dans quelque île que ce soit, aux environs de Maupava, telle que Pulo-Dalto ou autre; avec un terrain d'une lieue en carré, et permission de nous y fortifier, et d'y entretenir telles garnison et artillerie qui seront jugées nécessaires.

II. Que nous fournirons dans toute l'étendue des états du roi de Maupava exclusivement, toutes les marchandises nécessaires à leur consommation, tant d'Europe que de

[1] C'est-à-dire dans l'île même de Bornéo, qui, par sa grande étendue, peut être considérée comme un continent ou terre ferme, en comparaison des petites îles dont elle est environnée. (S.)

l'Inde, et nommément l'ophium; qu'en retour, on nous donnera tout le poivre, la cire, le calin, le camphre, le benjoin, et autres marchandises que le pays pourra produire Les français livreront l'ophium à six cents piastres le coffre, et paieront le poivre six piastres le pikle, ou 125 l. et le calin à huit piastres; et les autres marchandises, au cours ordinaire du pays.

III. Tous les vaisseaux français seront exempts de tous droits quelconques, soit sur les marchandises, soit d'ancrage : seulement le chef de l'établissement fera un présent annuel au roi, au nom de la nation.

IV. Si, au contraire, la nation ne formait pas d'établissement, il serait alloué au prince, un droit de deux et demi pour cent, sur les marchandises d'importation et d'exportation.

V. Si quelques français ou gens de l'équipage désertaient, le prince s'obligera à les faire saisir et les livrer; de même aussi, qu'il ne sera pas permis aux français de donner refuge aux malais, sujets du rajah présent de Maupava. Moyennant ce, nous serons respectivement tenus à rendre les sujets sur la première proclamation, soit du prince de Maupava, soit du chef de l'établissement ou commandant français.

VI. Tout français ou sujet attaché à la nation ou à son service, sera libre d'aller dans les états du prince, avec un passe-port du chef de la nation, sans que personne puisse s'y opposer ; et s'il était insulté ou maltraité, le prince s'oblige à en donner une satisfaction exemplaire, suivant l'exigence des cas.

VII. Il sera libre à tous les sujets du prince d'entrer au service de la nation pour y faire toute espèce de travail, suivant leur état et leur profession ; mais il ne nous sera pas permis de les garder de force, ni de les embarquer sur nos vaisseaux, que par la permission expresse du prince.

VIII. Les vivres en tout genre seront fournis aux vaisseaux et à l'établissement, sans aucun empêchement, et aux prix courans du pays.

IX. Si quelque vaisseau français fait naufrage sur les côtes des états du prince, ses sujets seront tenus de donner tous les secours nécesaires; et tout ce qui sera sauvé sera rendu fidèlement, en payant dix pour cent au gouvernement qui aura donné son assistance.

X. Nous nous obligeons à toute assistance envers le roi de Maupava, autant que la

chose sera en notre pouvoir, contre ses ennemis qui ne seraient pas nos amis, et avec qui nous n'aurions aucun traité qui nous liât; car alors, nous ne pourrions qu'observer une exacte neutralité. Bien entendu que les gens de guerre et autres, seront entretenus et payés par le roi de Maupava, et qu'il paiera tous les approvisionnemens de guerre qui lui seront fournis, au prix du pays; mais il ne paiera les gens de guerre, que le tems qu'ils seront à son service, et pendant ce tems, il sera tenu à leur donner une double paye.

XI. Il nous sera libre de prendre tous les approvisionnemens de marine ou autres dont nous pourrions avoir besoin, et qui se trouveront dans les états du roi de Maupava, en en payant la valeur.

XII. Tous vaisseaux ayant chappe et commission du roi actuel de Maupava, notre allié, et ennemi de Pangaram-Scrip, seront protégés et traités comme les nôtres; de même, tout bâtiment ayant commission française, et portant la bannière de la nation, sera assisté par le roi de Maupava et ses sujets.

Fait à bord du vaisseau du roi l'*Etoile*, entre Pontiana et Maupava, le premier mai 1775.

Signé TROBRIAND, commandant les vais-

seaux de l'expédition contre Pangaram Scrip.
Et plus bas, est apposée la chappe[1] du roi de Maupava.

Ce traité, dicté par la force, et souscrit par la peur, n'a jamais obtenu d'exécution; il est même fort douteux que nous eussions pu en retirer quelqu'avantage, dans le cas où il eût reçu la sanction de la cour de France; mais elle désapprouva formellement toute l'expédition; et les motifs de son improbation font honneur au ministère. Indépendamment de quelques considérations politiques, il blâma l'inutilité d'une vengeance tardive (il y avait quatre ans que l'équipage de *l'Epreuve* avait été massacré), la nature même de cette vengeance, qui pouvait frapper des victimes innocentes et laisser des coupables impunis, la fausse prétention d'établir des liaisons de commerce les armes à la main, etc., etc. Ensorte qu'à l'exception des connaissances nautiques et géographiques, que M. de Trobriant a recueillies avec autant de soin que de sagacité, dans le cours de son voyage, l'armement formé contre

[1] L'on se rappelle que c'est, chez les princes indiens, l'équivalent de sceau. (S.)

Bornéo, a été plus nuisible et plus désastreux qu'utile ; et pour me servir des termes mêmes du préambule des instructions, *les insulaires conservent éternellement, dans leurs archives, la mémoire d'un châtiment*, trop juste sans doute, mais qui ne pouvait manquer de produire un effet tout-à-fait contraire à celui que l'on s'en promettait.

Des îles Andamans.

La nécessité d'avoir, dans les mers de l'Inde, un port qui pût recevoir et mettre en sûreté nos vaisseaux et nos escadres, avait engagé Louis XIV à demander au roi de Siam une île qui offrît ces avantages. Elle fut choisie à cinq lieues de la terre-ferme, vis-à-vis de Merguy ; le roi de Siam la donna en toute propriété à la France, et elle ne porte pas encore sur les cartes, d'autre nom que celui d'*Ile-du-Roi*. On y trouve un port très-sûr et assez spacieux pour contenir plus de cent vaisseaux de guerre ; les forêts qui la couvrent fourniraient des mâtures pour les plus grands vaisseaux, et de très-beaux bois pour leur construction. Les rafraîchissemens de toute espèce se trouvent en très-grande abondance à Merguy ; d'ailleurs, l'île les four-

nirait elle-même, si elle était habitée et cultivée, mais on n'a jamais songé à y faire un établissement solide; l'île du Roi est restée sans habitations comme sans culture, et cette concession a été jusqu'à présent inutile à la France.

Une acquisition d'une plus haute importance, c'est celle des deux îles Andamans, situées dans le milieu du golfe de Bengale, et sous la latitude de Pondichéry. La plus grande de ces deux îles, a environ cent quarante milles de long et vingt-deux milles de largeur; des baies profondes forment des hâvres excellens, et au fond d'un vaste golfe, est un canal ou détroit, qui, partageant l'île en deux parties, communique à la baie du Bengale, et laisse un passage libre aux petits bâtimens.

En vain les administrateurs des établissemens français dans l'Inde, justement alarmés des progrès rapides de la puissance des anglais dans cette partie de l'Asie, employèrent-ils tous leurs efforts et les motifs les plus pressans, pour engager la cour de France à prendre de promptes mesures, qui fussent capables de mettre nos possessions à l'abri des dangers qui les menaçaient; en vain pré-

sentèrent-ils, comme un des moyens les plus sûrs de conserver ces possessions et celle de Pondichéry en particulier, un établissement aux îles Andamans; rien ne put faire sortir le ministère de son insouciance, pour ne rien dire de plus, au sujet des affaires de l'Inde.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, le colosse mal affermi de la domination anglaise s'ébranle et s'écroule dans l'Inde, la France, après y avoir récupéré son influence et ses anciennes possessions, cherchera à les mettre à l'abri, pour l'avenir, des événemens qui les lui ont fait perdre; et au nombre des plus puissans moyens de conservation, elle comptera la possession des îles Andamans. Cette considération m'a engagé à rapporter un extrait des mémoires que M. Chevalier, gouverneur de Chandernagor, et l'un des administrateurs les plus actifs et les plus zélés que la France ait eus dans l'Inde, a laissé au sujet de ces îles; mémoires qui n'ont jamais été publiés, et qui auraient mérité de l'être.

« Depuis que les anglais viennent de s'emparer de Tanjaour, écrivait en 1765 M. Chevalier, les voilà maîtres de toute la côte de Coromandel, jusqu'au cap Comorin; l'existence de Pondichéry devient entièrement dé-

pendante de leur volonté. Il n'y a donc pas de tems à perdre, pour travailler à nous ménager des ressources capables de nous mettre à l'abri des risques qui nous menacent.

« Les deux îles Andamans nous offrent, en ce genre, toutes celles que nous pouvons désirer, par leur étendue, leur proximité de Pondichéry et la fertilité de leur sol.

« C'est l'établissement le plus formidable que nous puissions former; il nous remet entre les mains la clef du Bengale, couvre Pondichéry et ses dépendances, et lui assure, par la fertilité du pays, une subsistance abondante, sans dépendre de l'étranger, et sans être à la merci des anglais, comme nous nous y trouvons aujourd'hui à la côte de Coromandel.

« La grande Andaman, qui est par le travers de Pondichéry, dans le golfe de Bengale, a trente lieues de long du nord au sud. La petite, qui est presque contiguë, puisqu'elle n'en est séparée que par un passage très-étroit, a dix lieues de long.

« J'ai fait le tour de la première, en 1765. Les bords de la mer, dans la partie de l'ouest, sont parfaitement cultivés, ce qui assure qu'elle doit être passablement peuplée. Dans un

éloignement très-considérable, l'on découvre des montagnes fort élevées, couvertes d'arbres qui paraissent très-hauts et de la plus grande beauté. Je ne puis en dire l'espèce et la qualité, ni par conséquent l'usage auquel ils seraient susceptibles d'être employés. Cependant, le voisinage de l'île avec le Pégou et Merguy, dont il y a lieu de croire qu'elle a été autrefois détachée par quelque révolution, ferait penser qu'il peut s'y trouver des bois de tek. S'il en était ainsi, ce seul objet deviendrait précieux et important pour la construction [1].

« La partie de l'est m'a paru moins bien cultivée que celle de l'ouest, sans que je puisse en savoir la raison ; car, à voir le pays, et combien il est boisé, l'on doit juger que le sol en est également bon. Peut-être que la population n'en est pas assez considérable, pour qu'il soit possible ou nécessaire de mettre tout en rapport. Quoi qu'il en soit, si nous étions maîtres de cette île, nous serions assurés d'y trouver toutes sortes de ressources, non-seulement pour l'approvisionnement et le soutien de Pondichéry, mais encore pour

[1] Le bois de tek et d'autres bois utiles croissent en abondance aux Andamans. (S.)

assurer notre propre existence, et acquérir un degré de puissance considérable dans tout le golfe. Cet objet devient donc, par-là, digne de notre attention, et j'avoue que j'ai toujours été étonné que les nations européennes aient été jusqu'à ce jour assez indifférentes pour avoir négligé d'acquérir des connaissances certaines sur des îles qui sont si voisines de leurs possessions. Il était autrefois entré dans les projets de M. Dupleix, d'y aller chercher un point d'appui : les circonstances ne le lui ont pas permis ; mais il n'est pas pardonnable aux anglais, dans le haut période de prospérité où ils se trouvent depuis tant de tems, et vu la facilité que leur en procurent leurs grands moyens, de ne s'être pas occupés de cet objet tandis qu'on les voit s'attacher à d'autres d'une bien moindre importance [1]. Il semblerait presque que la providence l'eût réservé pour nous, et qu'elle nous ménage cette ressource, pour nous affermir contre les malheurs passés et les événemens à venir. Hâtons-nous donc d'en profiter ; il n'y a pas de tems à perdre ; car il ne faut qu'un moment pour que le projet en vienne à l'esprit de quel-

[1] L'on verra plus bas que les anglais se sont établis dans ces îles (S.)

que anglais de considération, et soit mis sur-le-champ à exécution. L'on doit tout appréhender de la part d'une nation aussi entreprenante et aussi vigilante sur ses propres intérêts.

« L'expédition qu'il est nécessaire de faire pour s'emparer de ces deux îles, ne requiert point de grands moyens, ni de fortes dépenses; il ne faut que deux frégates de trente pièces de canon, tirant peu d'eau, afin de pouvoir s'approcher de terre le plus pres possible, pour protéger les bâtimens de transports en nombre suffisant pour contenir six cents soldats, autant de cafres qui seront propres à aller à la découverte, et une artillerie de dix pièces à minutes, de deux et quatre livres de balles : c'est tout ce qu'il faut pour des peuples qui ne sont point aguéris, et qui, l'on en est assuré, n'ont aucune arme à feu. Les flèches, les lances et le sabre sont toutes celles qu'on leur connaisse. On peut donc juger de là, que cette conquête est facile en peu de tems, et ne peut coûter beaucoup de monde. D'ailleurs, si l'on y rencontrait plus de difficultés qu'on ne doit naturellement s'y attendre, comme l'on serait à portée de Pondichéry, il serait facile d'en tirer tous les nouveaux se-

cours dont on aurait besoin ; et par là, on ne peut douter que le succès ne fût assuré.

« Une fois maîtres du pays, il faudrait se saisir de tous les princes ou chefs de quelque crédit et considération, et les expatrier pour toujours, sans permettre à aucun d'y rester, de peur qu'ils ne vînssent par la suite, à remuer et à exciter quelque révolte qui nous serait toujours funeste ; soit pour nous-mêmes, si nous en devenions les victimes ; soit par la destruction des peuples contre lesquels il serait nécessaire d'en tirer vengeance. Ce serait donc travailler à leur salut et au nôtre, que de prévenir de semblables événemens, et assurer une tranquillité éternelle, en faisant sortir tous les chefs, et ne conservant que les gens utiles, tels qu'artisans, laboureurs, tisserands et autres de classe semblable [1].

« Les choses amenées à ce point, c'est alors qu'il faudrait employer toutes sortes de moyens pour gagner les cœurs des habitans, par un gouvernement aussi juste que modéré.

[1] Les moyens un peu violens, tracés dans ce paragraphe, seraient plus nuisibles qu'utiles, et ils indisposeraient à jamais les insulaires contre nous. D'ailleurs l'état sauvage dans lequel ils vivent, rendrait ces précautions superflues. (S.)

On les encouragerait à la culture de toutes les productions dont le sol serait susceptible. A cet effet, il faudrait leur laisser le droit de propriété, et se contenter d'acheter leurs denrées à des prix, qui, en leur donnant des bénéfices, fissent naître en eux l'ambition des richesses, laquelle engendrerait bientôt le luxe, qui multiplierait leur besoin, et conséquemment la consommation. Ce serait l'unique moyen de donner du ressort à l'industrie et à l'émulation.

« L'on a, de tous les tems, raisonné diversement sur l'origine des peuples de ces îles, sur leurs mœurs, sur leur caractère, et c'est une preuve que l'on ne les a point encore connus. Presque tous les européens prétendent qu'ils sont antropophages, mais c'est une qualité qu'il paraît qu'on leur accorde gratuitement, puisqu'il n'y en a point de preuves. Eh! comment il y en aurait-il? ils n'ont aucune communication avec leurs voisins, ne sortent jamais de leur île, et ne permettent à aucun étranger d'y aborder.

« D'autres prétendent que ces peuples viennent anciennement de la terre ferme du Pégou et de Merguy; que, vexés par leur gouvernement, ils se refugièrent dans ces îles,

core leur situation nous rendrait bientôt les maîtres de tout le golfe de Bengale, puisqu'il deviendrait impossible à aucun vaisseau ennemi d'y paraître, sans courir un risque presque certain, d'y être enlevé par les nôtres, qui se trouveraient en croisière de tous côtés, et avec d'autant plus d'assurance, que lorsqu'ils se sentiraient les moins forts, ils trouveraient toujours un asile assuré dans leur retraite. Le Bengale même, cette province si riche et si importante pour les anglais, se trouverait dans notre dépendance. Aucun commerce maritime n'y serait plus permis à cette nation; puisqu'aucun vaisseau ne pourrait en sortir sans devenir la proie de nos corsaires nombreux, qui infesteraient toutes les bouches du Gange, depuis Chatignan jusqu'à Balaçor. Les prises qui seraient faites, seraient conduites avec facilité au port supposé [1] de la grande Andaman; et ceux de nos vaisseaux qui les y auraient conduites, n'en seraient pas moins en état de recommencer leurs croisières dès le lendemain. Enfin, nous serions les seuls possesseurs d'un port commode, et propre, par sa situation, à nous rendre les maîtres de tout le golfe;

[1] Très-réel, ainsi que je viens de le dire. (S.)

à rendre cet établissement le plus florissant et le plus redoutable de l'Inde, et à y attirer le plus grand commerce. Ce serait dans cette nouvelle colonie qu'il faudrait rassembler nos forces, d'où elles seraient facilement transportées avec célérité et secret, dans tous les endroits où le besoin exigerait leur présence; et elle deviendrait, dans peu d'années, d'autant plus formidable par elle-même, pourvu que l'on ait soin d'y entretenir, sur-tout dans le principe, une nombreuse garnison, qu'elle n'aurait jamais à craindre d'être attaquée avec succès, soit à force ouverte, soit par la famine. Où est en effet la nation capable de faire, dans un aussi grand éloignement de la métropole, des efforts assez puissans contre une île, où, une fois établis, nous aurions soin d'entretenir toujours quatre à cinq mille hommes; et où l'on trouverait en abondance, par ses seules productions, tout ce qui serait nécessaire pour la vie des hommes et la subsistance des escadres? Les naturels même deviendraient par la suite une seconde force pour nous, et il serait aisé d'en faire de bons soldats, lorsqu'on serait assez sûr d'eux pour ne pas craindre de les armer.

« Les avantages innombrables en tout

genre, et sans inconvénient, que présente cette haute entreprise, dans laquelle nous trouverions tout-à-la-fois notre sûreté et l'étendue de notre puissance, méritent à tant de titres la plus sérieuse attention du gouvernement, sur-tout dans les circonstances actuelles, où nous jouissons d'une existence si précaire et si chancelante. La dépense encore une fois, ne peut en être bien coûteuse: il ne s'agit que de paraître dans le pays pour s'en emparer, puisqu'on ne doit s'attendre qu'à une très-faible résistance de la part des peuples peu aguéris et mal armés qui voudraient s'y opposer [1].

« Nous acquerrions, par cette conquête, un pays immense, où la fertilité du sol et les productions en tout genre, dont il est susceptible, nous annoncent d'avance un commerce très-considérable. Elle a encore cet avantage, qui est de n'avoir point à craindre de s'attirer des ennemis de la part des princes voisins. Ces îles isolées sont absolument séquestrées du reste du genre humain, par les maximes politiques des peuples qui les habitent; conséquemment, nous serions à l'abri des jalousies et des guerres auxquelles sont conti-

[1] Ce peuple n'est même pas susceptible de résistance. (S.)

nuellement exposées les conquêtes des anglais; et cependant, c'est du sein de ces îles que nous pourrions aisément devenir la puissance prépondérante dans toutes les cours des princes asiatiques, et nous rendre peut-être un jour l'arbitre de leur sort jusque dans Dély même.

« Ces considérations politiques ne sont pas les seules qui doivent déterminer le gouvernement à tourner ses vues vers cet objet; voici d'autres avantages encore plus réels et présens, qui doivent nous y exciter.

« Par la précieuse acquisition de ces deux îles, presque contiguës, nous entrons en possession d'un pays déjà peuplé par des naturels, qui, dès le premier instant qu'ils sont soumis, commencent à nous devenir utiles par la culture; par la suite, il serait aisé d'y transporter des familles européennes qui y formeraient des habitations; ceux qui n'auraient pas ce goût, s'adonneraient au commerce et à la marine.

« Les bois, s'ils se trouvent propres à la construction[1], fourniraient des vaisseaux, au service desquels les naturels du pays pourraient être employés utilement par la suite, et c'est

[1] On a déjà dit qu'ils y étaient très-propres (S.)

ainsi que cette île deviendrait un repaire de corsaires. Si la qualité des bois ne le permet pas, il reste dans le voisinage une ressource assurée pour cette partie ; c'est au Pégou qu'elle se trouve, l'on y construit depuis un tems immémorial, des vaisseaux très-bons et de toute grandeur, et il serait par conséquent aisé de s'y en procurer le nombre dont on aurait besoin.

« Il n'y a point à craindre, dans le principe, d'y éprouver aucune famine, telle que celle à laquelle exposent des établissemens formés dans des pays déserts et inhabités : ici l'on trouve d'avance des secours tout préparés par l'état de culture actuelle des terres, qui fourniraient abondamment à la subsistance des troupes et des autres personnes qui y passeraient ; et d'ailleurs, si elle n'était pas suffisante, l'on se trouve près du Bengale, de Catek, du Pégou, de Nicobar, de Ceylan, contrées qui toutes offrent des ressources assurées, et d'où l'on tirerait facilement toutes les choses nécessaires à la vie et à l'habillement ; l'on ne doit avoir aucune inquiétude à cet égard.

« Du côté du commerce, le pays fournit abondamment du coton, comme le Pégou et

Merguy. Il ne serait donc question que d'y encourager les manufactures, pour s'y procurer, pour l'Europe, des toiles de toute espèce, comme dans tout le reste de l'Inde; lesquelles seraient d'autant mieux fabriquées, que nous y serions sans concurrence avec les autres nations. Il serait facile, à cet effet, d'y attirer des tisserands de la côte de Coromandel, du Pégou, du Bengale, et de tous les pays qui en fournissent. Ils y accourront de tous côtés, lorsqu'ils y seront bien traités sous un gouvernement juste et modéré, et qui surtout leur laisserait le libre exercice de leur religion et de leurs coutumes.

« Plus l'on considère ce projet, plus on y découvre des avantages en tout genre; ce doit donc être aussi une raison, pour déterminer le ministère à en presser l'exécution sans perdre de tems.

« L'armement destiné pour cette expédition, doit se faire à l'Ile-de-France, parce que c'est le seul endroit où l'on puisse travailler avec secret. Les deux frégates et autres bâtimens de transport doivent arriver en escadre à la grande Andaman dans le mois de novembre, c'est la saison de l'année, jusqu'en février et mars, où la mer est belle et tran-

quille, et où il n'y a point à craindre de mauvais tems ni de coups de vent.

« Je ne puis indiquer l'endroit de l'île par où il convient le mieux de faire l'attaque. Il faudrait, à ce sujet, des connaissances que je n'ai point, et qu'il est impossible de se procurer ; mais les personnes chargées de l'expédition, pourront en juger par elles-mêmes, soit en observant les lieux, soit en se procurant des éclaircissemens par quelques prisonniers qu'ils feraient dans les descentes.

« Une fois la partie engagée, il conviendra d'en donner avis au gouverneur de Pondichéry, à qui il sera envoyé, par la même occasion, des ordres pour concourir au succès de la chose. Dès ce moment-là aussi, il convient que toute l'opération lui soit subordonnée, car il est nécessaire que cette conquête dépende du gouvernement de Pondichéry, au moins pour un tems, et jusqu'à ce que l'on puisse décider, avec connaissance de cause, s'il ne sera pas avantageux d'y transporter, par la suite, le siége principal de l'Inde française, ce qui, j'en suis sûr, ne manquera pas d'arriver un jour.

« Aussitôt que l'on saura à Pondichéry que nous nous sommes emparés de ces îles, la

nouvelle ne tardera pas à se répandre chez les anglais de Madras, mais il sera alors trop tard pour eux de songer au moyen d'y mettre obstacle.

« Comme dans le principe, les habitans seront épars dans les bois et dans les montagnes, et que par-là il pourrait devenir difficile de se procurer des vivres, les vaisseaux alors seront employés à en aller chercher à Pondichéry, trajet qui n'est que de cinq ou six jours au plus, le long de la côte de Coromandel, au Pégou, à Merguy, et même à Bengale.

« Telles sont mes idées sur l'Inde. Je suis très-convaincu que si le ministère veut y porter l'attention sérieuse qu'elles méritent, et en suivre l'exécution, nous ne tarderons pas à en ressentir tous les effets que j'annonce; à remonter à un période de grandeur plus haut encore que celui dont nous nous sommes trouvés déchus par nos fautes, et capable de ramener enfin, cette égalité si désirable, sans laquelle il est de toute impossibilité de nous soutenir.

« Si la position des affaires d'Europe, ou certains ménagemens qui y soient relatifs, ne permettent pas au gouvernement d'adopter ce

plan dans le moment présent, au moins est-il nécessaire d'envoyer des bâtimens bien armés pour faire le tour de ces deux îles, afin d'apprendre à les connaître. En même-tems, l'on pourrait y faire l'acte de prise de possession au nom du roi, quand ce ne serait que pour acquérir par-là un titre que l'on se réserverait ensuite à faire valoir, lorsque des circonstances favorables le permettraient. »

Les mêmes représentations au sujet de l'importance attachée à la possession des Andamans, furent renouvelées à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, par les administrateurs des établissemens français dans l'Inde. Ce qu'ils avaient prévu arriva; les anglais nous devancèrent dans l'exécution de ce projet, comme ils l'avaient fait dans une foule d'autres occasions. Ce fut en 1791, que cette nation active et entreprenante, qui ne négligeait aucun des moyens propres à s'assurer de plus en plus la supériorité dans ces mers, commença à former une colonie dans la grande Andaman. On l'apprit d'abord à l'Ile-de-France par un bâtiment de commerce, qui y relâcha au retour de la Chine.

En sortant du détroit de Malac, ce bâtiment avait rencontré un canot chargé de

quatre hommes, au nombre desquels se trouvait un officier anglais; ils étaient dans la détresse la plus affreuse, et prêts à expirer de faim. Après leur avoir donné, à bord du vaisseau français, tous les secours nécessaires pour les rappeler à la vie, on apprit que ce canot, expédié d'un vaisseau anglais, à la vue de la côte des Andamans, pour porter des dépêches au commodore Cornwallis, qui se trouvait alors avec les vaisseaux de la station dans un port auquel les anglais venaient de donner son nom, n'avait pu aborder au rivage, et avait été entraîné au large par les vents et les courans. Depuis vingt-un jours, les quatre hommes de ce canot luttaient contre les flots et la mort, lorsqu'ils furent rencontrés. L'équipage était composé de sept hommes en quittant le vaisseau, mais trois d'entr'eux avaient déjà servi à la subsistance des autres[1]].

[1] Le major Symes a déjà raconté cette anecdote dans son *Voyage à Ava;* mais il s'est trompé sur plusieurs circonstances, et particulièrement sur la date de l'événement. Il eut lieu au commencement de 1791, et non en 1792, comme le dit cet anglais. J'ai sous les yeux des pièces authentiques qui ne laissent aucun doute à ce sujet. Du reste, l'ouvrage de M. Symes contient des renseignemens intéressans sur les îles Andamans.

CHAPITRE VI.

De l'île de Madagascar.

Je ne pourrai donner une description générale de Madagascar; l'étendue du pays et la variété des cantons exigeraient un séjour très-long. La multitude des gouvernemens et les guerres continuelles qui existent dans ce pays, s'opposeraient d'ailleurs aux voyages et aux examens d'un observateur : je me bornerai donc à décrire ce que je me suis trouvé à portée d'apprendre et d'examiner moi-même.

Jusqu'ici nos succès n'ont pas été heureux dans cette île; plusieurs fois nous avons abandonné nos comptoirs, et souvent nous en avons été chassés; il est même douteux que nous puissions nous y fixer d'un manière solide, parce que les habitans veulent être traités avec douceur. Les français s'accoutumeront-ils jamais à regarder comme des hommes, des êtres qui ont l'épiderme noir? Avant de nous connaître, les madégasses

vivaient dans cette heureuse ignorance du crime ou de la vertu, qui suppose l'innocence des premiers âges. Bientôt ils suivirent l'exemple d'une nation qui, selon eux, était descendue du soleil [1] pour leur donner des lois; mais ce n'est pas impunément que nous leur avons apporté nos vices. Auteurs de leur dépravation, nous en avons été les premières victimes; ils apprirent de nous le meurtre et le brigandage dont ils se servirent ensuite contre leurs maîtres.

Nous ne connaissons de Madagascar, que la côte de l'est; les meilleurs ports de cette côte sont, le fort Dauphin, Tamatave, Foulepointe, l'île Sainte-Marie, et le port Choiseuil, dans la baie d'Antongil. La partie du ouest est très-peu fréquentée à cause de la cruauté des habitans de cette côte, et par conséquent elle est très-peu connue.

Il y a trois races d'hommes très-distinctes

[1] Avant que les européens abordassent les côtes de Madagascar, les madégasses croyaient qu'ils devaient être vaincus par les enfans du soleil; quand les français vinrent y faire des établissemens, ils les prirent pour ces mêmes enfans du soleil qui leur étaient annoncés, et se laissèrent subjuguer.

à Madagascar; la première est très-noire, et a les cheveux courts et crépus; elle paraît être la seule qui soit originaire de cette île. Ceux qui forment la seconde, habitent quelques provinces de l'intérieur; ils sont basanés et ont des cheveux longs et plats; on les nomme *malambous*; ils sont continuellement en guerre avec les premiers; on les estime moins à l'Ile-de France que les autres, parce qu'ils sont moins forts pour le travail, et qu'ils sont en général très-paresseux; leurs traits ressemblent assez à ceux des malais. La troisième habite les environs du fort Dauphin, et quelques parties de la côte de l'ouest; ils descendent de quelques anciens arabes qui s'établirent dans l'île après un naufrage; ils ont conservé la figure, de même que certaines coutumes de leurs ancêtres, mais ils n'en ont aucune connaissance: ils disent seulement qu'ils ne sont point originaires du pays, et se regardent comme enfans de la mer, parce qu'elle a jeté leurs pères dans cette contrée. Ils écrivent la langue madégasse en caractères arabes, sur une espèce de mauvais papier qu'ils fabriquent eux-mêmes avec une écorce d'arbre battue, qu'on appelle *fontache*; ils écrivent encore sur des feuilles de

ravénala [1], pour lors ils se servent du poinçon, à la manière des indiens : les caractères tracés sur la feuille, n'y sont pas d'abord très-sensibles ; mais à mesure qu'elle sèche, ils deviennent très-noirs. Ces hommes sont reconnus pour savans dans toute la côte ; on ne manque pas d'y recourir lorsqu'on a quelque inquiétude, des sacrifices à faire, ou des augures à tirer. Ils se sont attribué le droit exclusif de tuer les animaux : un madégasse qui tuerait une poule dans leur pays, commettrait un grand crime ; et lorsqu'un étranger y passe, s'il veut manger une volaille, il envoie chercher un habitant qui lui coupe le cou. Ceux qui mangent du cochon perdent cette prérogative. Ils ont une telle horreur pour ces animaux, qu'ils ne permettent pas même qu'il en passe dans leur village.

On prétend que l'intérieur de l'île renferme une nation blanche et naine, qui vit sous terre à-peu-près comme les hottentots ; on la dit fort laborieuse, ne fréquentant point ses voisins, faisant du jour la nuit, et de la

[1] Arbre du genre du Musa, dont les feuilles et les fruits ont beaucoup de rapport avec ceux du bananier. *Voyez* à l'article des PLANTES, liv. V.

nuit le jour, et sacrifiant tous ceux qui pénètrent dans les lieux qu'elle habite. Je n'oserai garantir son existence. J'ai vu cependant au fort Dauphin une fille âgée de trente ans, qu'on assurait être de cette nation, du moins on l'avait amenée pour telle à M. de Modave; elle était assez blanche, et n'avait pas plus de trois pieds et demi, mais c'était sans doute un phénomène particulier, car si ces êtres existaient, nous en aurions vu quelques-uns dans nos comptoirs.

L'habillement des madégasses est une simple pagne [1], longue de trois aunes, qu'ils mettent sur leurs épaules, et dont les deux bouts tombent par-devant : les chefs en portent en soie ou en coton, garnies à leur extrémité de franges et de verroterie, ou de grains d'étain; ils se couvrent la tête avec une ca-

[1] Etoffe faite avec les feuilles du raphia ou Mouphia, espèce de palmier qui m'a paru être le même que le sagou des Moluques *. On connaît en Europe ces étoffes sous le nom d'*étoffes d'écorce d'arbre*; quelques-unes surpassent, par leur finesse, nos plus beaux camelots.

* Le palmier raphia diffère du sagoutier; M. Lhéritier l'a séparé des palmiers à cause de son calice et de sa corolle à trois divisions; sa fleur a six étamines et un pistil. Ce nouveau genre est appelé *raphis* dans l'ouvrage de M. Lhéritier, intitulé *Stirpes novœ*. (S.)

lotte faite de joncs. Les femmes se ceignent les reins d'une toile bleue de trois ou quatre brasses, ce qui fait l'effet d'un jupon; par-dessous elles portent toujours une toile blanche plus ou moins grande par propreté : elles ont aussi une espèce de corset ou demi chemise de toile bleue, qui ne descend qu'à la moitié du sein, et qui est orné par-devant de plusieurs plaques d'or ou d'argent qui servent d'agraffes. Elles portent des pendans d'oreilles, et ont aux bras des anneaux d'argent et de verroterie, et au cou des chaînes d'or ou d'argent, travaillées dans le pays.

Leur nourriture à Foule-pointe est le riz, qu'ils mangent avec du poisson, ou avec une poule dépecée, cuite dans l'eau; ils mettent dans le bouillon quelques feuilles de ravensara [1], et un peu d'eau de mer, car ils ne connaissent pas le sel; dans l'intérieur de l'île, ils se servent à la place d'eau de mer, de la feuille d'un arbre que nous connaissons sous le nom d'*arbre de sel*. Des feuilles de bananier leur servent de nappes et de plats; on met dessus d'un côté le riz, et de l'autre la viande : pour manger le riz, ils se servent

[1] *Voyez* sa description à l'art. des PLANTES, liv. V.

aussi d'un morceau de feuille de bananier, replié en forme de petit cornet, et versent dessus un peu de bouillon. Ils ne boivent après leur repas, que de l'eau qui a bouilli dans le vase où on a fait cuire le riz, et au fond duquel il s'est formé une croûte fort épaisse; cette précaution est très-utile dans ce pays, où les eaux en général sont très-mauvaises et presque toutes saumâtres.

Leurs maisons sont composées d'un seul appartement dans lequel couche toute la famille, et dont la charpente est construite avec de gros piquets enfoncés en terre; les parois sont faites avec des côtes de la feuille de ravénala jointes ensemble, et liées contre des lattes de bambou; en-dedans, elles sont tapissées de nattes. Le toît est couvert de feuilles de ravénala, dont les côtes sont rapprochées les unes à côté des autres, ce qui forme une couverture très-solide; le plancher est ordinairement élevé d'un ou de deux pieds; il est fait de fortes claies de bambou, recouvertes de nattes, excepté dans un des coins de l'appartement où est le foyer pour faire la cuisine. Ils y entretiennent continuellement du feu, même pendant la nuit, pour leur santé.

Les demeures des chefs ne sont pas mieux ornées; la seule chose qui les distingue, est une palissade qui les entoure, avec un mât plus élevé que le bâtiment, et placé devant la maison auquel sont suspendues les cornes de tous les boeufs qu'on a sacrifiés dans les fêtes publiques.

Leurs meubles consistent en quelques vases de terre pour la cuisine, en bambous ou calebasses pour aller puiser de l'eau, et en petits paniers de nattes pour serrer leurs pagnes.

Leurs armes, avant qu'ils connussent les européens, étaient la *sagaye*, espèce de javelot long de cinq à six pieds, ferré par les deux bouts, qu'ils lancent très-adroitement; mais depuis que nous traitons avec eux, ils se servent de fusils, de pistolets et de sabres.

Les arts n'ont pas fait de grands progrès dans cette contrée: les femmes du sud font des pagnes avec du coton et de la soie; et celles du nord, avec les feuilles du raphia. Leurs métiers sont simples, et composés seulement de quatre morceaux de bois mis en terre. On y trouve des orfévres et des forgerons qui font des chaînes et autres ouvrages

auxquels ils ne donnent point le poli. Les soufflets dont ils se servent pour leurs forges, sont composés de troncs d'arbres creux, et liés ensemble ; dans le bas il y a deux tuyaux de fer, et dans l'intérieur de chaque tronc, un piston garni de raphia qui tient lieu d'étouppe ; l'apprenti qui fait jouer cette machine, enfonce alternativement l'un des pistons, tandis qu'il lève l'autre. Ils ont fait toutes les pièces qui composent un fusil, mais il ne leur a pas été possible d'en percer le canon.

L'agriculture n'est pas plus avancée que les arts. On n'y voit point de jardins ni d'arbres fruitiers. Les habitans du nord ne cultivent que le riz dont ils se nourrissent ; et comme cette plante ne réussit point dans les terres méridionales, ceux du sud y suppléent par le petit mil. Ils ne labourent point ; après avoir brûlé les herbes des marécages, ils y sèment leur riz au commencement des pluies. Dans plusieurs endroits, ils ne se donnent même pas la peine de semer ; ils laissent sur leur tige des épis, dont le grain tombe et se reproduit.

Les médecins y jouissent d'une grande considération ; toute leur science consiste à

connaître quelques plantes aromatiques astringentes et purgatives, dont ordinairement ils font un mélange pour les boissons ou pour les bains; mais on ne les appelle que dans les maladies graves, et après avoir épuisé les remèdes généraux et connus de tout le monde. Ces remèdes se réduisent à broyer une espèce de pois monstrueux avec un peu de chaux pour en faire un emplâtre, qu'on applique ensuite sur la partie la plus souffrante. Si la maladie devient sérieuse, ils mettent une branche d'arbre quelconque, garnie de ses feuilles, au-dessus de leur porte, et la ferment avec une ficelle qui forme un triangle, au moyen d'un bâton planté en terre; par ce signe, les amis sont avertis qu'ils ne peuvent point entrer comme à l'ordinaire, et que la porte n'est ouverte qu'au médecin, et aux autres personnes dont le service est utile au malade.

Le médecin lui fait des cataplasmes et le met au régime; quelquefois il a recours à la saignée, mais ce n'est jamais qu'à la dernière extrémité. S'il est obligé d'en venir à cette opération, il la fait à toutes les parties du corps, et particulièrement à celle qu'il croit être le siége de la douleur. Il y applique

d'abord une corne de bœuf par son côté le plus large ; un petit trou qu'on a eu soin de pratiquer à l'autre extrémité, lui sert à pomper, avec la bouche, pour attirer le sang sur cette partie ; ensuite il prend un mauvais couteau, dont la pointe est recourbée, fait plusieurs scarifications, et remet une seconde fois la corne. Si la maladie augmente, on fait des sacrifices, et l'on immole des bœufs, qui sont distribués aux voisins, après toutefois qu'on a prélevé la portion du dieu bienfaisant et de l'être malfaisant ; les cornes sont exposées sur une perche devant la porte de la maison. Si le malade meurt, et qu'il soit riche, on recommence les sacrifices, et l'on ne discontinue pas d'en faire jusqu'à ce qu'on ait enterré le cadavre, ce qui forme un intervalle de plusieurs jours. Pendant la nuit, on tire des coups de fusil devant la maison, pour écarter les mauvais génies ; ensuite on place le défunt dans une bière de bois avec ses plus beaux habits, et on l'ensevelit hors du village ; on construit sur le lieu de sa sépulture une cahute, devant laquelle on place sur une perche toutes les cornes des bœufs sacrifiés à sa mort. S'il tient à quelques familles de considération qui vivent éloignées

de l'endroit, comme en général toutes les grandes familles ont des tombeaux qui leur sont affectés, après les sacrifices on le transporte chez ses parens en grande pompe, et les mêmes cérémonies s'y renouvellent pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on le dépose dans le tombeau de ses ancêtres.

Les madégasses n'ont, à proprement parler, aucune religion. Ils reconnaissent cependant deux principes, l'un bon et l'autre mauvais; ils nomment le premier *Janhar*, ce qui signifie *grand, Dieu tout-puissant*; ils ne lui élèvent point de temple, ne le représentent jamais sous des formes sensibles, et ne lui adressent point de prières, parce qu'il est bon, mais ils lui font des sacrifices.

Le second s'appelle *Angat*; ils réservent toujours pour ce dernier une portion des victimes qu'ils immolent à l'autre.

Ils pensent qu'après la mort, les hommes deviennent des mauvais esprits, qui quelquefois leur apparaissent et leur parlent dans leurs songes; le dogme de la métempsycose ne leur est pas connu; cependant, selon le caractère de la personne, ils croyent que certaines ames passent dans le corps d'un animal ou d'une plante; et parce qu'ils virent

des serpens sur le tombeau d'un chef cruel et sanguinaire qui, pour découvrir les mystères de la génération, avait fait ouvrir le ventre à plusieurs femmes enceintes, ils crurent que son ame avait passé dans le corps de ces reptiles. A la baie d'Antongil, on révère un badamier, qu'on dit être sorti des cendres d'un chef bienfaisant.

Quelques-uns, sans avoir la moindre idée de Mahomet, se disent musulmans, parce qu'ils trafiquent avec des arabes, qui viennent leur enlever l'argent que les français leur apportent toutes les années, en y allant acheter des esclaves, des bœufs, et deux ou trois millions de riz. Ceux-là joignent au mahométisme les superstitions les plus extravagantes; on les circoncit dès leur enfance; cette cérémonie ne se fait que tous les trois ans; elle amène un grand jour de fête, dans lequel on assemble les enfans de tous les environs, pour les mutiler. Le chef fait tuer plusieurs bœufs, et fournir le tok [1]: tant que les pro-

[1] Boisson faite avec des cannes à sucre, et dans laquelle il entre du bela-aye, dont les propriétés sont les mêmes que celles du simarouba; ils font encore une espèce d'eau-de-vie de riz très-forte et aussi claire que l'eau de roche.

visions durent, la fête est brillante, mais dès qu'il n'y a plus à boire, chacun retourne dans son village.

Semblables à presque tous les peuples sauvages, les habitans de Madagascar regardent les éclipses comme des présages de quelque grand malheur; mais ils sont rassurés, par l'idée qu'il ne doit tomber que sur les personnes d'une condition relevée.

A la naissance des enfans, ils tirent les augures; et s'ils ne sont pas favorables, ils les exposent dans les bois, à la merci des bêtes féroces.

On croirait ces peuples adorateurs de la mer, par la cérémonie qu'ils font, lorsqu'ils entreprennent quelque voyage le long de la côte; c'est une espèce de bénédiction qu'ils donnent à leur bateau : le pilote prend de l'eau de mer dans un morceau de feuille de ravénala, puis il adresse des prières à l'élément qui va le porter; il le conjure de ne point faire de mal à son navire, de le garantir au contraire de tous les écueils, et de le ramener promptement au port chargé de beaucoup d'esclaves; ensuite il se met dans l'eau, fait le tour de sa pirogue et l'asperge tout autour; après cette opération, il revient sur

le bord et fait un trou dans la terre, pour y déposer le morceau de feuille de ravénala. Les autres noirs qui doivent faire le voyage dans le même bateau, s'asseyent tous autour, adressent des prières à la mer, mettent leur bateau à flot et s'embarquent.

On trouve à Madagascar des espèces de convulsionnaires qui passent pour sorciers; ils entrent en fureur, et paraissent mourir dans le même instant: après plusieurs heures passées dans cet état, il semblent sortir d'un long somme, et débitent toutes les rêveries qui leur viennent à l'idée.

Les madégasses ont des femmes autant qu'ils en veulent; ils les répudient quand il leur plaît, et se tiennent fort honorés, lorsqu'un européen en jouit; elles font le travail du ménage, mais l'occupation ne les empêche pas d'être coquettes au point de passer des journées entières à se parer, pour plaire à leurs amans.

Ce n'est pas par les démonstrations d'une gaieté bruyante, ni par des embrassades (ils en ignorent l'usage) que les madégasses expriment le plaisir de revoir des parens ou des amis dont une longue absence les avait sépa-

rés. Ils se contentent de se passer les mains l'une sur l'autre sans se les presser.

Les madégasses ont différentes épreuves par lesquelles ils s'imaginent reconnaître la vérité. Les principales sont celles de l'eau, du tanguin et du feu. La première consiste à jurer par le cayman ; ceux qui s'y soumettent, sont obligés de traverser une rivière où ces reptiles se trouvent en grande quantité, et de rester un certain tems dans le milieu ; si les caymans ne les attaquent point, on les tient pour innocens [1]. Les habitans du sud ont une autre épreuve par l'eau ; dans cette dernière, on attend que la mer soit extrêmement courroucée ; alors on expose le coupable sur une roche placée en-dehors du fort Dauphin, et s'il est respecté par les vagues, son innocence est reconnue. Celle du feu se pratique en passant un fer rouge sur la langue ; et comme il est impossible qu'elle ne soit pas brûlée, ceux qui la subisse sont toujours regardés comme coupables.

Le tanguin est un des poisons les plus

[1] Le cayman est, comme l'on sait, une espèce de crocodile. (S.)

terribles du règne végétal; dans les cas douteux où les preuves manquent, on en fait avaler aux criminels; mais il n'y a guère que ceux qui possèdent des esclaves et des troupeaux, qui passent par cette épreuve. Lorsqu'un chef perd quelqu'un de ses parens s'il connaît un particulier riche, il forme un cabar, c'est-à-dire, une assemblée ou conseil des principaux du village et des chefs des environs; il accuse en leur présence celui dont il veut usurper le bien d'avoir empoisonné son parent, et demande qu'il prenne le tanguin; si l'on décide qu'il le prendra, le chef va l'annoncer lui-même à l'accusé. Celui-ci n'ayant point commis le crime, est très-persuadé que le poison ne l'incommodera pas; il désigne le jour auquel il doit le prendre, fait venir ses parens des terres, et se prépare à cette épreuve, en ne mangeant rien de tout ce qui a eu vie. Au jour indiqué, on lui verse une bonne dose de tanguin, qui le met ordinairement au tombeau; s'il meurt, il est reconnu coupable, et ses parens deviennent esclaves du chef à qui les richesses appartiennent de droit. Cependant comme le chef n'a guère en vue que de s'emparer de ses esclaves et des troupeaux, il laisse la

liberté aux parens. C'est ainsi que dans un pays soumis à des lois aussi barbares, chacun est forcé de cacher ce qu'il possède, s'il veut échapper à l'oppression des chefs : ceux-ci ne risquent point d'être esclaves, car dès qu'ils sont pris à la guerre, ils sont aussitôt sagayés.

L'île de Madagascar est divisée en petites souverainetés ; chaque village a son chef, qui vit comme indépendant : la royauté y est héréditaire.

Le dian ou chef ne peut rien entreprendre sans assembler le conseil ; les étrangers, et même les ennemis, peuvent y assister ; chacun y donne ses conclusions et parle à son tour suivant son rang : jamais on n'entend deux voix ensemble.

Si ce pays était habité par les européens, il serait peut-être le plus beau, le plus puissant et le plus riche de la nature. On y trouve des montagnes de quartz et de crystal de roche, des mines d'or, d'argent et de cuivre, des pierres précieuses, de l'ambre et beaucoup de quadrupèdes, d'oiseaux, d'insectes et de reptiles qui nous sont très-peu connus, de même que les productions végétales dont l'humanité pourrait tirer de grands secours.

Je vais donner une idée des différentes

provinces méridionales que nous connaissons, et sur lesquelles M. Bouchet [1] a fait quelques observations utiles, ainsi que sur les maladies épidémiques de ce pays.

Ces provinces s'appellent *Matalan*, *Manatingue*, *Anossie*, *Androué*, *Antécouda* ou *Empate*, *Mariafale*, *Fiérien*, *Machicores*, *Salame*, *Elaquelaque*, la vallée d'*Amboulle*, *Mandréré*, *Ecouda-inverse* et *Manatan* ou *Raqui-Mouchy*.

La province de Matalan est sans contredit une des meilleures de Madagascar; elle est située sur une agréable colline, dont la croupe offre une pente douce qui se prolonge jusqu'au bord de la mer : plusieurs rivières y coulent sans effort, et contribuent à la fertilité du terrain. On y trouve des bois de haute futaie, de même qu'une grande quantité de cocotiers, d'aréquiers, et d'autres palmiers; le manioc, les patates, les cambards y viennent d'une grosseur prodigieuse, et les cannes à sucre y sont beaucoup plus belles que dans nos îles. Les habitans cultivent le riz en terre sèche. Il serait à souhaiter qu'il y eût une rade

[1] M. Bouchet passa dans cette île en 1768, en qualité de chirurgien-major, lorsque M. de Modave y fut envoyé pour faire l'établissement du fort Dauphin.

le long de cette côte, où l'on pût mettre les vaisseaux à l'abri, car c'est la partie de Madagascar la plus propre à l'établissement d'une colonie; sa situation et le peu de marécages qu'on y trouve, annoncent qu'elle est moins mal-saine que toutes celles que nous avons habitées.

Cette province est gouvernée par vingt chefs de village, dont un seul a la prépondérance dans les grandes affaires; on les appelle *Zafé-Raminie*; ils descendent tous d'une famille arabe, qui vint s'établir dans cette contrée, et dont le chef s'appelait Raminie : il eut plusieurs enfans; deux se retirèrent dans la province d'Anossie, s'en rendirent les maîtres, et leurs descendans la gouvernent encore aujourd'hui. Les autres héritèrent de l'autorité de leur père, et depuis environ trois cents ans, elle réside dans les mains de leurs successeurs.

Matalan nourrit environ six mille habitans, et quatre mille bêtes à cornes. Les moutons et les cabris y sont fort rares, mais la volaille y est très-abondante; on y trouve une grande quantité de gibier, et différentes espèces de pigeons et de perroquets.

La province de Manatingue est arrosée

par la rivière Ménanpanie, qui se divise en plusieurs branches. Les îlots qu'elle embrasse, fréquemment submergés par ses eaux, forment ensuite des marécages qui rendent cette province mal-saine. Ses productions, moins abondantes que celles de Matalan, sont cependant les mêmes. Elle nourrit environ deux mille bêtes à cornes, et trois mille habitans gouvernés par huit chefs appelés *Zaphé-Raniou*. Ces derniers, naturels du pays, sont presque toujours en guerre avec les Zaphé-Raminies, qu'ils regardent comme des usurpateurs étrangers; leur caractère, porté à la trahison, les fait craindre de leurs voisins.

La mer brise tellement le long des côtes de Manatingue et de Matalan, que les pirogues du pays même, ne peuvent mettre à terre que dans le beau tems.

La province d'Anossie, dans laquelle est bâtie le fort Dauphin, est bornée à l'est par la mer, et à l'ouest par une chaîne de montagnes. Le bord de la mer n'offre qu'un sable aride et léger, incapable de se prêter à la culture; il ne produit que de petits arbrisseaux et un maigre pâturage. L'intérieur est infecté par les eaux stagnantes des marais;

on y trouve plusieurs rivières très-poissonneuses, qui ne se débouchent qu'une fois ou deux l'année dans les grandes inondations, pour se rendre à la mer. Les gorges des montagnes sont couvertes de beaux arbres propres à la construction; mais le pays en général est si sec, que si les habitans n'avaient pas la précaution de planter le riz dans les étangs, ils manqueraient souvent de vivres.

Cette province renferme environ quinze mille bêtes à cornes, et c'est le pays où les cabris et les moutons réussissent le mieux. Les oranges, les bananes, les ananas et les grenades, sont les fruits qui s'y trouvent le plus communément; on y voit aussi quelques plants de vigne qui, sans être cultivés, donnent un très-bon raisin. Le nombre des habitans se montent à dix mille; ils sont gouvernés par deux chefs qui portent le même nom que ceux de Matalan, parce qu'ils descendent des deux fils de Raminie. Ils partagent également le pouvoir suprême, et tous ont droit de vie et de mort sur leurs sujets.

On trouve plusieurs baies dans cette province; nos vaisseaux mouillent ordinairement dans celle du fort Dauphin, mais elle

n'est pas la meilleure [1] : celle de Sainte-Luce est beaucoup plus sûre; les bateaux abordent plus facilement à terre, et les vaisseaux sont à l'abri des vents généraux dans celle des Galions.

On voit encore dans l'étang de Fauzer, les ruines d'un fort que les portugais y bâtirent en 1506, lorsqu'ils abordèrent à Madagascar. On voit aussi des excavations considérables sur une montagne dont ils exploitèrent les mines; les habitans assurent qu'ils en tirèrent beaucoup d'or.

La province d'Androué est arrosée par la rivière Mandar, qui ne dégorge dans la mer que deux ou trois fois l'année; elle roule des eaux saumâtres jusqu'à plus de vingt lieues dans les terres; le pays est extrêmement plat, et presque au niveau de la mer, ce qui rend toutes ses eaux infectes; sans un fort cordon de sable, il serait inondé dans les orages et dans les grandes marées. Son terrain est aride et peu propre à la culture du riz; les habitans cultivent du petit mil, du maïs, des

[1] La baie du fort Dauphin est très-mauvaise, surtout pour les gros vaisseaux, qui ne peuvent pas mouiller assez près de terre pour y être à l'abri de la mer très-houleuse; ils y fatiguent beaucoup. (S.)

patates, du coton et du *palma christi* dont ils font de l'huile, qu'ils échangent pour du riz avec leurs voisins; ils sont plus sauvages que ces derniers : et ceux-ci, pour les empêcher de commercer avec nous, leur persuadent que nous n'achetons des esclaves que pour les dévorer.

Cette province contient trois mille habitans, gouvernés par huit chefs; elle nourrit deux mille bêtes à cornes, et des troupeaux considérables de moutons et de cabris.

Les vaisseaux ne peuvent mouiller qu'en pleine côte, où la mer est assez tranquille; les bateaux arrivent facilement à terre.

La province d'Antécouda ou d'Empate, contient six mille habitans, commandés par onze chefs; ils sont déserteurs des provinces adjacentes, et par conséquent toujours en guerre avec leurs voisins.

Son sol est composé d'une terre rougeâtre qui n'est propre qu'à la culture du petit mil, des patates et du maïs. On n'y trouve que de très-mauvaises eaux; les habitans sont réduits à boire celle de pluie, qu'ils ramassent dans les tems d'orage.

On y voit peu de bêtes à cornes, parce qu'elles n'y trouvent pas de quoi paître, mais

les moutons et les cabris y réussissent très-bien.

Les vaisseaux mouillent en pleine côte ; cependant ils pourraient se mettre à l'abri du cap Sainte-Marie, auprès duquel on voit sur toutes les cartes une baie, qu'on nomme *Baie Saint-Jean* ; elle n'est probablement qu'un lac entouré d'un cordon fort étroit du côté de la mer, et qui se ferme lorsque les vents soufflent de la partie du sud. Les habitans assurent y avoir vu entrer un vaisseau qui n'en a jamais pu sortir.

La province de Mariafale est très-étendue ; son terrain n'est pas moins aride que celui des précédentes. On n'y cultive que du mil, du maïs, des ambrevades et des melons d'eau ; cependant, on en trouve quelques parties assez bien boisées ; elle est arrosée par une très-grande rivière qui se dégorge à la mer, et forme une anse où les vaisseaux peuvent mouiller, à moins que les vents de sud et de sud-est ne battent en côte.

Elle nourrit dix mille habitans, gouvernés par dix chefs barbares et cruels ; lorsque *la Syrène* se perdit, l'un d'entr'eux, nommé *Dian-Bason*, arrêta tous les malheureux qui se sauvèrent du naufrage, et ne les renvoya

qu'après les avoir inhumainement dépouillés; mais quelques jours après il fut massacré par les autres, qui voulaient être de moitié dans ce brigandage.

Les bœufs, les moutons, les cabris et les esclaves abondent dans cette contrée; c'est de-là que les habitans du fort Dauphin tirent la plus grande partie de ceux qu'ils nous vendent.

La province de Fiéren où la baie de Saint-Augustin est située, n'offre qu'un terrain aride, peu boisé, surmonté de grosses roches ferrugineuses, et couvert de fatagues [1].

Elle contient environ huit mille habitans, gouvernés par sept chefs. Les anglais fréquentent la baie de St.-Augustin plus qu'aucune autre nation. Ils y portent quelques marchandises, qu'ils échangent pour des esclaves. Les moutons et les cabris y sont à très-bon compte; le pays est arrosé par une très-grande rivière, et nourrit à-peu-près six mille bêtes à cornes.

La province des Machicores se trouve dans l'intérieur de l'île; elle est remplie de petites montagnes couvertes de cailloux, et

[1] Espèce de liseron qui, rampant sur la terre, couvre les bords de la mer et les endroits sablonneux.

contient environ dix mille habitans, gouvernés par onze chefs. Ils ne recueillent que le riz, qu'ils plantent dans les marécages à la suite des pluies. Les femmes élèvent des vers à soie qui leur fournissent de quoi faire des pagnes, qu'elles vendent fort cher, et qui sont très-estimées.

Cette province nourrit à-peu-près mille bêtes à cornes; on y trouve des carrières de différens marbres blancs, noirs et gris, de même qu'une espèce de tuf qu'on coupe en sortant de terre aussi facilement que le savon, et qui durcit à l'air.

Les habitans riches ont des sérails gardés par des eunuques, comme dans plusieurs autres provinces; il est à présumer que cet usage, qui est en horreur dans toute la partie du nord, leur est venu des arabes, ainsi que la circoncision, qu'on trouve généralement répandue dans l'île.

La province de Salame est renfermée dans de hautes montagnes, d'où s'échappent plusieurs ruisseaux qui vont fertiliser les vallées, et sur lesquelles on trouve quantité de plants de vignes; elle contient environ deux mille habitans, commandés par cinq chefs. On y trouve encore les ruines d'une maison de

pierre de trente pieds de long sur vingt de large, que les gens du pays disent avoir été bâtie par des européens qui vinrent s'établir chez eux.

La petite province Délaquelaque est située entre celles d'Anossie et d'Androué ; son terrain, peu propre à la culture, et couvert de roches ferrugineuses, ne laisse pas que d'être excellent pour le pâturage. Elle contient environ deux mille habitans, gouvernés par quatre chefs.

La vallée d'Amboulle est une des plus belles provinces de Madagascar ; arrosée par une très-grande rivière, elle s'étend d'un côté jusqu'à Manatingue, et de l'autre elle est bornée par une chaîne de montagnes qui n'offre que trois passages. Les gorges sont couvertes de bois propres à la construction, et fertilisées par de petits ruisseaux ; cette vallée peut contenir quinze mille habitans gouvernés par douze chefs ; les bêtes à cornes y deviennent plus grosses, et y réussissent mieux que dans les autres provinces.

Cet endroit, dont le terrain peut se labourer, serait propre à l'établissement d'une colonie ; elle pourrait subsister d'elle-même et devenir considérable, en y joignant la

province de Manatingue. Les français l'ont autrefois habitée, et l'on voit encore un mur considérable, de trois pieds de large, qui formait l'enceinte de leur établissement, de même que le puits qu'ils y creusèrent. Quand les habitans eurent massacré tous les européens, qui faisaient leur résidence au fort Dauphin, les français de la vallée d'Amboulle périrent de misère, et furent tués par les madégasses ; ils n'en épargnèrent que deux ; l'un, parce qu'il avait épousé la fille d'un des chefs ; et l'autre, parce qu'il commandait dans un village.

On y trouve deux sources d'eaux minérales chaudes ; elles ont le même degré de chaleur, le même goût et les mêmes propriétés, ce qui prouve qu'elles ont le même foyer, quoique éloignées de quatre lieues l'une de l'autre.

Les naturels du pays leur attribuent de grandes propriétés, particulièrement pour toutes sortes de douleur ; on y voit encore une petite rivière qui charrie de la poudre d'or, près de laquelle se trouvent les ruines d'une petite redoute, qui fut, dit-on, bâtie par les européens.

Le petit pays de Mandréré forme une pro-

vince qui contient deux mille habitans, gouvernés par quatre chefs. Il est situé sur un empatement de montagnes très-élevées ; pendant quatre mois de l'année, il y fait assez de froid pour que l'eau soit gelée à deux pouces d'épaisseur. La terre est très-bonne, et l'on y cultive de très-bon rîz ; on y voit les restes d'une ancienne habitation que les français y bâtirent en 1662.

La province d'Ecouda-Enverse est bonne et fertile, mais on la fréquente peu, parce que les habitans, au nombre de trois mille, gouvernés par six chefs, sont toujours en guerre avec ceux de Matatan ou de Manatingue.

Le pays de Manatan ou Racquimouchi, forme une petite province située à la source de la rivière de Matatan ; le sol est si aride, qu'il n'y vient que des cambards et des bananiers ; il renferme deux mille habitans, gouvernés par six chefs qui descendent d'un petit homme de trois pieds ; et quoiqu'ils soient d'une taille ordinaire, ils ont conservé le nom de *Zaphé-raquimouché*, qui veut dire nain. C'est apparemment ce qui fait croire que l'île renferme une race naine.

On trouve dans cette province quantité

de bœufs sauvages d'une espèce particulière; ils sont très-petits, et n'ont pas de loupe comme les autres.

Après avoir donné une légère idée du sol, des productions, de la population de Madagascar et des moyens d'y commercer, je parlerai de la salubrité ou de l'intempérance de l'air et des maladies qui en résultent.

Observations sur les fièvres épidémiques de l'île de Madagascar.

Ce sont les mêmes causes qui produisent les fièvres épidémiques dans toute cette grande île; leur degré de malignité ne varie que relativement au plus ou moins d'action de ces causes réunies. La première vient sans doute de cette multitude de marais dont les eaux croupissantes, infectées par la grande quantité d'herbes et de paille de riz qui se pourrit annuellement, ne cessent de fournir des exhalaisons putrides; en second lieu, les différens degrés de chaleur et les vents généraux qui circulent avec plus ou moins de facilité, peuvent étendre ou resserrer ce levain morbifique.

Instruits par une longue expérience, ces

insulaires ont appris que les endroits bas et marécageux étaient mal-sains ; qu'il fallait habiter les lieux élevés, et ne cultiver les marais qu'avec précaution. Aussi voit-on dans toute l'île, qu'ils bâtissent leurs villages sur des montagnes, et que tous les chefs, et même les simples particuliers, ne travaillent presque jamais à la culture du riz, surtout aux plantations, abandonnant entièrement ce soin dangereux à leurs esclaves. Les trois quarts, pour obvier à cet inconvénient, ne cultivent que du mil, et ne vivent que de racines ou de graines des bois, qu'ils recueillent sans se donner beaucoup de peine.

Peut-être la chaleur excessive du climat est-elle la première cause de cette paresse insouciante ; mais la seconde, fondée sur l'expérience, a dû nécessairement s'y joindre.

Les cruelles maladies de cette contrée n'attaquent pas seulement les hommes ; presque tout le règne animal en est la victime. On observe une grande différence dans ces espèces de fièvres, quoiqu'elles soient produites par une première cause commune ; car il est certain que Madagascar étant situé sous la zone torride, son climat brûlant doit augmenter l'action de ce levain fébrile, et

par conséquent occasionner et produire une fièvre plus forte et plus maligne. Les marais de cette île causent des fièvres dans toutes les saisons, sur-tout à ceux qui ne sont pas faits au climat ; mais le tems le plus dangereux, soit pour les habitans, soit pour les étrangers, est depuis le premier novembre jusqu'à la fin d'avril : il est sûr que pendant ces six mois où la chaleur est à son dernier période, ce levain morbifique s'insinue dans le corps des animaux, exerce son action dissolvante, âcre, putrésanguine, et change, par sa nature, une partie des liqueurs circulantes, en une grande quantité de bile.

Ces humeurs acquièrent à leur tour une nouvelle acrimonie, et donnent naissance à la fièvre ou à la dyssenterie, ou enfin à la péripneumonie bilieuse, et quelquefois à ces trois maladies en même-tems. Les naturels du pays, dont la poitrine est plus délicate que celle des européens, sont quelquefois attaqués d'une fièvre violente, d'une forte dyssenterie, et d'un embarras aux poumons, qui le plus souvent finissent par abcéder ; cette dernière maladie est principalement occasionnée par le mauvais régime que les noirs observent lorsqu'ils ont la fièvre, et par

les drogues que les médecins leur font prendre.

Le commerce avec les femmes contribue beaucoup à donner les fièvres; il est très-dangereux, parce qu'elles sont toutes gâtées; d'ailleurs, elles énervent par leur lubricité. Plusieurs personnes sont mortes au deuxième accès de fièvre, après avoir passé quelques nuits avec ces femmes.

L'usage des viandes grasses n'y est pas moins funeste, parce que les alimens donnent naissance à une grande quantité d'humeurs bilieuses qui se dépravent plus promptement ou plus lentement, suivant la quantité de liqueurs circulantes.

Cette maladie s'annonce souvent par un violent accès de fièvre, d'autres fois par un grand abattement des bras et des jambes; la bouche est mauvaise, on a peu d'appétit, un sommeil inquiet, et toujours un mal de tête excessif. Il survient ensuite un frisson suivi d'une chaleur âcre et sèche; le pouls vîte et petit pendant le frisson, s'élève dans la chaleur, qui souvent est très-forte; alors le mal de tête augmente, le malade souffre et fait des efforts suivis d'un vomissement de bile âcre, jaune et verdâtre; cette chaleur

dure plusieurs heures, souvent toute la nuit; et diminue un peu le matin; le pouls toujours fiévreux, l'est alors un peu moins; la langue est chargée d'un sédiment d'un jaune brun, les dents se salissent, l'haleine a une mauvaise odeur; la peau, pour l'ordinaire, est sèche, brûlante, et prend souvent une couleur de jaunisse; il y a quelquefois un peu de transpiration, mais elle n'est point salutaire au malade, cette fièvre redouble toujours, et communément à des heures irrégulières.

Il arrive quelquefois qu'elle se déclare par une forte colique, suivi d'un flux de ventre qui continue plusieurs jours sans autres symptômes. De petits accès de fièvre surviennent ensuite, et vont toujours en augmentant; quelquefois ils interrompent cette évacuation bilieuse, d'autres fois le flux augmente en même-tems que la fièvre, alors la déjection acquiert de jour en jour de l'acrimonie: cette humeur vicieuse, âcre et irritante, enflamme et ulcère l'intérieur des intestins, et produit le vrai flux dyssentérique. Cette espèce de dyssenterie est d'autant plus dangereuse, qu'elle est produite et retenue par cette humeur morbifique qui

circule dans la masse des liqueurs, et qui va se mêler avec les sucs qui passent par les couloirs de l'estomac et des intestins. De semblables flux de ventre sont presque toujours mortels, pour peu que la maladie soit négligée ou mal traitée dans le principe.

De quelque manière que la fièvre se déclare, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même ou mal traitée, elle augmente de jour en jour, les redoublemens deviennent plus longs, plus fréquens et irréguliers, quelquefois le ventre se tend. Quelques-uns éprouvent des engorgemens aux parotides et aux maxillaires, qui ne viennent presque jamais à suppuration; il s'ensuit un assoupissement et des rêves, le malade ne sent plus ses besoins, les matières abondantes qui sortent de son corps, ont une odeur très-fétide, elles sont de couleur de safran, et le plus souvent sanguinolentes; on observe aussi quelquefois de petits mouvemens convulsifs, surtout au visage; alors le pouls devient de jour en jour petit, irrégulier, intermittent, la poitrine se remplit, et le malade expire.

Cette maladie n'a point de terme fixe pour le tems de la mort ou de la guérison. Dans la partie du nord, de même qu'à la côte de

l'est, elle va très-souvent du quatrième au huitième jour ; dans le sud, les progrès sont moins rapides, et le plus souvent le malade ne meurt qu'après deux ou trois mois de souffrance.

M. Bouchet a remis au gouvernement un précis de la manière qu'il a toujours employée avec succès, dans le traitement de ces fièvres si funestes aux européens; je ne le rapporterai point, parce qu'il m'éloignerait trop de mon sujet.

Je terminerai ce chapitre, en observant qu'il serait très-avantageux pour le commerce de France que ce pays fût plus connu, plus fréquenté, parce que produisant le sucre et presque toutes les denrées qui se cultivent dans les Indes occidentales, et étant peuplé d'habitans encore sauvages, il paraît propre à former des colonies d'un nouveau genre, qui, si elles étaient établies avec prudence, et sous des lois combinées sagement, pourraient procurer des avantages très-grands, et n'avoir pas les inconvéniens des colonies fondées jusqu'à présent.

[A ces notes sur l'île de Madagascar, j'ajouterai quelques détails extraits d'un mémoire manuscrit qui m'a été communiqué, et que l'on doit à M. de Merguy; cet ancien officier des troupes de la compagnie des Indes, également recommandable par ses talens et son honnêteté, avait commandé longtems dans les lieux où la compagnie faisait ses traites, et était parvenu à se concilier la confiance des naturels du pays.

Il n'est pas inutile de remarquer que, si la France cherche de nouveau à former un établissement solide à Madagascar, établissement dont l'utilité et l'importance ne peuvent être contestées, ce n'est point aux bords de la mer qu'il faudrait le placer; tous ceux qui ont été commencés dans cette position, n'ont pas eu de consistance et ont bientôt été détruits. C'est au centre même du pays, et sur une rivière navigable, que doivent être posés les fondemens d'un établissement durable, dont la communication avec le port que l'on aurait choisi, serait assurée par des postes situés de distance en distance; mais avant tout, il serait nécessaire d'avoir une connaissance exacte, non-seulement des lieux, mais encore du caractère et des mœurs des habitans

auxquels il faudrait faire désirer l'établissement projeté, loin de le leur présenter comme un sujet de défiance et de crainte, ainsi que cela est arrivé jusqu'à présent.

Le mémoire de M. de Merguy, contient :

1°. Une note de plantes, fruits, gommes, animaux et autres productions qui étaient connus de l'auteur dans ce pays-là ;

2°. Un exposé abrégé de l'opinion que les hommes y ont de la divinité et des autres êtres surnaturels qu'ils admettent, avec les conséquences que, selon M. de Merguy, nous pouvons tirer de cette opinion, pour la conduite à tenir dans l'île ;

3°. Le détail de quelques opérations militaires, *conduites par* l'auteur, contre certaines nations du pays ;

4°. Une description de quelques usages civils et de quelques monumens, qui font soupçonner à M. de Merguy, que les madégasses descendent des anciens israélites, ou qu'ils ont été imbus des connaissances tirées de l'histoire de ce peuple ;

5°. Un examen des établissemens français qui ont été commencés à Madagascar, et des raisons apparentes de leur décadence, ainsi que de celles qui doivent nous porter à en

former un dont la stabilité soit assurée. Voici le précis des principaux motifs présentés par M. de Merguy.

« Les vaisseaux français, dit-il, vont d'Europe aux Indes et en Chine, et retournent de la Chine et des Indes en Europe. Ils ne peuvent faire une si longue traversée sans relâche, et cette relâche est à l'Ile-de-France; qu'y trouvent-ils ? . . . . . de l''eau et du bois; Madagascar n'en manque point.

« On trouve aussi à l'Ile-de-France quelques rafraîchissemens en légumes, fruits, volailles, et autres denrées, qu'une colonie établie à Madagascar fournirait plus abondamment et à meilleur marché. Il est vrai que le pays est sans toile à voiles, sans cordages, ancres, goudron, et autres choses nécessaires au gréement des vaisseaux; mais on ne trouve ces choses à l'Ile-de-France, que parce qu'on les y envoie d'Europe. On peut les envoyer de même à Madagascar, pour que les vaisseaux qui en auront besoin les y trouvent comme à l'Ile-de-France; ils y auront toujours une boucherie, chose essentielle, qu'on n'a jamais eue, et que vraisemblablement on n'aura jamais à l'Ile-de-France.

« Madagascar, habité depuis peut-être

deux mille ans, est toujours également fertile.

« L'Ile-de-France, habitée depuis peu de tems, est déjà presque stérile dans les endroits soumis à la culture, depuis l'époque à laquelle les colons s'y sont établis.

« On dira sans doute qu'un quartier devenu stérile, on en cultivera un autre. Voilà donc de nouveaux frais pour les cultivateurs, nouveaux logemens, nouveaux défrichemens à faire, etc., etc. Mais faisons-les ces frais, travaillons; serons-nous enfin assurés d'un établissement fixe? Non. Ces nouveaux terrains deviendront comme les anciens, et la ressource d'aller ailleurs en cultiver d'autres, manquera enfin. Voici sur quoi je me fonde:

« Cette île a environ quinze lieues de diamètre en toutes lignes transversales, plus sur l'une, moins sur l'autre. La moitié de sa superficie en rochers, montagnes inaccessibles, torrens impraticables, rivages stériles, n'est point propre à l'agriculture.

« Mais en supposant que pendant qu'on cultivera les nouveaux terrains, ceux qui auront été abandonnés se fertilisent, la culture en sera toujours pénible et dispendieuse. La plupart des terrains, hérissés de roches, ne peuvent être labourés avec la charrue, et pour

le faire, on se sert de pioches. Un habitant de l'Ile-de-France a vingt-cinq ou trente esclaves à 400 liv. pièce, dans les tems heureux [1]. Il les nourrit et les habille, craint leur évasion et leur méchanceté. Un habitant, à Madagascar, cultivera autant de terrain avec deux charrues et douze bœufs qui ne lui coûteront pas si cher, qu'il n'habillera point, qui se nourriront sans frais, et dont il n'aura à craindre ni évasion, ni poison, ni assassinat; et cette manière de cultiver la terre sera plus conforme à l'humanité.

« J'observe que, dans quelques années, l'Ile-de-France se trouvera trop remplie de monde, comme l'est déjà celle de Bourbon, où une partie des créoles n'ont plus de terre.

« Ne serait-il pas de la prudence de commencer dès-à-présent, au moins d'une manière faible et mesurée, à former pour cette multiplication de créoles, une retraite à laquelle enfin on sera obligé d'avoir recours, peut-être d'une manière précipitée, ce qui entraîne ordinairement ou de grands frais, ou de la confusion et des dangers.

« Il conviendrait donc de commencer avec

[1] Ils sont à présent d'un prix beaucoup plus haut. (S.)

ménagement pour ne point alarmer les chefs du pays, et ne point leur laisser soupçonner notre domination future.

« On prévoit sans doute la nécessité d'une émigration prochaine des Iles-de-France et de Bourbon, qui ne peuvent nourrir qu'un certain nombre de personnes. Où enverra-t-on les surnuméraires ? Il faut donc chercher sous le climat où ils sont nés, quelques îles ou parties du continent, où on puisse les placer ; et plus cet endroit sera à portée de la route des vaisseaux qui vont ou viennent de l'Europe aux Indes, plus il sera préférable pour cet établissement ; en le supposant, comme il semble devoir l'être, entre le Cap de Bonne-Espérance et les Indes, je ne connais pour cela que les îles de Madagascar et des Trois-Frères ; voyons où doit être la préférence.

« Les îles des Trois-Frères [1] sont trop éloignées d'Europe pour être un point de relâche propre aux vaisseaux qui vont aux Indes, et trop près des Indes pour ceux qui vont en Europe ; elles ne sont point à portée de la

[1] Elles sont plus généralement connues sous le nom d'*îles Séchelles*. (S.)

route des vaisseaux de Chine. Quelques officiers qui sont allé aux Trois-Frères, m'ont dit que la plus grande de ces îles l'était moins que celle de l'Ile-de-France, et que les autres n'étaient que des îlots.

« On voit sans doute qu'une colonie dans ces îles serait, après trente ou quarante ans, dans le cas de celles des Iles-de-France et de Bourbon. Il faudrait donc alors faire aussi une émigration des îles des Trois-Frères; où en enverrait-on les habitans surnuméraires?

« On me dira peut-être que ce sera leur affaire, et qu'alors ils s'arrangeront. Cette maxime est celle d'un particulier qui n'est occupé que de lui seul; mais ce n'est point celle du gouvernement, qui lit dans l'avenir, le prévoit et se précautionne. D'ailleurs, les îles des Trois-Frères sont désertes; il faudrait donc y porter tout. Madagascar est habité, on y trouve des vivres et des hommes qui, en les payant, nous aideront dans nos travaux, et nous fourniront des vivres jusqu'à ce que nous en ayons cultivé.

« On m'objectera, sans doute, l'intempérie de l'air, que l'expérience nous a appris être funeste aux français.

« Il est vrai que, jusqu'à présent, les mala-

dies y ont été fréquentes parmi nous. Je n'ai point vu les gens du pays en être atteints, sans doute parce qu'ils sont faits au climat : nous nous y ferons aussi. D'ailleurs, si nous ne voulons que des pays d'immortalité, pourquoi sommes-nous dans le Bengale, au Sénégal et en quelques autres endroits mal-sains?

« Mais examinons les causes des maladies à Madagascar. Nous y avons toujours été logés dans des cases de feuilles, où l'air, chargé d'exhalaisons pendant la nuit, entre de toutes parts. Les soldats, et ceux des matelots qui couchent à terre, n'ont d'autre lit qu'une natte étendue sur le sol, où ils se couchent, avec leurs habits souvent mouillés, sans matelas et sans couvertures. Quel est le pays où des hommes, ainsi tenus, ne tomberaient pas malades? Logés et couchés convenablement, comme ils le sont ailleurs, les français se porteront bien à Madagascar.

« Les maladies auxquelles les français sont exposés dans ce pays-là, ne doivent donc point y empêcher un établissement, puisqu'il est aisé de s'en garantir.

« On voit, par ce que je viens de dire 1°. que les vaisseaux trouveront à Madagascar des rafraîchissemens meilleurs, plus abon-

dans et moins chers qu'à l'Ile-de-France.

« 2°. Que la culture des terres y étant moins dispendieuse qu'à l'Ile-de-France, les denrées y seront par conséquent à meilleur marché.

« 3°. Que le terrain n'y manquant point, on ne sera pas dans le cas de diviser les possessions entre les enfans d'une même famille, de sorte que la part de chacun est insuffisante pour sa subsistance, comme cela est aujourd'hui à l'Ile-de-Bourbon.

« Je dirai aussi que les lacs et rivières offrent, à Madagascar, des communications plus commodes que les routes tortueuses et escarpées de l'Ile-de-France, où on perd le tems et la santé des esclaves, par les transports de denrées ou d'autres choses qu'on leur fait faire.

« On sait aussi que de vastes plaines, à Madagascar, où sont d'abondans pâturages, nourriraient, avec de nombreux troupeaux, une cavalerie, supérieure et toujours formidable à une infanterie qui débarque ou qui marche dans des plaines où on ne lui laisse point le tems de se retrancher.

« Il paraît donc qu'une colonie à Madagascar, deviendrait assez puissante pour ne point craindre d'ennemis, et pour donner des ser-

cours en vivres et en hommes à l'Ile-de-France et aux Indes.

« On dit que l'établissement dont je présente la perspective est avantageux en spéculation ; mais on objecte l'inutilité des établissemens commencés au fort Dauphin et à Sainte-Marie, d'où l'on conclut qu'il est inutile de s'établir de nouveau dans ce pays-là.

« Je ne puis rien dire de l'établissement du fort Dauphin, qui n'existait plus depuis longtems lorsque je suis né ; mais ce que j'en ai lu m'apprend qu'il n'était composé que de quelques employés, gens de guerre et d'église. Les premiers sont pour tenir compte et état de ce qui existe, les seconds pour le garder, les troisièmes pour en remercier Dieu, tous pour le consommer, personne pour cultiver.

« J'ai lu aussi que cet établissement, éloigné de la France de quelques milliers de lieues, en avait été négligé pendant quelques années. Comment un établissement aussi faible aurait-il pu se soutenir, sans cultivateurs et sans marchandises de traite, pour acheter dans le pays les choses nécessaires ? Les partisans de l'Ile-de-France, *hors de laquelle point de salut*, diront-ils que, dans le même cas, elle se soutiendrait ? Elle n'a jamais manqué de cul-

tivateurs, et elle a toujours été obligée d'aller chercher une partie de sa subsistance ailleurs, malgré les cultivateurs et les secours en vivres qu'elle reçoit chaque année d'Europe.

« A l'objection prise de l'établissement de Sainte-Marie, je répondrai par un exemple.

« Supposons une compagnie chinoise qui aurait mis sur l'île de Groix, proche le Port-Louis en France, une cinquantaine de ses officiers et soldats, dans des cases de feuilles, sans autres lits que la terre, souvent nuds-pieds, et sans bateaux pour aller chez le peuple du continent voisin, qui, lui-même, n'aurait que de frêles pirogues : on voit qu'un tel établissement, bien loin d'être avantageux, serait à charge à la Chine.

« Cette compagnie chinoise se récrierait sans doute sur la dépense infructueuse de cet établissement; elle regarderait la France comme un mauvais pays, où elle a un établissement qui ne lui rapporte rien, où languissent et périssent sans fruit les hommes qu'elle y entretient.

« En bonne foi, de pareilles plaintes ne feraient-elles pas rire des français de bon sens, qui verraient cet établissement de soldats logés et tenus comme je viens de le dire?

C'est cependant le tableau aussi vrai qu'exact de l'état où nous étions à Sainte-Marie; et cet établissement ne rapportait rien ! cela est étonnant. A-t-on donc cru que le bruit de la caisse d'un tambour aurait à Sainte-Marie la vertu de la lyre d'Amphion?.

« Mais si cette compagnie chinoise s'établissait sur la grande terre en France, y faisait les ouvrages nécessaires et y mettait les personnes convenables et non des soldats choisis entre ses plus mauvais sujets, alors la Chine connaîtrait qu'un établissement formé comme il doit l'être, dans un pays vaste, habité et fertile, serait avantageux et irait à son but.

« C'est donc sur la grande île de Madagascar, et par les personnes propres à cela, qu'il serait bien de former un établissement.

« Il n'est pas nécessaire, me dira-t-on, de nous établir sur la grande île de Madagascar pour retirer ce que le pays produit, puisque nous l'avons fait jusqu'à présent sans établissement. Je réponds que l'établissement proposé est moins pour retirer ce que le pays produit, que pour lui faire produire davantage en quantité et en qualité.

« Nous n'en retirons que du riz, des bœufs et des esclaves; nous en retirerons du blé, du

coton, de l'indigo, du sucre, les matières à faire des étoffes, comme les fils d'Acoudron, de Saraquirombo, etc., etc. Nous en retirerons des bois, des huiles, des terres à poterie, des gommes peut-être précieuses, du fer, de l'or, sans doute, car j'en ai trouvé dans des pierres; peut être aussi des diamans, puisque les indices qui en ont fait trouver en Amérique sont à Madagascar. Le sang-de-dragon y est commun, ainsi que la gomme que M. de Losieux m'a dit être celle que les chinois appellent *sandrousse*, et avec laquelle ils font leur vernis; de l'ambre, des simples, dont j'ai éprouvé la vertu fébrifuge, et dont j'ai vu l'effet pour la guérison des plaies de fer et de feu. Par le moyen de ces simples, un médecin du pays m'a guéri d'une maladie dont deux chirurgiens français désespéraient de me tirer, etc., etc., etc.; mais, à coup sûr, nous y trouverons de la place pour les créoles de Bourbon qui n'en ont plus dans leur île.

« Mais, laissons de côté ces considérations; ne faisons attention qu'à la manière dont nous y avons fait le commerce depuis environ quarante ans.

« On sait que nos vaisseaux de traite y arrivent au plutôt en avril. On convient avec les

détourner le projet, et de le rendre ridicule; c'est l'effet de l'intérêt qu'elles y prennent.

« On insiste, et on me dit que la réponse que je viens de donner paraît plausible; mais que d'autres personnes, qu'on ne peut soupçonner du même intérêt, puisqu'elles ne fréquentent point Madagascar, pensent cependant de même sur l'inutilité d'un établissement dans ce pays-là.

« Je réponds que le sentiment de ces personnes n'est appuyé que sur les récits des intéressés qu'elles servent sans le savoir, et qu'elles entendent crier contre un établissement dans ce pays-là, où cependant ces intéressés s'empressent d'aller, et dont ils briguent les voyages. Le sentiment de ces personnes n'est pas mieux fondé, à cet égard, que celui de ce grec qui fit écrire sur sa cédule la condamnation de Socrate qu'il ne connaissait pas.

« Après ce que vous venez d'exposer, me dira-t-on, nous nous décidons à former un établissement à Madagascar; mais dites-nous, 1.° Est-ce à la côte de l'est, ou à celle de l'ouest qu'il faut le faire?

« *Réponse:* Il me paraît que c'est à la côte de l'est qui est plus à portée que celle de l'ouest des îles de France et de Bourbon,

ainsi que de la route des vaisseaux qui retournent de la Chine et des Indes en Europe.

« 2.° En quel endroit de cette côte est-il plus à-propos de s'établir?

« *Réponse*. Ce serait depuis et y compris le fort Dauphin, jusques et y compris les Matatanes, s'il n'était nécessaire de mettre en sûreté les vaisseaux qui auraient à hiverner à la côte, ce qui ne peut être sans danger dans cette étendue de pays où, jusqu'à présent, on ne connaît point de port. Tancatave, Foullepointe, Fenerit et Nossibé-Antou à la même côte, n'ont que des rades où je crois qu'il serait dangereux d'essuyer un coup de vent.

« Je ne connais, à la côte de l'est, que la baie d'Antonguil où les vaisseaux puissent être en sûreté, à l'abri de l'île Maratte, sur laquelle on pourrait avoir des magasins et des batteries.

« Il est vrai que cette île ne pourrait servir qu'à cela, et à cultiver quelques légumes; mais la colonie pourrait être placée au nord ou au sud de la baie, où les terrains m'ont paru beaux et bons [1].

[1] Le chef-lieu de la colonie serait beaucoup mieux placé, ainsi que je l'ai dit, au centre de l'île et sur les

« 3.o Quels sont les ouvrages à faire en fortifications, logemens, magasins, place de traite, etc.?

« *Réponse.* Cela dépend de la nature de l'établissement et de son objet. On sent qu'une simple loge, suffisante pour le commerce du pays, ne serait point pour être la place d'une colonie comme celle du cap de Bonne-Espérance.

« 4.o Tous ouvrages faits, quelles sont les personnes nécessaires pour la résidence?

« *Réponse.* Cela dépend aussi de la nature de l'établissement. Cent ou cent cinquante hommes, tant d'épée, de plume, que d'autres états, suffiraient pour une loge de commerce, et non pour la place principale d'une colonie nombreuse et étendue. . . . .

« . . . . Dans le nombre des usages des madégasses, j'en citerai un de préférence, parce qu'il peut tourner au profit de notre colonie.

« Les enfans qui naissent en certains jours (j'ignore quels sont ces jours), ceux dont les mères meurent ou souffrent beaucoup en les mettant au monde, et ceux que la pauvreté des parens ou d'autres raisons leur rendraient

bords d'une rivière qui porterait ses eaux dans le port dont on aurait fait choix. (S.)

à charge, ces enfans, dis-je, sont destinés à la mort en naissant. J'en ai un chez moi échappé à cette barbarie.

« On aperçoit, sans doute, que si nous étions établis à Madagascar, nous pourrions y avoir une maison où on recevrait ces enfans, que l'on élèverait dans les mœurs françaises, et auxquels on ferait apprendre des métiers.

« Ces enfans qui ne connaîtraient point de parens, ni d'autres bienfaiteurs que les français, deviendraient, sans doute, des sujets utiles, soit pour les travaux, soit pour l'agriculture chez les habitans français, soit pour la navigation à la côte, soit pour la guerre dans le pays, au cas que l'on y soit obligé par l'incursion de quelques nations voisines.

« Je dirai aussi que, pour le service des laboureurs et le service domestique, il faudrait n'avoir que des esclaves indiens, guines ou mosambiques, et n'en acheter que peu dans le pays. La raison est que les maîtres les ayant vendus, leurs terres ne sont plus autant cultivées; ils vont en voler d'autres chez les nations voisines qui, pour s'en venger, font la guerre, ruinent le pays, et tout cela nous fait tort. Cet article ne sera point, sans doute, applaudi de tout le monde. »]

CHAPITRE VII.

Des Iles-de-France et de Bourbon.

De l'Ile-de-France.

L'ILE-de-France fut autrefois habitée par les hollandais : ils voulurent même y fonder une colonie ; mais les produits ne couvrant point les dépenses, ils se virent forcés de l'abandonner. M. de la Bourdonnais, gouverneur pour la compagnie, à l'île de Bourbon, crut devoir prendre possession d'un pays qui par sa proximité se trouvait à la convenance de son gouvernement. Il envoya des habitans pour le peupler, et dans la suite on en fit le chef-lieu ; mais quelques peines qu'on se soit données, le sol toujours ingrat, ne fournit point à la subsistance du colon, il faut que sa nourriture annuelle lui vienne des nations étrangères : le port où l'on peut faire un entrepôt pour l'Inde, est le seul avantage qu'on puisse retirer de cet établissement ; cependant on n'y voit point de mendians, parce qu'on n'y connaît que deux états, le maître et l'es-

clave. Ses habitans commencent à s'attacher à la culture. On y trouve des cafeteries et des sucreries considérables, de même qu'un indigo supérieur à celui de l'Amérique ; mais sa plante trop sèche dans cette île, en fera bientôt négliger la culture, parce qu'elle ne rend point les frais qu'elle exige : on n'a pas manqué d'en rapporter différentes espèces de Madagascar, de la côte de Coromandel, d'Agra, du Bengale, de la Chine et de l'Amérique, pour les y naturaliser ; le succès n'en a pas été complet, il paraît qu'elles ont toutes dégénéré, et que l'espèce américaine n'était pas la bonne, puisque dans tous les essais elle n'a rendu que la moitié de ce qu'on en retire dans le nouveau continent. M. de Cossigni, l'un des plus zélés cultivateurs de cette contrée, a fait des découvertes très-intéressantes sur cette matière : elles sont consignées dans son traité de l'Indigoterie, que le gouvernement a fait imprimer à l'Ile-de-France.

Les épiceries donnent des espérances mieux fondées ; MM. de Trémigon et de Coëtivi, les y portèrent en 1769 et 1771. Ces deux expéditions furent faites par M. Poivre, intendant des Iles de-France et de Bourbon, qui ne cherchant qu'à enrichir ces deux colonies,

n'épargna rien pour leur procurer cette nouvelle branche de commerce.

On a prétendu jusqu'à ce jour que les épiceries venues à l'Ile-de-France perdraient de leur qualité; mais ceux qui ont avancé ces faits, sont reconnus pour des personnes jalouses de la gloire que M. Poivre avait acquise pendant son administration. Cet intendant a eu des ennemis, et même en a encore dans la colonie, parce que l'homme utile est presque toujours en butte à l'envie, et la victime de l'ingratitude. Les épiceries viennent très-bien à l'Ile-de-France; aujourd'hui les girofliers plantés de graines, sont chargés de cloux qui ne le cèdent en rien à ceux que les hollandais nous vendent, et dans peu les français pourront non-seulement se passer d'eux, mais encore en vendre aux autres nations. Les muscadiers n'ont pas aussi bien réussi, parce qu'ils sont de nature bisexe, qualité qu'on ne leur connaissait point, de sorte qu'il ne s'en est trouvé que fort peu de femelles dans le nombre de ceux qu'on a rapportés, ce qui ne leur a pas permis de se multiplier aussi promptement que les girofliers. Ces heureuses tentatives méritent de fixer toute l'attention des colons; mais il est à craindre que les euro-

péens qui passent dans cette île, ne les fassent errer de projets en projets, en leur communiquant leurs idées systématiques, et qu'ils n'abandonnent le café pour planter du coton, qu'ils arracheront ensuite pour planter la canne à sucre, le blé, le maïs ou le manioc. D'ailleurs, ce qui nuira toujours aux progrès de la culture, c'est qu'aucun européen n'y passe dans le dessein de s'y fixer; on y va pour trois ou quatre ans, pendant lesquels on cherche à s'enrichir, en exposant le peu d'argent qu'on y porte sur les vaisseaux qui vont acheter des hommes à Madagascar ou à Mozambique, commerce ordinairement lucratif, comme la plupart de ceux qui avilissent la nature.

L'habitant n'emploie jamais ses bénéfices à l'amélioration des terres; les esclaves ne travaillent que nonchalamment; que peut-on attendre d'un malheureux qu'on force à grands coups de fouets de rapporter l'intérêt de ce qu'il coûte? J'ai connu des maîtres humains et compatissans, qui ne les maltraitant point, adoucissaient leur servitude, mais ils sont en très-petit nombre. Les autres exercent sur leurs nègres une tyrannie cruelle et révoltante. L'esclave, après avoir travaillé toute la

journée, se voit obligé de chercher sa nourriture dans les bois, et ne vit que de racines malfaisantes. Ils meurent de misère et de mauvais traitement, sans exciter le moindre sentiment de commisération; aussi ne laissent-ils pas échapper l'occasion de briser leurs fers, pour aller chercher dans les forêts l'indépendance et la misère.

Toutes les ressources de l'industrie ne peuvent rien sur l'Ile-de-France, elle sera toujours ingrate envers ceux qui l'habitent; ils ne parviendront jamais à s'y procurer une vie commode; car sans compter les ravages produits par les ouragans, ils ont encore à lutter contre des légions de rats et d'oiseaux destructeurs; le tarin et le grosbec de Java qu'on avait d'abord apportés comme des espèces curieuses, et que l'on conservait précieusement dans des cages, se sont aujourd'hui tellement multipliés, qu'ils dévorent presque toutes les récoltes. Pour les écarter des champs ensemencés, on est obligé d'y mettre plusieurs noirs en sentinelle, qui ne cessent de crier et de frapper des mains. Les rats y sont en si grande quantité, que souvent ils dévorent un champ de maïs dans une seule nuit; ils mangent aussi les fruits, et détruisent les jeunes

arbres par leurs racines. Ce fut, dit-on, la cause pour laquelle les hollandais abandonnèrent cette île.

Ces animaux pernicieux ont fixé l'attention du gouvernement; chaque habitant est obligé d'en détruire une certaine quantité, suivant le nombre des noirs qu'il possède, et d'envoyer au bureau de la police les têtes des oiseaux et les queues des rats qu'il a tués. Mais toutes ces précautions sont inutiles; il est impossible qu'on parvienne à s'en délivrer, à moins que de gros oiseaux de proie et des détachemens de soldats ne conspirent en même tems contr'eux; c'est de cette manière qu'on détruisit autrefois les sauterelles, dont le nombre était si prodigieux, que lorsqu'un nuage de ces insectes se reposait sur un champ de riz, de blé ou de maïs, il n'en restait aucune trace. Les martins, espèce de merles apportés de l'Inde, firent leur nourriture de cet insecte, et le gouvernement acheva de les détruire; mais l'homme, qui n'envisage que le mal présent, s'est lassé de voir son bienfaiteur; et malgré toutes les défenses, on tue tous les jours beaucoup de martins.

L'Ile-de-France fut et sera toujours funeste

aux établissemens que les français auront dans l'Inde. On croit qu'elle est le centre de leur commerce, et que les troupes qu'on y entrepose peuvent, en tems de guerre, donner un prompt secours à nos comptoirs ; mais on sait qu'il faut quatre mois pour porter les nouvelles et les ordres à l'Ile-de-France : quelque diligence qu'on mette dans les opérations antérieures à l'embarquement, il s'en écoule encore huit autres ; aussi ce n'est qu'après une année que toutes les escadres envoyées dans l'Inde sont parvenues à leur destination. Les anglais au contraire ont les nouvelles en soixante-dix jours ; maîtres de l'Inde, ils s'y trouvent avec des forces considérables, et chassent entièrement les français avant même qu'on soit instruit de la guerre à l'Ile-de-France. Pour se soutenir dans cette riche contrée, il faut nécessairement un port à la côte de Malabar, d'où nos escadres puissent observer en tout tems celles des ennemis : on sait que deux fois on n'a dû la perte de Pondichéry qu'à l'abandon des escadres qui quittèrent la côte de Coromandel pour revenir à l'Ile-de-France.

Si l'on avait entretenu dans l'Inde les troupes qu'on a jusqu'à ce jour envoyées dans

cette île, quoique mieux nourries et mieux habillées, elles auraient infiniment moins coûté; d'aileurs elles s'y seraient trouvé portées et acolimatées dans les momens utiles; et si avec leur secours les français n'avaient pas fait des conquêtes, du moins auraient-elles pu conserver leurs établissemens, et faire respecter leur pavillon. Je sens bien que l'officier chargé de commander à l'Ile-de-France, prétendra toujours qu'il est essentiel d'y laisser des troupes nombreuses en cas de rupture prochaine : il est de sa grandeur d'avoir beaucoup d'hommes sous son commandement; mais en servant son orgueil, ils deviennent inutiles à leur patrie. Ce n'est pas qu'on doive abandonner cette île : en tems de paix, elle peut servir de magasin à toutes les nations européennes que le commerce attire dans l'Inde. Mais que d'abus n'y aurait-il pas à réformer avant que le roi puisse en retirer quelque profit? Pour y parvenir, il faudrait changer entièrement la forme de l'administration.

Quoique l'Ile-de-France n'occupe qu'un point sur la terre, elle est le monument le plus remarquable des bouleversemens que le globe a essuyés. Tout ce qui la compose est

mêlé de fer; tout a passé par les flammes; on y trouve même la bouche d'un volcan éteint, et plusieurs grottes profondes.

Le climat est doux, tempéré, fort égal; point de reptiles venimeux; on n'y connaît d'animal malfaisant que le scorpion et le cent-pied, ou scolopendre.

Cette île était autrefois très-saine; mais depuis qu'on a remué les terres, on y est sujet à la fièvre. Outre cela (comme l'a très-bien observé M. de Cossigni dans son *Traité de l'Indigoterie*) les eaux de rivière contiennent beaucoup de mucilage, par la décomposition des végétaux qui y tombent; ce qui produit des obstructions, des flux de sang et des dyssenteries dont on ne guérit qu'avec peine.

L'Ile-de-France doit la plupart de ses productions végétales à des voyageurs zélés qui les ont apportées de l'Inde, de la Chine, du cap de Bonne-Espérance et d'Europe. Les bœufs, de même que la plupart des oiseaux, viennent de Madagascar, et les chevaux de l'île de Bourbon et du Cap. La côte est fort poissonneuse; elle fournit quantité de coquillages, de madrépores et même du corail: les légumes y sont bons, le cochon excellent;

les petits pois et les artichaux valent ceux de France. On commence à y cultiver des pommes de terre qu'on a rapportées du Cap; les patates y sont très-communes : dans certains endroits, les troupeaux réussissent bien et sont d'un grand revenu ; mais comme on n'envoie à la boucherie que les bœufs malades ou morts d'accident, les habitans du port ne mangent que de mauvaise viande.

La nourriture des noirs est le maïs, le manioc, les patates, les cambars [1] et les racines de songe [2]. Les fruits les plus communs sont les différentes espèces de bananes, l'ananas, la goyave, la jam-rosade et la mangue ; on y trouve aussi des pêches et des pommes; mais outre qu'elles n'y sont pas communes, elles ne valent pas celles d'Europe, à beaucoup près. Certains quartiers produisent encore des raisins et des fraises.

On commence à recueillir quelques autres bons fruits, graces aux soins de quelques zélés cultivateurs, sur-tout de M. Céré, directeur du jardin du roi, qui a distribué dans toute l'île des graines de Litchi, de Longane, de

[1] C'est une espèce d'igname. (S.)

[2] Espèce de gouet (*arum*) qui croît naturellement à Madagascar, où elle porte le nom de *sonze*. (S.)

Wampi, d'Avocat, d'Evi ou fruit de Cythère; de Rima ou fruit à pain, de cacao, de girofle et de muscade, de Ravensara, de sandal, etc. M. de Cossigni, qui possède le plus beau jardin de la colonie, s'est encore empressé de multiplier et de partager avec les habitans les plantes rares et précieuses qu'il a fait venir à grands frais d'Europe, du Cap, de Batavia, de la Chine et de l'Inde.

Quant aux bois, celui d'ébène est très-commun; on en trouve même plusieurs espèces, telles que la noire, la blanche, et la marbrée. M. Linné fils vient de déterminer le genre de cet arbre qui n'était point connu, et il en fait des *diospiros*. Dans le tems que nous faisions le commerce de la Chine, le bois d'ébène formait un objet d'exportation : parmi les autres différentes espèces de bois, on n'en trouve aucune propre à la construction. Les bois de l'Ile-de-France en général sont tous trop lourds et travaillent sans cesse; celui de takamaka, le seul qu'on puisse employer dans les cas urgens, donne une résine dont on se sert en médecine, connue sous le nom de *takamaque*. Le bois de cannelle est celui qu'on emploie le plus généralement en menuiserie; il est bien marbré, mais il contracte

une odeur fétide, plusieurs mois après qu'on l'a travaillé. Les bois de natte, de pomme et de takamaka, servent ordinairement pour les pièces de charpente. M. Aché vient d'en trouver un très-beau qu'on a pris pour une espèce de bois de rose, mais il ne l'est point.

L'Ile-de-France est très-fertile en gibier; on y trouve des pintades en quantité, des perdrix communes et des pintadées, des tourterelles, des corbigos [1], deux espèces de lièvres qui ne ressemblent point à ceux d'Europe : la première espèce petite, tient autant du lapin que du lièvre; elle ne terre point; son corps est alongé, ses oreilles courtes et sa chair blanche. L'autre est plus grande, mais moins que celle d'Europe; ses oreilles sont moins longues, son poil est lisse et court; d'ailleurs elle est très-distinguée par une tache noire et triangulaire qu'elle porte derrière la tête. Les cerfs commencent à ne plus y être si communs; pour en empêcher la destruction totale, le gouvernement s'est vu forcé de rendre une ordonnance qui soumet à l'amende tous ceux qui seront convaincus d'en avoir tué.

[1] Les courlis. (S.)

De l'île de Bourbon.

L'île de Bourbon est préférable à l'Ile-de-France, soit par son étendue, soit par ses productions : ses premiers habitans vivaient dans une simplicité qui tenait de l'état de nature; placés sous un ciel serein où l'on n'avait jamais connu les maladies, ils s'occupaient à la culture du café, du blé et de l'indigo; le débit de ces denrées et l'accroissement de leurs troupeaux suffisaient à leur ambition. La présence des européens n'avait pas encore étendu la sphère de leurs jouissances, ni les limites de leurs desirs; mais bientôt ils pénétrèrent dans cette contrée avec quantité d'esclaves : il fallut défricher les montagnes pour satisfaire leur cupidité; les éruptions réitérées du volcan embrâsèrent une partie de l'île : l'air ne fut plus le même, les maladies s'y naturalisèrent et firent des progrès rapides. On envoya les enfans à Paris pour y faire leurs études; ils rapportèrent dans leur patrie les vices de la capitale; la somme des besoins s'étendit en raison de la diminution des richesses; l'agriculture fut abandonnée à des esclaves, et regardée comme

un soin vil et méprisable dont le propriétaire aurait rougi de se charger; de manière qu'aujourd'hui cette île, à peu de chose près, est au niveau de l'Ile-de-France.

Bientôt les productions du sol ne suffiront plus à la subsistance des habitans, et dans les émigrations prochaines et inévitables, les Séchelles ne peuvent manquer de devenir une ressource; ces îles méritent en effet l'attention du gouvernement; leur position avantageuse pour les vaisseaux qui vont dans l'Inde, la bonté de leur terroir, leurs différens ports, où l'on n'a jamais éprouvé de coups de vent, tout doit les faire préférer aux Iles-de-France et de Bourbon.

L'Ile de Bourbon n'a point de port; on dit qu'il serait possible d'en faire deux, l'un à la rivière Dabord, et l'autre dans le grand étang du quartier Saint-Paul; mais je pense qu'on ne doit jamais l'entreprendre.

Les productions sont à-peu-près les mêmes que celles de l'Ile-de-France; le café sur-tout est délicieux, on le distingue difficilement de celui de Moka; on en faisait une exportation considérable, mais l'ouragan de 1772 détruisit toutes les cafeteries; alors on changea cette culture en celle du blé et du maïs qu'on verse

dans les magasins du roi; mais si le roi retire les troupes de l'Ile-de-France, les habitans deviendront misérables.

On voit par ce que je viens de dire, que ces deux entrepôts ne subsistent qu'aux dépens du commerce de l'Inde, et au détriment des finances du royaume.

[Cette partie de l'ouvrage de M. Sonnerat, qui concerne les Iles-de-France et de Bourbon, fut la plus exposée aux critiques, et cela devait arriver. A l'époque où M. Sonnerat écrivait, les administrateurs de ces deux colonies étaient en discussion ouverte et continuelle; chacun d'eux avait ses partisans, et il suffisait de se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre, pour exciter l'animadversion du parti contraire. C'est ainsi que donner des éloges à l'administration de M. Poivre, c'était s'exposer au ressentiment de ceux qui avaient des raisons de se plaindre de cette administration.

De tous les critiques qui ont attaqué M. Sonnerat, à l'occasion de sa relation des Iles-de-France et de Bourbon, aucun n'a employé des traits plus acérés que l'auteur de la *Lettre* imprimée à l'Ile-de-France en 1784, et dont

j'ai déjà fait mention à propos de l'Indostan ; mais le ton d'aigreur qui règne dans cette lettre est trop éloigné du langage calme de la raison, pour que l'on n'y reconnaisse pas celui de la partialité. Il n'est pas moins vrai que la description rapide des Iles-de-France et de Bourbon, tracée par M. Sonnerat, est une esquisse faite de main de maître, et qu'elle donne une juste idée de ces deux colonies.

Je n'ai pas cru devoir étendre cette esquisse pour en former un tableau complet ; assez d'autres écrivains ont parlé des Iles-de-France et de Bourbon, et je ne pourrais répéter que ce que l'on trouve dans des ouvrages plus modernes que celui de M. Sonnerat. Mais on me saura vraisemblablement gré d'y ajouter trois pièces également authentiques et inédites, qui m'ont été communiquées. La première est une instruction sur la culture des girofliers et muscadiers, adressée par M. Poivre aux habitans des Iles-de-France et de Bourbon. Je donne dans la seconde un extrait du compte qu'a rendu cet intendant, de l'état dans lequel il a remis la colonie de l'Ile-de-France à son successeur ; enfin la troisième pièce est une critique des opérations de M. Poivre, que la malignité a fait passer sous le nom d'un

nègre jardinier. Cette dernière pièce, qui n'est pas sans intérêt relativement aux connaissances qu'elle renferme sur la colonie, tout en mettant à découvert l'animosité de quelques personnes contre M. Poivre, ne peut diminuer en rien la grande réputation que cet administrateur célèbre s'est acquise.]

INSTRUCTION sur la manière de planter et de cultiver avec succès les plants et graines de girofliers et de muscadiers. A l'usage de MM. les habitans des Iles-de-France et de Bourbon, par M. Poivre, intendant de ces colonies.

ARTICLE PREMIER.

Du Muscadier.

« Le muscadier demande une terre fraîche, qui ne soit pas sujette aux inondations, ni ne retienne pas l'eau, et qui ait au moins trois ou quatre pieds de profondeur.

« Il faut lui choisir un lieu où il soit parfaitement à l'abri du vent et de l'ardeur du soleil. Il aime l'ombre du bananier : il sera très-bien placé dans un petit défriché, fait au milieu des

bois, et garni de bananiers plantés à la distance de 7 ou 8 pieds les uns des autres.

Plantation de la Noix.

« Lorsqu'on veut planter la noix muscade, propre à germer, on fouille la terre à trois ou quatre pieds de profondeur; on remet cette terre ameublie dans le trou d'où on l'a tirée, de manière que le trou soit exactement plein et de niveau avec le reste du sol. Au milieu de ce trou, on enfonce la noix, posée en long (ou horizontalement) et à la profondeur de son épaisseur seulement, de manière que le dos de la noix paraisse tant soit peu. On presse bien la terre tout autour et on jette par-dessus un panier de feuilles mortes ou sèches, ramassées dans le bois. On peut donner un léger arrosement par-dessus ces feuilles mortes.

« Pour assurer cette plantation, on forme un entourage d'environ trois pieds de diamètre, composé de bonnes gaulettes, dépouillées de leurs écorces, dont la pointe fichée en terre a dû être passée par le feu pour en prévenir la putréfaction.

« Ces gaulettes doivent être serrées si près, qu'elles ferment entièrement le passage aux

rats ; elles doivent être enfoncées en terre à une profondeur suffisante, pour empêcher les mêmes rats de s'ouvrir, par-dessous terre, un chemin à la noix qui a été plantée.

« Les cultivateurs qui ne regarderont pas comme suffisante cette précaution contre les rats, peuvent faire une double circonvallation, soit de raquettes ou d'autres épines mortes, soit en enfonçant en-dehors du premier entourage, des petits piquets qui se toucheront les uns et les autres, à deux pieds de profondeur, pour empêcher aux rats toute communication avec l'intérieur de l'enceinte.

« Si la muscade qu'on veut planter, a un commencement de germe apparent, elle doit être plantée comme la précédente, avec l'attention de mettre en bas, et d'enfoncer dans la terre ce premier germe naissant, qui est toujours le pivot ou la racine de l'arbre, que doit produire la noix.

« Si le germe est plus avancé, et qu'outre le pivot ou la racine, la noix présente un commencement de tige naissante, il sera aisé de distinguer le pivot qui doit être enfoncé dans la terre, d'avec la tige, laquelle devant former l'arbre, doit être placée en haut en-

tièrement hors de terre. Cette partie du germe, qui doit former la tige, se distingue facilement pour être moins aigu à son extrémité, ordinairement plus petit que le pivot, d'une couleur un peu rougeâtre, et il porte deux petites feuilles, ou enveloppes séminales, qui le distinguent entièrement du pivot.

« Dans le cas où l'on se trouverait embarrassé de faire la distinction du germe du pivot d'avec le germe de la tige, on peut planter la graine couchée horizontalement, parce que le pivot se recourbera de lui-même en bas, comme le germe se redressera bientôt par le haut.

« La plupart des habitans à qui on avait confié des noix muscades, lors de la première importation, avaient regardé le premier jet de la noix, comme devant être la tige de l'arbre, et l'avaient, en conséquence, planté dans le sens contraire : c'est une des raisons qui a fait manquer la plus grande partie des plantations de cet aromate.

« La noix muscade germée, étant plantée à la surface de la terre comme celle qui n'est pas germée, doit être également couverte d'une certaine quantité de feuilles mortes, ou

de mousse ramassées dans le bois : mais la noix muscade, dans cet état, craint plus encore les grands arrosemens que lorsqu'elle n'est pas germée. Après l'avoir plantée, il suffira de jeter un peu d'eau à six pouces de distance de la noix, uniquement pour donner de la fraîcheur à la terre, et la bien réunir au pivot qui y est enfoncé.

« On répète qu'en général les grands arrosemens font pourrir les noix muscades, et sur-tout celles qui sont germées; (l'expérience l'a démontré en 1770, où l'on est tombé dans cet excès) ainsi, après avoir fait sa plantation dans un lieu ombragé, à l'abri des vents et à la superficie d'une terre fraîche bien remuée, les avoir couvertes de quelques poignées de feuilles sèches, légèrement arrosées, suivant la manière expliquée précédemment, le plus sûr est de les abandonner aux soins de la nature.

« On ne saurait trop recommander aux cultivateurs d'attendre avec patience la germination de cet aromate, l'expérience ayant appris que plusieurs noix muscades n'ont donné signe de végétation, qu'après dix et onze mois. Il est arrivé à plusieurs de ceux qui n'ont pas eu assez de patience, de casser le germe et le

pivot de leurs noix muscades, en fouillant la terre où ils les avaient planté pour s'assurer si elles germaient.

Transplantation du Muscadier.

« Le muscadier étant un arbre qui n'a d'autre racine qu'un pivot droit enfoncé profondément en terre, sans presque aucune racine collatérale, le point essentiel pour faire réussir sa transplantation, est de le lever de terre en motte, sans altérer en rien la pointe de son pivot, laquelle est très-délicate. Pour y réussir, il faut creuser la terre très-profondément, car il est à observer que si le jeune plant que l'on veut transplanter, a un pied de hauteur, son pivot doit avoir le double en profondeur. Ce pivot s'arrête ordinairement quand il est parvenu à la profondeur de trois ou quatre pieds; et c'est alors seulement que la tige de l'arbre prend des accroissemens très-sensibles....

« Il faut bien se ressouvenir que le pivot du muscadier ne doit jamais être coupé dans aucune transplantation, car il est de remarque que l'arbre en meurt infailliblement.

« Le jeune arbre levé en motte, avec la

précaution indiquée pour la conservation de son pivot, doit être placé, comme on l'a indiqué ci-dessus pour la plantation de la noix, dans une terre meuble, fouillée à trois ou quatre pieds de profondeur. Il doit être planté au niveau du sol, de manière qu'il ne reste autour de sa tige aucune cavité dans laquelle les eaux puissent séjourner.

« Ce plant doit être garanti par un bon entourage, comme on l'a expliqué à l'article de la plantation de la noix. Après avoir donné un arrosement suffisant sur la terre qui environne le jeune plant, pour bien consolider la terre et la réunir à son pivot, on peut couvrir la superficie de cette terre d'une couche de bon terreau bien consommé, de l'épaisseur d'environ un pouce, et jeter par-dessus ce terreau une garniture de feuilles mortes, pour en conserver la fraîcheur.

« Le plant ainsi transplanté, sa culture se réduit à sarcler et extirper les herbes qui peuvent croître dans son entourage; il ne lui faut aucune espèce d'arrosement; il sera seulement nécessaire de lui donner, deux fois par année, un petit labour à la pioche ou à la bèche, pour tenir la superficie de la terre un peu meuble.

« Nous ne pouvons trop répéter qu'en général le muscadier craint le voisinage de l'eau; que l'on doit éviter de le planter dans des lieux sujets à être inondés dans la saison des pluies, et que le point essentiel est de le garantir des vents et de l'ardeur du soleil.

« M. B. Valentin, dans sa XXV.e Lettre, (*Ind. Lit.*) va jusqu'à assurer que l'ombre est si nécessaire aux muscadiers, même adultes, que non seulement ils ne portent aucun fruit lorsqu'on a abattu les arbres voisins, mais encore qu'ils dépérissent sans ressource, bientôt après. C'est pour cette raison que les hollandais commettent des forestiers, dont l'office est de veiller à ce qu'aucun arbre ne soit abattu dans les bois où les muscadiers croissent, qu'au préalable ils n'aient reconnu que ces derniers restent toujours assez ombragés, sans quoi ils ne pourraient pas accorder la permission de faire aucune coupe.

« On trouve aussi dans quelque relation, que les naturels du pays sèment par-ci par-là du tabac ou de la moutarde à travers leurs jeunes plants, sur-tout quand le terrain en est trop aride. Ce moyen, sans nuire aux faibles arbustes, leur restitue de l'ombre et de la

fraîcheur. Les racines d'une plante annuelle sont trop faibles pour nuire à celles du plant.

« L'intervalle des arbres de muscadiers, plantés à demeure, doit être au moins de trois toises et demie.

ARTICLE II.

Du Giroflier.

« Le giroflier, qui est sans contredit l'arbre de la nature qui donne le plus riche produit, est aussi celui qui demande le plus de soins. Il craint également le vent, le soleil et la sécheresse; il aime l'ombre et se plaît dans les terrains humides; il ne réussirait pas ailleurs.

Graine du Giroflier.

« La graine du giroflier, qui est une petite baie très-différente du clou de girofle marchand, se plante à six lignes de profondeur, dans un terrain frais, humide et fouillé à la profondeur de trois pieds. Comme cette graine est très-délicate, et que lors de la germination, elle sort de terre comme la feve du haricot, elle doit être couverte d'une terre très-légère et facile à soulever.

« Le terrain où on l'a planté doit être

couvert superficiellement de feuilles destinées à conserver la fraîcheur de la terre, et à garantir le germe naissant de l'ardeur du soleil. Il convient, après avoir fait le trou destiné à la plantation de cette graine, de ne pas remplir exactement ce même trou, mais d'y laisser une cavité de trois ou quatre pouces, tant pour conserver la fraîcheur de la terre, que pour donner un peu d'abri au germe naissant de cette graine, par la hauteur prédominante de la circonférence du trou.

« Après avoir mis la graine en terre, l'avoir couverte d'une terre légère, y avoir jeté par dessus des feuilles mortes pour en conserver la fraîcheur, on doit donner pardessus ces feuilles un bon arrosement, avec l'attention de jeter l'eau également comme avec une grille d'arrosoir, pour ne pas courir le risque de déterrer la graine.

« Chaque trou doit être défendu par un bon entourage de gaulettes, comme il a été dit à l'article du muscadier.

Transplantation du Giroflier.

« Le jeune plant de giroflier ne peut être transplanté avec succès, que lorsqu'il sera levé

avec sa motte. Sa racine étant un composé d'une multitude de petites fibres chevelues très-déliées, s'altère subitement au moindre contact de l'air; ainsi il faut avoir la plus grande attention à lever la motte dans son entier, sans ébranler ses petites racines; il serait mieux encore d'avoir fait un tel choix du premier local de plantation, qu'on ne soit pas ensuite obligé de transplanter.

« Le plant de giroflier, levé avec cette précaution, doit être planté, comme on l'a dit de sa graine, dans une terrain humide préparé, à l'ombre et à l'abri du vent. Le trou dans lequel on l'aura placé, ne doit pas être rempli de terre : il faut y laisser au moins cinq à six pouces de cavité, que l'on remplira de feuilles sèches pour conserver la fraîcheur de la terre.

« Il paraît inutile de répéter ici que cet arbre doit être garanti par un entourage, tant pour le défendre des vents que des rats et de tous autres animaux nuisibles.

« Il faut observer que, quoique le giroflier aime l'ombre, il ne faut pas la lui donner telle qu'il ne puisse recevoir les influences de l'air; il périrait infailliblement sous un arbre touffu, ou qui étendrait ses racines trop au loin, tels que le manguier, par exemple, et le tamarin.

Il se plait sur-tout à l'ombre des cocotiers, lataniers et autres palmiers : il lui faut un ombrage léger qui, en le garantissant de la grande ardeur du soleil, ne le prive pas des pluies, de la rosée, et en général, des influences de l'air. L'ombre des arbres qui ne sont pas trop épais, est celle qui lui convient le mieux, tels que seraient celles de l'agati, du bois de demoiselle, et sur-tout lorsqu'il est encore jeune, de l'ambrévade ou du Tchimbé. Des petits défrichés, faits adroitement dans l'intérieur des bois, dans des lieux humides, seraient certainement les plus favorables à la culture de cet arbre précieux.

« *P. S.* Pour ne laisser rien à désirer à ceux qui voudront s'instruire à fond de l'histoire, des qualités, du choix et du prix de ces deux épiceries, nous finirons par indiquer sommairement les différens auteurs, soit français, soit latins, qui en ont traité, et les divers noms qu'ils leur ont donné.

« La noix muscade a été entièrement ignorée des anciens grecs; les derniers l'ont appelé d'un nom qui signifie *noix aromatique*, et c'est sous le nom de *noix indique* qu'on la croit employée en médecine pour la première fois dans Aëtius. Selon Guilandin, Théo-

phraste en aurait parlé sous le nom de *comacon*, et Pline sous celui de *cinnamum caryopon*. Les arabes l'ont mieux connue, et Avicenne l'a nommée *nux Bandensis*, noix de Banda; Matthiole, Dalechamp (*Hist. des Pl. de Lyon*), et Charles de l'Ecluse, l'ont ensuite appelée *nux myristica*. C'est aussi la *nux moschata* de Cordus, de Lobel, de Cœsalpin, d'Acosta et de Gaspar Bauhin. Plukenet ne lui donne pas d'autre nom dans son *Almageste*, et les botanistes les plus modernes, ainsi que le célébre Linneus, l'appellent simplement *myristica*.

« Personne ne doit ignorer que le macis, beaucoup plus aromatique encore que la noix muscade, n'est autre chose qu'une enveloppe réticulaire qui se trouve entre la noix et son péricarpe ou pulpe extérieure. Ce macis est, dans sa fraîcheur, d'un très-beau rouge, et ce n'est que par vétusté qu'il devient jaune. A raison de ses principes plus exaltés, il est plus recherché pour les huiles essentielles, et conséquement plus cher.

« Il faut bien prendre garde de ne pas rapporter à la muscade véritable, dont il s'agit ici, ce qui est dit de la fausse ou bâtarde dans le quatrième volume du *Jardin Malabare*,

(*Hortus Malab.*), dont l'auteur n'a pas connu la véritable.

« Le giroflier, mieux observé dans toutes les parties de sa fleur et de son fruit que la noix muscade, n'a pas reçu, à beaucoup près, tant de noms. Il ne paraît pas avoir été connu avant Pline, qui en fait mention sous la première dénomination de *caryophyllon*, dont a été formée celle de *caryophyllus* (*aromaticus*), généralement reçue de tous les botanistes qui l'ont suivi. Tous les auteurs que nous avons cités à l'article précédent, ont aussi traité du giroflier; ainsi, nous nous contenterons de faire observer que c'est sous le nom de *charumfel* qu'il faut le chercher dans les arabes; et que l'on pourra, quant aux auteurs de matière médicale, consulter principalement Lemeri, Pomet, Geoffroi, Dale, Herman, Valentin, etc., qui ont également parlé du giroflier et du muscadier. On s'instruira dans Linschot et dans le dictionnaire de Savary, des spéculations de commerce, prix et droits de douane concernant l'une et l'autre épicerie. L'*Encyclopédie* offre aussi des articles intéressans à ce sujet; mais il n'est point d'ouvrage aussi instructif, sur ce double objet, que Rumphe. Ce voyageur, curieux et savant,

qui a demeuré très-long-tems dans les Moluques, pays natal des épiceries, en a donné une histoire complète dans le second volume de son *Herbier d'Amboine*, auquel il faudra recourir, sur-tout lorsqu'il s'agira de s'instruire ultérieurement de la récolte, des préparations et des envois de ces mêmes épiceries : tems, qui selon nos vœux, ne tardera pas de couronner les soins qu'on aura pris de leur éducation. »

EXTRAIT d'un Mémoire de M. Poivre, contenant l'état dans lequel il a remis la colonie de l'Ile-de-France à son successeur.

25 Aout 1772.

« Sans les contrariétés navales et physiques que j'ai éprouvées pendant tout le tems de mon administration, j'aurais remis à mon successeur la colonie de l'Ile-de-France dans l'état le plus florissant ; on peut en juger par mon plan d'administration, par la suite des opérations que j'ai faites pour l'exécution de ce plan, par ma persévérance à ne jamais m'écarter, malgré toutes les persécutions, des vues renfermées dans le mémoire du roi,

qui, en nous montrant la destination de la colonie confiée à nos soins, nous traçait la marche que nous devions suivre pour la conduire à cet unique but.

« Une maladie épidémique qui ravageait l'île depuis plus d'une année; une surcharge extrême et imprévue de consommateurs, qu'il avait fallu nourrir et renvoyer sans aucun secours de France; deux ouragans consécutifs, et une sécheresse qui les a suivis, avaient dérangé mes projets pour la partie de l'approvisionnement.....

ARTICLE II.

Agriculture.

« J'ai trouvé l'île sans culture, je l'ai remise à mon successeur avec une agriculture éclairée sur les objets essentiels; délivrée, par mes soins, du fléau terrible des sauterelles, et fortifiée par une augmentation d'environ huit à dix mille esclaves.

« Au milieu des oppositions les plus fortes, dépouillé par les chefs militaires de toute l'autorité attachée à ma place, mais appuyé sur celle que donne la raison, dont l'empire

est au-dessus de toutes les résistances, je n'ai ni contraint, ni commandé; j'ai fait voir au cultivateur son véritable intérêt, je l'ai dirigé dans ses travaux, je lui ai donné l'exemple d'une meilleure culture; par ce moyen, j'ai laissé à mon successeur une agriculture montée à un tel point, que, sans la sécheresse extraordinaire qui a suivi deux ouragans, la récolte des blés eût produit plus de deux millions pesant, suivant le rapport ordinaire des terres, année commune, sans parler des orges, des avoines et des légumes secs; les colons avaient semé plus de deux cents milliers de blé que je leur avais avancés.

« Les obstacles apportés à l'établissement d'une excellente agriculture, ont certainement retardé le succès de mes efforts. Sans ces contrariétés, j'eusse remis à mon successeur une colonie fondée sur une agriculture telle que, dans aucun tems, il n'eût été embarrassé pour les subsistances; mais après l'éloignement des contradicteurs, la raison que j'ai fait entendre rentrera dans ses droits, les plus brouillons de l'île seront forcés de revenir à elle; et, quoiqu'absent, la colonie me devra l'abondance dont je lui ai montré la route.

ARTICLE III.

Troupeaux.

« Sans de fausses opérations qui ont fait couper nos arbres par le pied pour manger leurs fruits, j'eusse remis à mon successeur une colonie abondante en troupeaux, de manière que les approvisionnemens en viande eussent été assurés dans tous les tems. J'avais travaillé avec le plus grand succès à cet objet pendant deux années, il m'en eût fallu encore deux autres qui ne m'ont pas été accordées.

« Malgré la destruction de nos troupeaux, causée par l'établissement prématuré d'une boucherie publique, je suis parvenu, à force d'économie, à force d'attention, à parer les grands coups de destruction, à laisser à mon successeur huit mille têtes de gros bétail formant souche; je n'en avais trouvé dans l'île qu'environ trois mille.

ARTICLE IV.

Matériaux, munitions et marchandises.

« Outre les approvisionnemens et subsistances, et les précautions les plus sûres pour

les augmenter, je laissai à M. M.....; premièrement, plus de trente mille pieds cubes de bois de construction et de charpente, sans parler d'une quantité plus considérable encore de bois de fer, fourni pour les plates-formes de nos batteries, qui n'ont pas été employés, et peuvent l'être à divers usages.....

ARTICLE XI.

Connaissance des productions naturelles des deux îles.

« J'avais trouvé les deux colonies dans l'ignorance la plus profonde sur toutes les productions naturelles de leur sol. Les médecins eux-mêmes, au milieu des plantes les plus salutaires, n'employaient pour le traitement des maladies, que des herbes, des racines, des écorces desséchées, transportées de France, et qui avaient perdu toute propriété par un si long transport.

« Les colons, dans la même ignorance, voyaient périr sous leurs yeux, faute de remèdes, de malheureux esclaves, qu'ils eussent conservés par le secours des plantes qu'ils foulaient aux pieds, et dont ils ne connaissaient pas l'usage. Entourés de vulnéraires

de plantes émollientes, de résines balsamiques, de racines, d'écorces salutaires, de graines à huile, ils n'en tiraient aucun parti.

« J'étais parvenu à dissiper les ténèbres d'une ignorance aussi funeste, par le secours de M. de Commerson, l'un des plus savans médecins-botanistes de l'Europe, que j'avais retenu, au retour de son voyage avec M. de Bougainville ; je lui avais donné toutes les facilités pour hâter et assurer le succès de son travail.

« Dans l'espace d'environ trois années, ce naturaliste était parvenu à faire l'histoire naturelle de nos deux îles, et d'une partie de Madagascar.

« En attendant l'impression de son ouvrage, qui sera de la plus grande utilité aux deux colonies, il avait démontré, tant aux médecins des hôpitaux du roi qu'à tous les colons, que la providence a placé, par-tout sous la main, dans les deux îles, les plantes les plus propres à guérir les maladies du climat : il leur avait fait connaître ces plantes, et leur usage, en dissipant, à cet égard, les ténèbres de l'ignorance qui, dans tous les cas, est un des plus terribles fléaux de l'humanité. J'ai épargné à mon successeur toute

sollicitude sur un point aussi important pour un administrateur.

ARTICLE XII.

Connaissances relatives à la sûreté de la navigation ; établissement sur cet objet.

« J'ai laissé à mon successeur un amas considérable de connaissances qu'on n'avait pas avant mon administration, pour la sûreté de notre navigation, tant autour de nos îles, qu'à la côte orientale de Madagascar et sur la route des Indes, au travers de l'archipel qui sépare nos îles de celles des Maldives.

« Une suite de voyages faits pendant toutes les années de mon administration, nous avait procuré de bonnes cartes de la côte orientale de Madagascar, de toutes nos mers, des îles, bancs et écueils qui s'y trouvent ; nos recherches avaient été appuyées sur de bonnes observations astronomiques, par le travail de M. l'abbé Rochon, astronome de la marine.

« J'avais assuré des découvertes et des connaissances aussi précieuses, par l'établissement d'un dépôt de cartes et journaux, confié à un habile officier hydrographe ; établis-

sement utile, que j'ai laissé encore à mon successeur.

ARTICLE XIII.

Divers objets de culture rassemblés.

« Pendant les six années de mon administration, j'avais fait usage de mes connaissances acquises pendant dix-huit années de voyages et de recherches, pour rassembler, à l'Ile-de-France, toutes les productions utiles, soit au commerce, soit aux usages ordinaires de la vie, ou même simplement agréables, des quatre parties du monde, et sur-tout de l'Asie.

« A force d'instructions données à nos navigateurs, j'étais parvenu à procurer à notre colonie, outre la culture des épiceries fines, celle de tous les arbres et plantes aromatiques de l'Asie et de l'Afrique. J'avais rassemblé les ravend-sara, les bois d'aigle, les santals, les camphriers, poivriers, cardamones, anis étoilés, etc.; les thés, les cacaoyers, les arbres fruitiers de toute espèce, sur-tout les arbres et les plantes propres à fournir des subsistances, tels que le sagou, l'arbre à pain, les nelumbo, les arbres ou plantes qui donnent

des graines huileuses, qui fournissent des teintures. La collection en a été immense, tout réussissait parfaitement dans le vaste jardin que j'ai laissé à mon successeur; tout donnait à la colonie l'espérance la mieux fondée d'une infinité de jouissances riches, utiles et agréables.

« De telles collections, que tout autre qui n'aurait pas eu les mêmes connaissances n'eût pu se procurer, suffiraient pour faire la richesse de plusieurs colonies; elles méritent sans doute d'être conservées. Non-seulement tout homme d'état, tout administrateur, mais tout citoyen instruit doit en sentir l'importance.

ARTICLE XIV.

Augmentation de la ville du Port-Louis.

« J'ai remis à mon successeur, le chef-lieu de la colonie, la ville du Port-Louis, augmentée en population, et en nombre de maisons de plus d'un tiers pendant mon administration, avec toutes les rues alignées. J'ai laissé cette ville avec une église réparée solidement, et décente pour le culte public : j'ai laissé une imprimerie bien montée et très-utile, tant

pour la facilité du service que pour l'avantage de la colonie entière.

ARTICLE XV.

Exécution de l'ordre du roi, pour rendre l'Ile-de-France une colonie de richesses.

« En remettant à mon successeur la colonie de l'Ile-de-France, avec toutes les améliorations détaillées dans les quatorze articles qui précèdent, je lui ai remis un des grands intérêts de sa nation entre les mains.

« J'ai eu le bonheur de remplir parfaitement les vues de sa majesté dans l'objet principal de ma mission. Je n'avais été envoyé à l'Ile-de-France, je n'en avais accepté l'administration, que pour tenter d'en faire une colonie de richesses, en introduisant la culture des épiceries fines, la plus riche qui soit connue, la seule qui puisse remplir les desseins du gouvernement sur cette île.

« J'ai laissé à mon successeur les deux colonies en possession de la culture du giroflier et du muscadier, dont le produit fait la richesse de la compagnie d'Hollande. Je lui ai laissé cette culture dans le meilleur état; les plantes des deux espèces végétaient avec la

même vigueur que les autres naturelles au pays; ils donnaient tous les plus grandes espérances : quelques-uns promettaient de fructifier dans moins de trois ou quatre années.

« Un dépôt aussi précieux exige toute l'attention de celui à qui il est confié. Si le dépositaire n'a ni goût, ni connaissance en agriculture; s'il ne sent pas le prix du dépôt; s'il se conduit par de petites vues; si de petites préventions ont quelqu'empire sur son ame; s'il n'est pas instruit sur les avantages du commerce en général, sur le partage que les différentes nations en ont fait entre elles, sur le degré de puissance qui revient à chacune, en raison de ses profits, dans son commerce particulier; s'il ne sait pas quel poids ajoute à la balance du commerce de la Hollande, celui de ses épiceries, le dépôt est mal confié, j'aurai travaillé en vain, et un très-grand intérêt de notre commerce sera sacrifié... Tant de brouillons ont écrit de l'Ile-de-France, tant de mauvais sujets qui ont passé de cette colonie dans la métropole, y ont dit qu'il n'y avait pas d'épiceries à l'Ile-de-France, qu'il est possible qu'on les ait crus, ou qu'on ait douté au moins, soit de l'existence de cette culture établie, soit de son succès.

« M. M***, en arrivant à l'Ile-de-France, me parut étonné d'y trouver cet objet de richesses. Il m'avoua avoir lu, au cap de Bonne-Espérance, une lettre ostensible pour les hollandais, que j'avais écrite à notre agent, au sujet des bruits qui couraient parmi eux sur notre acquisition, d'avoir été lui-même trompé par cette lettre, d'en avoir envoyé l'extrait au ministre.

« J'ai remis à mon successeur le riche jardin que j'ai formé, dans lequel les plants des deux épiceries, cultivés comme ils doivent l'être, réussissaient parfaitement. Je lui ai laissé en même-tems, le jardinier que j'avais instruit dans cette culture. Je lui ai remis un plan très-étendu de ce même jardin, avec un catalogue de tous les arbres et plants qu'il contenait, par numéros; de manière que l'homme le moins intelligent dans cette partie, peut, d'un coup-d'œil, trouver et reconnaître chaque plant.

« J'ai montré, moi-même, toutes les richesses de ce jardin, aux deux nouveaux administrateurs; je leur ai fait examiner l'état florissant de tous les plants, sur-tout des deux épiceries fines et leur quantité; j'en ai fait dresser un procès-verbal qu'ils ont signé l'un

et l'autre; par cette signature, je les ai intéressés en commun à la conservation du dépôt précieux que je leur ai laissé.

« Avant mon départ, je leur ai remis à chacun des observations sur les principaux avantages que la nation doit retirer d'une culture aussi riche. Mon objet a été de les échauffer un peu en sa faveur.

« Je pense n'avoir oublié aucune précaution pour assurer, après mon départ, contre tous les événemens, la durée du service que j'avais été essentiellement chargé de rendre à l'état, et que j'ai eu le bonheur de lui rendre.

« J'ai assuré notre possession par une deuxième importation très-considérable. J'ai réparti les plants apportés, entre les Iles-de-France, de Bourbon et de Séchelles; je les ai fait distribuer aux meilleurs cultivateurs des deux premières îles; je leur ai donné, par une instruction très-détaillée, toutes les connaissances nécessaires pour faire réussir leur culture; j'ai confié celles que j'ai envoyées établir sur la grande île de Séchelles à un excellent homme, auquel j'ai donné toutes les instructions et les secours dont il pouvait avoir besoin; j'ai remis à M. M..... des plants

de girofliers et de noix muscades germées en très-bon état, pour l'envoi de ces plants et graines à notre colonie de Cayenne, suivant l'ordre du ministre; je lui ai remis un jardin qui en est rempli; je lui ai donné tous les moyens pour en suivre la culture avec succès; je lui ai fait observer qu'il aurait plus de mérite et plus de gloire à conserver que je n'en ai eu à acquérir; j'ai réclamé, au nom du roi, pour l'intérêt de la colonie et de notre commerce, auprès des deux nouveaux administrateurs, faveur et protection pour des plants qui réussissaient déjà parfaitement d'eux-mêmes, et qui feraient notre richesse s'ils ne sont pas détruits : je n'ai pu rien faire de plus.

« J'aurais sacrifié, avec la plus grande joie, le reste de mes jours au service du roi et de mon pays, pour conduire jusqu'à la fin un ouvrage aussi avancé par mes soins, si j'avais pu espérer que ma santé perdue par un travail toujours renaissant dans la place que j'occupais, m'eût conduit jusqu'à ce terme désirable : il eût même été agréable pour moi de recueillir les premiers fruits de cette culture, de livrer moi-même au commerce de la nation, ce nouvel objet de richesses, d'en-

diriger les premières exploitations, et de concourir, par mes connaissances, aux arrangemens qui seront indispensables entre notre commerce et celui de la Hollande, lorsque nous commencerons à en partager avec elle la branche la plus riche. Mais, dans l'état d'infirmité et de souffrance où j'étais lorsque j'ai demandé avec tant d'instance mon rappel, que j'ai obtenu, il était évident que je ne pouvais résister long-tems dans une place où j'éprouvais les désagrémens les plus inouis, et où je n'étais secondé de personne. . . . . . .

Dernière observation.

. . . . « Si, dans mon mémoire en reddition de comptes, il m'est échappé quelques expressions fortes contre ceux qui ont mis des obstacles au bien que je voulais faire, je prie de croire que ces expressions n'ont été dictées par aucune récrimination contre les personnes.

« Il est cruel de perdre un tems précieux à relever, chaque jour, un édifice qui est renversé chaque jour.

« Il est désespérant, pour un administrateur, de se voir contrarié, non par des étran-

gers rivaux de notre prospérité nationale, mais par des serviteurs du même maître, auxquels les mêmes intérêts ont été confiés en commun.

« Un administrateur honnête, sûr de lui-même et de la pureté de ses intentions, oublie facilement les insultes qui lui ont été personnelles; supérieur aux petites intrigues de ses contradicteurs, il méprise leurs mensonges, leurs calomnies; la vérité seule les détruit avec le tems, et le vent les emporte.

« Mais, touché avec raison du malheur et de la misère d'une colonie confiée à ses soins, qu'il devait et qu'il aurait pu rendre abondante et heureuse, il sent vivement les contrariétés qui rendent inutiles ses efforts pour remplir cet objet. Il ne peut, sans être touché de la plus vive douleur, voir trahir le service du roi et les intérêts de sa patrie; il ne peut exprimer fortement ce qu'il sent de même. Il est excusable, si, dans le compte qu'il rend de ses travaux et des contradictions qu'il a éprouvées, il lui échappe des expressions amères.

« Si, dans la suite de ce mémoire, j'ai dit des vérités dures, je suis en état de prouver que ce sont des vérités. J'ai passé sous silence

toutes celles qui ne regardent que le caractère, les mœurs, la conduite privée des personnes dont j'ai eu à me plaindre; elles ont eu moins d'influence contre mes opérations; j'ai même cru devoir supprimer de cette reddition de comptes, des articles entiers d'administration, qui m'auraient conduit à dire des vérités plus dures encore.

« J'ai craint de dire des vérités incroyables, de paraître vouloir les opposer aux calomnies de mes contradicteurs : sans haine, sans aucun ressentiment de leurs outrages particuliers, j'ai évité toute personnalité dans tout ce que j'ai dit ; je n'ai été inspiré par aucun autre sentiment que par celui du regret d'avoir perdu un tems précieux, de n'avoir pu opérer le bien que j'aurais voulu faire, et de produire ma justification. »

Lettre de Rama, jardinier noir, esclave de l'habitation de Monplaisir, à M. Poivre, ancien intendant des Iles-de-France et de Bourbon.

A Monplaisir, Ile-de-France, le 12 août 1774.

Mon cher et ancien maître,

« J'ai souvent demandé de vos nouvelles depuis votre départ, sans avoir pu en avoir ; mais enfin, ayant appris qu'on parlait beaucoup de vous au port, j'ai demandé permission d'y aller, et j'y ai appris qu'il était arrivé, par un navire, un mémoire de vous, dans lequel vous avez la bonté de parler de moi. J'ai été plusieurs jours sans pouvoir me procurer ce mémoire pour me le faire lire ; mais enfin je l'ai eu, et j'ai prié un blanc de mes amis (car les noirs en ont ici parmi les blancs, et c'est à votre bonté que les gens de notre espèce ont un peu cette obligation) de m'en faire lecture.

« Il m'a enchanté, quoiqu'il y ait beaucoup d'endroits que je n'ai pas compris. Je l'ai retenu de mémoire, et je vous prie de me permettre de vous faire part des réflexions que

j'ai faites, d'après ce que j'en ai entendu dire à quelques anciens noirs, commandeurs de ma connaissance, avec lesquels j'en ai beaucoup parlé.

« Vous aurez la bonté d'excuser mon style ; s'il n'est pas pompeux, il sera clair ; et mes camarades m'ont dit que cela valait mieux, quand on voulait se faire bien entendre, et qu'il n'y avait que ceux qui avaient la mauvaise intention de déguiser le vrai, qui évitaient la simplicité, et qui se jetaient à l'écart pour tromper les lecteurs, et détourner leur attention.

« Vous commencez, mon bon maître, par vous plaindre que vous avez éprouvé dans ce pays-ci des contrariétés morales et physiques, (je me suis fait expliquer ces deux mots) : eh ! qui n'en éprouve pas dans ce pays-ci ? Les chefs sur-tout y sont exposés, par état, plus que les autres : votre successeur et celui du gouverneur ont été dans le même cas ; ils n'ont pas besoin de le dire, aussi n'en parlent-ils pas ; mais toute la colonie le dit et le répète. Eux se sont occupés à y remédier, sans perdre de tems ; et tous mes camarades et moi, convenons de bonne foi que c'est le parti le plus sage, et le seul à prendre.

ARTICLE PREMIER.

Approvisionnemens.

— J'ai été bien surpris, mon bon maître, quand j'ai entendu lire l'article des approvisionnemens; je me le suis fait répéter, car je croyais que mon ami blanc se trompait. Vous savez bien que quand vous partîtes sur le vaisseau *l'Indien*, et M. le gouverneur sur la flûte *l'Ile-de-France*, les 20 et 29 octobre 1772, on ne put donner aux équipages que quarante-cinq jours de vivres seulement, pour gagner le cap de Bonne-Espérance; qu'il manquait à ces vaisseaux jusqu'à des cables, qu'on dit que vous prendriez chez les hollandais. J'ai su même par le noir commandeur des calfats, que, dans la disette totale où se trouvait le port, on imagina, pour carêner votre vaisseau, de prendre dans les magasins des vieux bâtons d'onguent avarié, restant des magasins de la compagnie, qu'on mêla avec ce qu'il fut possible de rassembler d'autres matières propres à faire une carêne, et qu'on vous expédia de la sorte. Vous auriez peut-être eu peur de périr en route, si vous l'aviez su en partant; c'est

ce qui fit, je crois, qu'on ne vous en dit rien; mais, comme vous voilà rendu à bon port, je crois devoir ne pas vous cacher cette vérité, sur laquelle vous pouvez compter; car vous savez que souvent on la sait mieux encore par des noirs, sur-tout entre eux, que par les blancs, qui ont ou croient avoir des raisons de la déguiser.

« Je n'ai pas moins été surpris d'entendre ce que dit votre mémoire au sujet de votre successeur, que vous annoncez comme l'ayant laissé bien autrement approvisionné que vous ne l'avez été vous-même à votre arrivée dans la colonie. Je ne me rappelle pas de si loin; mais j'ai tant ouï dire le contraire par des noirs des magasins de la compagnie, que je ne sais que croire, et que je ne puis que dire, qu'il fallait donc que vous n'eussiez rien trouvé du tout à votre arrivée. C'est, au surplus, un fait facile à éclaircir; car, pour payer à la compagnie ce qu'elle a livré au roi, il y aura eu, à ce que je crois, ce qu'on appelle un *inventaire*. Si vous aviez bien fait, vous en auriez fait faire un en attendant votre successeur, ou du moins un recensement général, pour pouvoir, à son arrivée, le lui remettre bien arrêté et reconnu par le garde-

magasin, et alors on aurait pu juger. Mais j'ai ouï dire, par le noir qui balaie les bureaux du magasin, que vous n'avez laissé aucun registre de recette, de dépense et de balance en règle, et par conséquent point d'inventaire; et j'ai d'autant plus lieu de le croire, que je sais que votre successeur s'est occupé de faire faire un recensement général qui a été très-long, parce que le courant du service empêchait de se livrer tout entier à cette opération; et que ce n'est que depuis peu qu'enfin le garde-magasin est chargé comme comptable, par un inventaire signé de lui; en sorte que ci-devant, à le supposer mal intentionné, il aurait pu impunément léser le roi, puisqu'il n'y avait aucune pièce sur laquelle on pût raisonnablement exiger de compte. J'ai ouï dire cela à une négresse du garde-magasin, qui a entendu sa belle-mère dire qu'elle désirait bien que cet inventaire fût fini, pour sa tranquillité et celle de son gendre. Pascal, noir libre, cuisinier de M. l'intendant, m'a aussi assuré que son maître avait fort à cœur cet arrangement, afin d'assurer dans cette partie, le bon ordre et les intérêts du roi. Vous avez connu, mon cher maître, ce Pascal; c'est un fort bon

homme, qui a beaucoup de bon sens ; il est créole de Saint-Domingue ; il a servi, à ce qu'il m'a dit, son maître dans les ports et à la mer. Il a été à Cayenne avec lui, et dans toutes les colonies françaises ; il l'a aussi suivi dans un voyage qu'il a fait dans les colonies hollandaises, anglaises, danoises et espagnoles, ce qui me donne encore plus de confiance dans ce qu'il dit. Pascal aime beaucoup son maître, et il fut fort affligé quand il le vit n'avoir pas de pain pour sa table, et forcé de manger du riz pendant quelques jours. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'après votre départ, il fallut retrancher partie de la ration aux blancs et aux noirs, preuve que l'abondance ne régnait pas ; que la nuit du 9 au 10 avril 1773, il survint un troisième ouragan qui ravagea tout ; qu'il fut nécessaire de retrancher encore davantage les vivres ; que les riz que vous espériez qui vous arriveraient du Bengale, n'arrivèrent point, et ne sont arrivés que très-long-tems après : qu'enfin, sans la cargaison de blé que le navire *le Conquérant*, que votre successeur avait expédié pour le Cap dès avant votre départ, c'est-à-dire, dès le 3 octobre 1772, et qui fut de retour le 13 mars 1773, la colonie mou-

rait de faim. Vous savez cela, mon cher maître, car vous avez vu ce navire au Cap, ainsi que *la Marie-Adélaïde*, qui partit peu de jours après vous (le 19 novembre 1772) pour y aller chercher du secours, et vous avez bien su que c'était le besoin le plus urgent qui les avait fait expédier. Il faut encore vous dire que le navire *le Conquérant*, ayant essuyé du mauvais tems en revenant, fut obligé de jeter à la mer une partie de sa cargaison; et que ce fut au hasard d'un coup de barre heureux, que la colonie a dû son salut. Cette réflexion porte ma surprise au comble, lorsque je vois que vous avancez que la colonie était bien approvisionnée à votre départ; et je ne peux pas m'empêcher de vous dire (pardon de la liberté, mon cher maître,) que les faits sont si publics, que le régiment d'Artois et de Normandie, qui ont repassé en France, l'auront si souvent répété à leur arrivée, ainsi que quiconque aura passé en Europe, que, d'un autre côté, toute la colonie en a été témoin de si près, que vous avez risqué de ne pas faire croire un mot de votre mémoire en débutant de la sorte. Vous aviez si beau jeu pour vous excuser d'ailleurs, que vous pouviez donner de bien meilleures

raisons. Vous aviez des espérances, vous les avez données à votre successeur ; mais, mon bon maître, les espérances ne sont pas des vivres.

ARTICLE II.

Agriculture.

« Pardonnez-moi, mon cher maître ; mais c'est trop dire que d'avancer que vous avez trouvé l'Ile-de-France sans culture : vous êtes convenu, à la fin du précédent article, que vous aviez trouvé peu, mais du moins quelque chose dans les magasins, à votre arrivée. La saison des semailles était passée, avez-vous dit. On semait donc avant vous. Vous aviez dix-huit mois à attendre la première récolte, ajoutez-vous ; on connaissait donc, avant vous, des récoltes et leurs époques. Il faut, mon cher maître, en fait de choses aussi importantes, prendre garde d'en trop dire. Votre mémoire est public en France, il l'est ici : vous jugez bien qu'à force d'être lu, il se rencontre des lecteurs qui raisonnent et qui calculent sérieusement et froidement, parce que vos débats avec messieurs les gouverneurs ne les regardent pas et leur importent fort peu ; d'ailleurs, vous avez des ennemis, c'est le sort

de tous les hommes en place : ils éplucheront votre mémoire et ne vous feront grace de rien.

« Vous commencez à attaquer vos deux collégues qui, dites-vous, *vous ont dépouillé de toute l'autorité attachée à votre place. La raison*, ajoutez-vous, *dont l'empire est au-dessus de toutes les résistances, vous a appuyé.* C'est bien dit, et cela est bien beau; mais, mon cher maître, je ne connais pas l'espèce de raison qui vous a étayé ; mais je crois qu'il y en a une meilleure, c'est celle qui, jointe à la patience, à la franchise, au travail assidu, à l'égalité de conduite, surmonte tous les obstacles, franchit toutes les barrières qui s'opposent au bien, ramène les esprits sans les effaroucher, captive les suffrages en général, apprivoise les plus féroces, et attire l'estime de tout le monde. Avec ces étais, un collégue, s'il ne vous aime pas, vous rendra justice du moins, et cela suffit. Il vous estimera ; et enfin, à le supposer homme à ne pas se rendre à tout cela, vient nécessairement un tems où il se fait si bien connaître, et de toute la colonie et du ministère, qu'enfin votre cause est la bonne et parle pour vous, sans que vous ayiez besoin de le faire. Je conviens que le rôle que je détaille est difficile et pé-

nible à jouer, et que la nature humaine regimbe quelquefois; mais pourquoi est-on en place? N'est ce pas pour faire des sacrifices, pour s'oublier soi-même, pour être enfin plus sage que les autres, plus modéré, plus patient, plus laborieux, et par conséquent plus éclairé? Vous auriez évité au ministre d'entendre des discussions qui doivent lui déplaire fort, en vous étayant de cette manière d'être là, et vous vous seriez procuré à vous-même et aux autres plus de tranquillité.

« Je reprends votre article *agriculture*.

« Vous avez concouru, mon cher maître, à détruire les sauterelles, c'est-à-dire, vous ne l'avez pas empêché; car, de bonne foi, l'habitant voyant ce fléau ravager son bien, n'a pas attendu que vous lui ayiez persuadé par de longs discours que c'était un mal: ce sont les habitans qui, avec leurs propres noirs, ont fait la chasse. Le gouverneur et vous, avez permis de s'attrouper pour cela; vous avez dit que cela était très-bien fait, et tout le monde en convient. Vos successeurs feraient de même, si les sauterelles revenaient; et s'ils pouvaient faire détruire les rats, les oiseaux, les poux, les scarabées qui font ici tant de tort, ils n'y manqueraient pas. Tout le monde

convient du mal que ces animaux font, chacun s'en défend comme il peut : malheureusement on n'a pas encore trouvé les moyens de s'en défaire absolument ; et mon cher maître, vous rendriez un grand service à la colonie, si vous pouviez indiquer un moyen sûr, prompt et bien calculé, pour la débarrasser de ces fléaux ; je dis bien calculé, car beaucoup de gens indiquent des moyens, mais la plupart ont des inconvéniens, ensorte qu'on est fort embarrassé. Rien ne coûte moins que projeter ; c'est l'exécution qui rencontre presque toujours des difficultés.

« Pour finir cet article, mon bon maître, permettez-moi de vous donner mon avis sur l'agriculture ; quoique je ne sois que jardinier, j'entends un peu la culture du blé. Je crois que le véritable encouragement pour l'agriculture est de donner un bon prix aux grains nourriciers, de les recevoir tous, de payer exactement les lettres-de-change qu'on donne à celui qui fournit ; je crois ce moyen le seul bon. Mais, me direz-vous, peut-être fournira-t-on plus qu'on ne peut consommer, et alors le roi sera exposé à une perte de grains considérable. Je réponds à cela deux choses ;

1°. Que je ne crois pas que jamais ces deux

îles-ci puissent fournir, année commune, à leur subsistance ;

2°. Que pour éviter cette perte, qui vous inquiète, il n'y a qu'à construire des étuves et des caisses pour conserver les grains, suivant la méthode d'un monsieur de Paris. Vos successeurs viennent de remplir cet objet, et j'ai ouï dire au meunier de la grande rivière, et à tous les blancs, que cela réussirait parfaitement, et que c'était un établissement qui en tout tems ferait honneur à leur administration; parce que d'abord cela prouve qu'ils s'entendent et sont d'accord pour faire le bien, et ensuite parce que cela assurera au pays des subsistances en tout tems, et empêchera le surperflu de tomber en pure perte. Cette étuve et les caisses réunissent deux avantages, celui de pouvoir loger beaucoup de grains dans un petit espace, et celui de le conserver exempt de toute fermentation, sans faire aucune dépense pour le remuer. Vous verrez sur cela des détails dans les gazettes de la colonie; car depuis votre départ, nous en avons une que nous nous amusons à nous faire lire les soirs après notre travail : cela nous fait rire, quoique souvent nous n'y comprenions rien.

ARTICLE III.

Troupeaux.

« Je ne sais pas, mon cher maître, si ce que vous dites de M. le gouverneur est vrai, et si c'est véritablement lui qui vous a empêché de nous laisser plus de bestiaux. Il est en France, il pourra répondre. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est public qu'il s'est lui-même privé de viande de boucherie à sa table, et pendant long-tems; et qu'il s'est beaucoup fâché contre un bon habitant de notre paroisse, chez lequel il fut dîner, et qui croyant bien faire, fit tuer un veau pour le régaler : et je pense que si ce que vous dites est vrai, vous aurez eu soin d'en informer à tems et exactement le ministre; votre correspondance fera votre titre : vous l'avez d'ailleurs toute emportée; car j'ai ouï dire au piou de l'intendance, qu'en nettoyant les cartons de papiers, et pour chasser quelque cancrelas des papiers timbrés, *correspondance de M. Poivre avec le ministre*, il n'avait trouvé dedans qu'un très-mince cahier ayant pour titre : *Copie de huit lettres de M. Poivre au ministre, total de la corres-*

pondance qu'il a laissée à l'intendance. J'ai paru surpris, et je lui ai demandé si c'était tout, et s'il n'y avait pas votre correspondance avec Bourbon, le Cap, l'Inde, Séchelles, Rodrigue, Batavia. Il m'a assuré qu'il n'avait jamais vu une seule lettre de ces endroits, ou pour ces endroits, de vous, ou à vous écrites. Vous devez savoir cela mieux que personne ; pour moi, je pense que sans doute votre successeur, regardant votre correspondance comme très-précieuse, aura eu soin de la tenir sous la clef ; mais pourquoi aurait-il aussi oublié sur ses tablettes vos huit lettres au ministre, que vous lui avez laissées ? Je n'y comprends rien : au surplus, vous auriez rendu compte de la remise que vous lui aurez faite ; et de son côté, il aura aussi informé du vrai de cet objet intéressant. Car, si vous aviez quitté l'intendance sans lui laisser de correspondance, vous l'auriez mis dans un grand embarras pour suivre le fil de beaucoup d'affaires que vous aviez commencées sans les finir. Eh ! mon cher maître, vos meilleurs amis disent que vous en faisiez beaucoup comme cela.

« Quoi qu'il en soit, nous sommes pauvres en bétail. Vos successeurs ont borné la bou-

cherie à l'absolu indispensable, et sont fort attentifs à empêcher la destruction des bestiaux. Ils avaient envoyé en dernier lieu la flûte *la Fortune*, pour en chercher à Madagascar, où ils en ont fait rassembler. Un accident très-fâcheux a rompu les mesures; la flûte s'est perdue au fort Dauphin, le 3 avril dernier; mais pour cela, leurs vues n'étaient pas moins bonnes: ils s'occupent à remédier à cet inconvénient; et de concert, avisent aux moyens les plus prompts et les plus convenables; aussi nous disons souvent que, quand on s'entend bien, tout va mieux. Moi, je crois que pour s'entendre, il n'y a qu'à vouloir et être de bonne foi.

ARTICLE IV.

Matériaux, munitions et marchandises.

« Vous nous voulez tant de bien, mon cher maître, que vous nous croyez toujours dans le meilleur des mondes, ou du moins vous faites semblant de le croire; je reconnais bien là votre bon cœur. Vous nous parlez toujours des approvisionnemens et subsistances que vous nous avez laissés; on voit bien que vous voudriez nous guérir de la peur. Vous pouvez

parler franchement; à présent que la frayeur est passée, nous ne ferons qu'en rire. Vous savez bien que quand vous partîtes sur le vaisseau l'*Indien*, vous dites au pilote qui vous sortait (c'était Lagrange, qui, à propos de cela, est mort depuis votre départ) : « *Adieu,* « *mon ami, bien des amitiés à M. l'inten-* « *dant; dites-lui combien je suis touché de* « *le laisser dans une si grande détresse.* » Le pauvre Lagrange en fut attendri; et quand j'eus occasion de le voir, et qu'il m'en parla, il avait les larmes aux yeux, et me disait : « Voyez-vous le bon cœur! »

« Vous citez toujours, mon cher maître, des quantités positives; vous avez laissé *plus de trente mille pieds cubes de bois de construction et de charpente, sans parler d'une quantité plus considérable encore de bois de fer pour les plates-formes des batteries;* d'après cela, *plus* de trente mille d'une part, et *plus* encore de l'autre, font soixante mille. Sur quoi avez-vous calculé les soixante mille et *plus?* Car avec le *plus*, on peut encore s'étendre tant qu'on voudra. Avez-vous l'inventaire du grand port, de la grande rivière et du Port-Louis? car on fournit dans ces trois endroits; et quand vous auriez laissé

tout cela, mon cher maître, c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout : il faudrait voir si vous avez eu soin de travailler en homme du métier, c'est-à-dire, à composer un assortiment, sur-tout pour la marine. Il y a bien des gens qui disent que vous n'entendez pas beaucoup cette partie-là, mais il faut les laisser dire; et si vous avez porté des états bien détaillés, chantier par chantier, ils seront bien attrapés de vous voir si bien en règle.

« Pour nous faire croire toujours, mon cher maître, que vous nous avez laissés ne manquant de rien, vous faites six paragraphes de votre quatrième article; cela a un air plus étendu. Mais vous avez beau citer des plombs, du salpêtre, du soufre, des huiles, et mettre au bout un *etc.*, tout cela, je le répète, sera contesté, faute par vous de pouvoir citer un inventaire. Cet *etc.* sur-tout, que voulez-vous qu'on en pense? C'est comme vos trente mille pieds cubes de bois, et *plus*. Cet *et plus*, et votre *etc.* ne satisfont pas, et ne répondront jamais bien à la disette, notoirement connue, d'une partie de tout cela.

« Votre paragraphe troisième veut parler des marchandises venues de Chine, par le navire *le Marquis de Narbonne*. Vous auriez

dû, mon bon maître, glisser sur celui-ci très-légèrement. C'est ce navire qui, à ce qu'on dit dans le tems, et qu'on dit toujours, qui fit un marché si avantageux pour ses intérêts, en 1771. Vous avançâtes, dit-on, à l'armateur, 238,000 liv.; et vous convîntes que vous prendriez, à son retour, les marchandises au prix de facture, en y ajoutant cent pour cent de bénéfice. Il me semble que dans ce marché, le particulier a pu aisément compléter sa cargaison, dont il ne paraît pas même qu'il restât garant, si le navire se perdait.. ....

(*Nota*. Le reste de ce paragraphe n'a plus rapport qu'à de misérables observations sur des objets du plus mince intérêt, qui décèlent l'animosité du prétendu jardinier).

« Le quatrième paragraphe parle de toiles de l'Inde nécessaires à l'habillement des noirs, et à la traite que vous avez laissée, dites-vous, pour *plus* d'une année. Voilà encore un *plus*, mon cher maître, qui vous fera grand tort.

« Le cinquième entend parler d'une cargaison restée, je ne sais pourquoi, à Manilles. Le capitaine Lefer devait la rapporter; il ne l'a pas fait, parce que votre instruction ne lui

disant pas qu'il pouvait la rapporter si elle n'était pas vendue, il n'a pas osé, et a été littéral. Vos successeurs voyant cela, y ont envoyé une frégate; la mauvaise saison l'a empêchée de gagner les Manilles; ils n'ont pas perdu courage, ils ont fait un arrangement, cette année, pour retirer cette cargaison ou son produit, et nous attendons l'issue de cette affaire. J'ai ouï dire qu'en général cette cargaison était composée d'effets de mauvaise défaite, en partie avariés dès avant leur départ d'ici, et qu'on vous avait engagé à les acheter pour le roi, ne sachant trop qu'en faire. Vous savez, mon bon maître, qu'on n'est pas ici bien scrupuleux quand on a affaire au nôtre, et qu'on dit qu'il est assez riche pour n'y pas regarder de si près. Vous le faisiez penser bien généreusement et bien noblement sur cela, mon cher maître. En effet, il ne convient pas aux gens comme il faut d'y regarder de si près; il y a bien des gens ici qui disent que votre successeur n'est pas comme vous : on assure qu'il a dit que le roi devait être bon, mais jamais dupe, parce que cela ne sert qu'à donner lieu à ceux qui le dupent, de se moquer de celui qui administre ses affaires.

« Me voici enfin au sixième paragraphe. Vous avez laissé, dites-vous, une grande quantité d'effets de toute espèce, utiles ou nécessaires; tels que *toiles, cordages, cuivre, fer-blanc, viandes salées, graisse, beurre, etc.* Voilà un *etc.* qui me fait beaucoup de peine pour vous; d'ailleurs, vous confondez là des effets de marine avec des comestibles. Pourquoi, mon cher maître, n'avez-vous pas parlé des *viandes salées, graisse* et *beurre,* quand vous avez parlé approvisionnemens au chapitre premier? Quant à l'*etc.*, je ne sais trop où le placer; mais, comme à force de signifier trop il ne signifie rien, il n'y a qu'à le laisser où vous voudrez. Cependant si par hasard il tombait sur les effets de marine, rappelez-vous, mon cher maître, que votre vaisseau fut carêné avec de l'onguent, ce qui n'annonce pas qu'il y eût du brai. Quant aux cordages, rappelez-vous que vos vaisseaux, l'*Indien* et l'*Ile-de-France,* ont été forcés d'en acheter au Cap à votre passage. Enfin, quoi que puisse regarder cet *etc.*, et quelle qu'ait pu être votre intention à son égard, rappelez-vous ce que vous dîtes à ce pauvre feu Lagrange, pilote, quand il prit congé de vous, et vous de lui.

ARTICLE V.

Bâtimens civils et militaires.

« Ah! mon très-bon maître, quel qu'ait été l'état dans lequel vous avez trouvé les magasins que vous a remis la compagnie, permettez-moi de vous le dire, dussé-je avoir cent coups de fouet, vous avancez trop en disant que vous les avez remis à votre successeur, tous réparés ou augmentés. Vous avez vu encore, en vous embarquant, après avoir embrassé votre successeur, qui le faisait de bon cœur, les forges du port, à quatre pas de vous, totalement par terre ; ainsi, je vous y prends pour celui-là qui ne laisse pas d'avoir son mérite ; car c'est un atelier fort-essentiel, qui a été réparé peu après votre départ. Vous conviendrez aussi, que les bâtimens de l'Ile-aux-Tonneliers, et de toutes les batteries de la côte, avaient besoin de réparation, puisque, depuis votre départ, le génie y a travaillé avec la plus grande activité. Mais pourquoi donc, mon bon maître, nous dites-vous cela, si les bâtimens ont été laissés par vous en délabrement, comme le fait est notoire? N'aviez-vous pas de bonnes raisons à donner?

Et deux ouragans coup-sur-coup, que vous avez essuyés dans six semaines, ne sont-ils pas une excuse valable? Personne ne vous aurait contesté sa bonté, sa vérité, son existence. Ces ouragans n'ont pas plus épargné les bâtimens du grand port, de Flak, de la grande rivière, enfin de toute la colonie; l'excuse véritable s'étendait à tout. Pourquoi, mon bon maître, cherchez-vous à vous attirer le reproche si sensible pour tout homme qui déguise la vérité, puisque votre intérêt ne vous portait en rien à le faire? Je m'attendris ici, parce qu'il est bien fâcheux pour moi, aujourd'hui, de vous avoir appartenu; il me semble que chacun me montre au doigt, et dise: le voilà donc, le rama noir, jardinier de M. Poivre, qui a dit *ceci*, qui a dit *cela*; et cet *etc.* ci, mon maître, (et je n'ose plus y ajouter d'épithète) est mieux placé que ceux dont vous avez surchargé votre malheureux mémoire.

« Sans entrer dans le long détail de tous les bâtimens que vous citez, je me contenterai de vous dire, qu'en convenant avec vous que la boulangerie est un établissement solide, j'ai ouï dire aux noirs boulangers, qu'au moyen de ce qu'on l'a placé dans un endroit

trop à l'abri du vent, on ne peut pas border le plancher de l'étage d'en haut, parce que, si on le bordait, on étoufferait dans le bas où sont les fours ; ensorte qu'un bâtiment avec un étage, ne rend presque le service que d'un rez-de-chaussée. Ce que les noirs m'ont dit, m'a été répété par plusieurs personnes ; et la vérité est, qu'en effet le plancher n'a jamais été bordé par cette raison, ce qui est très-fâcheux, car c'est une belle place perdue.

« Quant aux ouvrages que vous détaillez comme faits sans votre aveu, vous avez sans doute eu soin, en votre qualité d'administrateur, de tenir et faire tenir note de toute la dépense en matières, journées et argent que chacun d'eux a coûté, afin d'en rendre compte ; car sans cela, mon maître, il vous sera bien difficile de parler clair, et on vous demandera toujours ces états-là. Vous vous contentez de dire que *cela a coûté de grosses sommes ;* mais ce sont deux mots qui ne suffisent pas dans la bouche d'un administrateur.

ARTICLE VI.

Artillerie, arsenal.

« Je n'ai rien à dire sur le sixième article ;

sinon que l'hôpital que vous avez cité, a ses fondations à-peu-près à fleur de terre; et ce n'est pas là un hôpital fini, un angar en sert en attendant.

« Je suis fâché que tous les établissemens de l'artillerie aient été rassemblés à la baie aux Tortues; cela me paraît bien exposé, mon maître, aux incursions de l'ennemi; et je l'ai ouï dire comme cela à des soldats qui par état doivent s'y connaître. Quand je ne sais pas par moi-même, j'ai soin d'écouter ceux qui savent ou du moins doivent savoir; et si je me trompe après eux, j'ai du moins joué le jeu.

ARTICLE VII.

La marine.

» Vous avez toujours trouvé tout mal, mon maître; vous avez été bien malheureux. C'est un grand bonheur, à vous entendre, de vous avoir succédé; je fais des efforts incroyables pour le croire; mais j'ai beau faire, je ne saurais me le persuader.

« J'ignore combien d'esclaves la compagnie remit au roi à votre arrivée; mais chacun ignore aussi combien vous en avez remis à votre successeur, car personne n'en avait un rôle exact; ce n'est qu'après votre départ

qu'on a mis la règle parmi nous. Je puis parler savamment de ceci, mon maître, puisque je suis du nombre. Votre successeur nous a fait porter à tous une médaille fleurdelisée et numérotée, au moyen de laquelle il n'y a plus de confusion. Vous avez, dites-vous, laissé seize cent quarante esclaves, appartenant au roi; et nous sommes, au premier août de cette année, deux mille huit cent soixante-quatre en tout, grands ou petits. Vous pouvez y compter, parce que je me suis fait lire la feuille qu'on donne tous les mois, atelier par atelier; nous sommes à présent un peu mieux policés; vous savez qu'il faut avec nous justice et fermeté. Nous sommes bien entretenus, nous travaillons bien : telle doit être notre condition. On assure que, dans le désordre qui a régné, plusieurs des nôtres ont disparu, l'on ne sait comment; mais sur cela, on aurait de la peine à prouver, puisqu'il n'y avait ni matricule en règle, ni mouvemens suivis, ni appels.

« Vous vous avancez encore trop, mon maître, pour ce qui regarde le curement du port : la digue n'était pas entièrement finie à votre départ; le canal n'était pas creusé en entier, il s'en fallait bien. Quant à l'autre

jetée principale dont vous parlez, je ne la connais pas, et ne sais ce que vous voulez dire. Au surplus, depuis votre départ, on continue, autant qu'on peut, ce curement; mais, mon maître, cela ne sera-t-il pas un ouvrage immensément long, et prodigieusement coûteux? car le projet embrasse les deux côtés du port; je crains bien qu'on ne soit rebuté par la longueur du tems et par la dépense. Quelques matelots disent qu'on pourrait peut-être employer des moyens moins longs et moins dispendieux, en nettoyant bien les approches de la pointe des forges, et le bassin qui est devant elles; en établissant des carcasses à la bande de l'ouest du port, pour amarrer les navires dessus. Enfin, ils ajoutent qu'il pourrait se faire que, dans un ouragan, les navires ne tinssent pas dans le trou Fanfaron.

« J'ai remis, dites-vous en finissant cet article, toutes les autres parties du service, avec des augmentations pareilles, suivant le besoin de chacune. Courage, mon maître, tout est pour le mieux! Sûrement vous voulez rire, et je suis persuadé qu'en écrivant cela, vous vous amusiez bien; moi, je m'en amuse aussi, parce que cela est fort plai-

sant, et que nous avons à présent de quoi manger.

ARTICLE VIII.

La partie du génie.

« J'ai ouï dire que la compagnie avait déjà des ateliers montés avant votre arrivée ; j'ai encore de mes camarades de ce tems-là. Il y a eu bien long-tems avant vous des ingénieurs dans la colonie, qui l'ont suivie sans interruption. Vous n'avez pas eu grande peine pour cette partie, convenez-en.

ARTICLE IX.

Magasins du roi.

« Vous applaudissez toujours à ce que vous avez fait, et toujours vous blâmez ce que vous avez trouvé : il ne vous reste qu'à blâmer ce qu'on aura fait après, et vous serez, moyennant cela, l'homme faisant tout bien, entre deux faisant tout mal. Savez-vous bien, mon maître, que cela me paraît bien présomptueux et peu modeste, vous qui en avez si fort les dehors, et qui êtes tout bénin.

« Votre augmentation prodigieuse d'esclaves, suivant votre calcul, est de 600 esclaves seulement, que, suivant vous, vous

a remis la compagnie ; à 1640, que vous dites avoir laissé, cela fait donc 1040 de plus. Au lieu de ces 1640, nous sommes aujourd'hui 2864; c'est donc 1224 que votre successeur a procuré de plus au roi, et il n'y a que deux ans qu'il est ici; et vous en avez resté six, à ce que vous dites. Personne n'en parlait; vous avez réveillé un calcul que personne ne faisait, et qui ne prouve rien pour vous absolument.

« Vous finissez l'article par égratigner encore M. le gouverneur, au sujet des postes établis dans l'intérieur de l'île. Il peut vous répondre en deux mots, qu'il les croyait bien placés; qu'il répondait de la colonie; qu'il les a cru nécessaires à sa défense; que vous étiez maître d'en rendre compte, et de tenir des états de la dépense bien en règle; qu'il rendait compte de son côté, et que d'après cela, s'il a mal fait, c'est au ministre à lui en faire un grief.

ARTICLE X.

Les hôpitaux.

« C'est ici, mon maître, le lieu de vous dire bien des choses que sûrement vous n'avez jamais sues; cependant, cette partie vous

regardait uniquement. J'en ai bien appris des hôpitaux, et des abus horribles qu'il y avait. Vous aurez beau dire: c'était à vous, à vous faire rendre compte et à y mettre ordre. Quoique vous disiez que vous n'avez pas été envoyé pour l'administration, vous avez fait actes qui prouvent que vous reconnaissez que vous deviez en connaître. Ces abus étaient au point que, comme vous le savez, ou peut-être ne le savez pas, on donnait à tous nous autres noirs les vivres pour tout le mois. Que faisaient mes coquins de camarades? Ils vendaient leurs vivres dès le 2, 3, 4, ou un peu plus tard; ils affectaient le mal de ventre, et sur leur dire, on les envoyait à l'hôpital, qui les nourrissait le reste du mois; pendant lequel ils ne paraissaient souvent que pour prendre les vivres; et puis allaient aux environs, ou se promener, ou travailler pour les voisins. Aujourd'hui ce n'est plus cela; un de nous va-t-il à l'hôpital, il faut qu'il y rapporte autant de jours de vivres qu'il en faut pour finir le mois; et quand il sort, on lui donne de quoi finir le mois; le reste sert à la consommation de l'hôpital. D'ailleurs, depuis qu'on a ramené l'hôpital des noirs auprès de celui des blancs, au camp, et qu'on l'a enclos

d'une palissade, il n'y a plus de plaisir à être malade; aussi le nombre des noirs, soi-disant malades, est-il diminué de moitié, parce qu'il n'y a plus que ceux vraiment malades qui se soucient d'y rester; je sais même que, sous prétexte que l'exercice est bon pour les convalescens, il y a un commandeur qui, d'après ce principe, qu'il a apparemment entendu de quelque chirurgien, les exerce à sarcler la cour, et à piocher pour applanir le terrain, et qui, quand ils ne vont pas, sait les faire agir.

« Vous faites, mon maître, vos calculs de la journée d'hôpitaux, réduite par vous de 4 liv. 5 s. à 1 liv. 7 s. Il faudrait voir sur quoi cela est calculé. Cela exigeait un peu de détails de votre part; cela est si beau, tout est si cher, et un hôpital entraîne tant de dépenses, en comptant bien tout, que des calculateurs ont dit que si, de votre tems, la journée ne coûtait que 1 liv. 7 s. au roi, elle ne doit coûter aujourd'hui que *six deniers*. Cela me paraît si outré, que vous voyez bien qu'il faut vous expliquer davantage pour qu'on puisse juger. On ne comptait peut-être pas, de votre tems, par exemple, cette ration double, dont le noir faisait son profit, en

mangeant l'une, et vendant l'autre, etc., etc., etc. : c'est ici le cas *des etc.*

« Puisqu'à la suite des hôpitaux, vous parlez de l'île Rodrigue, en ajoutant : « *Je n'ai laissé à mon successeur que le soin d'entretenir.* » Dieu nous préserve d'abord qu'il eût entretenu la division qui régnait dans l'île, le désordre dans les finances qui a entraîné la suppression de ce qu'on appelle *lettres-de-change*, que je ne connais pas. Mais, pour revenir à Rodrigue, j'ai su que la frégate qui a apporté vos successeurs, y passa ; qu'ils furent curieux de descendre à terre, et y furent dans le canot piloté par un marin qui avait autrefois été à Rodrigue : c'est de lui-même que je sais ceci. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils eurent à recevoir des plaintes de la colonie ; elle consistait en un blanc se disant commandant, un chirurgien aussi blanc, et sa femme : c'étaient les trois seuls blancs. La division régnait entr'eux, même entre le mari et la femme, et on avait été jusqu'aux coups. Sur quoi je remarquai, en apprenant cela, l'effet de la vibration du centre à l'extrémité de tous les rayons. Le calme ayant succédé à tous les troubles, tout le reste s'en est ressenti, et cela a fait ma preuve.

ARTICLE XI.

Connaissances des productions naturelles des deux îles.

« Je puis vous assurer, mon maître, que si vous avez trouvé l'île dans l'ignorance sur les productions naturelles du pays, vous l'avez laissée telle tout-à-fait, ou à très-peu de chose près. M. de Commerson, très-habile homme (j'appuie sur cela, parce qu'il en avait généralement la réputation), est mort sans avoir formé un élève, et qui pis est, sans avoir laissé à nos médecins la moindre connaissance sur les plantes du pays dont on pourrait tirer parti en médecine. On a envoyé en France tous les papiers et les collections qu'avait faites ce M. de Commerson. Faites-nous le plaisir de nous procurer, s'il se peut, quelques bonnes notes de lui, pour que nous puissions nous régler là-dessus; si on imprime son ouvrage, ce sera encore mieux. Mais convenez que si, en attendant, il eût laissé un petit mémoire à cet égard, nous jouirions d'autant. Je ne suis fâché que d'une chose, c'est qu'en France, en lisant votre mémoire, on va croire (si on y croit) qu'il est inutile de nous envoyer des médicamens ; et

cependant, mon maître, j'ai entendu dire à plusieurs noirs de la pharmacie, qu'on en manquait de beaucoup d'espèces. Nous sommes à 5,000 lieues de la France, les malentendus sont funestes en raison de l'éloignement.

ARTICLE XII.

Connaissances relatives à la sûreté de la navigation ; établissement sur cet objet.

« Je ne sais pas, mon maître, quel grand mérite vous pouvez vous faire d'être resté tranquillement à Monplaisir, tandis que des marins, par ordre de la cour, ont battu la mer à leurs risques, périls et fortune, pour rassembler des connaissances. Au surplus, il vous a échappé de faire bien sonder la baie du fort Dauphin à Madagascar, endroit important, où vous envoyiez cependant très-souvent ; et voici pourquoi je vous dis cela : c'est que la flûte *la Fortune* s'y est perdue, et que l'officier de cette flûte, qui est revenu dans la chaloupe qui a été pontée au fort Dauphin, pour apporter l'avis à MM. les chefs, a dit que le fond était rempli de bancs de roches. Le plan de votre dépôt, que l'hydrographe a représenté, ne marque pas les

bancs ; mais nos chefs, qui veulent en avoir le cœur net, y envoient une frégate avec ordre de sonder, de lever le plan, et de rapporter le tout ici pour en juger une bonne fois ; ainsi vous saurez cela par la suite. Vous voyez bien, mon maître, que vos connaissances relatives à la sûreté de la navigation, ne sont pas tombées sur le fort Dauphin, endroit cependant très-important à connaître, et où vous avez envoyé souvent. Au surplus, ne vous tenez pas pour battu, car, quoique l'officier qui annonce ce fonds de roches paraisse ne pas craindre qu'il soit fondu quand la frégate y arrivera, il peut se faire qu'il se trompe, qu'il ait mal vu, et que le plan du dépôt soit exact.

ARTICLE XIII.

Divers objets de culture rassemblés.

« C'est ici, mon maître, votre fort et le mien, puisqu'il est question du jardin de Monplaisir, et que j'en suis, grace à vous, le chef-jardinier ; et que, d'un autre côté, c'est l'objet unique de toutes vos complaisances. Il est certain que vous avez rendu ce jardin très-curieux et très-intéressant, et, en

conséquence, je vous passe les coups d'encensoir que vous vous donnez vous-même dans cet article, quoique les éloges valent toujours mieux quand ils partent des autres que de nous.

ARTICLE XIV.

Augmentation de la ville du Port-Louis.

« Oui, mon maître, la ville du Port-Louis s'est augmentée de votre tems; elle s'augmente encore, et je ne sais pas quand elle finira de s'augmenter. Je ne sais: mais est-ce un si grand bien? Il y a dans cette ville bien de mauvais blancs qui seraient bien mieux placés à cultiver la terre. Une foule de ces blancs deviennent banians, sucent le monde, et s'en vont ensuite en France quelquefois dissiper tout, pour venir recommencer; et je crois que cet article mérite quelque réflexion. Ne vous faites pas trop un mérite de cela, mon maître; l'allignement des rues est une très-bonne chose que vous avez faite; mais, quant à l'augmentation en général, elle s'est faite malgré vous, et se serait faite sous tout autre. La liberté du commerce en a été la seule cause, et cette raison est sensible.

« Permettez-moi ici, mon maître, de vous dire, en passant, qu'il y a bien des gens qui se plaignent qu'on n'a pas mis leurs titres de propriété en règle, et qu'ils n'ont pas de titres de concession. Ils sont en très-grand nombre; heureusement vos successeurs ont mis cette partie en règle, ainsi que celle des concessions des habitations qui en avaient grand besoin: cela évitera des procès par la suite, à ce que l'on dit; et si cela est vrai, c'est un grand bien, à ce que je crois.

ARTICLE XV.

Exécution de l'ordre du roi, pour rendre l'Ile-de-France une colonie de richesses.

« Vos successeurs ont commencé par travailler à l'exécution de l'ordre du bons sens pour rendre l'Ile-de-France une colonie de tranquillité, de bonne intelligence entr'eux, et pour remettre l'ordre dans toutes les parties, en se défendant de tout ce qui pouvait l'altérer, en fermant l'oreille à tout ce qui voulait la détruire; et ce sera-là un des grands intérêts de la nation, qu'ils remettront entre les mains de leurs successeurs. Ils ont, en cela, certainement rempli parfaitement les vues de sa majesté.

« Vous, sans doute, mon maître, vous en aviez d'autres à remplir ; et votre objet principal était d'introduire dans l'île les plants d'épiceries : vous l'avez rempli parfaitement. Ainsi les uns et les autres avez rempli les vues de sa majesté. Quand chacun fait ce pourquoi il a été envoyé, tout va bien ; et, comme vous dites très-judicieusement : *Vous n'aviez accepté l'administration que pour introduire ici la culture des épiceries fines*. Ainsi, qu'a-t-on de plus à exiger de vous ? Vous aurez, sans doute, fait faire un relevé bien exact de toute la dépense qu'a coûté au roi cette introduction, pour savoir combien il y a de perdu si cela ne réussit pas ; parce que, quand on perd son argent, on est bien aise de savoir combien on perd, pour peu qu'on ait d'ordre. On dit que, si par malheur cela avait lieu, la perte serait énorme ; mais cela ne vous fait rien, puisque vous avez rempli votre objet, qui était d'introduire seulement, comme vous dites très-bien.

« Vous auriez aussi bien dû vous en tenir là, mon maître ; car jamais votre jardin de Monplaisir ne vous a attiré de tracas, ni de désagrémens ; c'était toujours pour autre chose, et le port, et les comptes, et les bâ-

timens, et les chemins, et les concessions à donner. L'un voulait, l'autre ne voulait pas. On vous parlait marine, arsenal, ateliers, comptabilité; on vous cassait la tête; autant vous parler grec, encore peut-être l'entendez-vous. A votre place, je leur aurais bien dit : *Adressez-vous à d'autres ; je n'ai accepté l'administration que pour introduire ici la culture des épiceries fines ;* laissez-moi en paix, tant que vous n'aurez pas à me parler de cela. Vous avez été bien bon de vous enfourner dans toutes ces matières qui vous étaient étrangères, et qui n'étaient pas de votre mission; mais le zèle vous a emporté : enfin cela est fait, tout ce que je dirais à présent n'y ferait plus rien; ainsi n'en parlons plus, et revenons à notre affaire essentielle, principale, unique.

« Ce que vous avez laissé, mon cher maître (permettez l'épithète pour ce chapitre-ci, en faveur du sujet qu'il traite) est en très-bel et bon état, se porte bien, et, je suis fâché de vous le dire, est en plus bel ordre encore que de votre tems, en ce que chaque plante porte un numéro en plomb qui, d'un côté, est numéroté du n°. du carré, et de l'autre, du n°. de la plante. Ces numéros sont rapportés

sur un cahier qui indique le nom de la plante. On a fait plusieurs petits cahiers pareils à des almanachs. M. le général en a un; M. l'intendant en a un autre; M. Bernard, notre voisin, a le sien, et avec cela nous nous entendons à merveille. J'ai été, il n'y a pas long-tems, préparer chez lui un second envoi pour Cayenne: il arrange cela après m'avoir tranquillement laissé faire ce qui me concerne. Il fait mettre des numéros, les fait porter sur un papier; je ne comprends rien à tout cela, mais cela va bien. Il en est de même à Monplaisir; M. l'intendant n'y vient pas ou presque pas, et tout va bien. M. Bernard y vient souvent, et puis aussi un autre Monsieur qui demeure à l'intendance; mais celui-là est sur-tout pour ce qui a rapport au reste de l'habitation. Quoi qu'il en soit, cela va bien. M. le général y vient quelquefois; il trouve aussi que le jardin est bien tenu, et tout le monde en convient. Cela me fait le plus grand plaisir, mon cher maître; mais concevez-vous que tout cela aille ainsi, sans que M. l'intendant y paraisse presque, et ne me parle pas? Il y a quelque chose là-dessous. Il ne donne à notre affaire, je crois, que le tems qui est nécessaire pour voir si tout va bien (et il ne faut pas

long-tems pour cela), et puis il s'occupe à l'objet de sa mission, qui est tout ce travail dans lequel vous avez été assez bon de vous fourrer, et qu'on appelle administration ; et comme la vôtre était donc ces plants d'épiceries, comme vous dites, vous y donniez tout votre tems : aussi avez-vous fait un beau jardin. Si votre successeur fait une belle administration, vous aurez réussi chacun dans votre *genre* ; et ce qu'il y aura de fort heureux, c'est que vous ne pourrez pas vous plaindre, parce que votre jardin est maintenu dans toute sa beauté. Quoique M. l'intendant ne fasse pas semblant d'y regarder, il ne faut pas trop s'y fier, mon cher maître. Quelquefois il ne fait pas semblant de voir ni d'entendre, mais nous n'en sommes pas dupes. Je vous assure qu'il sait bien ce qu'il fait, en ne faisant pas semblant.

« Soyez donc tranquille, mon cher maître, sur vos plants ; je vous en donnerai à la fin de l'article un petit recensement : quant aux noix *muscades* que vous avez plantées dans le jardin, avant votre départ, elles ont presque toutes pourri en terre. Vous devez avoir appris aussi que celles qui étaient dans les caisses que vous aviez destinées pour Cayenne,

se sont aussi trouvées pourries en arrivant dans cette colonie : cela est fâcheux, mon cher maître ; mais ce n'est ni votre faute, ni la nôtre.

« Il faut donc que celui à qui le dépôt de vos plants est confié, soit bien savant ? car, dans le 4e. paragraphe de votre article 15, vous faites une bien belle énumération de tout ce qu'il faut savoir. Je ne sais pas si votre successeur sait tout cela, mais il a réussi ; je ne sais si c'est par sa science, il ne m'en a rien dit ; mais il a réussi, je le répète ; et je crois que, toutes réflexions faites, mon cher maître, dès que l'objet est rempli, il n'y a pas lieu à s'égarer dans de grands raisonnemens. Au surplus, je tâcherai de savoir si votre successeur est aussi savant que vous paraissez le désirer, et si je puis le découvrir au vrai, je vous en ferai part.

« Oui, mon cher maître, il y a bien des brouillons à l'Ile-de-France, qui écrivent. Je suis persuadé que plusieurs vous auront écrit à vous-même, croyant que vous ne les connaissez pas pour tels ; mais vous n'en aurez pas été la dupe. Vous devez bien connaître tous les brouillons, mon cher maître, et ils vous connaissent bien aussi.

« Ceux qui ont pu écrire qu'il n'y avait pas de muscadiers, ni de girofliers à l'Ile-de-France, ont eu grand tort, et ils auraient au moins dû se contenter de douter, 1°. si le muscadier était très-véritablement de la bonne espèce ; 2°. s'il rapportera dans le pays. Douter n'est pas mentir ; douter est raisonnable, et mentir est infâme. Il faut tout espérer du tems, mon cher maître ; et peut-être les muscadiers et girofliers seront-ils plus heureux que bien des plantes étrangères qui vivent ici, mais ne rapportent pas. Je le souhaite, en mon particulier, de tout mon cœur : cela me ferait un peu d'honneur ; et il vous en resterait tant à vous, que vous ne seriez peut-être pas fâché qu'il en retombât un peu sur votre pauvre Rama.

« Je ne suis pas sans inquiétude d'ailleurs, mon bon maître. Vos plants ont échappé au troisième ouragan (car nous en avons eu un depuis votre départ). Je tremblais ; car si cet ouragan eût tout détruit, j'aurais eu beau dire, jamais vous ne m'auriez pardonné ; et vous n'auriez pas manqué de dire que, si vous aviez été ici, cela ne serait pas arrivé. Cela cependant, mon cher maître, eût été bien malheureux pour moi, qui y donne tous les

soins possibles. Mais, mon cher maître, s'il vient encore quelqu'ouragan, qui répond que vos plantes échapperont ? Et puis si vous voulez faire de cette muscade et des girofles un objet de commerce, il faudra qu'il y en ait beaucoup dans nos deux îles. Quand pourrait-on en avoir beaucoup ? Et si jamais, je le suppose, on en a beaucoup, comment s'accommoderont-ils, je ne dis pas des ouragans, quoiqu'on puisse bien prévoir qu'il y en aura encore quelques-uns, sans savoir quand, mais de nos brises fréquentes et carabinées : et puis, mon maître, Dieu les préserve des scarabées, des pous ! Vous savez que long-tems le pêcher a réussi à l'Ile-de-France, et qu'aujourd'hui le petit animal appelé *pou* le détruit presque entièrement, et qu'il ne réussit plus ; ainsi, mon cher maître, nous aurons toujours bien soin de vos plantes ; mais attendons l'événement, et sur-tout ne nous rendez pas responsables des faits de la nature, auxquels il n'est pas en notre pouvoir de nous opposer, et dont raisonnablement nous ne pouvons pas rester garans. J'entends souvent parler ici d'assurances ; je me suis fait expliquer ce que c'était ; on m'a dit que c'était quelqu'un qui pariait qu'un navire qui était parti arriverait

à l'endroit où il veut aller, et que, s'il arrivait en effet, on donnait le prix convenu à celui qui avait parié; et que, s'il n'arrivait pas, le parieur payait la valeur du navire. Sur cela, mon cher maître, j'ai pensé que l'on pourrait peut-être employer ce moyen pour assurer le succès de vos plantes d'épiceries, parce que si elles réussissent, on n'aurait pas de regret à payer une somme à celui qui aurait parié qu'elles réussiraient; et, si elles ne réussissent pas, le roi serait remboursé des dépenses qu'a occasionnées leur introduction. Si vous trouvez quelqu'un qui voulût être le parieur, je pourrai, si vous n'avez pas cela bien présent, m'informer ici, sans affectation, de tout ce qu'a coûté l'introduction de ces épiceries, afin de stipuler la somme à rembourser, en cas qu'elles ne réussissent pas. Cette idée, mon cher maître, vous donnera peut-être celle d'être vous-même l'assureur : car vous, qui connaissez cela mieux que personne, paraissez si fort convaincu que le succès répondra à vos espérances, que je crois que vous ne risquez que de gagner l'assurance; et, si vous faisiez cela, ce serait-là ce qui inspirerait une bien plus grande confiance. Vous pourriez mettre dans

votre marché, que dans ce cas, pour être plus sûr de votre fait et risquer moins, vous reviendriez vous-même pour en avoir soin, et n'avoir autre chose à faire. Car ne venez pas encore vous fourrer dans les affaires pour lesquelles on ne vous avait pas envoyé, et qui vous ont tant tracassé, et les autres aussi.

« Votre successeur, dites-vous, en arrivant, vous parut étonné d'y trouver cet objet de richesses, parce qu'il avait vu au Cap, une lettre que vous aviez écrite pour écarter les soupçons des hollandais à cet égard. Tenez, mon cher maître, ne vous y fiez pas, je vous l'ai déjà dit souvent, il fait semblant comme cela d'être étonné, mais je vous assure que j'ai ouï dire à bien des personnes qu'il ne l'est pas pour cela, et qu'il ne s'étonne pas si facilement. Vous êtes bon, mon cher maître, il est aisé de vous en faire accroire; vous faites bien de chercher à le rendre, vous trouverez toujours quelqu'un à qui vous adresser à coup sûr.

« Vous avez bien fait avant votre départ, de dresser le procès-verbal de l'existence des muscadiers et girofliers; on ne pouvait pas se refuser à l'évidence, c'est-à-dire, qu'il existait ici des plants, que vous appellez *musca-*

diers et *girofliers*, sauf l'espèce dont ils peuvent être, et sauf le succès qu'ils pourraient avoir par la suite; cela s'entend de reste, et c'est bien comme cela que vous l'entendez.

« Vous pouvez compter, mon cher maître, que M. le général a grand soin de visiter le jardin et de nous le bien recommander. Je ne sais pas trop ce qu'il pense. Vous jugez bien que je ne vais pas le lui demander, et que je ne suis pas assez insolent pour cela; il me suffit de lui voir prendre l'intérêt de tout chef bien intentionné : il l'est si bien pour tout le reste, que vous pouvez être bien tranquille.

« Quant à votre successeur, je ne suis pas plus assuré que vous, et je ne sais pas non plus son sentiment. Je n'ose pas plus le lui demander qu'à M. le général, mais je vois par la manière dont je suis conduit et commandé, qu'il y prend aussi grand intérêt; et comme il s'entend bien avec le général, je m'imagine qu'ils pensent l'un comme l'autre. J'ai bien long-tems cherché à savoir ce qu'ils pensaient, mais je n'ai jamais pu en venir à bout, et je ne suis pas le seul. Mais que nous importe, au surplus, qu'ils nous disent ce

qu'ils pensent, dès qu'ils font bien, et qu'ils arrangent de concert tout pour le mieux, sans nous tracasser ? Et puis, croyez-vous donc qu'ils soient obligés de nous le dire ?

« Vous voyez bien vous-même que vous avouez avoir été embarrassé de concilier cette prétendue indifférence de votre successeur, avec l'empressement qu'il a eu d'écrire du Cap ; et lui, surement n'était pas embarrassé.

« Ne vous y fiez pas, mon cher maître, vous dis-je encore. Votre successeur avait apparemment ses raisons quand il a fait l'ignorant avec vous, quand il a fait le dégoûté : tout cela tient à ses manières, que nous connaissons aujourd'hui, quand il veut faire quelque chose que le public ne doit savoir que quand cela est fait ; et je me doute bien pourquoi il agit de la sorte. Vous savez bien qu'ici, comme ailleurs, chacun veut donner son avis, et qu'à force d'avis, on ne sait à quoi aviser. Le général et lui, se sont certainement donné le mot sur cela ; car bien des gens, dans le commencement, allaient de l'un à l'autre sonder le terrain ; l'un répondait peu, ou point ; l'autre parlait ; au bout de tout cela, quand on cherchait à deviner ce

qu'il avait entendu dire, on n'en était pas plus avancé; et puis, au moment où on s'y attendait le moins, il paraissait un arrangement. Chacun alors, suivant l'usage, politiquait; on retournait à la charge auprès de l'un et auprès de l'autre, on n'y gagnait rien. Aussi, quand on a vu cela, on les a laissé tranquilles, comme ils laissent les autres.

« Ainsi, mon cher maître, laissons-les faire, ils savent bien ce qu'ils font; je vous réponds que tous les deux accordent à vos plantes toute la protection que vous pouvez désirer.

« M. Hiriard, mon cher maître, n'était du tout point chargé de vos plantes; nos voisins vous ont mal instruit: il avait, en sa qualité, la police du lieu; mais je suis de bon compte, il convenait n'y rien entendre; il faisait fournir tout ce que je demandais; c'est M. Bernard, qui, comme vous savez, demeure tout auprès de Monplaisir, qui a soin de ce qui concerne vos plants; il est habitant, et y donne la plus grande attention. Sûrement il écrit souvent à M. l'intendant, et celui-ci lui répond; car je sais, par le noir qui porte le bazard tous les matins, qu'il porte et rapporte presque tous les jours des lettres.

« Au surplus, mon cher maître, M. Hiriard est parti pour l'Inde ; ainsi, en supposant que vous ayez eu peur qu'il ne gâtât quelque chose, même sans s'en mêler, vous pouvez être tranquille. Pourquoi, mon cher maître, parlez-vous comme vous faites ? Je sais bien que s'il voit votre mémoire, cela ne lui fera rien. Vous pouviez dire seulement que vous ne le croyez pas bon jardinier : il en convenait, et ne s'en mêlait pas, et vous étiez d'accord. Vous pensez, dites-vous, mon cher maître, n'avoir oublié aucune précaution pour assurer après votre départ, *contre tous événemens*, la durée du service que vous avez rendu, en introduisant ici les muscadiers et les girofliers. *Contre tous événemens*, mon cher maître! quelle précaution, par exemple, aviez-vous prise contre l'ouragan du 9 au 10 avril 1773, que nous avons essuyé, et contre ceux que nous pourrons essuyer encore? Vous voyez bien qu'il n'y a point de règle sans exceptions, et si les scarabées, si les poux tuent vos arbres, quelles précautions nous avez-vous laissées, mon bon maître ?

« Je vous l'ai déjà dit, les muscades encaissées par vous-même pour aller à Cayenne,

se sont trouvées toutes pourries à leur arrivée dans cette colonie; et presque toutes celles que vous avez laissées vous-même en terre dans le jardin de Monplaisir, ont eu le même sort.

« Je vous reverrais ici avec grand plaisir, mon cher maître. Venez reprendre le soin de vos plants, venez guetter leurs fleurs, venez cueillir leurs fruits, et jouir du prix de vos travaux. Qu'il me serait doux de passer encore tout notre tems ensemble dans le jardin, ou au port, à ne parler que de cela, comme nous avons fait pendant votre séjour à l'Ile-de-France!

« Je finis cet article, mon cher maître, en vous annonçant que M. l'intendant, sans m'en rien dire encore, a fait au port un fort joli jardin. Vous n'aviez qu'un petit rien, dans lequel on entrait par cet endroit où vous étiez censé travailler, parce qu'il y avait quelques papiers sur des tablettes; et lui, a poussé ce jardin jusqu'à l'alignement du gouvernement, et a repris d'équerre en bas à la suite du mur de clôture de la cour basse de la maison, en sorte qu'il y a trois jardins; un de rez-de-chaussée à la maison, une première terrasse et une seconde terrasse. Il ne

m'a parlé de cela que quand il m'a fait donner ordre de lui faire apporter quelques bananiers, lilas, et autres arbres propres à ce jardin. J'ai trouvé ses alignemens faits, et quand il m'a donné ordre de planter, j'allais le faire sans qu'il me l'eût dit, parce que, comme je suis intelligent, grace à vos bons soins, je vis bien tout de suite où il en voulait venir. Il a fait un parterre de la première terrasse, et a placé au milieu un jet d'eau qui s'élève à environ deux pieds; le bassin sert à l'arrosage, et orne d'ailleurs le parterre; en total, ce jardin est fort agréable, et M. l'intendant s'y plaît beaucoup. Il a eu pendant quelque tems un malabare pour jardinier; il l'a d'abord laissé faire, mais à la fin il l'a congédié, parce qu'il ne travaillait pas à son goût; et a pris le parti de former lui-même un jeune noir mozambique, qui entend aujourd'hui fort bien cela; et qui, avec les noirs domestiques de l'intendance, suffit pour arroser et entretenir le jardin.

« J'allai un soir au port, et je ne fus jamais plus surpris que de voir ce jardin illuminé. On a établi des cintres, au milieu desquels il y a des globes de verre avec des lampes; et dans les taillis, sur les banquettes

des terrasses et les cabinets de verdure, on place des pots à feu ou des lampions; et cela, mon cher maître, forme un coup-d'œil fort agréable.

« Au moyen de cet arrangement, il y a à présent une belle rue entre le trésor et l'intendance, dont l'intérieur est aussi bien mieux arrangé, à ce qu'on dit, que de votre tems.

« On dit, et la gazette l'a annoncé, que MM. les chefs vont faire faire un jardin public de celui qu'on appelait ci-devant *le jardin de la compagnie*; cela me fait plaisir, parce que, quoiqu'ils me disent rien, cela me prouve qu'ils aiment les jardins, et qu'ils veulent procurer de plus cet agrément à la colonie. Je vous ai promis un petit compte détaillé de vos plants d'épiceries, le voici:

53 muscadiers pour Cayenne; plus, 15 qui partent: total 68.

Vous n'en avez laissé que 59, et ce sont quelques noix, sur le grand nombre, qui ont procuré cette augmentation.

39 girofliers; plus, 8 qui partent pour Cayenne, deuxième envoi.

Plus, 5 du premier envoi: total 52.

Vous en aviez laissé 62, et les 10 qui ont

péri, sont de ceux que vous avez laissés dans un terrain trop bas, l'eau les a gagnés; quand on a vu cela, on a pris sur soi de les placer ailleurs, où ils se comportent à merveille jusqu'à présent.

Quant aux canneliers, il y en a 500.

ARTICLE XVI.

Remise des pièces de ma comptabilité.

« Nous voici, mon maître, à l'article qui concerne une partie de cette chose, qu'on appelle *administration*, et pour laquelle vous n'êtes pas venu ici; vous voyez bien, si, comme je vous l'ai dit, vous ne vous fussiez chargé que de ce qui faisait l'objet de votre mission, vous n'auriez pas tant à écrire sur cela aujourd'hui.

« Vous débutez par dire du mal de beaucoup de personnes, pour dire du bien de deux seulement; et ces deux là, à eux seuls, ont, dites-vous, envers et contre tous, mis l'ordre dans la comptabilité. Vous jugez bien, mon maître, que pour pouvoir vous dire ce que je pense sur cet article, il m'a fallu consulter beaucoup de personnes, parce que, jardinier par état, je ne me pique pas d'entendre cette comptabilité; mais à force d'en

entendre parler, je vous répéterai seulement ce que j'ai ouï dire.

« L'un dit : des comptes en règle sont des comptes envoyés, et sur lesquels il n'y a pas à revenir. Le roi est en possession depuis 1766; le compte de 1766, ni aucun des suivans n'a été envoyé par vous; ainsi, il n'y avait pas de comptes en règle. Il y avait bien de l'étoffe pour les faire; on en convient, mais ils n'étaient pas faits. C'est comme un habitant qui, l'autre jour, me disait qu'il allait avoir une belle maison sur un terrain qu'il me montra au port. Je lui demandai où étaient ses bois; il me répondit qu'il n'était pas embarrassé, qu'il avait aux plaines de Willems deux terrains en bois debout qu'il allait faire exploiter et charrier jusqu'à la grande rivière, et qu'il les ferait venir de là par des chaloupes.

« Il me semblait, mon maître, que vous aviez déjà assez à vous défendre contre vos deux collègues dont vous vous plaignez et qui se plaignent de vous, sans chercher à multiplier le nombre des athlètes, en attaquant ainsi tout le monde....... (Ici sont des imputations injurieuses, et certainement calomnieuses).

Dernière observation.

« Nous croirons, tant que nous pourrons, tout ce que vous dites dans vos dernières observations. Il est certain que, s'il en est comme vous le dites, c'est très-bien fait. Il ne faut jamais que la passion domine; mais je crois, mon maître, que, pour bien prouver qu'on n'en est pas dominé, on ne doit pas avoir besoin de le dire; il n'y a qu'à employer un style qui le démontre, et éviter ces expressions fortes, que vous craignez qui ne vous fassent accuser de vous être laissé aller à cette passion, puisque vous finissez par vous en défendre.

« Excusez, mon maître: vous ne devez pas vous attendre, de ma part, à un style bien fleuri. Ceci n'est qu'un cannevas fait à la hâte: (votre mémoire n'est arrivé dans la colonie que le 8 de ce mois, par le vaisseau *la Ville-du-Cap*, venant de l'Orient); mais il suffira pour me faire entendre à vous qui avez de l'intelligence; et vous pourriez, vous ou quelqu'autre, sur le précis, vous charger d'y donner le poli et l'extension dont il est susceptible.

« Ma femme prend la liberté de vous assurer de son respect; elle se porte bien, ainsi que notre petite fille. Quand vous écrirez à M. l'intendant, ayez la bonté, mon maître, de me recommander à lui; je suis persuadé que ce sera un titre auprès de lui, pour me rendre encore plus de service. Au surplus, je suis content de mon sort, *et tout est pour le mieux*, puisque votre jardin et vos plants d'épiceries fines sont en bon état, et même dans un plus bel ordre que quand vous êtes parti.

« Je suis, avec le respect le plus profond, mon cher maître, votre très-humble et très-obéissant serviteur ».

Signé à l'original, RAMA.]

CHAPITRE VIII.

Du cap de Bonne-Espérance.

C'est en 1652 que les hollandais commencèrent à s'établir sur ce promontoire ; mais, craignant que leurs travaux ne fussent infructueux, ils ne cherchèrent à s'y naturaliser qu'en 1760 et 1761, époque à laquelle l'escadre de M. d'Aché y laissa de grandes richesses. Dès-lors ils donnèrent plus de soin à leurs habitations ; leurs établissemens firent des progrès, et c'est aujourd'hui la meilleure relâche pour les vaisseaux qui voyagent dans l'Inde.

Les environs de la ville, qui n'offraient autrefois que des roches arides, se sont transformés en jardins agréables par les terres qu'on y a transportées ; on y cultive avec succès les fruits et les légumes de l'Europe, et l'intérieur du pays couvert d'un sable brûlant, comme toute l'Afrique, est devenu propre à la végétation, sous des mains européennes [1]. Les

[1] Ceci ne doit pas s'entendre dans un sens absolu ;

habitations des hollandais s'étendent jusqu'à deux cents lieues dans les terres; ils cultivent le blé et les grains convenables au sol. La récolte en est assez abondante pour fournir non-seulement à leur nourriture et au ravitaillement des vaisseaux qui viennent y relâcher, mais encore pour faire des envois en Europe. C'est la compagnie qui s'en charge, quoiqu'à son désavantage, afin que les habitans n'abandonnent pas cette culture : ils élèvent aussi des troupeaux considérables de bœufs et de moutons, et font une prodigieuse quantité de beurre que toutes les années ils rapportent à la ville sur des charrettes ; les coteaux d'alentour sont, pour la plupart, plantés de vignes, dont les plants ont été tirés de Madère : elles donnent un vin blanc liquoreux assez mauvais. Les français viennent en chercher pour le porter à l'Ile-de-France, celui qu'on leur porte d'Europe ne suffisant pas à la consommation de cette petite île.

Le coteau de Constance, qu'on trouve à deux lieues de la ville, produit un vin muscat

il y a dans les environs du Cap des plaines qui produisent naturellement des bruyères et des pâturages pour de nombreux troupeaux. Les vallées arrosées sont aussi très-fertiles. (S.)

recherché de toutes les nations, mais moins salutaire qu'agréable au goût : il pèse un degré de plus que l'eau de la mer qu'on avait regardé jusqu'à ce jour comme la liqueur la plus pesante.

La montagne de la Perle, qui est à quelques lieues dans les terres, mérite d'être observée ; c'est une des plus hautes des environs du Cap ; elle n'est composée que d'un seul bloc de granit crevassé dans plusieurs endroits : la nature a pratiqué près du sommet différentes grottes et bassins où l'on trouve du cristal de roche blanc et jaune.

Ce pays offre encore des eaux minérales chaudes : on en trouve deux ruisseaux auxquels on attribue des propriétés merveilleuses ; l'un coule à trente lieues de la ville, et l'autre à soixante ; le premier tache le linge d'une manière indélébile, mais aussi redonne-t-il la première fraîcheur aux herbes déjà flétries ; quand on les en retire, on croirait qu'elles viennent d'être arrachées de leur tige. Les eaux du second joignent à la même propriété celle de blanchir supérieurement le linge, et cela sans qu'il soit nécessaire de le savonner.

La campagne abonde en bruyères, en lilia-

cées et en orchis. Le plus beau que j'ai trouvé dans ce genre est le *disa uniflora* de *Bergius*; mais la gravure qui le représente dans son ouvrage, est si défectueuse, qu'il est presque impossible de le reconnaître.

Le *protea argentea*, ou arbre d'argent, est le seul arbre naturel du pays, et le seul que la nature ait placé jusqu'à cent lieues dans les terres.

[Le protée, arbre d'argent, est de tous les arbres le plus éclatant, et l'un des plus beaux. Il s'élève à soixante pieds. Ses rameaux, disposés par étages comme dans les sapins, lui donnent une forme conique. Ses feuilles, en fer de lance de la longueur du doigt, paraissent bordées de cils, et sont admirablement satinées; elles reflètent la lumière comme un métal poli, et paraissent d'or et d'argent. Ce bel arbre sert de bois de chauffage au cap de Bonne-Espérance [1].]

[1] Il est de la tetrandrie monogynie.

Protea foliis lanceolatis, argenteo tomentosis ciliatis, caule arboreo, capitulis globosis. . . . Protea argentea. Lin. Syst. nat. édit. Gmel. gm. 110, sp. 49.

Conocarpodendron foliis argenteis, sericeis, latissimis. Boerrh. ind. 2, pag. 195.

Leucodendros africana arbor, tota argentea seri-

Tous ces chênes, ces peupliers, ces marronniers et ces noyers qui forment des allées que nous admirons, sont venus des climats européens, et y ont dégénéré.

Cette contrée produit les animaux les plus rares : on y trouve des caméléopards ou girafes, des boucs sauteurs, des zèbres, des rhinocéros à deux cornes, des buffles de la plus grande espèce, dont la base des cornes est d'un poids énorme, des lions, des tigres, des éléphans, des élans, des coudouks, des loups, des chats sauvages, des petits boucs, dont les cornes sont faites en vis de pressoir, des cerfs, des gazelles, des hippopotames, des phoques connus vulgairement sous le nom de loups marins, et différentes espèces d'oiseaux de la plus grande beauté, dont la plupart n'ont été décrits par aucun voyageur [1].

La côte est fort poissonneuse et abondante en coquillages, de même qu'en plantes marines.

Les hottentots, voisins du Cap, se sont familiarisés avec les hollandais ; ils élèvent

cea, foliis integris. Pluk. alm. 212, tab. 200, fig. 1.
[*] *Globularia africana frutescens thymæleæ folio lanuginoso.* Tourn. Instit. 467, etc. etc.

[1] Tous ces quadrupèdes sont à présent bien connus. (S.)

des troupeaux qui font presque toute leur richesse, et leur en vendent une partie. Leur principale nourriture consiste en mouton boucanné; ils le mangent en guise de pain avec d'autres viandes fraîches, et quelquefois ils lui substituent un petit oignon farineux, qui, lorsqu'il est cuit sur la braise, a le goût de la châtaigne, ce qui lui a fait donner le nom *de pain des Hottentots*.

Ces peuples sont encore très-peu connus; ils n'ont ni prêtres, ni temples, ni dieux, ni savans. On sait seulement qu'ils s'assemblent dans les nouvelles lunes, pour danser toute la nuit; mais il n'est pas décidé que ce soit par esprit de religion: cependant ils ont un mauvais génie qu'ils reconnaissent dans ce petit insecte que nous appelons *mante*; quelques-uns se coupent superstitieusement la jointure des doigts dans leur enfance, s'imaginant qu'après cette opération, le mauvais génie ne peut plus rien sur eux.

Ils ont des mœurs très-douces; accoutumés à l'indépendance, la servitude les fatigue, et leur devient insupportable. Si quelqu'un d'entr'eux va servir chez les hollandais en qualité de domestique, dès qu'il a gagné quelque chose, il quitte son habit et

retourne au sein de sa famille. Le tablier fabuleux qu'on prête à leurs femmes, et qu'on dit leur avoir été donné par la nature, n'a point de réalité; il est vrai, qu'on aperçoit dans certaines une excroissance des nymphes qui quelquefois pend de six pouces, mais c'est un phénomène particulier, dont on ne peut pas faire une règle générale.

C'est un des peuples les plus intéressans à connaître. M. Gordon, commandant des troupes au Cap, vient de faire successivement trois voyages dans les terres; on lui devra non-seulement la connaissance du pays et du peuple qui l'habite, mais encore celle de quantité de plantes, et de plusieurs animaux inconnus qu'il a étudiés et décrits en bon observateur.

[Le colonel Gordon est mort, mais il a laissé des manuscrits et des dessins très-curieux, dont la publication est vivement désirée. Quoique nous ayons déjà de nombreuses relations du cap de Bonne-Espérance, je ne doute pas que les écrits de M. Gordon ne contiennent des détails encore ignorés sur cette extrémité méridionale de l'Afrique.

Je ne répéterai point ici ce qui a été déjà

dit par plusieurs voyageurs, dont les courses se sont plus ou moins prolongées dans l'intérieur des terres du cap de Bonne-Espérance. Je m'arrêterai à un seul fait, au sujet duquel leurs récits présentent des contradictions, que les uns ont présenté comme très-réel, tandis que d'autres l'ont rangé parmi les contes; je veux dire le fameux *tablier* des femmes hottentotes.

L'on peut se rappeler qu'en décrivant l'espèce de circoncision à laquelle sont soumises les femmes indigènes de l'Egypte et de l'Abyssinie, j'ajoutai que l'excroissance naturelle qui donne lieu à cette opération, n'était vraisemblablement pas réservée aux seules égyptiennes et abyssines, et qu'elle devait se retrouver depuis ces contrées jusqu'au cap de Bonne-Espérance, sur une ligne qui ne comprendrait que les peuples basanés, et non les négresses, chez lesquelles on ne trouve rien de semblable [1].

Ma conjecture s'est pleinement confirmée; et MM. Peron et Lesueur, naturalistes, de l'expédition de découvertes aux terres australes, sous le commandement du capitaine

[1] Voyage dans la haute et basse Egypte, fait par ordre de l'ancien gouvernement, tom. 1, p. 42.

Baudin, annoncent dans un mémoire lu à l'Institut, que le *tablier* fait partie des organes sexuels chez les femmes des peuplades africaines, qui habitent la région méridionale au nord du grand Karao, des montagnes de Snewberg et du pays de Camdebo. Levaillant a désigné ces peuples sous le nom de *houzwanana*; mais les hollandais les appellent *boschimans*, ce qui signifie *homme des bois*. C'est aussi sous cette dernière dénomination que Barrow les a fait connaître [1].

Mais, en parlant de l'attribut singulier qui accompagne les organes de la génération des femmes boschimanes, Levaillant et Barrow se sont également mépris, en le considérant comme un prolongement des grandes lèvres, occasionné, selon le voyageur français, par des tiraillemens et des frottemens, et que l'anglais attribue à la nature.

D'après les observations de MM. Peron et Lesueur, le tablier des femmes boschimanes est parfaitement indépendant de toute affection maladive, de tout tiraillement mécanique; il s'observe dès l'enfance, et croît avec

[1] Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique, fait dans les années 1797 et 1798, par John Barrow; traduit en français. (Paris, Dentu).

l'âge. C'est un appendice de 3 pouces 1 ligne et demie (8 ½ centimètres) de longueur, paraissant provenir de la commissure supérieure des grandes lèvres, par un pédoncule étroit, qui se développe en un corps plus considérable, lequel, parvenu vers la moitié de la longueur de la vulve, se divise en deux lobes alongés, rapprochés entr'eux lorsque la femme est debout, de manière à représenter grossièrement un pénis affaissé sur lui-même. La substance de cet organe est analogue à celle de la peau du dartos [1]; elle est molasse, ridée, fort extensible, mais entièrement dépourvue de poils. Cet organe n'est point un clitoris fourchu et prolongé, car cette dernière partie existe en-dessous, ainsi que le méat urinaire, et tous deux sont ainsi entièrement recouverts par le tablier.

La petite égyptienne que je fis circoncire devant moi à Rosette, avait environ huit ans; « elle portait une excroissance épaisse, flasque, charnue et recouverte de peau. Cette « excroissance prenait naissance au-dessus « de la commissure des grandes lèvres, et « elle pendait d'un demi-pouce le long de « cette même commissure. L'on s'en formera

[1] Muscle cutané du scrotum.

« une idée assez juste, si on la compare pour « la grosseur et même pour la forme, à la « caroncule pendante, dont le bec du coq-« d'inde est chargé....... Cette espèce de « caroncule alongée prend de l'accroissement « avec l'âge, et, si on la laissait, elle couvri-« rait l'ouverture entière de la vulve [1]. »

Voilà bien, mais probablement, sous de moindres dimensions, le tablier des femmes boschimanes. C'est ainsi qu'en rapprochant et en comparant les remarques faites dans différens pays, l'on parvient à des résultats généraux. Lorsque j'examinai l'excroissance naturelle aux femmes de quelques contrées septentrionales de l'Afrique, je soupçonnai que cette singulière conformation ne devait pas être bornée aux pays que je visitais : mes soupçons, à cet égard, quoiqu'appuyés de raisonnemens assez plausibles, n'étaient cependant que des soupçons ; mais ils viennent de se changer en certitude, par les observations de deux savans et courageux naturalistes, sur des points du même continent, opposés à ceux que j'ai parcourus.]

[1] Voyage en Egypte, précédemment cité, tom. 2, pages 37 et 38.

CHAPITRE IX.

De l'île de Ceylan, des Maldives et de Malacca.

De l'île de Ceylan.

Les portugais s'établirent à Ceylan en 1506, et s'y soutinrent jusqu'en 1658, époque à laquelle les hollandais leur prirent successivement plusieurs comptoirs, et les en chassèrent. Ces derniers se firent bientôt respecter, et chaque jour affermit leur puissance. Le peu de comptoirs qu'ils possédaient dans le principe, n'ôtait point aux étrangers la liberté de venir traiter sur la côte avec les naturels du pays ; mais le desir de s'approprier le privilége exclusif du commerce, leur fit déclarer la guerre au roi de Candie. Les anglais voulurent profiter de ces troubles pour s'y procurer quelques établissemens. Ils parurent à la côte avec trois vaisseaux de guerre, et traitèrent avec le roi ; mais ne pouvant se résoudre à paraître devant lui pieds nuds, ni se soumettre à d'autres bassesses que les

princes orientaux exigent des européens, ils abandonnèrent le projet d'en chasser les hollandais. Enfin le roi proposa la paix aux hollandais, qui l'acceptèrent à condition qu'il leur céderait tous les bords de la mer jusqu'à trois lieues dans les terres ; et ce prince y consentit sans faire attention que par cet arrangement, emprisonné dans ses propres états, il devenait leur esclave.

[Voici comment l'auteur de la *Lettre à M. Sonnerat*, imprimée à l'Ile-de-France, et que j'ai citée plusieurs fois, raconte l'établissement définitif des hollandais dans l'île de Ceylan :

« Les hollandais, dit-il, n'ont eu la guerre avec le roi de Candie qu'en 1759, un siècle après avoir conquis les établissemens des portugais dans cette île. J'étais à Batavia en 1761, lorsqu'ils expédièrent de cette rade une escadre pour Colombo, chef-lieu de leurs comptoirs dans Ceylan. Malgré ce renfort, je ne sais s'ils auraient triomphé des candiots. Ils avaient pris la ville de Candie ; mais les vainqueurs eux-mêmes furent resserrés et assiégés. Un détachement de français, qui erraient dans l'Inde après la prise de Pondichéry en 1761, commandé par M. Duflo, que j'ai

connu en 1766 à Négapatam, accepta une capitulation qui lui fut offerte par le gouverneur de Ceylan, et se rendit à Colombe avec sa troupe composée d'environ trois cent soixante volontaires de la marine. De là il se rendit, avec un convoi considérable, jusqu'à Candie, sans cesse harcelé par les naturels du pays, et après avoir surmonté tous les obstacles que lui présentait la nature du terrain; des rivières et des marais à traverser; des ravines à franchir; des montagnes à gravir; des forêts épaisses à percer. Le roi, n'ayant plus l'espérance de rentrer en vainqueur dans sa capitale, proposa la paix aux hollandais. Elle fut conclue en 1766. C'est par ce traité que le roi de Candie a cédé tous les bords de la mer, dans l'étendue de son royaume, aux hollandais, et qu'il a consenti à leur fournir de la cannelle à un prix fixe. La voix publique m'avait appris tous ces détails. M. Duflo me les a confirmés lui-même. Ce brave officier est mort au service des hollandais, regretté par eux et par ses compatriotes. »]

Les principaux établissemens des hollandais dans cette île, sont Colombe et Négombo dans le sud-ouest, Galle et Mature dans le

sud, Trinquemale et Jaffanapatnam dans le nord-est, Amsterdam et Manard dans l'ouest-nord-ouest. Ils ont encore plusieurs autres petits corps-de-garde, où ils tiennent un sergent et sept à huit soldats pour garder la côte, et s'opposer à la communication des naturels du pays avec les vaisseaux étrangers qui passent. Colombo en est la capitale et leur second établissement dans l'Inde. Les villes ressemblent à celles de toutes leurs colonies; elles sont fort propres, les rues alignées et bordées d'un double rang d'arbres : certaines ont un canal dans le milieu ; une grande partie des habitans professent la religion chrétienne, parce qu'elle descend des portugais. Les hollandais leur permettent de bâtir des églises, et de faire venir des prêtres de Goa pour les desservir.

Aucun bâtiment étranger n'entre dans leur port sans avoir un pilote hollandais chargé de le conduire; il fait faire un grand circuit au vaisseau, comme s'il voulait éviter des dangers; mais cette ruse ne produit plus son effet : on connaît aujourd'hui leur port aussi bien qu'eux.

Cette île est une des plus grandes; elle est très-fertile et bien boisée : on y fait toutes

les années deux récoltes de riz. Il y a des montagnes très-hautes qui servent de renseignement aux vaisseaux qui vont dans l'Inde. Le Pic d'Adam, qu'on aperçoit de tous les côtés, est sans contredit le plus élevé de l'Asie; le sommet en est toujours couvert de nuages; on l'appelle *Pic d'Adam*, parce qu'on y voit la trace d'un pied, qu'on dit avoir été faite par le premier homme.

On a toujours cru que cette île était la Taprobane des anciens; d'autres ont prétendu qu'elle était l'Ophir de Salomon; mais il est probable que c'était plutôt à Achem que les flottes grecques allaient chercher l'or et les richesses qu'elles en rapportaient.

Il paraît que les indiens établirent autrefois le théâtre de la guerre dans cette île. Leurs livres sacrés en parlent souvent sous le nom d'*île Langué*; et pour entrer dans le style oriental, plusieurs de leurs dieux (qui n'étaient que des hommes déifiés) en ont détrôné les rois. Elle est sur-tout fameuse dans l'histoire de Vichenou, dont les dogmes qu'il y porta sous le nom de *Rama*, s'y sont conservés jusqu'à ce jour dans la secte des Boudistes.

Les indiens pensent que cette île est au

milieu du globe, et que Rama, pour y porter la guerre, fit construire un pont au détroit de Manard, qu'on nomme encore le *pont aux Singes*.

[« L'île de Ceylan, suivant les gentils, doit sa naissance à une dispute qui s'éleva entre le vent et le serpent à mille têtes, créé par Brouma pour soutenir le monde. Ils prétendaient être plus forts l'un que l'autre. Pour décider la question, le vent proposa au serpent, de soutenir, avec ses mille têtes, une montagne d'or à mille branches, qui avait aussi été créée par Brouma, au milieu du monde, et prétendit qu'il la renverserait. Ce défi fut accepté par le serpent; ils convinrent que si la montagne était renversée en tout ou en partie, le vent passerait pour le plus fort; et que si elle ne l'était pas, il avouerait la supériorité de son rival en force.

« Alors le serpent mit sur ses mille têtes les mille branches de la montagne. Aussitôt le vent étant sorti de ses retraites, souffla avec tant d'impétuosité, qu'il renversa une grande partie du monde; et il aurait tout renversé, si les dieux, touchés de compassion pour les hommes qui étaient restés sur la terre, n'avaient été trouver le serpent, auquel ils

tinrent ce langage : Nous savons très-bien que votre force égale celle du vent; mais considérez que, si vous ne voulez pas céder un peu, le vent achèvera de détruire le reste des hommes qui sont encore sur la terre. Là-dessus, le serpent dérangea une de ses têtes, qui était le soutien d'une branche de la montagne : le vent redoublant ses efforts, rompit cette branche, qui était composée d'or et de pierres précieuses, et la jeta dans la mer méridionale : c'est elle qui a formé l'île de Ceylan.

« On voit, par cette allégorie, l'idée qu'ont les gentils des richesses de cette île, et qu'ils attribuent son origine à l'une des révolutions du globe.

« Ils disent que l'île de Ceylan fut d'abord habitée par des géans d'une grandeur énorme. Leur roi, Ravanen, avait dix têtes; Brouma lui avait accordé beaucoup de pouvoirs. Le géant, enflé d'orgueil, insulta tous les dieux; Vichenou, pour les venger, prit alors la figure humaine, parce que le géant ne pouvait être détruit par aucun dieu : c'est la sixième incarnation de Vichenou, sous le nom de *Rama*. Il assembla une armée de singes, et construisit une digue depuis la côte de Coroman-

del jusqu'à Ceylan ; (elle porte à présent le nom de *digue de Manur*). Il livra plusieurs batailles au géant dans son île, et vient à bout de le faire périr, ainsi que tout son peuple. Le sujet de cette guerre, fut l'enlèvement de la femme de Rama, connue sous le nom de *Sidé*, par le géant Ravanen. Cette histoire cache celle de Ceylan sous un sens figuré : ce récit diffère en quelque chose de celui de M. Sonnerat ». [1]]

Ce pays mériterait d'être observé ; mais les hollandais ne permettront jamais aux naturalistes européens d'en faire l'objet de leurs recherches. Ils en retirent de très-grands avantages ; la cannelle et le poivre sont les productions les plus lucratives. La première n'est cultivée que dans la partie du sud, et passe pour la meilleure ; parce que celle de la Cochinchine, quoique bien supérieure, est très-peu connue, et qu'il est extrêmement difficile de s'en procurer : jamais elle ne pourra préjudicier à celle de Ceylan. Quant au poivre, il est inférieur à celui de la côte de Malabar.

[On a fait dans l'île de Ceylan plusieurs plantations de cafiers qui ont très-bien réussi ;

[1] *Lettre à M. Sonnerat*, précédemment citée.

le café y est d'une très-bonne qualité, et a le parfum de celui de Moka. L'on y voit aussi plusieurs plantations de cannes à sucre. Le riz étant la principale nourriture des naturels de ce pays, la culture de la plante qui le produit forme aussi leur principale occupation.]

Les français ont transporté des plants de cannelier à l'Ile-de-France, qui se sont bien naturalisés; la cannelle qu'on en retire n'étant pas moins aromatique que celle des hollandais, elle pourra devenir aussi marchande, lorsqu'on aura trouvé la véritable manière de la préparer. Nous avons déjà de grandes obligations à M. de Cossigny, qui, par différens essais, a montré qu'on pouvait tirer grand parti du cannelier; la cannelle qu'il a préparée est très-bonne [1].

L'arèque, le cardamome, l'ivoire et les éléphans, sont aussi des objets de commerce de cette île: on y trouve des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, [de vif-argent, d'étain,] de même que toutes sortes de

[1] M. Sonnerat s'est plu, en différens endroits de son ouvrage, à rendre justice aux travaux et au zèle de M. de Cossigny; l'on peut dire que M. de Cossigny n'a pas usé de réciprocité envers M. Sonnerat. (S.)

pierres précieuses, et des cailloux de toutes couleurs qui les imitent parfaitement.

[Le rubis, la topaze et le diamant de Ceylan, ne sont pas si estimés que ceux des mines de Golconde; il est même rare que les diamans soient d'une belle eau. Mais le saphyr, l'améthyste, l'aigue-marine et la tourmaline, y réunissent toutes les qualités qui les rendent précieuses. L'on y trouve communément du cristal, des opales et des cornalines.]

Ceylan est encore renommé pour les perles qu'on pêche dans le détroit de Manard [1].

Après avoir donné une idée succincte du sol et des productions de ce pays, nous nous bornerons à dire quelques mots des îles Maldives, qui dans leur état actuel ne sauraient être l'objet d'une longue dissertation.

[1] M. Robert Percival a décrit très en détail la pêche des perles qui se fait dans la baie de Candatchy. Son ouvrage qui a pour titre : *Voyage à l'île de Ceylan, fait pendant les années* 1797 *à* 1800, et dont on doit une bonne traduction française à M. Henry *, renferme un tableau complet de l'île de Ceylan. (S.)

* Deux vol. in-8.°, cartes. Paris, Dentu.

Des Maldives.

Les Maldives [1] forment un archipel considérable, coupé par des canaux très-sains; elles sont rases, bien boisées, et ne produisent que quelques fruits naturels au pays. Les vaisseaux peuvent aborder le rivage de très-près, sans craindre aucun accident. La compagnie française des Indes entretenait dans l'une de ces îles, un caporal et quelques soldats. M. de Lally fit relever le corps-de-garde en 1759. Quant aux habitans, ils sont très-pauvres, ne cultivent rien, pas même pour leur nourriture, et ne vivent que du riz qu'ils vont chercher sur les côtes voisines. Ils n'ont d'autres objets de commerce que le Coris, espèce de petite porcelaine, que nous appelons *pucelage* ou *monnaie de Guinée* [2]; quand ils en ont fait la pêche, ils les placent en tas, sous le vent de leurs habitations, pour faire pourrir le poisson; mais cela n'empêche pas que cette

[1] *Dive* signifie *île* en langue indienne. (S.)

[2] *Cypræa testâ marginato nodosâ albidâ*. . . . . *Cypræa moneta*. Lin. Syst. nat. (S.)

pourriture ne procure un air mal-sain ; parce que la terre, par elle-même, ou par les différentes parties qu'elle renferme, exerçant un pouvoir attractif sur toutes les vapeurs quelconques, attire les plus subtiles, et par conséquent les plus dangereuses de cette pourriture, ce qui doit nécessairement occasionner des maladies.

D'ailleurs, ces îles sont si plates, qu'à la haute mer, la plus grande partie de l'archipel est submergée, ce qui les rend mal-saines, et force les habitans de fixer leur demeure dans des anses, sur les inégalités des terrains les plus élevés. Ils n'ont que des bateaux à balanciers, trop faibles pour soutenir la grosse mer ; c'est par leur moyen qu'ils vont trafiquer aux côtes de Malabar et de Coromandel ; cependant quelques-uns, sans avoir aucune idée de la navigation, traversent le golfe de Bengale, et vont à Achem traiter des bonites salées, fort communes dans cette contrée. Il est surprenant que cette nourriture ne leur occasionne pas des maladies ; les européens qui s'avisent de manger ce poisson salé, éprouvent une fièvre accompagnée de maux de têtes très-violens, qui durent plusieurs jours : ils deviennent rouges par tout le corps.

comme s'ils avaient été frappés d'un coup de soleil.

Des débris du vaisseau *le Durus*, qui se perdit sur une de ces îles en 1777, le roi de l'Archipel vient d'en faire construire un de deux cents tonneaux, qu'il expédie toutes les années pour les côtes de Coromandel et d'Orixa[1].

Chaque village a son chef qui paye tribut en *coris* au roi ; celui-ci est tributaire à son tour, d'un souverain de la côte de Malabar.

La plupart des maldivois sont mahométans ; ce qui donne tout lieu de présumer qu'ils descendent de quelques arabes jetés sur ces îles, en allant de la mer rouge à la côte de Malabar, ou à celle de Coromandel.

[1] J'ai trouvé dans les manuscrits de M. Sonnerat, remis à l'éditeur de son *Voyage aux Indes et à la Chine*, une relation pleine d'intérêt au sujet de ce naufrage. (S.)

Relation du naufrage sur les îles Maldives, le 12 avril 1777, du vaisseau particulier, le Duras, *capitaine Blancard, expédié de Marseille, en juin 1776, pour les Indes orientales.*

M. Chev*** n'étant arrivé à l'Ile-de-France qu'au mois d'août 1776, et devant, conjointement avec M. de Bellecombe, aller inspecter, au nom du roi, l'établissement de Madagascar, la saison ne permettant plus à la frégate *la Consolante*, qui les portait, d'arriver à Pondychéry, où ils devaient se rendre en qualité d'administrateurs en chef, que par la grande route; ces considérations déterminèrent M. Chev*** à laisser son épouse à l'Ile-de-France, pour venir le joindre dans la saison où les traversées ne sont que d'un mois, et toujours sous un ciel serein.

L'impatience de madame Chev*** ne lui permit pas d'attendre que la mousson fût reversée; et trouvant, à la fin de février, un vaisseau commode et bien commandé, elle se décida à partir; on toucha à Bourbon, d'où on fit route pour prendre connaissance de la

pointe du nord de Madagascar, qu'on crut apercevoir le 14 mars.

Le vaissscau éprouva toutes les contrariétés qui rendent les traversées ennuyeuses et fatigantes; le tonnerre tomba le 11 mars à cinquante toises du vaisseau; un coup de vent se déclara le 21. Sa force et sa direction, contraires à la route qu'on voulait faire, ne permirent pas, jusqu'au 24, de faire usage de gouvernail, et on ne conserva au vaisseau, qu'une voile à chacune de ses extrémités, pour l'empêcher d'être le jouet des vagues qui venaient se briser contre lui [1].

Cette bourasque fut suivie de ces calmes perfides qui rendent vains tous les efforts des navigateurs, et laissent le vaisseau en proie à la rapidité des courans, dont avec peine on estime la direction. Enfin, après avoir essuyé des grains de pluie, des drages [2], des vents faibles ou contraires, le vaisseau passa le 7 dans l'hémisphère du nord, et on dirigea la

[1] C'est-à-dire, en langage de marine, que le vaisseau était à la cape. (S.)

[2] Pour *dragons*. L'on appelle ainsi des grains blancs et en tourbillon, qui frappent avec tant d'impétuosité, qu'ils laissent à peine le tems de disposer le vaisseau à les recevoir. (S.)

route, pour passer entre les Maldives et les Laquedives [1], archipel qui se prolonge parallèlement à la côte Malabar.

Un vent frais et favorable faisait déjà oublier les traverses qu'on avait éprouvées ; on cinglait diagonalement pour aller chercher la passe des 9 degrés de latitude, dont on s'estimait encore à 140 lieues; une pareille distance autorisait à naviguer avec sécurité ; et quelque sombre que fût la nuit du 11 au 12 avril, aucun indice, aucune présomption ne faisaient craindre de rencontrer la terre ; chacun se livrait aux douceurs du repos, qu'une nuit plus fraîche rendait plus facile, lorsque vers les deux heures du matin, l'officier chargé de veiller à la manœuvre du vaisseau, croit apercevoir quelque chose de blanc. Il crie au timonier de changer la route, mais il n'est plus tems ; la profondeur manque, et le vaisseau échoue avec une force proportionnée à sa vîtesse.

Tout le monde s'éveille avec terreur, la nuit semble s'être obscurcie, en vain les yeux cherchent à percer les ténèbres qui environ-

[1] Ou *Lacdives*. Elles forment un groupe plus étendu que les Maldives, quoiqu'elles ne soient qu'au nombre de trente (S.).

nent le vaisseau. On ne sait encore si les écueils sur lesquels il talonne de la manière la plus effrayante, sont isolés au milieu de la mer, ou s'ils tiennent à quelque terre; enfin, au bout d'une demi-heure, on aperçoit un feu sur une petite île. Cette vue, au milieu des horreurs d'un danger aussi pressant, fait luire un rayon d'espérance dans les cœurs, et on s'occupe des moyens d'échapper au naufrage.

Le mât d'artimon tombe sous les coups de hache, et après avoir mis à la mer la chaloupe et le canot, on travaille à décharger le vaisseau du fardeau inutile de ses autres mâts, qu'on n'abat qu'avec peine. Les lames, qui viennent avec fureur frapper contre le vaisseau, le soulèvent pour le laisser retomber sur les rochers, où l'on craint à chaque instant de le voir s'entr'ouvrir.

Madame Chev*** semble oublier la faiblesse de son sexe; elle prend les vêtemens qui peuvent le moins l'embarrasser, vient sur le tillac, rassure par sa confiance une jeune persomme qui l'accompagne, anime les officiers par son intrépidité, encourage les matelots par ses paroles, et ne montre aucun empressement d'être sauvée la première. *Ah! Dieu! s'écria-t-elle, que je suis con-*

tente que mon mari ne soit pas ici ! Ce sont les premiers mots que sa bouche prononce : exclamations touchantes dans ces momens où le cœur livré à ses propres mouvemens, ne sait, ni ne peut feindre ou exagérer ses sentimens.

Trois heures, bien longues sans doute, se passent à préparer les moyens de se sauver avec des vivres pour subsister, et des armes pour se défendre ; le canot s'étant brisé, et redoutant le même sort pour la chaloupe, on s'occupe à faire un radeau. On prend à cet effet deux mâtreaux [1] ; à chacune de leurs extrémités, on attache fortement de grandes futailles vides, et on forme une espèce de plate-forme avec quatre grands panneaux qui fermaient le troisième pont du vaisseau.

Ce moment, où la nuit semble combattre contre le jour qui l'a remplacé, permet enfin de distinguer quelques objets, et on aperçoit plusieurs noirs sur la côte du ressif, à cent vingt toises du vaisseau. On les invite par des signes, à venir prêter leur secours, mais ils s'y refusent : les canons étant au fond de cale, on tire plusieurs coups de fusils en

[1] Petits mâts, comme un mât de perroquet, ou un bout-dehors de beaupré. (S.)

signe de détresse. Rien ne peut engager ces noirs à s'approcher du vaisseau; un matelot, nommé *Mammelon*, se jette à la mer, et nâge vers eux; mais le couteau qu'il porte à sa ceinture semble les effrayer. Le soleil vient éclairer cette scène d'horreur; le vaisseau paraît prêt à se briser à chaque secousse que les vagues lui font éprouver.

Les courans qui portent au sud-ouest avec force, ne permettent pas d'espérer de gagner la terre avec le radeau, sans avoir sur les ressifs un point de retenue. Un matelot, nommé *Jérôme Amiro*, vénitien, propose de l'établir; il nage vers les rochers, chargé d'une corde légère, au bout de laquelle était le grelin suffisant pour cette opération. Dès qu'il eut pris pied à terre, il l'attire à lui, l'attache fortement à des rochers, et facilite par là les moyens de conduire successivement le radeau, du vaisseau au ressif, et du ressif au vaisseau, (ce qui fait donner à cette manœuvre le nom de *vat-et-vient*.)

Madame Chev***, pendant le tems qui s'écoulait à faire ces préparatifs, mange avec un appétit qui ne peut la laisser soupçonner de frayeur; elle chante avec gaîté l'ariette de la *Laitière et des deux Chasseurs*: *Tant*

qu'il me reste le moindre espoir, etc., et habillée d'un gilet et d'un pantalon, à pied, et un mouchoir à la tête, elle attend l'instant qu'on lui indiquera pour quitter le vaisseau. Le capitaine, craignant que la vue de la triste machine qui devait la conduire à terre n'ébranlât son courage, voulut, avec ménagement, la prévenir sur la sûreté de cette ressource : pour réponse, madame Chev*** y descend avec confiance, une lame l'emporte ; elle se raccroche avec sang-froid à une corde, et s'y replace sans effroi. Mademoiselle Goup*** et un officier passager y descendent aussi, et le capitaine se charge de les conduire.

Le radeau arrive au ressif, qu'un quart de lieue sépare de terre. Un matelot porte madame Chev*** en-dedans, et elle marche une demi-heure avec de l'eau jusqu'aux aisselles, et sur un fond de corail, soutenue par deux hommes. A trente pas du rivage, une pirogue, dont le conducteur sourd et muet ressemblait assez au nautonier enfumé du Tartare, vient prendre les dames et les conduit à terre.

Les insulaires les reçoivent avec humanité, les conduisent sous un angar couvert

de feuilles, où ils construisent leurs bateaux, et leur présentent une boisson rafraîchissante, composée d'eau de cocos et du jus exprimé des cannes de sucre, du poisson salé et du tabac à fumer. Le radeau apporte successivement les passagers et une partie de son équipage ; le capitaine reste sur son vaisseau, pour tenter les moyens de rendre la perte moins considérable.

Madame Chev***, que nous avons vue intrépide dans le péril, courageuse dans les fatigues nécessaires pour y échapper, va se montrer prévoyante à saisir les moyens de sortir de cette île, et ingénieuse à se faire entendre des insulaires. Elle les engage à donner du riz aux naufragés ; elle les intéresse à la situation gênante de deux femmes surchargées de vêtemens mouillés, sans ressources pour en changer, et on leur porte deux pièces de toiles de coton, dont elles s'entourent. Elle comprend, par les signes des insulaires, que cette île était une des îles Maldives, et que cinq bâtimens de la nation sont à l'ancre à une autre île ; elle ne perd point de tems, elle se sert de l'écritoire qu'un passager avait eu la prudence de sauver, et adresse deux lettres aux capitaines français,

pour implorer leur assistance; mais, comme on l'a su depuis, la politique ou la cupidité des insulaires les empêcha de faire parvenir ces lettres à leur destination, et les capitaines français n'ont su que peu avant l'arrivée des naufragés à l'île du Roi, de quelle nation était le vaisseau.

Continuons à parcourir les suites de ce naufrage. Le jour s'avance, et la construction d'un second radeau accélère le transport des effets qu'on est plus pressé de sauver; on met à terre du biscuit qu'on ne peut entièrement préserver de l'eau de la mer, et des armes cachées dans des voiles, pour en dérober la vue aux insulaires.

L'intérêt que la beauté souffrante et affligée inspire à l'homme le plus sauvage, se manifeste dans les soins que les habitans de l'île Ymitay donnent à madame Chev*** et à mademoiselle Goup***. Ils leur font du thé, leur apprêtent un carry pour souper; et, touchés de la délicatesse de leur sexe, ou de celle de leurs traits, ils disposent un lit de rotins pour les coucher; mais le angar n'étant fermé que sur les côtés par un filet de pêche, elles furent exposées à la pluie et au vent, qui ne discontinuèrent pas toute la nuit. On

s'occupe le lendemain à sauver le plus d'effets qu'il fut possible, et le capitaine fit les défenses les plus expresses à ses matelots de s'éloigner d'une enceinte de vingt toises qu'il leur avait assignée, et de s'approcher des cases des insulaires ; sentant combien il était essentiel de ne donner ni défiance ni humeur à des hôtes dont on avait peu à craindre pour le moment, mais tout à espérer pour les suites.

Le chef de l'île vint voir le capitaine lorsqu'il descendit à terre, et, après lui avoir promis du riz pour l'équipage, en le payant chèrement, il promit d'écrire à son roi, et de prendre ses ordres sur cet événement. Mais le capitaine, voyant dans la conduite de ces insulaires quelque chose de suspect, ordonna que la moitié de l'équipage ferait alternativement la garde du angar, et qu'on ferait des rondes extérieures. Le soir du 13, le chef signifia que les ordres du roi ne lui permettaient pas de laisser aux naufragés plus de vingt-quatre heures pour sauver quelques provisions et leurs effets personnels, la cargaison du vaisseau étant un bienfait du ciel, dont il prétendait profiter seul. On n'obtint que difficilement la permission d'y aller encore le

lendemain, sous prétexte qu'ignorant les lois dures du pays, on ne s'était pas muni de provisions de bouche suffisante.

Le capitaine du vaisseau étant excédé des fatigues des deux jours précédens, M. Dusausois, officier d'infanterie, passager sur ce vaisseau, se chargea d'aller à bord, où, abandonnant ses propres effets qu'il a entièrement perdus, il ne s'occupa que de sauver le plus de piastres qu'on pourrait, en les mettant dans des malles sur le radeau; mais la mer étant excessivement grosse, il fut obligé d'en laisser environ 4,000. Le chef, voyant arriver des piastres au lieu de munitions de bouche, témoigna, d'une manière non équivoque, qu'il n'entendait pas qu'on retournât au vaisseau; et dès ce moment on n'osa le tenter par prudence, les insulaires ayant entre les mains des moyens de destruction inévitables, puisqu'ils fournissaient le riz et l'eau.

Cependant chaque jour se passait dans l'attente toujours frustrée d'une réponse des capitaines français qui étaient à l'île principale, nommée l'*Ile-du-Roi*, distante d'une journée de l'île Ymitay. Le chef faisait partir de nouveaux bateaux, mais refusait constam-

ment d'y laisser embarquer un blanc ; ce ne fut que le 21, qu'un bateau envoyé par le roi, porta au chef l'ordre de traiter les naufragés comme des amis malheureux, auxquels il accordait secours et assurance, et de les prévenir qu'il les ferait incessamment transporter dans son île.

Cette lettre était accompagnée d'un veau pour présent. Le bateau repartit le soir ; et le 24, un grand bateau, suivi de plusieurs autres, vint ranimer un espoir qui ne fut pas trompé. Le premier ministre, le général des armées, et un interprète portugais venaient, de la part du roi, complimenter ces dames, et les assurer de l'intérêt que prenait son maître à leur malheur.

Le capitaine profita de cet instant pour obtenir de l'officier du roi, la permission de retourner à bord du vaisseau ; mais l'entrepont se trouva vide, le coffre-fort enfoncé, les chambres et cloisons démontées, les balles de drap, les soieries, les caisses de corail enlevées : on ne put retirer que trois tierçons d'eau-de-vie.

La brise ne permit de partir de l'île Ymitay, que le 27 à cinq heures du soir. On avait fait repartir les malles, les piastres, les provisions

et l'équipage, sur les cinq bâtimens destinés aux naufragés. Madame Chev*** et mademoiselle Goup***, avec deux officiers passagers et le capitaine, passèrent sur un grand bateau préparé pour les dames; ce bateau, long et pointu par-devant, n'avait qu'un mât fort incliné sur l'arrière, et appuyé sur une espèce d'étançon portant une voile latine. La cale régnait de bout en bout; et sur l'arrière du pont, on avait élevé une espèce de cabane, couverte de feuilles de cocotiers; le dedans était tapissé de velours bleu, et un lit de soie jaune y avait été placé pour les dames. Le premier ministre couchait dans la cale, où on lui avait pratiqué un logement.

Les quatre autres bateaux touchèrent; mais celui des dames arriva au bout de vingt-quatre heures à l'Ile-du-Roi : les cinq capitaines français vinrent au-devant du bateau, et firent les offres de service les plus flatteuses.

Le roi des Maldives ayant appris que madame Chev*** était femme de l'intendant de Pondichéry, lui fit dire qu'il voulait prouver, par les honneurs qu'il lui ferait rendre, combien il était l'ami de la nation, et combien il s'estimait heureux que ce naufrage lui en

fournît l'occasion : en conséquence, lorsqu'elle mit pied à terre, elle fut reçue par une salve d'artillerie des batteries de l'île qui est fortifiée dans tout son pourtour.

Le grand-visir, à la tête de toutes les troupes, la reçut au rivage, et elle fut placée, avec mademoiselle Goup***, sous une espèce de dais qu'ils nomment *sack*, entre deux files de soldats, au son des instrumens de guerre, jusqu'à une grande maison royale que le roi avait fait disposer proprement pour elles, et où le capitaine du vaisseau, le subrécargue et les passagers trouvèrent aussi des logemens.

L'île a deux rois ; l'un est souverain légitime, mais exclu du trône par un de ses parens ; il vivait obscur et indigent. Le fils de l'usurpateur, après la mort de son père, qu'il a, dit-on, hâtée, a cru devoir rappeler le prince exilé, et lui a rendu les honneurs du monarque, en s'en réservant le pouvoir et les droits. Peu de tems après l'arrivée de madame Chev***, ils vinrent, accompagnés de tous les grands, lui faire une visite de cérémonie ; ils lui firent les offres les plus obligeantes de service, et lui témoignèrent avec civilité, tout leur regret de devoir à un mal-

heur le plaisir de la voir et de lui être utile.

Ces deux princes sont d'une taille avantageuse, leurs traits sont réguliers ; celui qui est muni de l'autorité annonce de l'esprit et de l'urbanité : ils portaient pour vêtemens de longues robes de brocart d'or. Le capitaine du vaisseau profita de la bonne volonté où paraissait être le roi, pour se plaindre du chef d'Ymitay, et redemander les effets qui avaient été sauvés par les insulaires. Madame Chev*** appuya sa demande ; et le roi, qui ne craignait rien tant que de la désobliger, promit tout ce qu'on voulut ; mais on ne put, par les plus fréquentes représentations, qu'obtenir la restitution de quelques caisses de corail de la moindre qualité, et quelques pièces de draps avariées. Le roi, après avoir fait sonder les dispositions de ces dames sur le cas qu'elles pourraient faire d'un trône partagé avec lui, et n'ayant pas obtenu une réponse favorable, fit proposer à madame Chev*** d'acheter pour elle un bâtiment qui serait uniquement à ses ordres ; mais M. Letermillier, commandant le senault *la Bretagne*, lui proposa passage, et elle l'accepta.

La reine, curieuse sans doute de voir madame Chev*** et mademoiselle Goup***, on

éleva un pendal, ou salle verte, entre la maison de la reine et celle de madame Chev***. Elles y entrèrent en même tems par les portes qui correspondaient à leurs appartemens, et s'avancèrent l'une vers l'autre. Mme. Chev*** avait pour habit de cour un petit casaquin, un jupon court, un mouchoir à la tête. La reine était vêtue d'un darin, espèce de robe longue qui ressemble assez aux aubes de nos prêtres ; elle avait le cou, les bras et les jambes chargés d'ornemens et de bijoux d'or. La visite dura une heure ; on s'assit, on mangea du bétel, et la reine fit faire quelques questions à madame Chev***.

Le capitaine du vaisseau ayant représenté à madame Chev*** le bon effet qu'il attendait de sa présence pour le recouvrement de ses effets, elle eut la complaisance de rester dans l'île jusqu'au 15 mai, qu'elle s'embarqua sur *la Bretagne*, après avoir reçu les adieux du roi, et des présens consistant dans un gros morceau d'ambre gris, beaucoup de nattes bien travaillées, de l'écaille, un mouchoir or et argent, ouvrage du pays. Elle est arrivée le 24 mai à Pondichéry, où on n'a appris son naufrage qu'au moment où, échappée aux dangers, il ne reste plus qu'à admirer la cons-

tance, l'intrépidité et le sang-froid qu'elle a montrés. La conduite prévoyante et sage du capitaine est digne d'éloges, et on ne doit pas taire les attentions marquées de MM. Dusausois et de Barras, officiers d'infanterie, passagers sur le vaisseau, pour M.me Chev***, et leurs soins pour sauver les effets qui lui appartenaient. » «

De Malacca.

Malacca est situé dans la partie méridionale de la presqu'île Malaye. Les hollandais tirent peu d'avantage de cet établissement; la plus grande partie est habitée par les chinois, race paresseuse; et l'autre par les malais, naturellement méchans : la seule crainte d'une nation qu'ils redoutent, les tient sous une espèce de discipline qu'ils ne connaissent point entr'eux.

Il y a deux cents ans que la presqu'île Malaye était très-peuplée : ses ports étaient remplis toute l'année de vaisseaux chinois, cochinchinois, indiens et siamois ; mais la tyrannie des souverains leur fit abandonner ce pays d'esclavage, pour aller établir différentes colonies dans les îles voisines. Achem,

Sumatra, Bornéo, Célèbes, les Moluques et les Philippines en grande partie, sont habitées par des malais.

Malacca était autrefois la résidence des souverains, et tenait le premier rang entre les places indiennes ; les portugais y bâtirent une bonne citadelle, et leur commerce s'y soutint l'espace de cent vingt années.

Les hollandais les en chassèrent en 1641. Pour prix de sa victoire, le vainqueur eut la tête tranchée à son retour en Hollande ; on lui fit un crime d'avoir permis à des religieuses, dont le couvent était dans la citadelle, d'en sortir en procession, portant un cierge allumé; parce qu'ayant fait faire de très-gros cierges creux, elles les remplirent des diamans et de l'or que chacun avait mis en dépôt dans leur monastère.

Les hollandais établirent la tolérance religieuse dans le pays qu'ils venaient de soumettre. Ils crurent, avec juste raison, que la politique exige qu'on souffre des gens de toutes les nations et de toutes les sectes, lorsqu'on veut faire fleurir un établissement; on y trouve encore la ville chrétienne et une église romaine.

La citadelle est bonne ; elle devrait ren-

fermer six cents hommes de garnison, mais ce nombre n'est jamais complet : d'ailleurs, on est obligé d'en tirer des détachemens pour les petits comptoirs répandus sur la côte. Une rivière qui remonte jusqu'à quatre-vingt lieues dans les terres, baigne les murs de la citadelle; elle n'est pas large, et l'entrée en est fort incommode : échoué sur un banc, on est forcé d'attendre la pleine mer pour arriver au débarquadère ; peut-être est ce par politique que les hollandais n'y creusent point un canal qui rendrait cette place d'un accès trop facile.

C'est un des pays les plus favorisés de la nature; elle y fait régner un printems continuel. Ses productions de toutes espèces s'y montrent et s'y multiplient dans toutes les saisons. Il est coupé par plusieurs rivières et couvert de forêts impénétrables : c'est par cette raison qu'il est peu connu des européens ; les habitans même ne peuvent pénétrer bien loin, parce que ces immenses forêts qui bordent les établissemens, sont un vaste repaire de bêtes féroces et de reptiles venimeux. Les productions animales et végétales sont presque les mêmes qu'aux Philippines, et le pays a beaucoup de rap-

port avec cet archipel, ce qui fait présumer qu'il en a été séparé par quelque violente secousse.

Les hollandais ne se sont pas attachés à faire briller l'agriculture dans cette colonie, comme dans la plupart des autres ; les environs de la ville n'offrent pas un seul jardin : ils sont couverts de bois comme l'intérieur des terres, ce qui fait que les tigres, les buffles et les éléphans s'y logent aussi commodément que par-tout ailleurs ; outre cela, quantité de marais qu'on ne peut dessécher, doivent les rendre très-mal-sains.

Il est surprenant que les hollandais aient pu se soutenir jusqu'à ce jour dans un pays habité par des hommes aussi méchans et aussi rebelles. Les malais, naturellement féroces, aiment beaucoup l'opium ; cette boisson les rend furieux ; quand ils en ont pris une certaine quantité, ils ne connaissent plus de frein et se vouent à la mort ; c'est une espèce de maladie qu'on pourrait appeler *rage*. Ils courent les rues, un crik dans chaque main, en criant *amoc*, ce qui veut dire en malais, *je mets tout à mort* : dans cet état, les yeux pleins de feux leur sortent de la tête, leur bouche écume, ils agitent les deux bras, et

tuent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage. On fuit, on ferme les portes, le gouverneur expédie un détachement qui vient à la rencontre du furieux; mais celui-ci, loin de retourner sur ses pas pour éviter une mort assurée, se précipite sur les bayonnettes jusqu'à ce qu'il expire.

Cette férocité naturelle n'influe point sur l'idiome des malais: ils parlent la langue la plus douce de la terre.

Il existe des mines d'or et d'argent dans l'intérieur du pays, mais elles ne sont pas exploitées. On trouve du calin [1] à la superficie de la terre, espèce d'étain que l'on porte en Chine; c'est le seul commerce dont la

[1] M. Daubenton a analysé quelques morceaux de cette mine que je lui avais remis à mon arrivée; il a trouvé que le calin était de l'étain ordinaire. Ces mines de la presqu'île Malais sont très-riches, et toutes les années on en exporte plusieurs cargaisons; je suis surpris que les nations européennes qui vont en Chine, n'aient point entrepris d'y porter de l'étain, puisque le calin s'y vend très-bien; peut-être aussi que le préjugé a fait négliger cette branche de commerce; car on a toujours cru que le calin était un métal différent de l'étain. On a cru aussi qu'il était la toutenague des chinois; mais ce dernier métal n'est pas naturel, et est formé par un mélange de calin et de cuivre.

compagnie retire quelque profit ; encore n'est-il pas assez fort pour payer les employés, et couvrir les dépenses qu'elle est obligée de faire pour se soutenir sur cette côte. Celui des joncs est si peu de chose, qu'elle s'est vue forcée de l'abandonner aux habitans, moyennant quelques droits. Les îles voisines lui fournissent du bois d'aigle, de sandal et de sapan. Quelques malais y font le commerce en interlope ; ceux qui sont connus sous le nom de *Bouguis*, vont aux Moluques chercher des épiceries, qu'ils portent ensuite à Achem et à Quéda ; ceux qui font celui du calin, croisent dans les détroits, et le vendent aux vaisseaux européens, qui y passent pour aller en Chine. Afin d'empêcher les progrès de ce commerce frauduleux, la compagnie entretient des gardes-côtes, qui tâchent d'intercepter leurs bateaux.

On trouve à Malacca des antropophages reconnus, de même que des êtres qui n'ont que la figure humaine ; ils vivent sur les arbres, et si quelqu'un passe sous leur retraite, ils descendent et les dévorent : il y en a qui sont moins féroces ; errans dans les bois, ne se liant pas même avec les êtres qui

leur ressemblent; ils se nourrissent de fruits et de racines, et n'habitent avec les femmes que quand la nature les y invite; ce qui semblerait prouver que dans l'état de nature, les hommes ont un tems marqué pour leurs amours comme les autres animaux: quelques-uns de ces sauvages se sont un peu familiarisés, et trafiquent avec les malais, mais sans avoir de communication ensemble. Ils mettent au pied de l'arbre qu'ils habitent, le calin qu'ils ont ramassé sur les montagnes; les malais y déposent en échange quelques fruits ou d'autres bagatelles, que le sauvage vient ramasser aussitôt qu'ils sont partis. Leur idiome n'est pas connu des malais. J'en ai vu un qu'on avait pris fort jeune, et qui est aujourd'hui domestique d'un conseiller, mais très-paresseux.

On trouve encore dans les terres une espèce d'hommes, dont les pieds sont presque tournés en sens contraire des nôtres; quoique ce fait m'ait été certifié par le commandant de la place, je crois qu'il demanderait à être confirmé par de nouvelles observations.

Malacca produit quelques bons fruits, tels que le rambé, le ramboutan et le mangoustan; ce dernier est le meilleur, et surpasse

tous les fruits de l'Inde par sa délicatesse.

[M. Poivre a donné des détails intéressans sur les malais, dans le mémoire suivant.

ÉTAT de l'agriculture chez les malais.

« Au-dessus du royaume de Siam, est située la presqu'île de Malacca. Ce pays fut autrefois très-peuplé, et par conséquent bien cultivé. Le peuple qui l'habitait, formait une puissance considérable, et jouait un rôle brillant dans l'Asie; il couvrait la mer de ses vaisseaux, et faisait un commerce immense. Il avait apparemment d'autres lois que celles qui le gouvernent aujourd'hui. Il en est sorti en différens tems une multitude de colonies, qui ont peuplé de proche en proche les îles de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Célèbes ou Macassar, des Moluques, les Philippines, et les îles innombrables de tout cet archipel qui borne l'Asie au levant, et qui occupe environ sept cents lieues en longitude de l'est à l'ouest, sur six cents en latitude du nord au sud. Tous les habitans, au moins ceux des côtes de ces îles, font un même peuple; ils parlent à-peu-près le même langage, ils ont les mêmes lois et les mêmes mœurs. Il est assez singu-

lier que cette nation, qui occupe une partie aussi considérable de la terre, soit à peine connue en Europe.

« Je vais donner une idée de ses lois et de ses mœurs, par lesquelles on jugera facilement de son agriculture.

« Les voyageurs qui fréquentent les malais, sont très-étonnés de trouver au midi de l'Asie, sous le climat brûlant de la ligne, les lois, les mœurs, les usages et les préjugés des anciens peuples du nord de l'Europe. Les malais sont gouvernés par les lois féodales, par ces lois bizarres imaginées pour défendre, contre le pouvoir d'un seul, la liberté de quelques-uns, en livrant la multitude à l'esclavage. Ils ont les mœurs, les usages et les préjugés que ces lois donnent.

« Un chef qui a le titre de roi ou de sultan, commande à de grands vassaux, qui obéissent quand ils veulent. Ceux-ci ont des arrières-vassaux, qui en usent souvent de même à leur égard. Une petite partie de la nation vit indépendante, sous le titre d'*oramcai* ou noble, et vend ses services à celui qui les paye le mieux; c'est-à-dire, le corps de la nation est composé de serfs, et vit dans l'esclavage.

« Avec de telles lois, les malais sont un peuple inquiet, aimant la navigation, la guerre, le pillage, les émigrations, les colonies, les entreprises téméraires, les aventures, la galanterie. Ils parlent sans cesse d'honneur, de bravoure; et dans le vrai, ils passent chez ceux qui les fréquentent, pour le peuple le plus traître et le plus féroce qu'il y ait sur la terre; et ce qui m'a paru fort singulier, c'est qu'ils parlent la langue la plus douce de l'Asie. Ce que M. le comte de Forbin a dit dans ses mémoires, de la férocité des macassars, est exactement vrai, et convient également à tous les peuples malais. Plus attachés aux lois insensées de leur prétendu honneur, qu'à celles de la justice et de l'humanité, on voit toujours parmi eux le fort attaquer le faible. Leurs traités de paix et d'amitié ne durent jamais au-delà de l'intérêt qui les leur a fait faire. Ils sont toujours armés, et toujours en guerre entr'eux, ou occupés à piller leurs voisins.

« Cette férocité, que les malais qualifient de bravoure, est si connue des compagnies européennes qui sont établies aux Indes, que toutes se sont accordées à faire un règlement qui défend aux capitaines de leurs vaisseaux

qui vont dans les îles malaises, de prendre à bord aucun matelot de cette nation, ou tout au plus, dans un extrême besoin, d'en prendre plus de deux ou trois.

« On a vu quelquefois de ces hommes atroces, embarqués imprudemment en très-petit nombre, attaquer, dans le moment qu'on y pensait le moins, un vaisseau, le poignard à la main, et tuer beaucoup d'hommes avant qu'on pût s'en rendre maître. On a vu des bateaux malais, armés de vingt-cinq à trente hommes, aborder hardiment des vaisseaux européens de quarante canons, pour s'en emparer et massacrer, avec le poignard, une partie de l'équipage. L'histoire malaise est pleine de traits semblables, qui tous annoncent la férocité la plus téméraire.

« Le malais, qui n'est pas serf, est toujours armé; il rougirait de sortir de sa maison sans son poignard, qu'il nomme *crik*. L'industrie de la nation s'est surpassée dans la fabrication de cet instrument destructeur.

« Comme il passe sa vie dans l'inquiétude et dans l'agitation, il ne saurait s'accommoder d'un habillement ample et large, tel qu'on en voit chez tous les autres asiatiques. Les habits du malais sont justes au corps, et chargés

d'une multitude de boutons qui le serrent de toutes parts. Je rapporte ces petites observations pour prouver que, dans les climats les plus différens, les mêmes lois donnent des mœurs, des usages et des préjugés semblables. Leur effet est le même relativement à l'agriculture.

« Les terres possédées par les malais sont, en général, de très-bonne qualité. La nature semble avoir pris plaisir d'y placer ses plus excellentes productions. On y voit tous les fruits délicieux que j'ai dit se trouver sur le territoire de Siam, et une multitude d'autres fruits agréables qui sont particuliers à ces îles. Les campagnes sont couvertes de bois odoriférans, tels que le bois d'aigle ou d'aloës, le santal et le *cassia odorata*, espèce de cannelle. On y respire un air embaumé par une multitude de fleurs agréables, qui se succèdent toute l'année, et dont l'odeur suave pénètre jusqu'à l'ame, et inspire la volupté la plus séduisante. Il n'est point de voyageur qui, en se promenant dans les campagnes de Malacca, ne se sente invité à fixer son séjour dans un lieu si plein d'agrémens, dont la nature seule a fait tous les frais.

« Les îles malaises produisent beaucoup de

bois de teinture, sur-tout du sapan, qui est le même que le bois de Brésil. On y trouve plusieurs mines d'or, que les habitans de Malacca et de Sumatra nomment *ophirs*, et dont quelques-unes, sur-tout celles que renferment la côte orientale des Célèbes et les îles adjacentes, sont plus riches que toutes celles du Pérou et du Brésil. On y connaît des mines de cuivre naturellement mêlées d'or, que les habitans nomment *tombaze*; des mines très-abondantes de calin ou d'étain fin, dans les îles de Sumatra et de Banca : enfin, une mine de diamant à *Succadana*, dans le sud-est de Bornéo. Ces îles possèdent exclusivement le rotin, le sagou ou palmier à pain, le camphre et les aromates précieux que nous connaissons sous le nom d'*épiceries fines*.

« La mer, d'accord avec la terre, leur fournit la pêche la plus abondante, et de plus l'ambre gris, les perles et les nids d'oiseaux si recherchés en Chine, formés dans les rochers avec le frai de poisson et l'écume de mer, par de petites hirondelles de mer, nourriture pleine de substance, que les chinois ont payée long-tems au poids de l'or, et qu'ils achètent encore actuellement à un prix excessif.

« Au milieu de tous ces dons de la nature, le malais est misérable. La culture des terres, abandonnée aux esclaves, est un art méprisé. Ces cultivateurs malheureux, sans cesse arrachés aux travaux champêtres par des maîtres inquiets, qui aiment mieux les employer à la guerre et aux expéditions maritimes, ont rarement le tems, et jamais le courage de donner à la terre de bons labours. Le pays reste presque tout en friche ; on ne lui fait pas produire le riz ou les grains nécessaires à la subsistance de ses habitans. »]

CHAPITRE X.

Des Philippines et des Moluques.

J'AI déjà parlé de ces archipels dans mon voyage à la nouvelle Guinée ; mais j'ai fait depuis des observations nouvelles, et qui étaient absolument nécessaires. C'est d'après M. le Gentil que je donne la position, la latitude et les saisons des principales îles qui les composent. Ce judicieux observateur a fait de cet objet une étude particulière, et son travail m'a paru exact.

On divise ordinairement les Philippines et les Moluques en deux archipels ; mais il me semble que ces îles n'en forment qu'un seul ; et s'ils n'appartenaient qu'à une seule puissance, on les comprendrait sans doute sous un seul nom.

Les Philippines appartiennent aux espagnols, et les hollandais possèdent les Moluques ; ces dernières sont plus considérables et plus riches que les premières ; elles doivent leur fertilité à l'industrie d'une nation

laborieuse, commerçante, et qui s'est toujours adonnée à la culture : tout se ressent, au contraire, dans les Philippines, de l'indolence d'un peuple qui dirige tout vers la religion, et qui n'a d'autre but que de faire des prosélytes.

Des Philippines.

Les Philippines s'étendent depuis le troisième ou quatrième degré, jusqu'au dix-neuvième ou vingtième de latitude ; elles comprennent quantité d'îles, dont la plupart sont très-peu connues : les principales, et celles sur lesquelles les espagnols ont des établissemens, sont Luçon, Mindoro, Panay et Mindanao.

[Après ces îles viennent, dans l'ordre de grandeur, Palawan, Buglas ou l'île des Nègres, Zebu, Leyt ou Leita, et Samar. A l'est de Zebu est la petite île de Mactan, où Magellan fut tué. Il y a une multitude d'autres petites îles.]

L'île de Luçon est au nord de toutes. [C'est aussi la plus grande ; elle n'a pas moins de 450 milles de longueur, sur environ 85 milles de largeur moyenne.] Les espagnols

y ont construit Manille, la capitale de leurs établissemens dans cet archipel : sa position avantageuse pour le commerce de la Chine et celui de plusieurs parties de l'Inde, devrait rendre cette ville la plus riche de la terre ; mais quel est l'espagnol qui voudrait s'occuper de ces richesses passagères, lorsqu'il faut les acheter par les travaux du commerce, et aux dépens des préjugés de sa nation?

Manille est par quatorze degrés et demi de latitude boréale ; le climat est à-peu-près le même que celui de Pondichéry et de Madras : c'est une assez grande ville, bien bâtie ; les maisons y sont belles, et les rues tirées au cordeau ; il y a de superbes églises : elles est fortifiée et située sur le bord d'une rivière considérable qui lave ses murs, et dont les bras divisés traversent en tous sens l'île de Luçon. Le terrain qui l'environne est fertile et propre à toute sorte de culture, mais il reste inculte entre les mains des espagnols : ils n'ont profité ni de la position de la ville, ni de la fécondité des terres qui l'environnent ; on la laisse s'épuiser et porter d'elle-même des moissons dont on ne fait pas la récolte. La loi même qui devrait prêter son appui au cultivateur s'oppose à Manille aux progrès de

la culture, et à la prospérité que la nature voudrait procurer aux hommes ; l'exportation y est défendue : les trésors de la terre excèdent les besoins du petit nombre d'habitans qui vivent dans cette île, et on les laisse périr sur le sol qui les a produits ; il en résulte que s'il arrive une année où les variations de l'atmosphère, les ouragans, les pluies ou la sécheresse changent l'abondance en stérilité, la famine la plus affreuse désole un pays qui ne devrait jamais en ressentir les atteintes. Telle est l'ignorance publique, telles sont la paresse et la confiance aveugle et condamnable dans la providence ; on ne cultive et on n'amasse de récoltes qu'autant qu'il en faut pour une année : la plus horrible misère y devient quelquefois la suite de cette sécurité dangereuse et contraire au vœu de la nature. L'instinct des animaux nous apprend à faire des amas de provisions, et les espagnols n'ont pas même cette prévoyance.

On compte à Manille environ douze mille chrétiens. Cette ville était autrefois beaucoup plus peuplée, lorsqu'elle était fréquentée par les chinois ; plusieurs s'y étaient établis, d'autres y faisaient le commerce ; mais un gouverneur dévot les bannit par une mau-

vaise politique, et les chassa absolument de toute l'île. Le commerce et les arts déchurent, et ne se sont pas relevés depuis : la misère et la dépopulation ont été les suites funestes de cette administration.

Les vaisseaux ne mouillent point devant Manille ; l'entrée de la rivière est fermée par une barre qui est très-dangereuse lorsque la mer est grosse : cependant, les petits vaisseaux y entrent, et vont décharger leur cargaison devant la porte des armateurs. Les vaisseaux qui sont obligés d'hiverner à Manille, se retirent dans le port de Cavite, situé dans le fond de la baie au sud-est, et à trois lieues de Manille.

Cavite a un fort qui n'est point en état de résister à l'attaque d'un ennemi européen ; il est bâti sur une langue de terre basse, que la mer menace de submerger ; son port n'est point à l'abri des vents de nord et nord-nord-ouest. Il est infecté d'une espèce de vers qui s'attachent aux vaisseaux, et les mettent en peu de tems hors d'état de tenir la mer. Pour dernière incommodité, on est obligé d'aller faire de l'eau fort loin, et d'expédier pour cela des bateaux plats du pays, qui peuvent seuls entrer fort avant dans la rivière.

Les trois quarts de la ville, peu considérable par elle-même, sont occupés, comme toutes les possessions espagnoles, par des couvens : on en appelle les dehors le *faubourg Saint-Roch*. C'est un amas de quelques maisons faites de bambou, et couvertes de feuilles de bananiers ; cependant on y voit les restes d'une église qui paraît avoir été assez belle : les maures, qui se réunirent aux anglais en 1762, la détruisirent ; et ce lieu, autrefois respecté, est devenu le repair edes animaux.

Les espagnols ont dans l'île de Luçon plusieurs établissemens. On croirait qu'ils n'ont pas voulu *y établir des colonies*, car ils n'y ont envoyé que des moines, et semblent n'avoir eu d'autre but que de propager la religion catholique : aussi les peuples qui se sont soumis au joug espagnol, offrent à peine quelques traits d'une nation policée ; languissant dans l'inactivité, ils sont sans énergie, et paraissent indifférens aux vertus comme aux vices. La paresse, l'abandon de son être, et la timidité constituent leur caractère, et la misère leur état habituel ; mais il y a des endroits où les espagnols n'ont pu pénétrer : en vain ont-ils tenté de soumettre

les peuples qui s'y sont retirés ; en vain ont-ils employé la force, la rigueur et les supplices pour les subjuguer et les convertir à la religion. Ces peuples se sont soustraits au joug, en s'éloignant et se retirant dans des défilés où les espagnols ne pouvaient les attaquer ; ils ont emporté, dans le séjour qu'ils ont choisi, le souvenir des maux qu'on leur a faits, et de ceux dont ils ont été menacés ; ils nourrissent au fond de leur asile une haine implacable contre des étrangers qu'ils regardent comme les oppresseurs de leur terre natale ; ils y méditent et préparent sans cesse les moyens de se venger. Fortifiés par leur courage, animés par la haine, ils osent approcher jusqu'aux portes de la capitale ; leurs courses sont toutes marquées par le pillage, le meurtre, les ravages et les enlèvemens. Ils vivent aux dépens de leurs compatriotes mêmes qui se sont soumis ; ils leur enlèvent, leur arrachent le soutien d'une vie misérable, que ceux-ci n'ont ni la force, ni le courage de défendre.

On trouve encore dans les montagnes, des habitans absolument sauvages ; ils fuient à l'aspect de l'homme, ils se fuient même entr'eux ; ils errent seuls ; ils s'arrêtent où la

nuit les surprend ; ils couchent dans les creux des arbres ; il n'y a pas même entr'eux de famille. L'invincible force de la nature seule plie leur caractère intraitable, et contraint les hommes à rechercher les femmes que le hasard leur offre, et vers qui le besoin les entraîne.

Les habitans de l'île de Luçon s'appellent *tagals*, ainsi que tous ceux des Philippines ; ils paraissent tirer leur origine des malais, et en offrent les traits ; leur langage, quoique différent du malais, en a la prononciation et la douceur. Toutes ces îles paraissent être habitées par un même peuple, dont les coutumes seules ont changé A Manille, il y a eu tant de mélange avec les chinois et d'autres nations, qu'ils ne forment plus qu'un peuple varié.

Les manillais sont bazanés, grands et bien faits ; leur habillement est une chemise de toile faite avec les filamens de l'*abaca*, espèce de bananier ; cette chemise est fort courte, et passe par-dessus un grand calçon très-large ; mais leur grand luxe est d'avoir des mouchoirs rouges brodés, de la plus grande finesse ; ils en portent ordinairement trois, un à la tête, l'autre au cou,

et ils tiennent le troisième à la main. Les anglais les font fabriquer à Madras exprès pour eux.

Les femmes portent une espèce de petite chemise qui ne va pas jusqu'au nombril, avec un mouchoir sur le cou, qui n'est point arrêté ; une toile blanche fait le tour du corps, et est retenue par un bout à la ceinture ; elles recouvrent cette toile d'une autre étoffe de couleur, que les habitans de l'île Panay fabriquent : par-dessus tout cet habillement, elles portent une mantille, pour l'ordinaire noire, qui les couvre depuis la tête jusqu'aux pieds. Leurs cheveux, qui sont noirs et de la plus grande beauté, tombent quelquefois jusqu'à terre. Elles en ont le plus grand soin, les oignent d'huile de coco, les entortillent à la manière chinoise, et en font, vers le haut de la tête, un nœud qui est retenu par une épingle d'or ou d'argent. Leurs chaussures sont des pantoufles brodées si petites, qu'elles ne couvrent que le bout du pied.

Les maisons des indiens de Manille sont faites de bambou et couvertes en feuilles de bananier ; elles sont portées sur des piliers de bois élevés de huit à dix pieds de terre, et l'on y monte par le moyen d'une petite

échelle qu'on retire tous les soirs. L'usage d'élever ainsi les maisons, a pour but de se garantir de l'humidité ; mais celui d'enlever les échelles qui servent à y monter, est de se mettre à l'abri des bêtes féroces, et de la partie des habitans qui vivent dans l'état de barbarie. Leur lit est, pour l'ordinaire, une simple natte étendue sur le plancher.

Leur nourriture est le riz cuit à l'eau, qu'ils mangent avec du poisson salé, ou en mettant, dans le bouillon où il a cuit, un piment pour lui ôter sa grande fadeur.

On trouve plusieurs lacs dans l'île de Luçon ; le plus considérable est celui que les espagnols appellent *Laguna de Bay*. La rivière de Manille sort de ce lac, ainsi on peut avoir une communication par bateau, avec tout ce qui l'environne ; il a environ trente lieues de tour, et jusqu'à cent vingt brasses de profondeur. Au milieu de ce lac est une île qui sert de refuge à des familles d'indiens ; ils y vivent de la pêche, et y conservent leur liberté, en ne souffrant pas qu'on aborde vers la terre qui leur sert d'asile. Ce lac est bordé à l'ouest par de hautes montagnes ; les terrains bas en sont fertiles, un peuple doux les habite ; il s'occupe à faire des nattes, des

toiles et différens ouvrages avec l'abaca ; peut-être les premiers religieux qu'on a envoyés dans leurs habitations pour en faire des chrétiens, les ont-ils ramenés par la douceur.

Les espagnols, en leur donnant une religion, n'ont point changé leurs lois ; en effet, ils ont conservé leurs usages anciens, et sont gouvernés par un indien de leur village, mais cependant nommé par les espagnols, dont ils reconnaissent l'autorité.

Ce peuple, quoique doux, sévit contre les crimes ; le plus grand à ses yeux est l'adultère, c'est le seul qu'il punisse de mort.

Dans l'est de ce lac, s'étendent des plaines immenses ; des rivières larges et profondes les traversent, et répandent au loin une fécondité naturelle : ce pays pourrait être la patrie d'une nation nombreuse, et d'un peuple qui vivrait heureux en le cultivant. Cependant, on n'y voit que quelques villages, bâtis de loin en loin, tristes demeures, qu'habitent des hommes sans vertus, sans équité ; qui, tous pervers, se craignent réciproquement, et, au défaut des lois, dont ils ne connaissent pas la protection, ne placent leur sûreté que dans la force des armes. Ils ne les

quittent jamais ; ils les tiennent prêtes en s'abordant les uns les autres ; et le commerce qu'ils ont entr'eux ressemble moins à un acte de société qu'à un état de guerre continuelle. Les droits même du sang n'y rassurent pas les esprits ; les parens, les frères, la femme et le mari y vivent dans une méfiance, et par conséquent dans une haine réciproque. Des mœurs si éloignées du caractère doux de leurs voisins, pourraient avoir pour principe la manière dont on les a soumis, et l'idée des supplices qu'on a fait souffrir à leurs pères, pour les forcer d'adorer la croix.

Il y a plusieurs volcans dans l'île de Luçon, ce qui peut bien être la cause des tremblemens de terre fréquens auxquels cette île est sujette; il n'y a pas d'année où on n'en ressente deux, trois ou quatre.

Les espagnols à Manille bâtissent leurs maisons en conséquence ; le premier étage est en bois, et toute la charpente est soutenue par des piliers de bois. Ils ont aussi pour ces cas-là une petite cabane de bambou dans leur cour ou leur jardin. Toute la famille y couche, lorsque le tems semble annoncer un tremblement de terre.

Il paraît, comme le dit fort bien M. le

Gentil, que les tremblemens de terre arrivent plus fréquemment à la fin de l'année, et le plus souvent la nuit : j'en ressentis deux en 1770, dans le mois de décembre; le premier fut violent et renversa beaucoup de maisons; il s'annonça à neuf heures du soir par un vent du sud très-fort, qui agita la mer; l'atmosphère était chargée d'une vapeur rougeâtre; et sur les deux heures je sentis trois secousses réitérées, qui me causèrent un soulèvement de cœur. Les vaisseaux qui étaient en rade sentirent les mêmes mouvemens et crurent avoir touché; les espagnols se mirent alors à chanter le rosaire.

Les volcans donnent lieu à des sources d'eau chaude qui sont en quantité dans l'île de Luçon; on attribue à quelques-unes des propriétés merveilleuses, sur-tout à celles de Bailly, situé sur le bord de la Laguna de Bay. Le roi y a fait construire un hôpital et des bains publics.

Le commerce de Manille pourrait être considérable, et cette ville devenir une des plus riches et des plus commerçantes de l'Asie. Les espagnols pourraient aller eux-mêmes à la Chine, à la Cochinchine, dans l'Inde, au Bengale, à Surate, et même à

l'Ile-de-France, d'où ils tireraient les objets dont ils ont besoin pour eux-mêmes et pour le commerce du Mexique ; ils porteraient en échange les productions de leur île : mais l'espagnol naturellement paresseux, aime mieux jouir de son indolence, qu'il appelle tranquillité, que d'exporter les productions du pays, échange qui est nécessairement accompagné de quelque fatigue. . .

Le gouvernement a défendu de recevoir aucun vaisseau étranger dans leur port. Tous les navigateurs français qui ont voulu établir une communication, et qui ont été à Manille pour y commercer, y ont toujours été mal reçus; et les armateurs, par une mauvaise combinaison, ont toujours perdu beaucoup sur leur cargaison. Les obstacles qu'on apporte aux déchargemens et aux embarquemens, ont dégoûté entièrement les négocians de l'Ile-de-France : ce qui devenait cependant pour les deux nations un commerce également avantageux.

On ne reçoit à Manille que les vaisseaux des chinois et des indiens, sous prétexte que ces peuples peuvent se convertir : ce sont ces vaisseaux qui portent à Manille les objets de consommation et de luxe, et ils

prennent en échange les piastres que le gallion apporte d'Acapulco.

Les objets qu'on pourrait retirer de Manille, sont des cordages, du brai, du goudron, des toiles, des joncs, du rotin, de l'indigo, du rocou, du riz; le coton y est de la plus grande beauté, et serait un objet d'exportation essentiel pour la Chine, où on en envoie plusieurs cargaisons de Surate, sur lesquels on gagne quelquefois cent pour cent.

La canne à sucre y croît très-bien; elle donne un sucre d'une qualité supérieure à celui de Batavia. On y recueille aussi l'écorce d'un arbre qui tient lieu de cannelle, mais elle joint au goût de la cannelle un peu d'âcreté; son écorce est épaisse, poreuse, et l'arbre n'est point un cannelier. Les espagnols en échangent avec les chinois, mais ces derniers en font peu de cas, parce que cette même espèce se trouve à Haïnam, au Tonquin et à la Cochinchine, d'où ils en rapportent. On y trouve aussi une muscade sauvage, mais elle n'a point de parfum, et par cette raison n'est point commerçante; elle est petite; l'arbre qui la porte a des feuilles d'un pied de long: la même espèce se trouve à Madagascar.

Le tabac y réussit très-bien ; les chiroutes [1] de Manille sont renommées dans toute l'Inde par leur goût agréable ; aussi les dames, dans ce pays, fument-elles toute la journée.

Le cacao de Manille est regardé comme supérieur à celui de l'Amérique ; c'est le seul arbre qu'on cultive dans presque toutes les Philippines, parce qu'on y fait grand usage du chocolat ; on en boit continuellement et on en présente pour rafraîchissement dans toutes les visites. Le cacao, ainsi que le tabac, ne sont pas naturels aux Philippines ; ils y furent apportés de la nouvelle Espagne.

On pourrait aussi retirer de Manille, de la cire ; les montagnes sont remplies d'abeilles qui en donnent abondamment.

Toutes les rivières charrient beaucoup d'or, ce qui prouve qu'il y a des mines d'or : les indiens gagnent trente sous par jour à en retirer par le lavage.

Le fer s'y trouve natif en masse, mais mêlé avec quelqu'autre métal qui le rend plus

[1] Les chiroutes de Manille ont quatre à cinq pouces de longueur, et sont faites de feuilles de tabac roulées les-unes sur les autres ; c'est proprement ce qu'on appelle *cigares*, dans les Indes occidentales.

tendre que le nôtre : on le forge tel qu'on le trouve. Il y a aussi de l'aimant, des carrières de marbre considérables, d'où l'on a tiré celui qui décore les églises.

Les espagnols n'ont sur Mindoro que quelques petits établissemens. Tous les voyageurs ont avancé que les habitans de cette île avaient une queue ; mais cette idée ne s'est accréditée que parce qu'ils ont le coccix un peu alongé.

Les principaux établissemens des espagnols dans l'île Panay, sont Ilo-Ilo et Antigue ; il n'y a de bon mouillage, sur la côte de l'île Panay, que dans ce dernier endroit.

Antigue est par la latitude de dix degrés quarante-deux minutes ; le mouillage est par dix brasses, à une bonne distance de terre : les vaisseaux ne peuvent y mouiller en novembre, décembre et janvier, sans courir de grands risques ; il règne alors des vents de sud-ouest et d'ouest qui battent en côte et rendent la mer très-grosse. On se pourvoit d'eau pour les bâtimens, à un petit ruisseau situé au nord ; il y a une rivière plus considérable qui sert de fossé au fort, et dans laquelle les bâteaux entrent très-avant ; mais l'eau en est saumâtre, même pendant les plus

basses marées. Les habitans de cette île, plus industrieux que ceux de l'île de Luçon, fabriquent avec le coton et les fibres d'une plante que fournit leur pays, des mouchoirs et des toiles; les plus grosses leur servent de vêtement; ils trafiquent des autres avec les habitans des îles voisines.

Antigue ressemble d'ailleurs à toutes les Philippines; la nature féconde y prodigue ses dons; l'habitant ne cherche pas à en profiter, parce que le gouvernement ne fait aucun effort pour le mettre à l'abri du ravage et de la cupidité des maures, qui viennent sans cesse le harceler et enlever les bateaux pêcheurs jusque dans la rade : celle-ci n'est protégée que par un fort de bois, et gardée par une vingtaine de chrétiens du pays.

Cette île fournit beaucoup de gibier, mais peu de fruits : les cocos et les bananes de très-mauvaise qualité, sont les seuls que les habitans aient cherché à se procurer.

Il y a un grand nombre de cerfs, de sangliers et de cochons marrons; les buffles, les bœufs et les chevaux y sont si communs, qu'on n'en prend aucun soin, soit pour les garder, soit pour aider à leur multiplication : les chevaux errent où ils veulent; ils appar-

tiennent à tout le monde, sans avoir de maître particulier : quand on en a besoin, on met la main sur le premier qu'on rencontre, et on le laisse aller quand on en a tiré le service qu'on en attendait.

L'air de toute l'île est mal-sain, parce qu'elle est inculte et pleine de marais. On croit qu'elle renferme plusieurs mines d'or très-riches.

Les espagnols ont plusieurs comptoirs sur les côtes de l'île de Mindanao ; ils ne s'y soutiennent que dans un état de guerre continuelle contre les rois très-nombreux qui règnent dans cette île : aucun d'eux n'a voulu reconnaître les espagnols.

Sambouangue est le chef-lieu des établissemens espagnols à Mindanao ; il est situé sur la côte méridionale de l'île. Selon nos observations, sa position est par cent vingt degrés treize minutes de longitude, et par six degrés cinquante-quatre minutes de latitude, différence considérable avec l'observation de M. le Gentil, qui l'a placée par sept degrés vingt minutes de latitude, apparemment d'après quelques mauvaises cartes espagnoles.

Les espagnols y ont construit une citadelle

en pierres et en briques très-considérable, et en état de défendre la rade. Les habitans sont logés en-dedans d'une palissade qui tient d'un côté à la citadelle, et de l'autre à un petit fort de bois, de quatorze pièces de canon, qui commande les environs.

Sambouangue coûte beaucoup au roi d'Espagne, qui n'en retire rien. On a établi ce poste pour arrêter les incursions des maures d'Yolo dans les îles voisines; cependant ces derniers n'en vont pas moins jusque dans la rade d'Antigue et de Manille, enlever non-seulement les bateaux pêcheurs qu'ils y rencontrent, mais encore des vaisseaux richement chargés. Ils osent même affronter les habitans de Sambouangue; ils font leur descente hors de la portée du canon, et viennent les inquiéter jusque vers la palissade; aussi ces malheureux n'osent-ils sortir de leurs demeures; ils ne cultivent les campagnes qu'à l'abri du canon, dont on traîne quelques pièces dans les champs qu'on veut labourer.

La terre y est fertile, et demande peu de culture; elle produit beaucoup de riz. Les bœufs y sont en très-grande quantité et de peu de valeur. Le roi en avait fait mettre quelques-uns dans une plaine immense qui

touche à l'établissement ; ils y ont tellement multiplié, qu'on en comptait, lorsque j'y ai passé, jusqu'à six mille. On a construit dans le milieu de la plaine un fort de bois de huit pièces de canon, pour arrêter les maures. Dans une autre plaine qui n'est séparée de celle-ci que par une chaîne de montagnes, les espagnols ont jeté des chevaux et des buffles qui s'y sont aussi prodigieusement multipliés. Les deux plaines sont bordées d'un bois clair-semé, rempli de cerfs et de cochons marrons. Les rivières charrient, de même qu'à l'île de Luçon, beaucoup d'or.

On trouve à Sambouangue un coco particulier ; l'arbre qui le produit ne diffère aucunement de celui que nous connaissons ; son fruit a la même forme, mais il est un peu moins gros : le brou n'est point d'une consistance coriace comme celui du coco ordinaire, c'est une chair analogue à l'artichaut ; elle en a le goût, et peut-être lui avons-nous trouvé plus de délicatesse, parce que nous ne pouvions les comparer. Lorsqu'on laisse vieillir ce fruit sur l'arbre, il change alors de nature, et devient filamenteux ; dans cet état, son goût est âcre, et le coco n'est plus bon à

manger. J'en ai porté six à l'Ile-de-France, qui n'ont pas réussi.

Il y a un volcan dans la partie du sud de Mindanao, qui brûle continuellement, et sert de renseignement aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

L'île d'Yolo paraît être le point de démarcation des Philippines et des Moluques. Les hollandais prétendent qu'elle dépend des Moluques; et les espagnols sont si persuadés qu'elle est une des Philippines, qu'ils ont voulu plusieurs fois s'y établir; n'ayant pu réussir par la douceur, ils ont essayé de s'en rendre les maîtres par la force : toutes leurs tentatives ont été inutiles, les yolais n'ont jamais voulu reconnaître que leur souverain.

Les anglais ont eu un comptoir sur une petite île à l'est d'Yolo; mais ils ont été obligés de l'abandonner.

Les français ont pu y former un établissement : le roi de cette île, afin de montrer son amitié pour la nation, avait même demandé le pavillon français. Ils ont eu, je crois, raison de ne point s'y établir; car ils auraient été, tôt ou tard, les victimes des habitans qui sont guerriers et féroces, quoique gouvernés par un bon prince.

[C'est sous l'administration de M. Poivre à l'Ile-de-France, que s'était établie une sorte d'alliance entre le gouvernement français et le sultan d'Yolo. M. Poivre avait eu des liaisons avec ce prince, le plus puissant des souverains de l'archipel des Philippines, et il en avait profité pour diriger vers son île la première expédition pour la recherche des plants d'épiceries, commandée par M. de Trémigon. Les français de cette expédition furent parfaitement accueillis à Yolo. Alymudin, c'est le nom du sultan, leur offrit non-seulement de les aider dans leur conquête, mais encore un emplacement considérable dans ses états.]

Yolo n'est qu'une petite île de trente à quarante lieues de tour; cependant elle méritait les efforts des puissances européennes, par sa position pour la culture des épiceries et le commerce dont elle est susceptible.

Elle produit beaucoup d'éléphans; on y trouve de l'ambre, et on y pêche des perles. Son port sert de retraite aux maures qui parcourent ces mers en pirates, troublent les espagnols dans leur navigation, et enlèvent, dans leurs incursions, les peuples des colonies qu'ils ramènent chez eux pour en faire des

esclaves. La côte est assez poissonneuse pour fournir à la nourriture journalière de ses habitans; on y recueille aussi des nids d'oiseaux qui sont fort estimés des chinois.

[*Etat des productions des îles Philippines, adressé au ministère de France en* 1776.

L'or se trouve par-tout, mais plus abondamment à Gapan, province de la Pampangua; dans celles de Pangasimam et Cagayan, majeure et mineure,

Le plomb.
Le cuivre.
Le fer.
Le soufre.
Le sucre excellent.
L'anil ou l'indigo.
Le rocore ou hachotte.
Le coton de la première qualité.
L'huile de cocos, en abondance.
L'huile de bois, également abondante.
L'huile de louban, espèce de fruit.
L'huile d'aoupoly, plante cultivée.
Le gingembre.
Le camphre.
L'arèque, en abondance.

Le coco, en abondance, dont on fait une boisson d'une grande consommation.

La nipe, en abondance, dont on fait aussi une boisson.

Le barro oyesca, espèce d'amadou.

Le brai, en abondance.

Le cacao, en abondance.

Le poivre.

Le bétel.

La cannelle de Sambòangua, bonne.

Les cauris.

L'écaille de tortue.

La nacre de perle et des perles, qui assez souvent se trouvent fort belles.

Les cuirs de cerfs, bœufs, buffles.

Le balaté blanc et noir de première, seconde et troisième sortes, dont on fait un grand commerce en Chine.

Les camarons secs, *idem*.

Les nids d'oiseaux.

La cire, avec abondance.

Le miel, avec abondance.

Le musc ou algalia.

Les nerfs de cerfs et de bœufs, pour le commerce de Chine.

Le goimon fin séché au soleil, pour le commerce de Chine.

Le cocotier qui produit la fève de St.-Ignace, ou pepite de Catvalongue.

Le bois rouge de Campèche de première et seconde sortes.

Le bois d'aigle.

Le bois d'ébène.

Le narra, qui est l'ébène rouge veiné.

Le tindato, qui est tout rouge.

Le sandal avec peu d'odeur.

Le bois de sapin dans les montagnes de Pangasmam.

Le molaven, incorruptible.

Le quijo, pour construction.

Le banava, pour construction.

Le calantas ou cèdre.

Le laguan ou pommier rouge et blanc.

Le palo maria, pour petite mâture.

Le mangue chapuy, pour bas mâts.

Il y a encore une infinité d'autres espèces de bois que l'on passe sous silence.

Les lompotes, espèces de gaze fabriquées à Zebu, et dont on fait grand usage aux Philippines et à la Nouvelle Espagne.

La toile à voile de coton qui se fabrique à Ilocos.

Les testingues, espèces de bazin croisé fort en usage.

L'abaca, espèce de chanvre dont on fait les cables et cordages [1].

Le gamuly noir, propre aux mêmes usages.

Le banoté ou caire, propre aux mêmes usages; l'on en fait encore de l'étoupe pour le calfatage des vaisseaux.

Le tabac est aussi excellent.

Le blé de la province d'Ilocos et de la lagune, excellent.

Le riz est excellent, et vient en abondance.

L'on fait encore commerce avec les chinois, de tapa, de vinado, baco, caravao y cavallo, qui sont la viande de cerfs, bœufs, buffles et chevaux, séchée au soleil; et aussi du suif de tous ces animaux].

Des Moluques.

Les Moluques forment un archipel considérable, qui s'étend en longitude depuis Java jusqu'à la nouvelle Guinée. Les terres des Papoux, qui ne sont que des colonies des habitans de la nouvelle Guinée, en dépendent. Les hollandais ont des comptoirs sur toutes

[1] L'abaca est, selon M. Sonnerat, une espèce de bananier. *Voyez* à la page 374 de ce volume.

les îles qui forment cet archipel ; mais à Banda et à Amboine, ils ont des forts et des établissemens considérables[1]. Pour se conserver le privilége exclusif des épiceries, ils ont même été jusqu'à mettre le feu dans les îles qui en produisaient aux environs : ces précautions sont inutiles ; toutes les Moluques, les terres des papoux, et même la Nouvelle-Guinée en produisent et en produiront tant qu'elles existeront. Lorsque les français se procurèrent ces productions, ce ne fut ni à Banda, ni à Amboine qu'ils les allèrent chercher, mais à Guébi et à Moar. Les vaisseaux français se réfugièrent dans le port de Guébi, le plus beau port sans contredit des Moluques, que les hollandais ne connaissaient point, puisque les français ne le trouvèrent point habité ; ils s'y établirent pendant que les rois de Maba et de Patanie, et le sultan de Tidor allèrent leur chercher les arbres précieux qui fournissent les épiceries ; ils les

[1] L'amiral anglais Rainier s'empara en 1796, des îles d'Amboine et de Banda. Le recensement fait alors dans la première de ces îles et ses dépendances, porta le nombre des habitans à 45,252, dont 17,813 protestans, le reste mahométans, à l'exception d'un petit nombre de chinois et d'indigènes. (S.)

portèrent à l'Ile-de-France, où ils réussirent très-bien (comme on l'a vu dans le chapitre de l'Ile-de-France), ainsi qu'à Cayenne, où ils en transportèrent peu de tems après.

Les habitans des îles Moluques sont en général très-bazanés; leur teint approche du noir lavé de jaune. Ils tiennent beaucoup des malais, dont il y a apparence qu'ils tirent leur origine; ils en ont le langage, les mœurs, et comme eux, ils sont peu vigoureux, et cependant cruels et féroces; peut-être la durété de leurs mœurs est-elle une suite de la vie errante et solitaire qu'ils mènent dans les bois, pour fuir l'esclavage des hollandais. Les îles qu'ils habitent sont fertiles, mais ils ne les cultivent pas; ils ne vivent que de sagou, qui croît en grande quantité dans cet archipel, et sans culture [1].

La religion des moluquois est une corruption du mahométisme.

Il n'y a que les femmes et les prêtres qui portent des vêtemens, les hommes ne se couvrent que la tête, avec un chapeau peint de diverses couleurs, et fait de feuilles de latanier; il ont d'ailleurs tout le corps nud;

[1] *Voyez* les observations sur le sagou, au § 3 du livre V. (S.)

ils portent cependant un morceau de toile étroit par pudeur.

Les femmes sont couvertes d'une longue robe ou d'une espèce de sac sans plis, fermé par-devant ; elles portent des chapeaux d'une grandeur énorme, et qui ont sept à huit pieds de circonférence ; ces chapeaux sont plats en-dessus, et chargés d'ornemens en coquillages et en nacre de perles ; en-dessous, un cercle haut de trois pouces, sert de forme et les fait tenir sur la tête. Ces femmes ne sortent jamais, elles vivent renfermées dans leur maison.

Les prêtres sont vêtues de longues robes comme les femmes ; mais on les reconnaît à leurs bonnets, qui s'élèvent en pointe.

Les deux sexes portent aux bras des anneaux d'un coquillage du genre des porcelaines, qu'ils taillent en le frottant sur une pierre.

Leurs armes sont l'arc et les flèches, le carquois et le bouclier : l'arc est d'un bois élastique très-léger et fibreux ; ils l'ornent d'anneaux faits avec du rotin : c'est aussi du rotin préparé qui sert de corde. Les flèches sont d'un roseau élastique et léger, et la pointe est d'un bois dentelé très-dur ; quelquefois

cette pointe est l'arête ou premier rayon épineux de la nageoire dorsale d'un gros poisson.

Les carquois sont d'écorce d'arbre, les boucliers d'un bois noir très-dur; ils sont couverts de dessins en relief, faits avec de petits coquillages d'un très-beau blanc. Ces boucliers sont longs, plus étroits au milieu qu'aux deux bouts.

Leurs bateaux sont d'une structure ingénieuse et singulière; ils ont jusqu'à soixante-dix et quatre-vingt pieds de long; les deux bouts extrêmement exhaussés, s'élèvent jusqu'à vingt pieds au-dessus de l'eau; le gouvernail n'est qu'une longue rame placée en dehors, et soutenue sur un échafaud; le corps du bateau est un assemblage de planches, qui ne sont ni jointes, ni clouées, mais simplement assemblées et retenues par des cordages faits avec du rotin: aux deux côtés du bateau sont attachées deux ailes horizontales, qui servent à le soutenir quand la mer est grosse. Dix hommes assis en travers sur ces ailes, donnent le mouvement au bateau, et le font voguer à coups de pagaie, d'une vîtesse incroyable; l'art des rameurs consiste à frapper l'eau tous en même-tems, dans une parfaite égalité; c'est sans doute pour cette

raison, que pendant tout le tems qu'ils rament, ils s'excitent par des chansons, ou se soutiennent par le bruit d'une espèce de tamtam: la mesure entretient la précision de leurs mouvemens. Les voiles sont faites de plusieurs nattes de forme oblongue, et elles sont mises en travers sur le mât.

Les papoux, qui sont si voisins des moluquois, puisqu'ils habitent les îles voisines de la nouvelle Guinée, n'ont ni les mœurs, ni aucun trait des moluquois; ils se rapprochent et ont beaucoup plus d'analogie avec les caffres de Guinée sur la côte d'Afrique, ce qui a fait donner au pays qu'ils habitent, le nom de *Nouvelle-Guinée*. Ils sont très peu connus, et leur terre est rarement fréquentée. Ils sont robustes, d'une grande taille, d'un noir luisant, leur peau est cependant âpre et rude; ils ont les yeux grands, le nez écrasé, la bouche excessivement fendue, les lèvres, sur-tout la supérieure, très-enflées, les cheveux crêpus et d'un noir brillant. Le caractère de ces sauvages répond à leur extérieur; ils aiment la guerre, et ils sont braves et cruels envers leurs ennemis.

[Dans l'intérieur de la grande île de Papou, vit une race d'hommes appelés *Hara-*

foras, qui habitent dans les arbres, sur lesquels ils montent au moyen d'un morceau de bois entaillé, qu'ils tirent après eux, de peur de surprise.

Les papoux font leur principal commerce avec les chinois, dont ils achètent leurs instrumens et leurs ustensiles. Ils donnent en échange, de l'ambre gris, des limaces de mer, des écailles de tortues, de petites perles, des oiseaux de paradis, des loris, et autres oiseaux, qu'ils dessèchent avec une adresse admirable. Les femmes paraissent industrieuses; elles font des nattes et des pots de terre, et elles manient bien la hache.

Les rivages de Papou sont élevés, et couverts de cocotiers; les montagnes de l'intérieur sont garnies de bois; les muscadiers et les girofliers y croissent, et la nature en a fait un des plus beaux pays du globe.]

Les Moluques comme les Philippines, contiennent beaucoup de volcans, qui ne sont probablement que les bouches d'un même foyer. Celui de Siao est un des plus considérables; dans ses éruptions vives, il couvre de cendres toutes les îles voisines.

Journal d'un voyage aux Moluques.

On m'accuserait peut-être de n'avoir pas répondu au titre de mon ouvrage, si je ne parlais de mes voyages. Les routes de l'Ile-de-France, de la côte de Coromandel et de la Chine, n'offrent rien de curieux ; elles sont si connues, que je ne répéterais que ce que plusieurs voyageurs ont déjà dit : M. d'Après ne laisse rien à désirer sur cet objet. Je ne parlerai donc que de mon voyage aux Moluques, en prenant mon départ de Manille, qui est l'instant le plus intéressant. La lecture d'un journal est d'une sécheresse si insupportable, que j'ai cru devoir la sauver, en donnant simplement des tables de routes, des vents et des observations nautiques ; renvoyant, pour la partie historique, à mon voyage à la nouvelle Guinée. Ce journal servira, non-seulement aux marins, mais aux géographes, pour rectifier cette partie du globe, si défectueuse dans les cartes que nous connaissons : je corrigerai la position des îles sur les cartes de M. d'Après.

Table de la route de la flûte l'Ile-de-France, *et de la corvette* la Nécessaire ; *des vents et des observations nautiques, etc. Parti de Manille le* 28 *décembre* 1771 [1].

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée nord.	Remarques.
Décembre. 28	N. N. E.	S. $\frac{1}{4}$ S. E.		14° 6′	Vents frais.
29	N. E.	S. 15° 30′ E.	118° 12′	13° 27′	Les courans portent dans le sud. Vu l'île Mindoro dans le S. 5 d. E.
30	N. E.	E. 40° S.	118° 3′	12° 48′	Relevé le milieu des îles du banc d'Appo au S. 27 d. O. Par les relèvemens et la latitude; ces îles sont marquées 14 m. trop sud sur les cartes de M. d'Après.
31	Variable de l'E. N. E. au S. E.	S. 15° 30′ E.	118° 39′	12° 35′	Les courans nous ont portés 8 m. dans le N. et 5 m. dans l'O. Relevé les îles du large du O. 29 d. S. au S. 41 d. O. les îles d'Ambola du S. 31 d. E. au S. 36 d. E.
Janvier 1772. 1	S. E.	S. 30° 40′ E.	118° 41′	12° 33′	
2	variables du S. O. à l'E. N. E.	S. 25° 3′ E.	119°	11° 55′	Par les relèvemens et la latitude, la pointe sud d'Ambola, et celle de Mindoro se trouvent 14 m. trop sud.
3	variables du N. E. $\frac{1}{4}$ N. au N. E. $\frac{1}{4}$ E.	E. 36° 30′ S.	119° 54′	11° 24′	Variation N. O. 1 d. Relevé la pointe du nord de l'île Panay au N. 39 d. E. Selon la latitude et les relèvemens, les îles Carabaos doivenč être reculées de 3 lieues dans le N. E. un quart N.

[1] Il faut observer qu'on parle de la position des vaisseaux à midi, et que les relèvemens sont pris à la même heure.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné	Route du vaisseau	Longitude estimée.	Latitude observée nord.	REMARQUES.
Janvier. 4	variables du S. E. à l'E. N. E.	S. ¾ S. E.	119° 48′	11° 14′	Vents inégaux et variables.
5	N. N. E.	S. 10° E.	119° 50′	11° 2′	Vents frais et ciel clair.
6 et 7	N. N. O.	S. O.		10° 42′	Mouillé dans la rade d'Antigue sur l'île Panay à 4 heures du 7 par 25 brasses fond de vase, le pavillon du fort nous restant à l'E. 30 d. S. à une lieue.
Séjourné à Antigue jusqu'au 14.					
14	variables de l'E. N. E. à O. N. O.	S. 23° O.	119° 53′	10° 29′	Côtoyé l'île des Nègres: les courans nous ont portés 10 m. dans l'O. et 8 m. dans le S.
15	N. E.	S. 33° 15′ E.		9° 16′	Vents frais et pluie; les courans ou le défaut de position de l'île des Nègres, nous ont portés 6 m. dans l'Ouest; la pointe du Sud doit être par 9 d. 8 m.
16	N. E.	S. 23° E. jusqu'au soleil levant, et depuis le soleil levant jusqu'à midi le S. 31° 45′ O.		8° 32′	Vu l'île Mindanao de l'E. S. E. au S. un quart S. O. les courans portent dans l'O.
17	N. E.	S. 18° 30′ O.		7° 13′	Relevé Bouton Lampo au S. 2 d. E. les Oreilles de lièvres au S. 43 d. O. à 4 lieues.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée nord.	REMARQUES.
Janvier. 18	N. E.	S. 4° 40′ E.		6° 59′	Mouillé à 8 heures du soir dans le port de la Caldera sur l'île Mindanao, par 46 brasses fond de gravier et de corail. La chaîne qui était étalinguée sur notre ancre a cassé.
19	S. O.	S. E. ¾ E.	120° 13′	6° 54′	Mouillé à Sambouangue sur l'île Mindanao, à une heure après midi, par 35 brasses fond de sable gris mêlé de corail, la tour de Sambouangue nous restant à l'E. N. E.
Séjourné à Sambouangue jusqu'au 9 février.					
Février 9	O. S. O.	E. 6° 20′ S.	120° 44′	6° 45′	Passé entre les îles Libaco et Sacol, nous laissant dériver sans voiles. A 2 heures après minuit, il a passé un lit de marée qui tenait du N. E. au S. E., ce qui rendait la mer si brillante, qu'on aurait dit que le soleil allait se lever.
10	N. O.	E. 28° S.	121° 9′	6° 21′	Pluie abondante, tonnerre et éclairs.
11	variables du N. E. au N. N. E.	E. 23° S.		5° 48′	Pluie.
12	variables de l'E. S. E. au N. N. E.	E. 6° 24′ S.	122° 6′	5° 48′	Par les relèvemens et la latitude, la pointe des flèches sur Mindanao doit être par 5 d. 49 m. de latit. nord. Les autres îles doivent subir la même réforme
13	S. O.	E. 14° S.	122° 52′	24′	

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude estimée nord	Remarques.
Février. 14	variables du N. au N. E.	E. 14° 20′ E.	123° 10′	3° 57′	Pluie et grains, les courans nous ont portés au sud passé au sud de Saringani, relevé les îles Rats par leur milieu au N. 30 d. E.; l'île Rondo tern, au S. 22 d. E.; vu les îles Bouguis au S. 34 d. E.; vu le volcan de Mindanao.
15	N. E.	S. 26° 15′ E.	123° 37′	2° 39′	Relevé au soleil levant l'île aux Pois ou aux Poules du S. E au S., 24 d. O.; le volcan de Siao au S. 12 d. E. la pointe du S. de Tayolan la au S. 2 d. E. Selon nos relèvemens et notre latitude, la pointe du N. E. de Siao doit être par 2 d. 45 m. de latit. N.
16	variables du N. E. au N.	S. 56° E.	124° 21′	1° 38′	Relevé au soleil levant l'île Siao du S. 16 d. E. au S. 20 d. E.
17	N. N. O.	S. 15° E.	124° 46′	38′	Relevé l'île Soucy à O. 27 d. S. la côte Birao de l'E 9 d. S. à l'E 16 d. S Dayron Eyland à l'E. 18 d. 30 m S. Doublé Grooth, Tavali et Bachiam.
18	variables du N. au N. N. O.	E. 21° S.	126° 16′	25′ douteuse	Relevé l'île Carkek au S 40 d E. Pulo-larcion à l'E 40 d S. Pulo pisang à l'E 11 d S à 5 lieues; l'île Garcia du S. 15 d O. au S 20 d O. Doublé au N d'Oby un détroit que nous avons nommé Détroit Français. Selon nos relèvemens, Pulo-Bissang doit être par 1 d. 23 m.
19	variables de l'O. N. O. au N. N. O.	N. 41° E.	126° 58′	19′	Relevé au soleil levant Pulo-Gagy à l'E. 20 d S. l'île Gueby de l'E. 33 d. N au N. 14 d O. Manqué le mouillage de l'île Gueby pour n'avoir pas serré la terre d'assez près.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Février. 20	N. N. O.	O. 44° S.	126° 48′	25′	Mouillé à la pointe du S. E du mouillage de l'île Guéby par 20 brasses fond de petits coraux pourris.
21	variables du O. S. O. au N. O.	S. 30° 15′ O.	126° 31′	38′	
22	N. O.	O. 25° N.	126° 15′	18′	
23	variables du N. au N. N. O.	S. E. 10° S.	126° 21′	11′	*Mouillé dans un très-beau canal formé par l'île Guéby et l'île Laox, par 16 brasses fond de sable.*
Séjourné à Guéby jusqu'au 2 mars.					
Mars 2	N. N. O.	O. 28° S.		12′	
3	variables du N. O. au N. N. O.	O. 36° N.		6′	Relevé au soleil levant Pulo-Moar, du N 19 d. E, au N. 30 d 30 m E. à 3 lieues. La pointe de Patanie du N. 3 d. E, à O. 37 d. N.
4	variables du N. E. au N. O.	N. 58° 45′		6′	Mouillé à Pulo-Moar par 24 brasses fond de corail et de coquillages pourris.
Séjourné à Pulo-Moar jusqu'au 8.					
8	S. O.	E. 28° S.		6′	

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud	REMARQUES.
Mars. 9	N.	E. 19° S.	124° 2′ corrigée.	9′	Mouillé dans le même canal de l'île Guéby. Le longitude a été déterminée par la distance de la lune au soleil
Séjourné à Guéby jusqu'au 7 avril.					
Avril 7	N. E.	S. 23° O.	124° 2′	27′	Echoué sur un pâté de corail en sortant par la passe de l'O
8	N. E.	S. 19° O.	123° 23′	1° 17′	Relevé au soleil levant l'île Boa de l'E. 10 d. S. à l'E. 4 d. S. à 5 lieues; Pulo Pisang du S 10 d O. au S. 13 d. O Pulo-Pacolen au S. 3 d. O. Pulo-Carkek au S. 4 d O. vu plusieurs autres ilots. Par des observations réitérées, Pulo-Pisang doit toujours rester par 1 d 23 m Variation observée N. E. 1 d 21 m.
9	variables du N. E. au N.	S. 12° 45′ O.	123° 27′	1° 44′	Pluie abondante, vu Céram du S E. au S S. O Variation estimée N. E. 1 d. 30 m.
10	variables du O. au N. O.	S. 27° O.	123° 9′	2° 8′	Relevé Oby-Major du O 30 d. N. au O. 38 d. N
11	variables du N. O. au O. S. O.	O. 19° S.	122° 35′	2° 19′	Vu l'île Bouva au S. 43 d. O
12	O. N. O.	O. 23° 15′ S.	122° 11′	2° 34′	Relevé l'île Kélam du S. 6 d E. au S. 10 d O L'île Manipa au S 5 d. O L'île Bouro du S 28 d. O au S. 37 d. O

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Avril. 13	N. O.	O.	121° 43′	2° 34′ aux étoiles 2° 33′	Orage mêlé de pluie sans vents ; relevé les îles Xulla du O. 5 d. N. au O. 42 d. N.
14	N. O. presque calme.	O. 25° 20′ S.	121° 41′	2° 49′	Variation observée N. E. 1 d. 30 m.
15	variables du N. à O.	S. 27° 30′ O.	121° 29′	3° 35′	
16	N. O.	S. 9° 45′ E.	121° 34′	4° 5′	Vu l'île d'Amblim à l'E. 26 d. N. ce qui, selon nos observations, détermine sa latitude par 3 d. 54 m. S. et la pointe la plus S. de Bourò par la latitude de 3 d. 55 m. Variation observée N. E. 1 d.
17	N. O.	S. 32° 15′ E.	122ᵈ	4° 50′	Observé une éclipse de lune ; à 11 heures 58 m. la lune était entièrement éclipsée ; à 1 heure 25 m. elle a paru en croissant, et était dégagée à 2 h. 15 m.
18	N. O.	S. 9° E.	122° 12′	6° 11′	
19	N. O.	S. 5° 40′ O.	122° 8′	6° 51′	Vu plusieurs îlots dans l'O. S. O.
20	O. N. O.	O. 35° 45′ S.	122° 42′	7° 10′	Tems pluvieux.
21	variables du O. N. O. au O. S. O.	N. 40° 30′ O.	121° 41′	6° 13′	Orage mêlé de pluie et d'éclairs.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Avril. 22	O. S. O.	N. 44° O.	121° 37′	5° 42′	Calme.
23	variables de l'O. S. O. au S. S. O.	S. 25° O.	121° 29′	6° 3′	Vu quatorze îles que je crois les îles Campiu-Hoory.
24	S. S. E.	O. 44° S.	120° 56′	6° 39′	Fait une observation de longitude par la distance du soleil à la lune, dont la solution a été de *125 d. 30 m. à l'orient de* l'Observatoire royal de Paris, ce qui nous donne une différence de 4 d. 34 m. que je vais corriger pour le reste de ma route; vu l'île du Volcan dans l'O. 7 d. 30 m. S. à 6 lieues. Ainsi selon nos observations, le milieu de l'île du Volcan sera par 6 d. 42 m. de latitude méridionale, et 124 d. 59 m. de longitude.
25	S. E.	S. 27° O.	124° 51′ corrigée.	7° 22′	Relevé la pointe de l'E. de l'île de la Table au S. 33 d. O. Variation observée N. E. 2 d. 30 m.
26	variables du S. E. au S. S. O.	O. 41° S.	124° 26′	7° 41′	Les courans portent O. Relevé l'île *Writer* de l'E. 5 d. N. au S. 21 d. 30 m. E. Pulo Baby du S. 1 d. 30 m. E. au S. 7 d. E. l'île Kesser du S. 10 d. O. au S. 20 d. O. l'île Ombay du O. 27 d. S. au O. 43 d. S.
27	variables du S. E. à l'E. S. E.	S. 34° O.	124° 3′	8° 18′	Relevé Timor de l'E. 14 d. S. au S. 38 d. O.
28	S. E.	O. 59° S.	123° 47′	8° 23′	Presque calme.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Avril. 29	S. O.	O. 33° 30′ S.	123° 31′	8° 21′	
30	S.	O. 28° 20′ S.	122° 54′	8° 59′	Relevé l'île Pantaro au N. 1 d. E. Yeoussi au S. 5 d. E Pulo-Bato au S. 24 d. O. L'île Lombeau du O. 32 d. N. à O. 45 d. N. Les courans portent S. et O.
Mai. 1	variables.	S. 41° O.	121° 1′	9° 18′	Tenu les bordées les plus avantageuses pour sortir du détroit.
2	S. E.	S. 41° O.	120° 11′	10° 43′	Variation observée N. E. 15. m. Tout le détroit doit subir une correction considérable. Hors des vues de terre et des détroits.
3	E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	117° 58′	12° 9′	Variation ortive N. E. 55 m.
4	E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	115° 58′	12° 40′	
5	E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	114° 10′	13° 5′	Variation ortive N. O. 1 d. 40 m.
6	E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	112° 41′	13° 40′	Variation ortive 1 d. 36 m.
7	variables de l'E. au S. S. E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	111° 3′	14° 8′	
8	S. E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 3° O.	108° 48′	14° 33′	Variation estimée N. O. 2 d.

**

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Mai. 9	variables du S. E. à l'E. S. E.	O. ¼ S. O. 3° 15′ O.	107° 8′	14° 48′	Variation ortive 2 d. 45 m.
10	S. E.	O. ¼ S. O. 2° 45′ O.	105° 2′	15° 4′	Variation occase 3 d.
11	E. S. E.	O. ¼ S. O. 1° 40′ O.	102° 47′	15° 35′	Variation ortive 3 d. 56 m.
12	E. S. E.	O. ¼ S. O. 2° O.	100° 52′	15° 56′	Variation occase 2 d. 55 m.
13	S. E.	O. ¼ S. O. 2° 15′ O.	98° 33′	16° 14′	
14	S. E.	O. ¼ S. O. 1° 45′ O.	96° 23′	16° 34′	
15	S. E.	O. ¼ S. O. 1° 45′ O.	94° 52′	16° 44′	
16	S. S. E. variables	O. 1° S.	93° 47′	16° 48′	Tems pluvieux.
17	S. E.	O. ¼ S. O. 1° 30′ O.	91° 36′	16° 58′	

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Mai. 18	S. E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 2° 15′ O.	89° 27′	17° 16′	
19	S. E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 1° 45′ O.	86° 55′	17° 28′	
20	S. E. variables	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 1° 45′ O.	84° 23′	17° 48′	
21	variables de l'E. à l'E. S. E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 4° S.	81° 44′	18° 29′	Variation estimée au pied du Centaure, 4 d. 10 m. Ortive, 3 d. [illegible] m. douteuse.
22	E.	O. $\frac{1}{4}$ S. O.	79° 23′	19° 1′	Variation estimée N. O. 5 d. Ocase 3 d 36 m.
23	E.	O. 5° S.	77° 46′	19° 8′	
24	E. S. E.	O. 4° 39′ S.	76° 6′	19° 22′	Variation ocase 4 d. 45 m. Ortive, 4 d. 23 m.
25	E.	O. 4° 30′ S.	75° 5′	19° 32′	Variation ocase, 5 d. 32 m. Ortive, 5 d. 20 m.
26	E.	O. 40° S.	74° 12′	19° 27′	
27	E.	O. 1° 22′ S.	72° 9′	19° 29′	Variation estimée N. O. 7 d.
28	E. N. E. variables	O. 3° 50′ S.	70° 12′	19° 56′	Tems pluvieux.

Table de route, des vents, etc.

Jours du mois.		Vents qui ont régné.	Route du vaisseau.	Longitude estimée.	Latitude observée sud.	REMARQUES.
Mai.	29	N. N. E. variables	O. 1° 45′ N.	68° 43′	19° 49′	
	30	variables du N. E. au S. E.	O. 30° S.	67° 50′	20° 3′	Variation ortive 8 d. 49 m.
	31	S. E.	O. 3° 30′ S.	65° 40′	19° 57′	Variation estimée 9 d. 30 m. Relevé à midi l'île Rodrigue du N. 37 d. O. au N. 46 d. O. Selon le relèvement, nous sommes par la longitude de 61 d. ce qui me met plus ouest que mon estime de 4 d. 21 m.
Juin	1	S. E.	O. 5′ S.	58° 3′ corrigée.	19° 36′	Variation N. O. 11 d. 20 m.
	2	S. E.	O. ¼ S. O. 30° S.	55° 32′	20° »	Relevé l'île Ronde du O. 37 d. N. à O. 40 d. N. L'île aux Serpens au N. 4 d. 30 m. O. Les terres les plus sud de l'île de France à O. 24 d. S.
	3		Arrivée.			